

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union-Discipline-Travail

.....
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

.....
UNIVERSITÉ PELEFORO GON COULIBALY



.....
UFR DES LETTRES ET DES ARTS
Département de Lettres Modernes

.....
CONSEIL AFRICAIN ET MALGACHE POUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

SESSION 2023

C.T.S. LETTRES-SCIENCES HUMAINES
Spécialité : Grammaire et Linguistique du français

THÈSE DE DOCTORAT

Pièce constitutive du dossier de candidature à l'inscription sur la Liste d'Aptitude à la
Fonction de Maître de Conférences (LAFMC)

BONY Yao Charles
Maître-Assistant

Adresse personnelle :

05 BP 1254 ABIDJAN 05
Cel: (225) 0707448716
E-Mail: bony.yao@yahoo.fr



Année universitaire
2011-2012

UNIVERSITE ALASSANE OUATTARA

UFR : communication, Milieu et Société

Département de lettres modernes

THESE DE DOCTORAT UNIQUE

Option: **GRAMMAIRE ET LINGUISTIQUE DU FRANÇAIS**

SUJET :

ETUDE DIACHRONIQUE DU MODE PARTICIPE : DE VAUGELAS AU FRANÇAIS CONTEMPORAIN

Présentée par : **BONY Yao Charles**

Diplômé d'Etudes Approfondies

Sous la direction de : **KOUASSI Kouamé Germain**, Professeur titulaire

JURY

Président : **M. ZIGUI Koléa Paulin**, Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara

Directeur de thèse : **M.KOUASSI Kouamé Germain**, Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara

Membres : **M. BOHUI Djédjé Hilaire**, Maître de Conférences, Université F. H. Boigny

M. TRO Dého Roger, Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara

M. IRIE-BI Gohy Mathias, Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara

A mes enfants :

BLANCHARD, VINCENT-IRIS, EUNICE-EMMANUELLE,

ASTRIDE, JOSEPH-LEVI

REMERCIEMENTS

Professeur **Germain Kouamé KOUASSI**, *Professeur des Universités*, Directeur de la présente thèse, pour sa disponibilité à l'accomplissement de ce travail. Merci, cher Maître d'avoir accepté d'encadrer cette thèse.

Professeur **Mathias Gohy IRIE-BI**, *Maître de Conférences*, pour l'orientation et la précision du contenu de ce travail. Nous vous témoignons toute notre reconnaissance pour la disponibilité dont vous avez fait preuve tout au long de la réalisation de cette thèse.

A tous nos Maîtres, pour les conseils d'usage

A notre épouse **Aline Marcelle épouse BONY Yao** pour la présence et le soutien.

A la famille **BONY Yao** pour le soutien indéfectible.

SOMMAIRE

INTRODUCTION	6
PREMIERE PARTIE : GENERALITES SUR LE PARTICIPE	18
CHAPITRE 1 : APPROCHE HISTORIQUE DU MODE PARTICIPE	18
I - LE PARTICIPE : ORIGINE LATINE.....	18
II- LE PARTICIPE : EMPRUNT DE L'ANCIEN FRANCAIS.....	24
III - LE PARTICIPE ET LA CRISTALLISATION CLASSIQUE.....	30
IV - EMPLOI DU PARTICIPE.....	36
V- FONCTION DU PARTICIPE DE L'EPOQUE LATINE AU FRANCAIS CLASSIQUE.....	45
CHAPITRE 2 : DEFINITION ET CLASSIFICATION DU MODE PARTICIPE	68
I -APPROCHE DEFINITIONNELLE DU MODE PARTICIPE.....	68
II - CLASSIFICATION OU APPROCHE TYPOLOGIQUE DU MODE PARTICIPE	74
CHAPITRE 3 - LES CONTRADICTIONS A L'INTERIEUR	
DES REGLES FIXEES DU PARTICIPE.....	106
I - LES REGLES GENERALES D'ACCORD.....	107
II - LES CAS PARTICULIERS DE L'ACCORD DU PARTICIPE PASSE	113
DEUXIEME PARTIE : MANIFESTATIONS DU PARTICIPE DANS LES OEUVRES :	
<i>L'AVARE, LES MISERABLES ET</i>	
<i>LES SOLEILS DES INDEPENDANCES</i>	137
CHAPITRE 1 : LES OCCURRENCES DU PARTICIPE DANS LES OEUVRES	139
I - LE PARTICIPE PRESENT.....	139
II - LE PARTICIPE PASSE.....	154
CHAPITRE 2 : L'HEGEMONIE DANS LES USAGES DU PARTICIPE	177
I - LE PARTICIPE PRESENT.....	177
II- LE PARTICIPE PASSE.....	183
CHAPITRE 3 : LA PARTICULARITE DES USAGES DU PARTICIPE SELON LES AUTEURS	193
I - LE PARTICIPE ET LE STYLE DE MOLIERE.....	193
II - LE PARTICIPE ET LE GENIE DE HUGO.....	199
III - LE PARTICIPE ET LE FRANCAIS A PART D'AHMADOU KOUROUMA.....	208
TROISIEME PARTIE : DE L'HOMOGENEITE AFFICHEE OU FIXEE A	
L'HETEROGENEITE DANS L'USAGE DU PARTICIPE	215
CHAPITRE 1 : A LA RECHERCHE D'UN PRESTIGE PERDU : LA PART DU PARTICIPE	218
I - LE PARTICIPE, MARQUE D'ERUDITION.....	218
II- LE PARTICIPE, UN FREIN AU DYNAMISME DE LA LANGUE FRANCAISE.....	234
CHAPITRE 2 : PROPOSITION SUR DE NOUVEAUX ACCORDS DU PARTICIPE	281
I - LA FLEXIBILITE DE LA PEDAGOGIE A L'EGARD DU PARTICIPE.....	281
II - DE L'ORAL A L'ECRIT : LA RECHERCHE D'UNE HARMONISATION DU PARTICIPE.....	304
III - L'HARMONISATION DU PARTICIPE DE L'ORAL A L'ECRIT :	
UNE ACCESSIBILITE DE LA LANGUE FRANCAISE	309
IV - FAUT-IL ENVISAGER DE NOUVELLES REGLES D'ACCORD DU PARTICIPE PASSE ?.....	314
CONCLUSION	324

INTRODUCTION GENERALE

L'énoncé est une partie intégrante du discours. Il renvoie à l'action ou à l'état exprimé par le verbe dans la phrase. Dans cette perspective, le procès du verbe se manifeste à travers plusieurs caractéristiques dont le mode. Celui-ci est un élément essentiel du discours. Se traduisant à travers les différentes formes qu'emprunte le verbe, il décrit la perception du locuteur relativement aux phénomènes et aux faits qui s'impriment dans sa conscience.

Ainsi, le mode permet de représenter l'action ou l'état comme réel, possible, espéré ou désiré. Ce qui détermine Michel Arrivé à définir le mode comme « l'une des catégories qui affectent la classe des verbes. »¹ Il est déterminant dans la conjugaison des verbes car il influe sur la forme de celui-ci pour en définir le procès.

Le mode, dans sa morphologie, s'identifie par les morphèmes désinentiels conjoints au radical ou à la base du verbe. Il varie selon la personne et le nombre. Sur le plan syntaxique, il s'apparente aux nominaux car possédant toutes les propriétés du substantif. La grammaire classique dénombre six (6) modes. Il se subdivise en modes personnels pourvus de personnes verbales et en modes impersonnels non pourvus de personnes. Les modes personnels sont l'indicatif, le subjonctif et l'impératif. Ils permettent de marquer les différents degrés d'actualisation du procès signifié par le verbe. Les modes impersonnels, quant à eux, se composent de l'infinitif, du participe et du gérondif. Ils sont caractérisés par leur capacité de transformation du verbe respectivement en nom, en adjectif et en adverbe. Ce faisant, il faut noter que dans la classification des modes, le "conditionnel" est contesté comme mode autonome. Les grammairiens modernes, au nombre desquels se trouve Henri Bonnard, s'accordent à le considérer comme une sous-catégorie du mode indicatif. Cela relève des principes morphosyntaxiques et sémantiques. De tous ces modes, le participe est celui sur lequel porte l'étude. Le participe, à l'image de la langue française, a connu plusieurs mutations.

¹ Michel ARRIVÉ, Françoise GADET, Michel GALMICHE, *La Grammaire d'aujourd'hui, Guide alphabétique de linguistique française*, Paris, Flammarion, 1986, p.34.

Comment s'articule son évolution et comment concourt-il à déterminer le procès dans le discours ? Selon la grammaire française, le participe se situe dans la chronothèse 1 ou encore dans la chronothèse "in possé", c'est-à-dire du temps indéterminé dans l'esprit humain.

Le participe vient du latin « participum » qui veut dire « qui participe ». Il se définit comme

« un mot qui tient du verbe en ce qu'il peut exprimer le temps et la voix et qu'il peut admettre des compléments. Il tient de l'adjectif en ce qu'il peut être épithète, attribut ou apposition, et subir des variations en genre et en nombre. »²

Pour Michel Arrivé, il est « le résultat de l'adjectivation du verbe. »³ Selon Robert Léon Wagner,

« le participe est la forme invariable en ~ant, qui admet un complément d'objet lorsque le verbe est transitif et est la forme adjectivale du participe par les formes en ~é, ~i, ~u, ~s, ~t, qui varie en genre et en nombre, qui n'implique pas l'idée d'un procès se déroulant ou s'étant déroulé, mais seulement un état, une qualité acquise. »⁴

Ainsi, le participe est un mode impersonnel admettant une fonction verbale et une fonction adjectivale. Il ne donne aucune indication précise d'époque et possède deux temps : le participe présent et le participe passé.

Le participe présent se caractérise par la désinence ~ant, commune aux verbes de tous les groupes à la voix active :

Chanter	→	chantant ;
Choisir	→	choisissant ;
Dire	→	disant.

Il est invariable en genre et en nombre.

² Robert Léon WAGNER, Jacqueline PINCHON, *Grammaire du français classique et moderne*, Paris, Hachette, 1991, p.84.

³ Michel ARRIVÉ, Françoise GADET, Michel GALMICHE, op-cit, p.34.

⁴ Robert Léon WAGNER, *La Grammaire française*, Paris, CDU et Sedes, 1973, p.65.

Le temps présent du participe exprime généralement une action simultanée relativement à l'action marquée par le verbe qu'il accompagne. Il admet, alors la valeur d'une proposition subordonnée circonstancielle de temps, de cause, d'opposition ou de concession, de condition ou de supposition.

Le participe passé, en revanche, est l'élément essentiel de la sous-catégorie du verbe. Il marque la différence entre la forme simple et la forme composée. Ce mode peut être considéré comme un adjectif qualificatif ou comme un verbe dans les temps composés. Dans ce cas, son accord dépend du nom auquel il se rapporte suivant des règles très complexes. La difficulté de l'accord du participe passé expose sa complexité. Ce qu'atteste Grevisse:

« les questions d'accord sont assez embarrassantes ; sans parler de ce fameux participe passé qui fait le malheur des écoliers et aussi de quelques grandes personnes et dont le bon Vaugelas affirmait qu'il n'y a, en toute la grammaire française, rien de plus important ni de plus ignoré. »⁵

Cette observation dénote de la difficulté d'usage du participe. Les différentes compétences du participe révèlent sa récurrence dans la langue française. Il est le mode le plus employé après celui de l'indicatif. Comment alors le locuteur français ou francophone use-t-il du participe pour traduire la perception de l'univers ?

Un tel postulat inaugure la nécessité d'un examen approfondi de ce mode à l'oral comme à l'écrit. L'analyse du participe fera l'objet d'une attention particulière du fait de son emploi complexe. En effet, à l'écrit, il procède par un choix sur l'axe paradigmatique, ensuite par sa structuration sur l'axe syntagmatique pour se réaliser sur l'axe énonciatif par opposition à son emploi à l'oral qui est spontané. Cet intérêt pour ce mode revêt plusieurs motifs. Ce faisant, une approche étiologique et diachronique aura l'avantage de saisir l'impact téléologique de l'usage de ce mode. La perspective téléologique cernerait l'origine du participe, de ses différentes mutations et de son emploi dans la langue française. Ainsi, l'exploitation du mode participe s'arrime à l'époque classique, moderne et post-moderne à travers le sujet

⁵ Maurice GREVISSE, *Le Bon Usage*, 14^{ème} édition, Paris, Duculot, 1993, p.23.

ainsi libellé : **Etude diachronique du mode participe : de Vaugelas au français contemporain.**

Le choix de Vaugelas n'est pas fortuit. Il est l'identifiant d'un état de la langue française à une époque donnée : le XVII^{ème} siècle. Vaugelas est un grammairien, puriste et législateur de la langue française. Son rôle de « greffier de l'usage » à un moment où se fixe et se codifie le français est, à ce titre, essentiel. Cette période, qualifiée de siècle de Louis XIV, est caractérisée par la centralisation du pouvoir, le culte de l'ordre et de la grandeur. L'approche du pouvoir du Roi Soleil imprègne tous les domaines de la vie politique, sociale et culturelle. A cet effet, Vaugelas avance : « L'ordre est un fondement de nature. Le principe central, c'est la recherche de la perfection. »⁶ Dès lors, la langue, à l'instar de structure politique et sociale, est régie par un ensemble de principes qui tend à uniformiser son emploi. Cela concourt à sa perfection à travers sa centralisation par le biais de l'Académie. Comme toute langue vivante, le français épouse les phénomènes de l'époque qui le voient émerger. Sa forme n'est pas rigide et déterminée par des normes immuables.

Cette observation engendre des interrogations. Qu'est-ce que le participe ? Comment se présente-t-il ? Quel est son mode de fonctionnement ? Que révèle son emploi de l'époque classique à l'époque post-moderne ou contemporaine ? La réponse à ce réseau d'interrogations, donnera bien à la prospection du mode participe dans son évolution à travers quatre siècles de l'histoire de la langue française. Cette étude diachronique du mode participe élargit le champ de réflexion sur les modes. En effet, les études antérieures sur le mode participe se limitent à la forme, au sens et à l'accord du mode. Ce constat se vérifie dans bien d'ouvrages de grammaire au nombre desquels il faut noter, entre autres, *Le Bon usage* de Maurice Grevisse, *La Grammaire du français classique et moderne* de Robert-Léon Wagner et Jacqueline Pinchon, *Grammaire méthodique du français* de Martin Riegel et *La Grammaire du français contemporain* de Jean-Claude Chevalier. Il apparaît donc nécessaire

⁶ Ferdinand BRUNOT, Charles BRUNEAU, *Précis de grammaire historique de la langue française*, Paris, Masson et Cie, 1969, p.51.

d'explorer et d'analyser d'autres champs de réflexion relatifs à ce mode. Pour l'étude diachronique du participe tel que libellé par le sujet, le corpus se fondera sur trois ouvrages relevant des périodes essentielles dans la mutation du mode participe à travers le temps. Ainsi, les supports de l'analyse sont *L'Avare* de Molière, *Les Misérables* de Victor Hugo et *Les Soleils des indépendances* d'Ahmadou Kourouma. Ces écrivains ont une particularité. Molière est un auteur satirique dans l'art dramatique du XVII^{ème} siècle. Victor Hugo apparaît comme l'un des grands maîtres du romantisme dans la première moitié du XIX^{ème} siècle. Ahmadou Kourouma se présente comme l'un des auteurs francophones majeurs du XX^{ème} siècle par l'usage particulier qu'il fait de la langue française à travers son œuvre. En effet, comme le souligne Germain Kouassi :

« Kourouma apparaît comme un expert et cela ne surprend personne : cet écrivain est, de tous les écrivains ivoiriens ou même africains, celui qui revendique avec plus de conviction et de véhémence, l'initiative réformatrice du français dans le sens de sa personnalité culturelle et qui assure la paternité de la tendance. »⁷

Les ouvrages de ces auteurs sont le reflet de leur époque et des réalités qui y gravitent. Ils traduisent les conditions d'existence, le caractère des individus et la perception que leurs peuples ont de leurs univers. *L'Avare* décrit de manière ironique et amusante le caractère d'un individu cupide et mesquin, incarné par Harpagon. *Les Misérables* rappelle les conditions sociales de l'homme à travers les traits de Jean Valjean. Quant à *Les Soleils des indépendances*, il traduit la déchéance d'un homme, Fama, qui perd ses attributs de chef et sombre dans la misère à l'orée des indépendances.

Le choix de ces ouvrages est, par ailleurs, déterminé par la récurrence du mode participe, objet de l'étude. D'abord, dans *L'Avare*, il apparaît 660 occurrences du mode participe pour 146 pages. Ensuite, dans *Les Misérables* 4761 occurrences pour 450 pages et enfin, dans *Les Soleils des indépendances*, l'usage est de 2216 fois pour 210 pages. Ainsi, la récurrence du participe observée dans le corpus justifie non

⁷ Germain KOUASSI, *Le Phénomène de l'appropriation linguistique et esthétique en littérature africaine de langue française. Le cas des écrivains ivoiriens : Dadié, Kourouma et Adiaffi*, Paris, Editions Publibook, 2007, p490.

seulement la pertinence de l'usage du participe mais répond aussi à l'hypothèse qu'il y a une évolution de ce mode à partir des époques, du genre littéraire et aussi de l'espace. En cela, l'étude exposera les différents états du participe dans sa mutation sous le prisme des théories ou encore des méthodes d'analyse. Une méthode d'analyse consiste à orienter une étude, à établir une démarche scientifique dans le but d'approcher avec efficacité le phénomène étudié, de montrer l'intérêt et la pertinence de l'objet d'étude.

Ainsi donc

« la valeur d'une théorie ne réside pas dans le fait qu'elle est vraie, mais qu'elle a des attributs suivants : valeur explicative, cohérence interne, compatibilité avec d'autres théories, simplicité et enfin l'élégance. »⁸

Pour ce travail, trois méthodes permettront d'aborder l'évolution du mode participe des origines du français codifié jusqu'à nos jours. Ce sont la méthode générative, la méthode comparative et la méthode statistique.

La méthode générative prend ses ascendances et son fondement théorique dans la réécriture, les permutations, suppressions, additions, substitutions et imbrications. Noam Chomsky est un pionnier de cette méthode. Elle se caractérise par l'enchaînement automatique des règles de réécriture. Elle se définit comme

« un ensemble de règles qui relie des signaux phonétiques à leur interprétation sémantique par l'intermédiaire d'une partie centrale, la composante syntaxique, qu'attribut à chaque séquence des signaux une description structurale sous forme d'indicateurs syntagmatiques »⁹.

Cette méthode à modèle taxinomique permettra de classer l'ensemble des constructions du participe dans la langue française. Il s'agira, en effet, de catégoriser les manifestations du participe contenues dans les œuvres afin d'obtenir les diverses variations de l'objet d'étude selon les époques. Parallèlement à ce principe, interviendra la méthode statistique. La statistique se définit comme « une étude

⁸ Maurice GREVISSE, op-cit, p 37.

⁹ Georges MOUNIN, *Dictionnaire de la linguistique*, Paris, Presses Universitaires de France, 1974, p : 153.

méthodique des faits sociaux par des procédés numériques (classements, dénombrements, inventaires chiffrés, recensements, tableaux) »¹⁰. Elle se caractérise comme un ensemble de techniques d'interprétation mathématique appliquées à des phénomènes pour lesquels une étude exhaustive de tous les facteurs est impossible, à cause de leur grand nombre ou de leur complexité. Ainsi, l'usage de cette méthode exposera les différentes variations de l'usage du participe selon les époques. A partir des résultats obtenus, il conviendra d'établir une comparaison des occurrences dans les usages du participe. A cet effet, la méthode comparative sera convoquée.

La méthode comparative¹¹ recherche les liens entre les diverses langues européennes. Elle constitue des familles de langues et reconstitue des prototypes hypothétiques d'où étaient dérivées les langues attestées. Par ailleurs, elle les compare et établit des correspondances phoniques. Cette dernière méthode permettra de catégoriser les usages du participe dans les ouvrages afin d'effectuer une comparaison des occurrences d'une époque à une autre. Au demeurant, ces différentes méthodes mobilisées pour l'analyse du sujet permettront une approche scientifique dans l'étude du mode participe de son origine à l'époque contemporaine.

L'étude diachronique du mode participe s'articulera autour de trois parties. Dans un premier volet, seront auscultés les principes préliminaires ou encore prolégomènes du mode participe ; dans le deuxième volet s'établira une analyse du participe à travers l'étude comparée des emplois de ce mode, des indicateurs ou indices de la mutation. Dans le troisième volet, l'étude identifiera les usages du participe de sa transformation de l'époque classique au temps moderne.

¹⁰ Pierre LAROUSSE, *Grand Larousse de la langue française*, Tome 5, Paris, Larousse, 1973, p.844.

¹¹ Franz BOPP est le précurseur de cette théorie.

PREMIERE PARTIE

GENERALITES SUR LE PARTICIPE

La langue française fait partie des langues indo-européennes. Par ailleurs, elle tire sa source du latin. Cela a déterminé Ferdinand Brunot à avancer que : « Le français est du latin parlé »¹². Langue savante depuis l'Antiquité, elle sert de socle pour l'édification de la langue française au XVI^{ème} siècle. Cette dernière procède par de multiples mutations pour aboutir au français moderne. En effet, du latin au français moderne en passant par l'ancien français, s'opère une véritable transformation linguistique. Ces flexions sont de tous ordres. L'intérêt dans ce changement réside dans l'évolution de la grammaire et particulièrement, du mode participe. Il s'agit d'interroger la notion de participe en partant de l'époque latine jusqu'au français contemporain. Dans cette partie, sera analysée successivement l'approche historique du participe, sa définition et sa classification.

¹² Ferdinand BRUNOT : *Histoire de la langue française, des origines à nos jours*, Tome 2, le XVII^{ème} siècle, Paris, Armand Colin, 1967, p : 16.

CHAPITRE I : APPROCHE HISTORIQUE DU MODE PARTICIPE

Les formes verbales, en indo-européen, n'exprimaient pas le temps (passé, présent ou futur) mais l'aspect. Elles permettaient d'envisager l'action en train de s'accomplir ou complètement achevée. Ainsi, dans la conjugaison, suivant le système de la langue, l'on observe deux formes. Elles déterminent l'aspect de l'action exprimée par le verbe. La morphologie du syntagme verbal appelle deux termes : l'*infectum* et le *perfectum*. Le terme *infectum* traduit une action non accomplie ou le présent. Le terme de *perfectum*, l'accompli ou terme du parfait. De ces deux termes, seul le terme de l'*imperfect* qui comprend le participe fera l'objet d'une étude approfondie.

Le participe, forme nominale du verbe, est dépourvu des catégories de la personne, du nombre et du temps. Comment se présente-t-il depuis son origine latine jusqu'à l'époque classique en passant par l'époque médiévale ?

I- LE PARTICIPE : ORIGINE LATINE

Comme le pendant de la langue française, le participe puise ses sources dans la langue latine. Il a évolué suivant la stratification de la langue de Molière depuis ses origines latines. Quels sont les fondements et la perception du participe à l'époque latine ? Cette interrogation nécessite la définition du latin avant l'exposition des différentes formes du participe à cette époque.

1- La langue latine

Langue savante, le latin s'est imposé, d'abord dans toute l'Italie, puis dans l'Empire romain. Comme toutes langues, il a évolué lentement au cours de son histoire. A travers ses ramifications, elle a donné naissance à d'autres langues dont les racines témoignent de la présence du latin. Ses effluves dans leur étymon dénotent de la domination du latin à l'origine comme une langue majeure sur une grande partie de l'Europe dont la France. Ce dont témoigne Marcel Cohen à travers ses propos :

« le latin, par cette distinction de l'indo-européen a été, à un moment donné, la langue d'une petite cité, sans changer sensiblement, il est devenu la langue d'un grand empire ; puis il s'est morcelé en divers groupes de dialectes parmi lesquels une réunification fractionnée s'est faite en plusieurs grandes langues »¹³

Le latin est, en effet, usité comme moyen de communication dans l'administration, dans les cérémonies religieuses, et aussi dans le domaine de la littérature. Il s'impose dans l'empire romain et bien longtemps après sa décadence. Le latin est la langue par le biais duquel les érudits et les personnes instruites véhiculent le savoir à travers toute l'Europe. Du Moyen Age au XVII^{ème} siècle, il demeure de l'enseignement dans les universités. Ce statut du latin émane de sa richesse dans le champ de la civilisation. Il est une langue dominante comparativement aux autres langues de son époque car il possède un vocabulaire capable de traduire sans ambiguïté toutes les perceptions de l'homme.

Selon l'histoire de la langue, il y a lieu de distinguer le latin littéraire, dont l'histoire se confond avec celle de la littérature, et le latin vulgaire celui du bas peuple dont est issu le français.

En somme, comme toutes les langues, le latin possède une syntaxe, une grammaire. De cette grammaire découlent les fondements du participe.

2- Caractéristiques du participe à l'époque latine

Le participe à l'époque latine présente trois formes : le participe présent, le participe parfait passif et le participe futur.

Les participes sont des formes adjectivales du verbe. Ils se déclinent comme des adjectifs qualificatifs. A l'origine, ils n'entrent pas dans le système de la conjugaison. Ainsi, ils n'expriment ni la voix ni le temps. Mais, progressivement, ils intègrent la conjugaison et affectent plus particulièrement telle voix et à tel temps :

¹³ Marcel COHEN : *Histoire d'une langue : le français*, Editions Sociales, Paris, 1973, p : 35.

- le participe en ~**ns** a été perçu comme un participe présent de sens actif, aussi bien pour les verbes déponents que pour les autres verbes ;
- le participe en ~ **tus** (ou ~**sus**), originellement indifférent à la voix, a été considéré comme un participe de sens actif dans la conjugaison des verbes déponents et comme un participe de sens passif, dans celle des autres verbes. Il a, d'autre part, été posé comme participe parfait de sorte qu'il l'a utilisé pour former tous les temps du perfectum des verbes déponents aussi bien que tous les temps du perfectum à la voix passive, pour les autres verbes ;
- le participe en ~ **turus** se prêtait, par son sens, à l'expression du futur (apte à aimer : d'où disposé à aimer, sur le point d'aimer, etc). Il existe avec cette valeur autant pour les verbes déponents que pour les autres verbes. Un tableau récapitulatif permet de cerner les formes du participe à l'époque latine :

	Caractéristique	Actif	Passif	Déponent
Présent	-(e)ns, -(e)ntis	amans, antis <i>aimant</i>		imitants, antis <i>imitant</i>
Futur	-turus, a, um ou -surus, a, um	amaturus, a, um <i>allant aimer</i>		imitaturus, a, um <i>allant imiter</i>
Parfait	-tus, a, um ou -sus, a, um		amatus, a, um <i>ayant été aimé,</i> <i>aimé</i>	imitatus, a, um <i>ayant imité</i>

Tableau d'ensemble des participes

2.1- Le participe présent

Le participe dit « présent » indiquait, avant tout, la participation à l'action (amans : qui participe à l'action d'aimer, qui aime). Il se fonde sur les trois voyelles thématiques des verbes : a- e- ie et connaît la variation en cas et en nombre ~**ans**, ~**ens**, ~**iens**.

Le participe présent a un sens actif. Il est formé :

- d'un thème de l'infectum ;
- d'un suffixe ~**nt** ou ~**ent** ;
- des désinences de la troisième déclinaison.

Exemples :

1- nominatif- singulier amans < ama- nt- s ;
génitif singulier ama- nt- is,

2- nominatif singulier legens < lege- nt- s; génitif singulier
lege- nt- is

Dans l'exemple (1) le thème infectum est **ama** et son suffixe est **-nt**, décliné avec un génitif **amantis**. Dans l'exemple (2) le thème infectum est **lege** et son suffixe est **-nt**, décliné avec un génitif **legentis**.

Il faut comprendre par bas latin, le latin vulgaire utilisé comme moyen de communication par le bas peuple, les soldats et les commerçants. Ainsi, en bas latin, le système se simplifie :

- les finales de la 1ère conjugaison, sentie comme la déclinaison type, se généralisent.

Exemple : Décente → disant ([K] devant [e] se palatalisent au début du III^{ème} siècle pour donner [Z])

- les cas nominatif et accusatif subsistent pour le participe présent, d'où les formes de singulier ~antis et les formes du pluriel ~antes.
- au nominatif singulier, la finale ~ans est refaite en ~antis. La forme devient alors pari syllabique.

2.2- Le participe futur

Le participe en ~**turus** ou ~**surus** est une forme adjectivale du verbe n'exprimant, à l'origine, ni la voix ni le temps, mais l'aptitude de l'action. Il s'obtient en substituant la terminaison ~**um** du supin (5^e temps primitif) par la terminaison ~**urus**. Cette forme se décline comme bonus. Jusqu'à la fin de l'époque républicaine, il n'a guère été employé qu'avec le verbe **sum**, pour exprimer des nuances voisines du futur.

Exemple : Scripturus sum : je suis sur le point d'écrire.

Le participe futur est de sens actif et signifie : qui est sur le point de (faire l'action désignée par le verbe) : **placaturus** : qui est sur le point d'adoucir.

2.3- Le participe parfait passif

C'est une forme adjectivale du verbe (**amatus** : aimé) qui sert de participe parfait passif. Bien que d'origine différente de celle du supin, cette forme s'obtient pratiquement en transformant le supin (5^e temps primitif) en un adjectif de modèle bonus.

Exemple : capius, a, um, participe parfait passif de capio, is, ere, cepi, captum : pris, ayant été pris.

L'ensemble des verbes bénéficiait d'une formation homogène sur le suffixe ~to> ~tum (accusatif masculin singulier). A l'origine, ce suffixe était indépendant de la conjugaison verbale. Il permettait de créer des adjectifs à partir des thèmes verbaux ou nominaux.

Exemple : tus → instum, dare → datum

Mais le suffixe a été annexé à la conjugaison. La forme suffixe du verbe développe alors un sens passé et passif.

Exemple : datus signifiant ayant été donné.

Le suffixe se rencontre sous un double aspect, ~tum étant la tournure la plus courante. La variante ~sum a une double origine :

- origine phonétique ; lorsque le suffixe ~to s'ajoute à un thème verbal terminé par une dentale. Au contact **t** / **d** + ~to, se développe un élément sifflant dans la gémignée. Suit une assimilation bilatérale : [tt > tst > ss]. La séquence [ss] se signifie après la consonne [ss > s] ou se conserve.

Exemples:

ardere → ard + to + m > arsum («brûlé»)

claudere → claussum («fermé»)

mittere → missum («envoyé»)

sedere → sessum («assis»)

- origine analogique :

Exemple : La construction régulière onittere → missum influence manere («rester») → mansum.

Il faut retenir qu'à l'époque latine, le mode participe avait trois formes. Chacune d'elles possédait une désinence spécifique. Ainsi, de cette langue dite savante naît une autre langue par le truchement du latin vulgaire. En effet, dans la quête d'une autonomie linguistique, le latin vulgaire donne l'ancien français. Que faut-il retenir du mode participe et de son emploi pendant l'usage de l'ancien français ?

II- LE PARTICIPE : EMPRUNT DE L'ANCIEN FRANCAIS

Le participe, à l'origine latine, se caractérise par les désinences de la déclinaison substantive. Qu'en est-il pour l'ancien français ?

1- L'ancien français

L'ancien français est une langue dérivée du latin vulgaire. Il est un état de la langue intermédiaire entre le latin dont il représente un stade évolué, et le français moderne qui est un stade postérieur de quelques siècles. Ce langage est usité à l'époque de la période féodale dans le Nord de la France. Son usage se situe entre le IX^{ème} et le XIV^{ème} siècles. Dans l'histoire de la littérature française, *Les serments de Strasbourg* est le document qui marque la naissance de l'ancien français et du royaume de France. Ce texte est prononcé en 842. L'ancien français, langue intermédiaire, se veut une langue autonome et émancipatrice, différente du latin. A cet effet, il est nécessaire d'exposer les caractéristiques de cette langue naissante. Elle n'est pas un patois, mais une langue à son stade de balbutiement. Quels sont alors les principaux traits de cette langue ?

L'ancien français bénéficie au début d'une clarté de l'orthographe latine. Les lettres y sont toutes employées pour noter des sons effectivement articulés, sans lettres supplémentaires non prononcées. Dès lors, toutes les voyelles et les consonnes présentes dans le mot sont prononcées. Progressivement, dans une quête d'identité linguistique pour s'affranchir du latin, l'ancien français a subi des mutations au cours de son évolution. Qu'en est-il du mode participe ?

2- Caractéristiques du participe à l'époque de l'ancien français

Des trois participes latins, deux ont intégré l'ancien français : le participe présent et le participe passé.

2.1- Le participe présent

Le participe présent, de tous les verbes, est caractérisé dès l'origine de la langue française, par la terminaison ~**ant** < ~**antem** parce qu'elle ne portait pas l'accent

En ancien français, le participe présent se décline (cas-sujet : **amans** ; cas-régime : **amant**) et s'accorde. On trouve encore au XVII^{ème} siècle d'assez nombreux exemples d'accord du participe présent (aux gens **portants** bâtons : La Fontaine).

2.2- Le participe passé

Parce qu'elles ne portaient pas l'accent, les terminaisons ~**tus** ou ~**sus** ont disparu en ancien français dans les participes passés.

Exemple :

amantum > aimé

finitum > fini

Selon le mode de jonction sur le suffixe au thème verbal, on distingue les formes fortes, accentuées sur le radical (fáctum) et les formes faibles, dont l'accent porte sur la désinence (amátum).

2.2.1- Les formes faibles

Formes latines (latin classique)	Evolution des formes (bas latin)	Réfections résultat types (ancien français)
<i>Amátum</i>	se maintient	→aimé type en [e]
<i>Delétum</i>	tend à disparaître	→Cad'etum > cheoit type en [oit]
<i>auditum</i>	s'étend	→Dorm'itum > dormi type en [i]
<i>secútum</i>	s'étend	→Vid'utum > veù type en [u]

Commentaire des formes

En bas latin, s'opère une modification et une répartition des formes.

La seconde forme (en ~'étum) tend à disparaître ; elle est très peu représentée, et presque toujours issue de participes refaits.

Exemples :

1. cadue («tomber») > cheoir → casum > cadétum > chéoit
2. benedior («benir») > beneïr → benedictum > beneoit.

Le type en ~itum s'étend, par analogie aux infinitifs en ~ire

Exemples :

1. salire («sauter») → saltum refait en salitum > Sali / sailli
2. fallere > fallire → falsum refait en fallitum > fait / failli
3. sent'ire → sensum refait en sentitum > senti

Mais on assiste à une extension considérable du type en útum.

Exemples :

1. habere → habitum mais refait en habútum (à partir du parfait habui) > eù («eu»)
2. debere → debitum refait en debútum > deù (« dû »).
3. placere → placitum refait en placútum > pleù (« plu »)
4. bibere → bibitum refait en bibútum > beù (« bu »)

Cela est identique pour les verbes qui, originellement, ne possédaient pas de participe passé :

Exemples :

1. potui → potútum > peù (« pu »)
2. sapui → sapútum > seù (« su »)
3. valui → valútum > valu
4. volui → volútum > volu (« voulu »)

De même, les désinences des verbes sans parfait en ~ui subissent la même transformation.

Exemple :

videre → vidi / visuúm refait en vidùtum > veù (« vu »).

En ancien français, on recense donc 5 types principaux de participes passés, trois à finale vocalique (participes passés faibles) et deux à finale consonantique (participes passés forts).

Les types en [e] se trouvent particulièrement bien représentés. C'est pourquoi, ils attirent des verbes qui étaient forts à l'origine.

Exemple :

nascere → nàtum («né »)

La finale ~é devient ~ié.

Exemple :

judicátum > jugié (« jugé »).

Les participes en [i] et en [ü] subissent de nombreux changements.

2.2.2- Les formes fortes

Formes latines	Evolution des formes	Refection
	Bas latin	Ancien français
‘~tum	Comme fáctum	‘~tum > ~t
‘~sum	Comme clausum	‘~sum > ~s

Commentaire des formes

Participes forts à finales consonantiques en ~tum

Exemples :

1. fractum > fait
2. trahere → trahere (« tirer ») d'où tractum > trait
3. pinctum > peint
4. ponere (« poser ») → positum > post.

Participes forts à finales consonantiques en ~sum

Exemples :

1. arsum > ars (« brûler »)
2. mordere → morsum > mors (« mordu »)
3. torquere → torsum > tors (« tordu »)

Il faut remarquer que ces participes passés s'alignent souvent sur le vocalisme du parfait :

Exemples :

1. Quærerere (« chercher ») avait quæstum comme participe régulier ; il subsiste comme substantif féminin quête ou en composé acquêt. Mais le parfait quæsiui → quisi (avec dilation des deux [i] sur [æ]) quis, d'où la formation d'une forme hybride du participe quæstum → quistum > quis.

2. Mittere (« envoyer ») avait m'issum comme participe régulier, lequel donne le substantif mes (« ce / celui qui est envoyé », « message » / « messenger »). Mais le parfait régulier était m'isi d'où le participe m'issum > mis.

3. Sedere (« asseoir ») faisait s'essum au participe, mais le parfait s'essi devenu s'issi (par dilation) influence le participe qui passe à s'issum > sis.

4. Prehendere (« prendre ») faisait prehensum > presum > preis / prois, mais le parfait prehensi / prisi refait en prisi, (par dilation) influence le participe passé qui devient pris.

Enfin, il existe quelques cas de doublets comme pour les composés de dicere, benedicere. Le latin classique évolue librement : bened'ictum > bené eit > bene oit.

Mais une forme analogique dérive du parfait du verbe simple (d'Ixi) : bened'Ictu > benéit > bénit (adjectif) / béni (participe passé).

Exemple :

vendi ou vendu ; alternent de la même façon ou / oï (de oïr, « entendre »), sentu / senti

Il est à retenir que l'époque de l'ancien français a favorisé l'émancipation du français et aussi une épuration du mode participe. En effet, de trois formes héritées du latin, le participe est réduit à deux formes. Aussi faut-il noter que la terminaison du participe présent est ~ant. Le participe passé a une terminaison variable. Ainsi, selon la chronologie des temps, de l'ancien français, vient une langue qui demeure la langue universelle. C'est la langue de la Cour et des nobles. Cette langue qui se débarrasse des mots d'emprunts latins, qui fixe et codifie son usage est la langue française. De ce fait, il convient d'observer la formation du participe au stade de son évolution dénommé de période classique.

III- LE PARTICIPE ET LA CRISTALLISATION CLASSIQUE

La période dite classique, dans l'histoire de la littérature française, est une époque qui s'étend de la deuxième moitié du XVII^{ème} siècle jusqu'à l'orée du XIX^{ème} siècle. Cette période est caractérisée par une uniformisation des normes et de leur stabilisation dans tous les domaines de l'existence du peuple français. Elle est une période charnière dans l'édification de la langue française moderne.

Transfuge de l'Antiquité et du Moyen-âge, le participe, durant le siècle de Vaugelas, se structure pour adopter en définitive deux formes par opposition aux trois formes d'origine latine. Les deux formes sont le participe présent et le participe passé.

Pour mieux appréhender le participe durant la cristallisation de l'époque classique, il importe de répondre aux interrogations suivantes : Qu'est-ce que la cristallisation ? Quel est l'état de la langue française et quelles sont les caractéristiques du français ?

1- La cristallisation classique

La cristallisation classique est l'ensemble des mutations sociales et politiques qui fondent le XVII^{ème} siècle pour déterminer la période de la modernisation de la langue. De l'ancien français au français moderne, la langue française a connu deux états intermédiaires avant la fixation définitive de la plupart des règles de fonctionnement de la langue française.

Le moyen français marque un moment de transition entre l'ancien français et le français moderne. Cette période s'étend du XIV^{ème} siècle au XVI^{ème} siècle. Elle est déterminée par l'abandon progressif du système de la déclinaison à deux cas, au milieu du XVIII^{ème} siècle.

Le moyen français se caractérise par l'établissement de l'administration royale. Les rois affirment et organisent leur autorité judiciaire et fiscale, aux dépens des puissances du temps féodal en utilisant le moyen français comme outil de communication.

Sa vulgarisation se manifeste à un double niveau durant cette période. Dans un premier temps, il s'agit de l'extension de l'usage du français à travers la littérature. Ainsi, le théâtre religieux se développe spécialement à la fin du XIV^{ème} siècle et au début du XV^{ème} siècle. A cela, il faut adjoindre le développement des ouvrages en prose.

Dans un deuxième temps, l'on observe la transformation de la langue à travers la disparition de la déclinaison à deux cas et à l'apparition des prépositions. Ceux-ci rendent, en effet, utile une partie des cas pour déterminer le rôle des mots et fixer progressivement l'ordre des mots dans la syntaxe moderne : sujet-verbe-complément.

Les mutations observées durant cette époque, dite de transition, désarticulent l'ancien français pour le rendre plus apte à acquérir son autonomie face au latin dominant. Elles conduisent à une ère nouvelle sous le règne de François 1^{er} au XVI^{ème} siècle. Ce siècle est dit la période de la Renaissance. Cette période est caractérisée par de profondes mutations dans le domaine social, politique et culturel. C'est un « siècle

à physionomie très particulière, avec ses transformations sociales et ses bouillonnements d'idées. »¹⁴

Il marque la naissance du capitalisme moderne et contribue à la vulgarisation du savoir dans les hautes classes et, dans une certaine mesure, en dehors du clergé et des nobles. Les réformateurs de la Renaissance sont Léonard de Vinci dont on connaît surtout la peinture, Clément Marot par ses psaumes chantés dans la version française, La pléiade de Ronsard à travers la création d'un vocabulaire nouveau. Les derniers cités impulsent au français l'énergie nécessaire pour le sortir de l'Antiquité et le conduire inexorablement vers la voie de la modernisation.

En effet, « les gens du 16^e siècle, tous influencés qu'ils étaient par le latin, ont surtout pris conscience de la différence entre le latin et le français, et ont manifesté leur fierté d'écrire le français, leur volonté de le perfectionner en lui-même »¹⁵.

Telle est l'atmosphère qui baigne le siècle de la Renaissance. Tous recherchent l'autonomie et l'émancipation du français dans le champ linguistique indo-européen. Il est vital, pour eux, de donner une identité au français à travers son vocabulaire, son orthographe et sa grammaire. Ils confèrent ainsi, à la langue son propre fonctionnement, son propre usage et sa propre autorité. Cette mutation aboutit au XVII^{ème} siècle où il se structure et tend à se doter d'une forme stable. Ce siècle est qualifié de période classique.

Le siècle de Molière se révèle comme celui où tous les traits fondamentaux du français se fixent. Les innovations apportées par l'époque de Vaugelas touchent à plusieurs domaines de la langue. Elles concernent la prononciation dans l'ensemble, la morphologie du verbe, du nom, du pronom, la constitution de la proposition simple et de la phrase complexe, le vocabulaire fondamental.

L'apport majeur de cette époque est de rendre le texte littéraire accessible. Cette période est dénommée le siècle de Louis XIV. Sous son règne qui traverse le XVII^{ème} siècle d'un bout à l'autre, le pouvoir est centralisé. Il en fait de même pour

¹⁴ Marcel COHEN ; op.cit., p : 155.

¹⁵ Idem, p : 168.

l'art et la culture qui trouvent au palais, l'espace pour leur vulgarisation. Tout part et revient au Roi Soleil. Le champ des arts et des lettres est régi par la raison, l'ordre et la grandeur. La puissance du Roi Soleil rayonne à travers toute l'Europe. Son autorité est considérée comme de « droit divin ». Le catholicisme est la religion d'Etat. Durant ce siècle, l'art dramatique est le genre qui domine le monde littéraire. Il est régi par la raison qui impose la règle des trois unités : unité d'action, unité de lieu et unité de temps. L'influence du français y est renforcée et étendue par Corneille, Racine et Molière. Ceux-ci rivalisent avec leur modèle de l'antiquité grecque. Bien plus tard, c'est au Traité de Rastadt en 1714 que le français est introduit comme langue diplomatique. Le travail sur la modernisation de la langue française s'est opéré par l'apport de deux théoriciens majeurs de la langue française au XVII^{ème} siècle. Ces orfèvres de la langue sont Malherbe et Vaugelas. Leur volonté est de codifier et de fixer des règles présidant au bon usage de la langue française en plein essor.

Ce faisant, il faut retenir que les diverses mutations de la langue française et du participe sont les résultats de plusieurs changements. Ces mutations sont déterminées par la volonté politique et la volonté de certains théoriciens et observateurs de la langue pure. Le XVII^{ème} siècle est une période favorable à l'essor de la langue française. Elle y trouve tous les ressorts nécessaires à son expansion. Cela participe à sa modernisation.

2- Le français moderne ou classique

Le français moderne s'observe à partir du XVII^{ème} siècle. Il se caractérise par la clarté et par la pureté. Il s'agit d'éliminer du français tous les mots jugés bas ou techniques ou provinciaux, ainsi que toutes les constructions obscures ou embarrassantes. Ces prescriptions furent l'énonciation des règles atomiques. Considérés comme les législateurs du bon usage, Malherbe et Vaugelas s'investissent à donner à la langue française sa noblesse, son identité et sa norme. Ils sortent par

leurs prescriptions le français de la lourdeur héritée par la Renaissance. Ils en font une langue alerte et fluide. Leur détermination la débarrasse des derniers amarres du latin en la revêtant de toutes les artifices de la modernité dont le participe demeure l'une des clés de voûte. Quelles sont les caractéristiques du mode participe ?

3- Caractéristiques du participe à l'époque de la cristallisation classique

En période classique, les formes du participe sont le participe présent et le participe passé. Au niveau de la terminaison ou désinence, le participe présent est ~ant et le participe passé quant à lui est variable. Il est soit ~é, ~i, ~u, ~s ou ~t.

3.1- Le participe présent

La forme du participe présent est identique à celle de l'ancien français. Elle se structure ainsi : **thème + an**, commune à tous les verbes.

3.2- Le participe passé

Tout comme le participe présent, le participe passé conserve ses mêmes désinences à l'époque de l'ancien français. Cependant, il apparaît quelques évolutions qui sont phonétiques. Au XII^{ème} siècle, les consonnes finales chutent. Ainsi, les participes opposent un genre féminin terminé par une consonne à un genre masculin terminé par une voyelle.

Exemple : fait / faite prononcé [fɛ] / [fɛt]

Du point de vue phonétique, se simplifient les finales ~ié > ~é. Les [ç] hiatus s'amuïssent.

Exemple : eù désormais prononcé [ù], beù est prononcé bu...

Mais de nombreux changements sont dus à l'analogie. Ainsi, la réfection des radicaux qui touche l'ensemble de la conjugaison n'épargne-t-elle pas les participes passés.

Exemples :

amé > aimé sur les formes fortes conservées dans le reste de la conjugaison.

prec'ātu > preté > proié refait en prié sur le présent prie < préecat [eù iuj > ici > i].

Il faut enfin noter des alignements partiels des participes passés forts sur les participes passés faibles, plus nombreux et sentis plus réguliers.

Exemples :

- mors → mordu ;
- tors → tordu ;
- lectum > lit → lu ;
- rùptum > rot / rout → rompu.

Au total, le participe à l'époque de la cristallisation classique ne présente aucune difficulté dans sa forme structurale. Le participe présent, en effet, conserve sa désinence ~ant. Il en est de même pour le participe passé malgré la variabilité des désinences. Qu'en est-il de son emploi ?

IV- EMPLOI DU PARTICIPE

L'analyse précédente a exposé les diverses formes du mode participe depuis les origines latines jusqu'au français moderne. Selon la chronologie des époques, durant celle de l'ancien français, les formes du participe se stabilisent. En effet, le mode participe a deux formes : le participe présent et le participe passé. Chaque forme est affectée d'une désinence particulière. Ainsi établi, comment le participe s'emploie-t-il dans un énoncé ? Raoul Moitier définit l'emploi comme « la manière dont on doit faire l'usage. C'est la place, la fonction, la charge, l'occupation pour laquelle elle est employée »¹⁶. En définitive, l'emploi est le fait de se servir d'une forme de langue.

Dès lors, quel est l'emploi du participe de l'époque latine à l'époque classique ?

¹⁶ Cité par Paul ROBERT : *Dictionnaire alphabétique et analytique de la langue française*, tome 6, Paris, Robert, 1985, p : 235.

1- Emploi du participe à l'époque latine

Les emplois du participe à l'époque latine sont : le participe absolu et le participe apposé. Comment se décline le participe à cette période ?

1.1- Le participe absolu ou participe de l'ablatif

Le participe de l'ablatif concourt souvent à la composition d'un ablatif absolu.

Exemple :

omissis nagis, mera homicidia sunt : les bagatelles ayant été laissées de côté, ce sont de purs homicides = une fois terminées les bagatelles, ce sont des purs homicides.

1.2- Le participe apposé

Le participe apposé, accompagné ou non des compléments, se rapporte à un nom ou à un pronom avec lequel il s'accorde en genre en nombre et en cas.

Exemple : Una (e puellis) ... facta ex ipso timore uelocior → une des filles, rendue plus rapide par la crainte même.

Le participe parfait **facta**, nominatif, féminin-singulier, accompagné de l'attribut **uelocior** et du complément **ex ipso timore**, est apposé au sujet de la proposition una, avec lequel il s'accorde.

Si le mode participe connaît deux formes dans la langue latine, il en est de même dans l'ancien français. Comment s'emploient-elles ?

2- Emploi du participe en ancien français

Le participe présent est resté en usage comme adjectif.

Exemple : Ne crient home **vivant**.

Devenu substantif, il remplit toutes les fonctions d'un substantif.

Exemple : Bien fiest nostre **guaranz**.

Le participe passé quant à lui, est resté employé comme adjectif. Par ailleurs, il a étendu son rôle verbal de deux manières. D'abord il sert à constituer toute la conjugaison du passif, ensuite et surtout il devient un participe passé. Il sert aussi à constituer tous les temps composés.

Il faut observer qu'à l'époque de l'ancien français le participe présent s'emploie à la fois comme un substantif et comme adjectif. Le participe passé, par contre, s'emploie comme un adjectif et comme verbe dans la conjugaison du passif et dans les temps composés. Que retenir de son emploi à l'époque classique ?

3- Emploi du participe à l'époque classique

Le participe présent peut s'employer comme un adjectif ou comme un verbe.

3.1- Emploi du participe présent comme adjectif

Pour être employé comme adjectif qualificatif, le participe présent prend la valeur d'un adjectif. Il prend alors tous les attributs de l'adjectif. C'est la forme adjectivale du verbe. Il est dénommé alors adjectif verbal. Il fait partie du groupe nominal. Il a, dans cet emploi, les mêmes fonctions, les mêmes degrés de signification, les mêmes expansions que l'adjectif qualificatif. Aussi, les règles d'accord de l'adjectif qualificatif lui sont appliquées.

Exemple :

- « J'aimerais mieux mourir que de lui avoir fait paraître aucune pensée **offensante** »
(*L'Avare* ; p : 75.)

Dans cette phrase, le participe présent, **offensante**, est employé comme un adjectif qualificatif. Il a la fonction d'épithète. De ce fait, il prend la marque du genre et du nombre du nom auquel il se rapporte. Le nom, ici, est **pensée**. Ce mot a pour genre féminin ; ce qui permet au participe présent de prendre la marque du féminin. Elle se caractérise par un **e** muet : **offensant** + **e** = **offensante**.

Le participe présent pris comme adjectif qualificatif peut avoir, tantôt le sens actif, tantôt le sens ni actif ni passif.

3.1.1- Le participe présent au sens actif

Au sens actif, le participe présent joue le rôle d'un adjectif qualificatif épithète. Il prend la marque du nom auquel il se rapporte.

Exemple :

- « Des mains **tremblantes** se tendaient mais les chants nasillards, les moignons (...) refroidissaient le cœur de Fama » (*Les soleils des Indépendances* ; p : 26.)

Le participe présent **tremblantes** est lié directement au groupe nominal **des mains**. Ce substantif est au féminin- pluriel. Ainsi, le participe présent prend la marque du genre et du nombre du substantif. Des mains tremblantes sont des mains qui tremblent et cela se voit.

3.1.2- Le participe présent au sens passif

Le participe présent n'a pas le même sens que l'adjectif. Cela s'explique par le fait que l'agent implicite n'est pas le nom auquel l'adjectif est joint.

Exemple :

- « Couleur **voyante**. » (inédit)

Dans cet exemple, il faut comprendre « **couleur que l'on voit, qui se voit, qui est vu** ». Le syntagme nominal ne fait pas l'action. Sachons qu'une couleur ne se voit pas. Par contre, elle est vue par quelqu'un.

3.1.3- Le participe présent ni actif ni passif

Le participe présent n'est pas identique au sujet du verbe support.

Exemple :

- « La rue, une des plus **passante** du quartier nègre de la capitale, grouillait. » (*Les Soleils des indépendances* ; p : 20.)

Le participe présent **passante** n'est pas lié au nom. Ce n'est ni une rue qui passe, ni une rue que l'on passe, mais une rue où l'on passe. Le nom et le participe présent ne font pas de cohérence du point de vue sémantique. En effet, une rue n'est pas dotée d'attribut pouvant lui permettre de se déplacer comme un être pouvant se déplacer. La rue ne peut donc passer. C'est un espace dans lequel se meuvent les hommes et des engins. La rue est inactive.

Il apparaît alors que le participe présent employé comme adjectif qualificatif peut être au sens actif ou au sens passif. Cet usage du participe présent est le plus récurrent. Dans les autres cas, le participe présent ne traduit pas une action mais un état. Il a un caractère implicite.

Qu'en est-il pour le participe présent comme verbe ?

3.2- Emploi du participe présent comme verbe

Le participe présent peut être employé comme verbe. Il fait alors partie du groupe verbal et est invariable. Il exprime une action simultanée par rapport à l'action marquée par le verbe qu'il accompagne.

Exemple :

- « Il y aura plus de joie au ciel pour le visage en larmes d'un pêcheur **repentant** que pour la robe blanche de cent justes. » (*Les Misérables* ; p : 46.)

Dans cet exemple, le participe présent est **repentant**. Le substantif auquel il est lié est **un pêcheur**. Celui-ci, au lieu d'identifier un être ou un objet, sert à traduire l'action accomplie par le participe présent. Ainsi, **un pêcheur repentant** signifie un pêcheur qui reconnaît ses péchés. Dans ce cas, le participe présent ne s'accorde pas car il ne prend pas la marque du genre et du nombre du substantif qui le précède.

Que retenir de l'emploi du participe présent ? Le participe présent peut s'employer comme un adjectif ou comme un verbe. Pris comme un adjectif qualificatif, il a les mêmes caractéristiques que celui-ci. Cependant, il demeure variable. Employé comme un verbe, il a le sens actif et est invariable. Quel rôle peut-on assigner au participe dans sa double articulation.

3.3- Emploi du participe passé

Le participe passé a deux formes : le participe passé de forme simple et le participe passé de forme composée.

3.3.1- Emploi du participe passé de forme simple

Le participe passé, dans sa forme réduite ou simple, peut s'employer comme adjectif et il a mêmes fonctions, les degrés de signification, les mêmes expansions que l'adjectif qualificatif dont il est équivalent.

Exemple :

- « *Il faut faire toutes les poursuites **requises**.* » (*L'Avare* ; p : 107.)

Dans cet exemple, le participe passé est **requis**. Il est pris comme un adjectif qualificatif. De ce fait, il prend la marque du genre et du nombre du nom auquel il se rapporte (**les poursuites**). Ce qui donne : **requises**.

3.3.2- Emploi du participe passé de forme composée

Le participe passé de forme composée est la forme verbale du participe passé. Il se rencontre dans tous les temps composés selon les cas avec l'auxiliaire avoir ou avec l'auxiliaire être.

Exemples :

- « Elle **avait passé** une très mauvaise nuit. » (*Les Misérables* ; p : 135.) (1)
- « Des arbrisseaux **étaient accrochés** aux monts qui roulaient jusqu'à l'infini. » (*Les soleils des Indépendances* ; p : 82.) (2)

Dans l'exemple1, le participe passé de forme composée est formé avec l'auxiliaire avoir. La structure est : **auxiliaire avoir + participe passé de forme simple.**

Dans l'exemple2, le participe passé de forme composée est formé avec l'auxiliaire être. La structure est : **auxiliaire être + participe passé de forme simple.**

Le participe passé de forme composée a le sens actif ou le sens passif selon les emplois.

3.3.2.1- Le sens actif du participe passé de forme composée

Le participe passé de forme composée a le sens actif soit avec l'auxiliaire **avoir**, soit avec l'auxiliaire **être**.

3.3.2.1.1- Le sens actif du participe passé avec l'auxiliaire avoir

Le participe passé employé avec l'auxiliaire avoir a toujours le sens actif.

Exemple :

- « Nos dirigeants **ont commencé** à les utiliser comme prête-nom pour acheter, vendre, prêter. » (*Les soleils des Indépendances* ; p : 88.)

Le participe passé **commencé** fait l'action du sujet. En posant la question suivante : **qui est-ce qui ont commencé à les utiliser ?** La réponse sera : **nos dirigeants**. Le sujet est lié directement au participe passé car il joue un rôle actif dans la phrase.

3.3.2.1.2- Le sens actif du participe passé avec l’auxiliaire être

Le participe passé, quoique employé avec l’auxiliaire être, a le sens actif. Ce cas se présente dans la conjugaison des verbes pronominaux et dans la conjugaison de certains verbes intransitifs.

Exemples :

- « *C’était trop tard : le brouillard **s’était enfui** derrière le village et de partout débouchaient les groupes de salueurs.* » (*Les soleils des Indépendances* ; p : 109.) (1)
- « *Javert **était né** dans une prison d’une tireuse de carte dont le mari était aux galères.* » (*Les Misérables* ; p : 96.) (2)

Dans l’exemple1, le participe passé verbal se compose de l’auxiliaire **être** et du participe passé pronominal à la forme simple du verbe s’enfuir. Le sujet de la phrase (**le brouillard**) fait l’action. En posant la question suivante : **qui s’était enfui derrière le village ?** La réponse attendue est : **le brouillard**. Il est le sujet du verbe de la phrase. Il ne subit pas l’action.

Dans l’exemple2, le participe passé verbal (**était né**) n’admet pas de complément d’objet. C’est une phrase intransitive. Le sujet de la phrase fait l’action. Il ne subit pas l’action et n’admet pas un complément d’agent. Le participe passé verbal a un sens actif.

3.3.2.2- Le sens passif du participe passé de forme composée

Le participe passé verbal a le sens passif dans la conjugaison des verbes passifs.

Exemple

- « *Jean Valjean a bientôt le sentiment qu’il **est espionné** par Javert.* » (*Les Misérables* ; p : 185.)

Le participe passé (espionné) est au sens passif. Le sujet (Jean Valjean) n'influence pas le verbe de la phrase. Cette phrase admet un complément d'agent (par Javert) qui est en réalité, le sujet de la phrase. A l'actif, nous dirons : **Javert espionne Jean Valjean**. Le sujet (Javert) fait l'action. Le verbe (espionne) est un transitif direct. Il admet un complément d'objet direct. La transformation de la phrase active à la phrase passive se fait avec l'auxiliaire **être**.

Le participe passé de forme composée, dans son emploi, a le sens actif et le sens passif. Le sens passif est exclusif aux verbes admettant un passif.

Le participe passé peut être employé comme adjectif dans sa forme réduite ou comme verbe dans tous les temps composés.

Comme adjectif, il fait partie du groupe nominal et remplit ainsi les mêmes fonctions, les degrés de signification et les mêmes expansions que l'adjectif qualificatif dont il est l'équivalent.

Articulé dans son usage verbal, pour former les temps composés, il est associé à l'auxiliaire avoir ou à l'auxiliaire être.

En somme, l'emploi du participe, de l'époque latine à l'époque du français classique est mouvant. Durant la période latine, l'on observe plusieurs articulations. Il peut être absolu, apposé, adjectif ou nominal. Son emploi est généralisant. Sa spécificité n'apparaît pas dans ses différentes formes. Par contre, à l'époque de l'ancien français, l'emploi du participe est spécifié. Il peut s'employer soit comme adjectif, soit comme substantif au participe présent. Au participe passé, il joue le rôle de l'adjectif et du verbe. Par ailleurs, cette fixation, au niveau des emplois se précise davantage à l'époque classique. En effet, le participe est employé d'une part comme verbe dans le participe présent et dans le participe passé composé. Il est employé d'autre part comme adjectif uniquement dans sa forme réduite. Au XVII^{ème} siècle, apparaît l'invariabilité du participe présent pris comme verbe. Il se démarque ainsi de la forme adjectivale qui se confond à l'adjectif verbal. A travers ces caractéristiques, que retenir de la fonction du participe ?

V- FONCTION DU PARTICIPE DE L'EPOQUE LATINE AU FRANCAIS CLASSIQUE

Pour mieux cerner la notion de fonction, il est nécessaire de la définir pour en saisir toutes les subtilités pouvant conduire à sa bonne appréhension. Ainsi, la fonction peut se définir comme un « rôle grammatical que joue un terme dans un énoncé. »¹⁷ Par ailleurs, il faut signifier que la fonction d'un mot est déterminée par son usage, ou encore de son emploi dans un énoncé en rapport avec les autres mots qui constituent l'énoncé. Pour Martin Riegel, « la fonction d'un mot ou d'un groupe de mots est le rôle que cet élément joue dans la structure d'ensemble de la phrase où il est employé. »¹⁸ En somme, la fonction est le rôle ou « le critère syntaxique »¹⁹ que le mot est susceptible de recevoir dans la phrase. En prenant pour repère ses définitions, quelles sont alors les fonctions du participe ?

1- La fonction du participe à l'époque latine

Les fonctions du participe à l'époque latine sont liées à ses emplois : le participe absolu et le participe apposé.

1.1- Les fonctions du participe absolu ou ablatif absolu

L'ablatif absolu exprime une circonstance de temps, de cause, voire de condition ou de concession. Généralement, dans l'ablatif absolu, le participe présent exprime la simultanéité pendant que le participe parfait exprime l'antériorité.

Exemples :

- « Prudenté eo : pendant qu'il déjeunait » (1)
- « Fugatis ministris : après qu'il eut mis en fuite les serviteurs. »(2)

¹⁷ Paul ROBERT: *Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*, tome1, Robert, Paris, 1966, p 61.

¹⁸ Martin RIEGEL, Jean- Christophe PELLAT, René RIOUL: *Grammaire méthodique du français*, PUF, Paris, 1994, p : 106.

¹⁹ Maurice GREVISSE: *op.cit* ; p : 179.

- « Decusso lugo (circonstance de temps : antériorité) : le joug ayant été secoué (= ayant secoué son joug, qui avait secoué son joug, après avoir secoué son joug, etc. » (3)
- « Vita non est, sublata amicitia (circonstance de condition) : la vie n'est pas agréable, une fois l'amitié enlevée, si on enlève l'amitié. » (4)

1.2- Le participe apposé

Le participe apposé équivaut parfois à un substantif verbal au sens abstrait ou à une proposition complétive introduite par quand (le fait que).

Exemples :

- « Resecti unges non profueunt : les ongles arrachés ne furent pas utiles = le fait que ses ongles furent arrachés ne fut pas utile. » (1)
- « Ab urbe condita : à partir de la ville fondée = à partir de la fondation de la ville. » (2)
- « Ante solem occasum : avant le soleil couché = avant le coucher du soleil. » (3)

Dans ces tournures, le participe est généralement un participe parfait passif. Le participe apposé tient lieu souvent d'une proposition circonstancielle.

Tout comme le participe absolu, le participe apposé exprime souvent une circonstance :

- circonstance de temps

Exemple :

- « prope Percum inuentam uirginem rapuit : il enleva la jeune fille rencontrée près du Percus. »

= après avoir rencontré la jeune fille, il l'enleva ;

ou, ayant rencontré la jeune fille, il l'enleva ;

ou, il rencontra la jeune fille et l'enleva ;

ou, il enleva la jeune fille qu'il avait rencontrée.

Ici, une proposition relative suffit parfois à traduire un participe apposé de cette valeur.

- circonstance de cause.

Exemple :

- « Indignata mater : s'étant indignée, la mère (= indignée la mère). »

ou parce qu'elle était indignée, la mère...

ou, dans son indignation, la mère...

- circonstance de concession.

Exemple :

Sitientes bibimus : n'ayant pas soif, nous buvons ;

bien que nous n'ayons pas soif, nous buvons ;

ou nous buvons sans avoir soif.

Dans ces tournures, le participe présent exprime généralement la simultanéité par rapport à l'action du verbe de la principale.

Exemple :

- « Innitesons servolis duobus adsurrexit : en s'appuyant sur les jeunes esclaves, il se releva. »

Le participe parfait exprime le plus souvent l'antériorité, en particulier lorsqu'il équivaut à une proposition circonstancielle du temps.

Exemples :

- « Dentem ei ostendit nuper exemptum : il montrera une dent qu'il avait arrachée récemment. » (1)
- « Urbem captam hostis diripuit : ayant puis la ville, l'ennemi la pilla ; ou après avoir pris la ville, l'ennemi la pilla, ou l'ennemi pris la ville puis la pilla. » (2)

Après l'analyse des fonctions du mode participe, à l'époque latine, il convient de retenir que le participe absolu et le participe apposé peuvent exprimer une

circonstance de temps, de cause, de concession ou d'opposition, de condition. Quelle est alors la fonction du participe en ancien français ?

2- La fonction du participe à l'époque de l'ancien français

A l'époque de l'ancien français, les formes du participe sont déterminées. Elles se limitent à deux formes : le participe présent et le participe passé. Que retenir de leur fonction ?

2.1- La fonction du participe présent à l'époque de l'ancien français

Le participe présent employé comme un substantif remplit toutes les fonctions d'un substantif.

Exemple :

- « Bien fiest notre guarenz. »

Il peut être épithète.

Exemple :

- « Ne crient home vivant. »

Il indique parfois que l'action est subie et non faite par le sujet. Il a un sens passif et marque l'action en train de s'accomplir. Cet usage remonte au latin vulgaire.

Exemple:

- « In loco no copante brocario. »

Le nombre de ces participes est considérable en ancien français et cet usage a laissé quelques traces dans la langue moderne.

Exemples :

- « Une rue passante. » (1)
- « Couleur voyante. » (2)

Au total, il faut retenir qu'à l'époque de l'ancien français employé comme un substantif, le participe présent traduit une action en train de s'accomplir et peut avoir un sens passif. Qu'en est-il du participe passé ?

2.2- La fonction du participe passé à l'époque de l'ancien français

Le participe passé présente diverses fonctions. Il admet une fonction :

- épithète

Exemple : A la barbe floride

- attribut

Exemple : Ces cors est aggravez

- substantif

Exemple : Et son regnet bien dominat.

Associé avec les auxiliaires « estre » et « avoir » (être et avoir), il fait ordinairement partie du verbe, mais surtout avec estre, il peut être un simple adjectif faisant fonction d'attribut. Avec avoir, il ne fait pas corps avec le verbe dans l'expression : avoir acoustumé : comme je ai acoustumei.

A l'image du participe présent, le participe passé a un sens passif.

Pour conclure, l'on peut noter que le participe passé peut avoir la fonction d'épithète, d'attribut, de substantif, d'adjectif qualificatif et avoir un sens passif.

3- La fonction du participe à l'époque classique

Tout comme en ancien français, le participe a deux formes : le participe présent et le participe passé.

3.1- La fonction du participe présent à l'époque classique

Le participe présent admet diverses fonctions dans sa forme adjectivale et dans sa forme verbale.

3.1.1- Fonction du participe présent de forme adjectivale

Le participe présent de forme adjectivale occupe toutes les fonctions de l'adjectif qualificatif. Il joue le rôle d'épithète, d'attribut, de complément d'objet direct et d'apposition.

3.1.1.1- Le participe présent épithète

L'épithète est un mot d'emprunt. Il vient du latin « **epithelum** »²⁰, qui signifie « **ce qui est ajouté à** ». C'est une fonction que peut prendre le participe présent. Il est placé à proximité immédiate du substantif sur lequel il porte son sens sans pause vocale importante.

Exemple :

- « Le Tout-Puissant, le dernier appel, le dernier jugement, l'enfer, la douleur **terrifiante** des flammes de l'enfer est infinie ! » (*Les soleils des Indépendances* ; p : 120.)

Le participe présent **terrifiante** est lié directement au nom. Il lui est post posé au nom. Ce qui donne la structure : **nom + participe présent**. Dans cette structure, « il a une valeur discriminative, énonçant un caractère spécifique, une catégorie, une qualité physique, une appartenance locale ou temporelle. »²¹ Il peut avoir la fonction d'attribut.

3.1.1.2- Le participe présent attribut

L'attribut est un mot emprunt du latin « **attribulum** »²² qui signifie littéralement « **qui est attribué** ». Il exprime la manière d'être que l'on affirme du sujet par le moyen d'un verbe exprimé ou sous-entendu.

Exemple :

- « Le Thénardier particulièrement **était gênant** pour le physionomiste. » (*Les Misérables* ; p : 85.)

²⁰ Maurice GREVISSE: op.cit ; p : 151

²¹ Idem.331.

²² Maurice GREVISSE: op.cit p.147.

Le participe présent, **gênant** est lié indirectement au nom par un verbe auxiliaire (**être**). Il peut se structurer : **auxiliaire + participe présent**. Bien des fois, il a la fonction d'un complément d'objet direct.

3.1.1.3- Le participe présent complément d'objet direct

Le complément d'objet direct fait partie des compléments du verbe. Il se rattache ordinairement au verbe directement, sans mot-outil, et exprime, soit l'objet même du résultat de l'action, soit le résultat de cette action. Son identification procède par la réponse aux questions qui ? Quoi ?

Exemple :

- « C'était une chose **navrante** de voir l'hiver ce pauvre enfant... » (*Les Misérables* ; p : 88.)

Dans cet exemple, le participe présent est **navrante**. Son identification procède par la réponse de la question suivante : c'était quoi ? La réponse attendue est **une chose navrante**. Cela induit que le participe présent admet un complément d'objet direct. Ce faisant, il faut souligner que le participe présent peut être mis en apposition.

3.1.1.4- Le participe présent apposé

Que faut-il retenir de la fonction du participe présent apposé ? Maurice Grevisse l'énonce pour une meilleure appréhension de cette fonction :

« L'apposition est un nom, ou un pronom, ou un infinitif, ou une proposition, qui se joint à un nom pour indiquer, comme le ferait une épithète, une qualité de l'être ou de l'objet dont il s'agit ou pour faire connaître dans quelle espèce on range cet être ou cet objet ; dans un sens plus large, elle ne sert qu'à renforcer le nom. »²³

L'apposition est un moyen qui sert à préciser d'avantage le nom pour apporter un supplément d'information.

²³Maurice GREVISSE: op.cit., p : 152.

Exemple :

- « Il ne voyait qu'une femelle brillante, ronde, **hésitante**, mais soumise, et ne connaissant que le désir qui l'agitait et le chauffait. » (*Les Soleils des Indépendances* ; p : 77.)

Dans cet exemple, le participe présent **hésitante** est apposé au nom femelle. Le participe présent apposé est séparé par une pause importante : la virgule. « La virgule permet, d'une part, d'isoler un terme par la pause légère et, d'autre part, de l'enchaîner dans la phrase. »²⁴ La virgule a apposé le participe présent adjectival.

Ainsi, le participe présent adjectival admet plusieurs fonctions : l'apposition, l'attribut, le complément d'objet direct et l'épithète. Ces fonctions sont relatives à son articulation dans l'énoncé. Que faut-il retenir concernant les fonctions du participe présent verbal ?

3.1.2- Fonction du participe présent à forme verbale

Le participe présent verbal admet les compléments d'objet (direct ou indirect) et les compléments circonstanciels. Aussi marque-t-il plusieurs nuances temporelles. Comment s'articule-t-il dans la phrase pour faire émerger ces fonctions ?

3.1.2.1- Participe présent complément du verbe

Les compléments du verbe regroupent les compléments d'objet, le complément circonstanciel et le complément d'agent du verbe passif.

3.1.2.1.1- Le complément d'objet

Le complément d'objet fait partie des compléments du verbe. Il a deux modes de liaison au verbe. Quand le participe présent est relié directement au verbe, il a pour fonction complément d'objet direct. Par contre, quand il est relié au verbe par l'intermédiaire d'une préposition (à, de), il occupe la fonction de complément d'objet indirect. Selon Jean-Claude Chevalier,

²⁴ Jean-Claude CHEVALIER, Claire BLANCHE-BENVENISTE, Michel ARRIVE, Jean PEYTARD: op- cit ; p : 34.

« le complément d'objet énonce la personne ou la chose sur laquelle passe l'action du sujet ; cette personne ou cette chose est présentée comme supportant l'action, comme étant l'objet de l'action »²⁵.

Comment se présente-il dans son articulation phrastique ?

3.1.2.1.1.1- Le participe présent complément d'objet direct

Le participe présent admet un complément d'objet direct.

Exemple :

- « Les entre-saisons de ce pays **mélangeant** soleils et pluies. » (*Les Soleils des indépendances*, p 12)

Le participe présent, dans cet exemple, est **mélangeant**. Il est rattaché à **les entre-saisons de ce pays**. Pour identifier le complément d'objet direct, la réponse à la question suivante s'impose : **les entre-saisons de ce pays mélangeant quoi ?** La réponse attendue est : **soleils et pluies**. Le participe présent **mélangeant** admet alors un complément d'objet direct qui est **soleils et pluies**.

3.1.2.1.1.2- Le participe présent complément d'objet indirect

Le complément d'objet indirect est ordinairement rattaché au verbe indirectement, par le moyen d'une préposition. Il énonce, en général, la personne ou la chose vers laquelle se dirige l'action. L'identification du complément d'objet indirect est tributaire de la réponse à l'une des questions après le verbe : à qui, à quoi, de qui, de quoi.

Exemple :

- « **Ruisselant** de sueur, ses habits étaient déchirés et couverts de boue. » (*Les Misérables*, p 101)

²⁵ Jean-Claude CHEVALIER, op.cit., p : 183.

Dans cet exemple, le participe présent est **ruisselant**. L'identification du complément d'objet indirect s'obtient à partir d'une question : **ruisselant de quoi ?** La réponse est : **de sueur**. Le participe présent est rattaché indirectement au nom **sueur** par l'intermédiaire de la préposition **de**. Il apparaît donc que le participe présent **ruisselant** admet un complément d'objet indirect.

3.1.2.1.1.3- Le participe présent complément circonstanciel

« On appelle complément circonstanciel le complément du verbe qui ne prétend à aucune procédure de retournement, ce qui le distingue du complément d'objet. »²⁶

Le complément circonstanciel précise l'idée du verbe en marquant la connexion de l'action avec un repère (temps, lieu, etc.) situé autour d'elle. Pour identifier le complément circonstanciel, il se pose, après le verbe, l'une des questions suivantes : où ? Quand ? Comment ? Pourquoi ?...

Exemple :

- « il avait vu l'empereur Napoléon **allant** à Paris. » (*Les Misérables*, p 37)

Dans cet exemple, le participe présent est **allant**. Pour déterminer le complément circonstanciel, l'on pose la question suivante : **allant où ?** La réponse est : **à Paris**.

Selon le procédé, le participe présent **allant** admet un complément circonstanciel, précisément, un circonstanciel de lieu à travers l'adverbe de lieu où.

Si le participe présent peut avoir la fonction de complément d'objet direct ou indirect, quelles observations peut-on faire des nuances temporelles ?

²⁶ Jean-Claude CHEVALIER, Claire BLANCHE-BENVENISTE, Miche ARRIVE, Jean PEYTARD : op- cit ; p : 75.

3.1.2.1.1.3.1- Les nuances temporelles du participe présent verbal

Le participe présent verbal peut exprimer, avec la valeur d'une proposition subordonnée circonstancielle, le temps, la cause, la condition, d'opposition ou de concession.

3.1.2.1.1.3.2- Le participe présent circonstanciel de temps

Le participe présent exprime la simultanéité

Exemple :

- « le tout mentionné **valant** plus de quatre mille cinq cents livres. » (*L'Avare*, p 54)

Le participe présent **valant** peut avoir le sens de : **alors que, au même moment...** ce qui donne : le tout mentionné **alors qu'**il valait plus de quatre mille cinq cents livres.

3.1.2.1.1.3.3- Le participe présent circonstanciel de cause

Le participe présent exprime la conformité de la cause avec effet.

Exemple :

- « **actionnant** des mâchoires de fauve, Bamba pouvait-il entendre les cris du griot ? » (*Les Soleils des indépendances*, p 16)

Le participe présent **actionnant** peut avoir la valeur de **comme**. Ce qui donne : **comme** il actionnait des mâchoires de fauve, Bamba pouvait-il entendre les cris du griot ?

3.1.2.1.1.3.4- Le participe présent circonstanciel de condition

Le participe présent exprime la condition.

Exemple :

- « La demande paraissait plus naturelle **venant** de vous. » (inédit)

Le participe présent **venant** peut avoir la valeur de **si**. Ce qui donne : la demande paraissait plus naturelle **si** elle venait de vous.

3.1.2.1.1.3.5- Le participe présent circonstanciel de concession ou d'opposition

Le participe présent exprime une éventualité.

Exemple :

- « **Apparaissant** brusquement dans sa rêverie, Fantine y fut comme un rayon de lumière inattendue. » (*Les Misérables*, p126)

Le participe présent **apparaissant** peut avoir la valeur de **bien que**. Ce qui donne : **bien qu'**il ait apparu brusquement dans sa rêverie, Fantine y fut comme un rayon de lumière inattendue.

Après analyse, il convient de noter que le participe présent à la forme verbale, admet plusieurs valeurs. Il peut exprimer le temps, la cause, la condition, la concession ou l'apposition. Ce faisant, que faut-il retenir des valeurs du participe passé ? Cette interrogation nous conduit à examiner les fonctions du participe passé durant la période classique.

3.1.3- Les fonctions du participe passé à l'époque classique

Avant la détermination des fonctions que peut avoir le participe passé, il faut noter qu'il se présente sous deux formes : la forme simple et la forme composée. Au demeurant, à travers ces formes, quelles sont ses fonctions dans une phrase.

3.1.3.1- Fonction du participe passé de forme simple

La forme simple est dite forme réduite. Dans ce cas, le participe passé s'emploie comme adjectif. Il admet alors toutes les fonctions de l'adjectif qualificatif : épithète, attribut ou apposé.

Lorsqu'il est mis en apposition, il exprime les mêmes nuances qu'une subordonnée relative ou qu'une subordonnée circonstancielle (cause, condition, opposition ou concession).

3.1.3.1.1- Le participe passé épithète

Le participe passé est épithète lorsqu'il est lié directement au nom qu'il accompagne.

Exemple :

- « Salimata se livra les yeux **fermés**, et le flux de la douleur grimpa dans l'entrejambe au dos... » (*Les Soleils des indépendances*, p.37)

Le participe passé **fermés** est relié directement au substantif (**yeux**). Il est au masculin / pluriel. Cette marque du genre et du nombre est relative au nom qu'il détermine. Par ailleurs, faisant office d'adjectif, il s'accommode à la fonction d'épithète vue son mode de liaison au substantif **les yeux**.

3.1.3.1.2- Le participe passé attribut

Le participe passé est attribut lorsqu'il est relié au sujet ou complément d'objet par le verbe être ou par un verbe d'état.

Exemple :

- « Le vieillard **était engagé** entre les roues. » (*Les Misérables*, p.98)

Le participe passé (**engagé**) est lié directement à l'auxiliaire (**être**) pour former la forme composée (**était engagé**). Dans cet usage, il a alors la fonction d'attribut déterminant ainsi l'état du sujet.

3.1.3.1.3- Le participe passé apposé

On parle d'apposition quand deux termes sont juxtaposés, l'un jouant le rôle de déterminant sans que la détermination ne soit exprimée par un procédé grammatical.

Exemple :

- « Fauchelevent, **guéri**, est placé sur les recommandations de M. Madeleine comme jardinier dans un couvent du quartier Saint- Antoine à Paris. » (*Les Misérables* ; p.101)

En observant la concaténation des morphèmes dans la phrase, il se pose que la participe passé (**guéri**) n'est pas lié directement au substantif (Fauchelevent). Il en est séparé par une virgule qui l'isole sans pour autant dissoudre sa charge sémantique, dans l'édification de la signification véhiculée par la phrase. Il vient en complément et prend alors les attributs d'un adjectif qualificatif.

La mise en apposition du participe passé adjectif peut exprimer une subordonnée relative ou une subordonnée circonstancielle.

3.1.3.1.4- Le participe passé, subordonnée relative

Le participe passé adjectif apposé peut se substituer à une subordonnée relative.

Exemple :

- « Au droit de l'homme, **proclamé** par la révolution française, ils ajoutaient le droit de la femme et le droit de l'enfant. » (*Les Misérables*, p 11)

Le participe passé (**proclamé**) apposé traduit une relative. Par la transformation phrastique. **Proclamé** devient **qui était proclamé**. Il donne une proposition relative introduite par un pronom relatif **qui**. Elle est une relative explicative. **Proclamé** apporte un supplément d'information qui participe à déterminer davantage l'atmosphère qui engendre le droit de l'homme. Elle n'est pas déterminante car sa suppression n'entame pas le sens de la phrase. A tout le moins, elle apporte un complément d'information qui n'est pas indispensable. Du point de vue syntaxique, « la relative explicative se place ordinairement entre deux virgules. »²⁷

²⁷ Maurice GREVISSE: op.cit ; p : 1041.

3.1.3.1.5- Le participe passé subordonnée circonstancielle

Le participe passé adjectif apposé peut prendre la forme d'une subordonnée circonstancielle de cause, de condition, d'opposition ou de concession.

3.1.3.1.5.1- Le participe passé subordonnée circonstancielle de cause

Le participe passé adjectif exprime une circonstancielle de cause.

Exemple :

- « **Tentés** par la sérénité parfaite de l'automne de 1831, ils étaient sortis. » (*Les Misérables*, p 46)

Le participe passé apposé, **tentés**, peut être traduit par **comme ils étaient tentés**. Ce qui donne : **comme ils étaient tentés par la sérénité de l'automne de 1831, ils étaient sortis**. La circonstancielle de cause introduite par **comme** précède généralement la principale. « Comme désigne bien la conformité de la cause avec l'effet. »²⁸

3.1.3.1.5.2- Le participe passé subordonnée circonstancielle de condition

Le participe passé adjectif apposé exprime une condition.

Exemple :

- « Mieux **entraîné**, il aurait pu gagner. » (inédit)

Le participe passé adjectif **entraîné** peut se traduire par **s'il avait été mieux entraîné**. Ce qui donnerait par transformation : **s'il avait été mieux entraîné, il aurait pu gagner**. La subordonnée introduite par **si** marque une éventualité.

3.1.3.1.5.3- Le participe passé subordonnée d'opposition ou de concession

Le participe passé apposé marque une subordonnée d'opposition ou de concession.

²⁸ Jean-Claude CHEVALIER, Claire BLANCHE-BENVENISTE, Jean PEYTARD: op.cit ; p : 148.

Exemple :

- « Cosette, **épouvantée** du mélodrame, n'osa même pas lui dire. » (*Les Misérables*, p 61)

Le participe passé adjectif **épouvantée** peut se traduire par **bien qu'elle ait été épouvantée**. A travers la transformation, la phrase devient : **bien qu'elle ait été épouvantée du mélodrame, n'osa même pas lui dire.**

La circonstancielle de concession est introduite par la locution conjonctive **bien que**. Elle s'emploie pour exprimer la réalisation d'un fait malgré la présence de facteurs pouvant enrayer son accomplissement.

Après l'analyse, il apparaît que le participe passé, dans sa forme simple, s'emploie comme un adjectif. Dans ce cas, il est épithète, attribut ou mis en apposition. Apposé, après une transformation, il admet une subordonnée relative, une subordonnée circonstancielle de cause, de condition, de concession ou d'opposition. Les différentes fonctions déterminées sont relatives au mode de concaténation du participe passé dans la phrase ou dans l'énoncé. Quelles fonctions peuvent-elles émaner du participe à la forme composée ?

3.1.3.2- Fonction du participe passé de forme composée

Le participe passé occupe les fonctions de verbes noyau de la proposition subordonnée participiale lorsqu'il est employé comme forme verbale. Il peut, avec la valeur d'une proposition subordonnée circonstancielle, exprimer le temps, la cause, la condition ou la supposition.

3.1.3.2.1- Le participe passé composé circonstanciel de temps

Le participe passé verbal peut fonctionner comme une circonstancielle de temps.

Exemple :

- « Les parts **étant faites**, les aînés font leurs choix. » (inédit)

Le participe passé composé est **étant faites**. Pour identifier sa fonction, on procède par la réponse à la question suivante : **à quel moment les aînés font leurs choix ?** La réponse est : **au moment où les parts étant faites**.

Par ce procédé, l'on découvre que le participe passé composé (**étant faites**) admet une circonstancielle de temps. Elle marque une action postérieure au fait exprimé par la principale.

3.1.3.2.2- Le participe passé composé circonstanciel de cause

Le participe passé composé peut jouer le rôle d'une circonstancielle de cause.

Exemple :

- « L'orage **ayant éclaté**, les cultivateurs quittent les plantations. » (inédit)

La subordonnée participiale est : **l'orage ayant éclaté**. A la question : **pourquoi les planteurs quittent leurs champs ?**, pour déterminer la nature de la subordonnée, la réponse est : **parce que l'orage ayant éclaté**. Ainsi, le participe passé composé **ayant éclaté** admet une circonstancielle de cause. Elle traduit un fait connu, admis de tous et étant la cause qui justifie l'attitude des paysans. La subordonnée participiale, ainsi, expose la cause du comportement des cultivateurs.

3.1.3.2.3- Le participe passé composé circonstanciel de condition, de supposition

Le participe passé composé fonctionne comme une circonstancielle de condition.

Exemple :

- « L'action, **ayant commencé** deux heures plutôt, prit fin à 16 heures. » (inédit).

La circonstancielle de condition est **ayant commencé deux heures plutôt**. Par transformation, elle devient : **l'action, quand bien même ayant commencé deux heures plutôt, prit fin à 16 heures**. Le participe passé composé **ayant commencé**,

admet alors une circonstancielle de condition introduite par **quand bien même**. « La circonstancielle peut exprimer non seulement l'idée de condition proprement dite, mais encore les idées d'hypothèses, d'éventualité, d'opposition, de restriction. »²⁹

Il faut retenir que le participe passé composé s'exprime comme une véritable forme verbale. Cette qualité lui confère les différentes fonctions liées à cet emploi. Il admet une circonstancielle de temps, une circonstancielle de cause, une circonstancielle de condition ou de supposition. Il est bon de rappeler que l'on reconnaît le participe passé composé par la présence d'un verbe auxiliaire (avoir ou être).

En conclusion de ce chapitre, il faut retenir que la connaissance des fondements du français nécessite la prospection des époques antérieures. En effet, à partir du latin considéré comme la mère des langues indo-européennes que se posent les jalons du français. Ainsi, de cette époque à la cristallisation classique, il s'est opéré plusieurs transformations dans la langue française. Les mutations sont diverses. Elles concourent à faire émerger une langue totalement différente de sa source d'origine. Elle rompt avec le latin tant au niveau de sa structure qu'au niveau de son usage. La stabilisation du français dans son anatomie linguistique à modifier considérablement certaines parties du discours. Le verbe, en partie, demeure l'un des éléments qui a le plus subi de mutation. Il en est de même pour le mode participe.

De l'origine latine à la cristallisation classique, le participe a subi des flexions au niveau des formes, de l'emploi et de la fonction.

D'abord, la forme du participe, à l'origine latine présentait 3 formes qui sont le participe présent, le participe futur et le participe parfait passif. Ensuite, à l'époque de l'ancien français, le participe futur disparaît pour ne laisser que les deux autres formes. Ce sont le participe présent et le participe parfait passif qui devient le participe passé. Ces deux formes demeurent jusqu'à l'époque classique.

A l'époque latine, les emplois du participe sont le participe absolu, le participe apposé, le participe adjectival et le participe nominal. Dans l'ancien français, le

²⁹ Maurice GREVISSE: op.cit., p : 1078.

participe présent est un adjectif ou un substantif. Le participe passé, par contre, joue le rôle de verbe ou d'adjectif. Ces emplois s'observent durant l'époque classique, mais avec un participe présent fonctionnant comme un verbe invariable. S'agissant de la fonction du participe, elle a évolué dans le temps. A l'époque latine, le participe absolu et le participe apposé épousent les fonctions: de compléments circonstanciels. Il exprime le temps, la cause, la concession ou l'apposition, la condition. Durant la période de l'ancien français, le participe présent, à travers son sens passif, a deux fonctions. Il peut être un substantif ou une épithète. En revanche, en plus de ces deux fonctions adjoint l'attribut.

A la période classique, le participe présent admet une valeur temporelle : la cause, le temps, la condition, l'apposition. Le participe passé, dans sa forme réduite, peut être épithète, attribut ou apposé. Par contre, dans sa forme composée, il admet une circonstancielle de temps, de cause ou de supposition. Ainsi, les divers phénomènes observés permettent de définir et de classer le mode participe.

CHAPITRE II : DEFINITION ET CLASSIFICATION DU MODE PARTICIPE

Le mode participe, dans son emploi, est dynamique. Il s'opère diverses mutations du mode participe depuis les origines latines jusqu'au classique. La cristallisation du participe, en effet, commence à partir de la Renaissance. Le participe s'autonomise en se démarquant ainsi du latin. L'approche historique du participe expose son évolution dans l'espace et dans le temps. Ainsi, les résultats obtenus à travers cet approche favorisent l'établissement d'une classification tant au niveau des caractères qu'au niveau de la taxinomie. En effet, la détermination des caractères du participe s'établira suivant la chronologie suivante : préclassique, classique, moderne et post-moderne. Les divers traits surgissant de cette approche conduiront à la taxinomie du participe. Elle se fera selon la temporalité et la terminologie.

I- APPROCHE DEFINITIONNELLE DU MODE PARTICIPE

Le participe est un mode impersonnel du verbe. Il présente deux formes : le participe présent et le participe passé. Cette description du participe est élémentaire et expéditif. Elle ne présente aucun critère scientifique. Il importe de faire sa genèse pour mieux le cerner. Dans cette perspective définitionnelle, d'abord, une définition préclassique sera énoncée, ensuite une définition classique et enfin, la classification du mode selon la temporalité et selon la terminologie.

1- Définition du participe au préclassique

Le participe, au préclassique, a pour concepteur Clément Marot. Selon l'histoire de la grammaire française, le participe a vu ses premiers balbutiements avec Marot et sa codification avec Vaugelas. Introduite au début du XVII^{ème}, sous l'influence de François 1^{er} qui demande à Marot de la formuler sous forme d'Epitre

(1538). Le participe était en gros « la consécration de la règle de position »³⁰. Voici ainsi énoncé la règle de Marot :

Nostre langue a ceste façon que le terme qui va devant

Volontiers regist le suyvant

Les vieux exemples je suyvray

Pour le mielx : car, à dire vray

La chanson fut bien ordonnee

Qui dit : m'amour vous ay donnée

Voilà la force que je possède

Le féminin quand il precede.

Or prouveray par bon tesmoins

Que tous pluriers n'en font pas moins ;

Il fault dire en termes parfaictz.

Dieu en ce monde les a faict,

Ne nous a faict pareillement,

Mais nous a faictz, tout rondement.

L'italien, dont la faconde

Passe les vulgaires du monde,

Son langage a ainsi basty

En disant : Dio noi a fatti.

Il est proposé la graphie en français moderne.

Notre langue a cette façon

Que le terme qui va devant

Volontiers régit le suivant.

Les vieux exemples je suivrai

Pour le mieux : car à dire vrai ;

La chanson fut bien ordonnée

³⁰ Ferdinand BRUNOT, op.cit., p : 468.

Qui dit : « *M'amour vous ai donnée* ».
 Et du bateau est étonné
 Qui dit : « *M'amour vous ai donné* ».
 Voilà la force que possède
 Le féminin quand il précède.
 Or prouverai par bons témoins
 Que tous pluriels n'en font pas moins
 Dieu en ce monde nous a faits ;
 Faut dire en termes parfaits :
 « Dieu en ce monde nous a faits » ;
 Faut dire en paroles parfaites :
 « Dieu en ce monde les a faites ».
 Et ne faut point dire en effet :
 « Dieu en ce monde les a fait ».
 Ni « nous a fait » pareillement,
 Mais « nous a faits » tout rondement.
 L'italien, dont la faconde
 Passe les vulgaires du monde,
 Son langage a ainsi bâti
 En disant : *Dio ci àfatti*.

La règle de Marot (le mot *amour* était féminin), fondée sur l'opposition entre le participe passé avec *être* et le participe passé avec *avoir*, qui s'observe jusqu'à ce jour. À l'époque de Clément Marot, elle connaît un succès relatif : les écrivains ne l'observent pas strictement. On peut écrire « la lettre qu'il a écrite », aussi bien que « il a une lettre écrite » ou « il a écrite une lettre ». Cependant, il paraît plus commode d'avoir une règle afin que le français soit comparable au latin. Les imprimeurs apprennent par cœur les célèbres vers de Marot, sans savoir que, pendant des siècles, cette fameuse règle rendra la vie dure aux écoliers ! Dans son *Histoire de la langue française*, le grammairien Ferdinand Brunot précise que, au XVII^{ème} siècle, la

prononciation pouvait jusqu'à un certain point justifier la règle de Marot. Ainsi, le « e » final, par exemple, de « rendue » ou de « chantée » s'entendait grâce à l'allongement de la voyelle finale, mais uniquement avant une pause. Le participe passé terminé par les voyelles -i, -u et -é était souvent marqué par un allongement à l'oral, mais il n'y avait rien de rigide. D'autres reprennent la règle de Marot, dont Vaugelas et Malherbe qui l'étendent aux verbes pronominaux, mais ce n'est qu'au XIX^{ème} siècle que les règles du participe passé sont imposées dans les écoles de France, de Belgique, des cantons suisses romands et du Canada français.

L'observation de la règle de position émise par Marot se vérifie à travers faictes / faict.

Mettons en opposition les deux vers :

Dieu en ce monde les faictes (1)

Dieu en ce monde les a faict (2)

Le participe (faictes) du vers (1) fait l'accord alors que le participe (facict) du vers (2) n'en fait pas.

Or la règle de position demande qu'il ait accord lorsque le complément est placé avant le participe. Ainsi, le participe prend la marque du genre et du nombre du complément d'objet. Dans cet exemple, le participe du vers (2) n'est pas correct. Car il n'a pas respecté la règle de position. Par contre, le participe du vers (1) l'est.

Aussi, dans les alliances de participe passé et de diverses formes de l'auxiliaire « avoir » ou de l'auxiliaire « être », le participe, en ancien français, dans ses combinaisons, est autonome. En conséquence, le participe reste presque toujours variable, et peut être séparé de l'auxiliaire par plusieurs mots quelconques.

Exemple :

- « Guenes, li fel at nostre mort jurede. »

Dans cet exemple, l'auxiliaire est « at » et le participe passé est « jurede ». Le participe passé, « jurede » est séparé de l'auxiliaire « at » par « nostre mort ». Ainsi, selon les règles de position, le participe passé s'accorde. Voici la traduction en français moderne : « Ganulon, le felon, a juré notre mort ». En réalité, il ne doit pas y avoir un accord du participe du fait que le complément du nom est placé après le participe passé.

Après l'analyse du participe à travers sa définition à l'époque préclassique, il faut observer que l'accord du participe se fait en fonction de la position du complément du nom. Il y a accord du participe que si le complément du nom est placé avant le participe. Comment s'articule et se définit le participe à l'époque classique ?

2- Définition du participe à l'époque classique

Le participe se caractérise par la fixation des règles d'accord qu'énonce Marcel Cohen :

« Déjà au XVI^{ème} siècle on a codifié, et au XVII^{ème} siècle on a affirmé la règle dite accord des participes, consistant à accorder au féminin ou au pluriel un participe attribut avec « être » (ils sont venus) et un participe avec « avoir » lorsque le complément du verbe le précède. »³¹.

La règle de position émise au XVI^{ème} siècle par Marot obtient sa confirmation au siècle suivant. Il faut savoir que ce siècle est celui de la fixation et de la codification du français. Cette période recommande que l'usage soit dépourvu de toute ambiguïté. Qu'en est-il du participe à l'époque moderne ?

3- Définition moderne ou post moderne du participe.

Le participe, à cette époque, se caractérise par la volonté d'harmonisation des usages. Cet élan concourt à accentuer le clivage relativement aux accords des

³¹ Marcel COHEN, op.cit., p : 194.

participes terminés graphiquement par les voyelles (~é, ~i, et ~u). Il ressort de l'usage, une pluralité de règles d'accord du participe avec l'auxiliaire avoir. Cette pratique conduit Marcel Cohen à dire que « le fameux accord des participes est en fluctuation. »³² En effet, cette influence est liée aux participes féminins, singuliers ou pluriels où on articule un ~s ou un ~t qui sont purement géographiques au masculin. Ces terminaisons sont auditives. De là provient l'ambiguïté concernant l'accord du participe.

Ainsi, il est apparu nécessaire pour les législateurs de la langue française d'en revisiter l'emploi. D'où, la production d'un arrêté qui permettait le non accord du participe avec avoir dans tous les cas.

Au demeurant, les caractéristiques du participe relèvent de l'accord. A partir d'une approche définitionnelle, il a été montré que le participe est, d'abord, une règle de position qui, par la suite, va rechercher une harmonisation des règles d'usage en passant par une réglementation. A partir de ces caractéristiques, il convient de faire une classification ou une approche typologique.

II- CLASSIFICATION OU APPROCHE TYPOLOGIQUE DU MODE PARTICIPE

L'étude de la classification des participes s'opère à partir de leur forme. Il n'en est pas de même des valeurs, dont la multiplicité croît avec la sagacité des grammairiens. Pour comprendre la multiplicité des valeurs attachées aux formes, il faut évacuer toutes les idées reçues et considérer le mode participe dans la phrase. La structure phrastique est le cadre dans lequel l'on exprime une situation ou ce que notre esprit discerne et retient d'une situation. La présence, dans une phrase, d'un verbe ou d'un participe permet de représenter la phrase comme un espace ou un réceptacle qui accueille des phénomènes ou des faits dont le participe se charge de contenir et de traduire. Ainsi, il apparaît que le participe a pour fonction d'exprimer les actions qui véhiculent l'existence d'une personne ou de toute une communauté.

³² Idem : 391.

L'ensemble de ces actions est déterminé par la linguistique française par le terme de procès (ou processus).

Cela se fera à partir de la classification du participe selon la terminologie et selon la terminaison.

1- Classification du mode participe selon la temporalité.

Le participe est une forme verbale dépourvue de catégorie de la personne, du nombre et dans une large mesure du temps. Selon le contexte, il exprime aussi bien les modalités du certain que celles de l'incertain. Il marque le présent, le passé et le futur. Ainsi, à partir des usages du participe se fera la classification temporelle.

1.1- Le participe présent

Le participe présent énonce simplement l'action sans précisions de mode ou de temps. Il peut ainsi exprimer un caractère de l'être ou de la chose dont on parle. Il est considéré comme un adjectif qualificatif et s'accorde en genre et nombre avec le nom.

Exemple :

- « De tous les horizons du village surgirent des étrangers, les Malinkés, les villages **environnants**. » (*Les soleils des indépendances*, p : 139.)

Dans cet exemple, le participe présent (**environnants**) produit les caractéristiques des villages. Les villages dont il est question sont ceux qui sont proches du village. **Environnants** est employé comme un adjectif qualificatif épithète. De ce fait, il s'accorde avec le nom auquel il se rapporte. Ce participe présent est lié directement au nom (villages). Du point de vue grammaticale, il est au masculin / pluriel. Il affecte ses valeurs grammaticales au participe présent qui prend la marque du genre et du nombre du nom. Ce qui donne :

participe présent + s----- environnants.

Prenant la valeur d'un verbe, le participe présent exprime l'action faite et subie (action « **épuisée** »), sans autres précisions.

Exemple :

- « A présent, elle se tenait plus volontiers au jardin, **se promenant** sans déplaisir devant la grille. » (*Les Misérables*, p : 39.)

Le participe présent de ce cas est **se promenant**. Il joue le rôle d'un verbe et il est invariable.

Le participe présent, par sa terminaison, rend difficile la construction du sens de la phrase. Bien souvent, il faut le remplacer par un syntagme qui facilite l'édification du sens de la phrase. Ainsi, il peut être remplacé par un participe passé de forme simple, un groupe nominal plus expressif, un infinitif ou un verbe à mode personnel.

1.1.1- Substitution du participe présent par un participe passé de forme simple

Le participe présent peut se substituer en un participe passé de forme simple.

Exemple :

- « Fatine, **apparaissant** brusquement dans sa rêverie, y fut comme un rayon d'une lumière inattendue. » (*Les Misérables* ; p : 126.)

Sa substitution par un participe passé de forme simple (apparue) permet la réécriture de la phrase qui devient ainsi : « Fatine, **apparue** brusquement dans sa rêverie, y fut comme un rayon d'une lumière inattendue. » Dans cette transformation, **apparaissant** est remplacé par **apparue**. Il est probant que la signification de la phrase est aisée à édifier. Car, le morphème « **apparue** » en facilite la compréhension. Cette nouvelle proposition ne dénature pas le sens de la phrase parce que l'apport sémantique ajouté à la phrase est « nul ». Tout au plus, la transformation participe à la lisibilité.

1.1.2- Substitution du participe présent par un groupe nominal

La substitution du participe présent par un groupe nominal nécessite que ce dernier soit expressif.

Exemple :

- « Il entra, fit un pas et s'arrêta, **laissant** la porte ouverte derrière lui. » (*Les Misérables* ; p : 43.)

Le participe présent est **laissant**. En le substituant par un groupe nominal plus expressif **la porte ouverte**, la phrase à travers la transformation devient : « il entra, fit un pas et s'arrêta, **la porte ouverte** derrière lui ».

Dans cette transformation, le participe présent **laissant** a été supprimé pour permuter avec le groupe nominal **la porte ouverte**. Dans ce cas, il constitue un frein à l'expression. Il provoque une lourdeur qui induit une certaine redondance dans l'expression. Dès lors, sa suppression engendre une fluidité dans l'énoncé. La phrase est réalisée avec aisance.

1.1.3- Substitution du participe présent par un verbe infinitif

Tout comme le groupe nominal, l'infinitif peut remplacer le participe présent.

Exemple :

- « Je vous vois, monsieur, ne vous en déplaire, dans ce grand chemin justement que tenait Panurge pour se ruiner, **prenant** argent d'avance, **achetant** cher, **vendant** à bon marché, et **mangeant** son blé en herbe. » (*L'Avare*, p : 55)

Par le truchement de la substitution des participes présents par des infinitifs, la phrase devient ainsi :

- « Je vous vois, monsieur, ne vous en déplaire, dans ce grand chemin justement que tenait Panurge pour se ruiner, **prendre** argent d'avance, **acheter** cher, **vendre** à bon marché, et **manger** son blé en herbe ».

Il apparaît que les participes présents **prenant**, **achetant**, **vendant** et **mangeant** sont remplacés par les infinitifs prendre, acheter, vendre et manger. Tout en poursuivant la classification du mode participe selon la temporalité, il faut noter qu'après l'infinitif comme aspect temporel l'on peut opérer une substitution. Apparaît, donc, le verbe au mode impersonnel.

1.1.4- Substitution du participe présent par un verbe à mode personnel

Dans ce cas, pour l'effectivité de la substitution, le mode personnel apporte un complément d'information dans l'édification du sens de la phrase. Il précise le temps de la réalisation du procès.

Exemple :

- « Le désir **accrochant** la barbe du bouc aux épines du jujubier, il n'était plus question à la fin de fin de réclamer la petite noix de cola. » (*Les Soleils des indépendances* ; p : 66.)

Le participe présent, dans cet exemple, est **accrochant**. Sa permutation avec un verbe à mode personnel donne la phrase suivante : « comme le désir **accrochait** la barbe du bouc aux épines du jujubier, il n'était plus question à la fin de fin de réclamer la petite noix de cola. »

Dans ce cas, la transformation est grande. Cependant, elle doit pour être opérationnelle apporter une précision relativement au temps. Ainsi, dans l'exemple, le participe présent est remplacé par **accrochait**.

Au total, il ressort que le participe présent peut être remplacé par un participe passé de forme simple, par un groupe nominal, par un verbe infinitif ou par un verbe à mode personnel. Ces différentes transformations opérées sur le participe présent ont pour but d'assouplir son usage car il constitue une lourdeur dans l'énoncé. Elles engendrent la précision et la clarté dans l'édification du sens dans la phrase tant à l'oral qu'à l'écrit. Certains éléments grammaticaux de la langue française peuvent se substituer au détriment d'autres éléments pour apporter une clarté, une lisibilité et apporter une bonne compréhension dans la langue. Car, la langue française n'est pas régie par un code mécanique et rigide. Que retenir des particularités du participe présent ?

1.1.5- Les particularités du participe présent

Le participe présent exprime une action qui se déroule au moment où l'on parle. Il est invariable et admet un complément d'objet lorsqu'il est de sens transitif.

Exemple :

- « Chaque matin, Salimata et sa voisine vendaient à la criée des assiettées de bouillie aux travailleurs **attendant** le son des cloches, des ouvertures aux portes des boutiques, des ateliers, des chantiers. » (*Les soleils des Indépendances* ; p : 46)

Le mot **attendant** est le participe présent de la phrase. Il a le sens d'un verbe et il est invariable. Il admet un complément d'objet. L'identification du complément d'objet direct transite par l'interrogation suivante : « chaque matin, les travailleurs attendant quoi ? » La réponse à cette question : « le son des cloches » induit de facto qu'il admet un complément d'objet direct. Cela dénote de la particularité du participe présent qui peut prendre, par moment, les attributs d'un verbe transitif. Bien souvent, il peut contribuer à produire un sens dans le texte.

1.1.6- L'apport sémantique du participe présent

L'édification du sens par le truchement du participe présent est liée à sa fonction dans la syntaxe phrastique. En tant que verbe, il contribue à la production de sens. Il ne se comporte pas comme un mot outil. Bien au contraire, il est un noyau générateur de signification. Dans son rapport avec les autres mots sur l'axe syntagmatique, il actualise le référent et le rattache au temps et à la circonstance du discours ou du récit.

Employé comme un verbe, l'apport sémantique du participe présent est intrinsèque et généralisé. En revanche, considéré comme un adjectif qualificatif, il évoque des propriétés permanentes du référent attachées à sa nature. Il est intrinsèque et particularisé.

Exemples :

- « Des enfants **aimant** l'étude. » (1) (inédit)
- « Des enfants **aimants** leurs parents. » (2) (inédit)

Dans l'exemple 1, le morphème (**aimant**) dans la structure phrastique est lié au mot étude. Il ne s'arrime pas à la nature du sujet qui est enfants. Le participe présent véhicule dans ce cas des valeurs qui ne sont pas inhérentes à la nature du sujet (**des enfants**). Dès lors, il est intrinsèque et généralisé

Dans l'exemple 2 par contre, dans la structure de la proposition, le participe présent (**aimants**) est lié à la nature du référent qui fait office du sujet. En effet, lié à la nature du sujet qui des hommes qui aiment leurs géniteurs. Le participe présent a une valeur intrinsèque et particularisée.

L'appréciation de ces différences sémantiques étant plus ou moins subjective, le classement de l'une ou l'autre catégorie se guidera avantageusement sur des indices formels s'attachant à élucider le mode de concaténation du participe présent dans la phrase, pour en déduire une signification.

Au-delà de son apport sémantique dans un texte, le participe présent peut occuper la fonction de complément dans une phrase ou dans un texte entier. Il peut être complément d'objet direct ou complément d'objet indirect.

1.1.6.1- Le participe présent complément d'objet direct

Le participe présent peut admettre un complément d'objet direct.

Exemple :

- « **Quittant** Richard, nous faisons volontiers route ensemble. » (inédit)

Le participe présent est **quittant**. L'identification du complément d'objet direct procède par la réponse à la question suivante : « quittant qui ? » La réponse attendue est : « **Richard**. » dès lors, l'on déduit que le participe présent admet un complément d'objet direct.

1.1.6.2- Le participe présent complément d'objet indirect

Autant que le complément d'objet direct, le participe présent peut appeler un complément d'objet indirect.

Exemple :

- « L'accusé dit une réponse **équivalent** à un refus. » (inédit)

Dans la phrase ainsi libellée, le participe présent est **équivalent**. L'identification du complément d'objet direct nécessite la formulation d'une interrogation s'arrimant au participe présent à l'aide de qui et quoi ? La question est : une réponse équivalent à quoi ? La réponse qui en découle est : **à un refus**. Il apparaît que le participe présent admet un complément d'objet indirect.

Tout en identifiant les fonctions du participe présent, force est de constater que dans bien des cas, certains adverbes modifient le sens du participe présent.

1.1.6.3- La modification du participe présent par certains adverbes

L'adverbe modifie le sens du participe présent.

Exemple :

- « Les élèves aperçoivent des chiens **courant vite**. » (inédit)

Le participe présent **courant** est lié directement à l'adverbe de manière **vite**. L'adverbe **vite** joue le rôle d'un adjectif qualificatif épithète. Il modifie le sens du participe présent. Ce faisant, il faut noter que la modification de son sens est liée à la position de l'adverbe.

1.1.6.4- La postposition de l'adverbe à l'égard du participe présent

L'adverbe peut être postposé au participe présent.

Exemple :

- « Nous avons rencontré des auditeurs **riant moins**. » (inédit)

A l'analyse de la phrase, le participe présent est **riant**. Il est situé avant l'adverbe qui lui est lié. C'est l'adverbe de quantité **moins**. Celui-ci est postposé à **riant**. Cette position modifie le participe présent pour le transmuier en un verbe, comme le confirme Jean Claude Chevalier : « Lorsque le participe présent est pris comme verbe, l'adverbe se place après le participe. »³³

Ainsi, le participe présent actualise la notion évoquée en la rattachant au temps et aux caractères du récit.

1.2- Le participe passé

Le participe passé joue un rôle fondamental dans le système verbal. Il permet la formation des formes composées et surcomposées, qui, par opposition aux formes simples, expriment l'aspect accompli. Nous étudierons le fonctionnement du participe passé, en tant que verbe, à l'intérieur du système participial, en mettant en évidence les valeurs d'aspects et les valeurs temporelles.

Le participe passé exprime fondamentalement l'aspect accompli. Il dénote de l'achèvement du procès. Le participe passé se présente sous deux formes. Ce sont le participe passé de forme simple et le participe passé de forme composée.

1.2.1- Le participe passé de forme simple

Le participe passé de forme simple représente la forme adjectivale. Il a la valeur d'un simple adjectif qualificatif et est utilisé sans auxiliaire. En général, il a un sens passif et s'articule de plusieurs manières dans la phrase.

1.2.1.1- L'indépendance du participe passé

Indépendant du sujet de la principale, il traduit l'aspect accompli et établit une relation temporelle d'antériorité.

³³ Jean-Claude CHEVALIER, Claire BLANCHE-BENVENISTE, Michel ARRIVE, Jean PEYTARD, op.cit., p : 433.

Exemple :

- « Le corps du concierge **isolé**, il téléphone à Richard ». (inédit)

Le participe passé **isolé** est autonome. Il n'agit pas sur la principale. Il est, dans ce cas, indépendant de la principale.

1.2.1.2- L'indépendance du participe passé associé à une préposition ou à un adverbe

Le contexte peut, à l'aide d'un élément grammatical (dès, à peine, ...) placé devant le participe, préciser la relation temporelle. Par exemple, introduit par dès, le participe passé marque l'antériorité immédiate.

Exemple :

- « **Dès** la porte **franchie**, une sensation de fraîcheur accompagne la demi-obscurité ». (inédit)

1.2.1.3- Cas déterminatif du participe passé

Déterminant le sujet de la principale, le participe souligne l'état atteint par le sujet ou l'objet.

La relation temporelle est celle de la simultanéité, par rapport au verbe principal.

Exemple :

- « Ses nageoires **collées** au dos, il ouvrait et fermait sa bouche ». (inédit)

1.2.1.4- Le participe passé associé à un adverbe ou une préposition

Associés à un participe passé, les adverbes et les prépositions peuvent marquer une insistance ou une relation temporelle comme l'antériorité immédiate.

Exemple :

- « Une **fois fatigué**, je m'endors ». (inédit)

Par ailleurs, le participe passé peut avoir une fonction adjectivale.

1.2.1.5- Le participe passé en fonction adjectivale

En fonction adjectivale, lorsque le participe n'exprime plus que l'état, en dehors de tout indice temporel, il se confond avec un véritable adjectif.

Exemple :

- « Des rideaux de perse **fleurie**, montée sur flèche, à l'ancienne mode ». (inédit)

Le participe passé sans auxiliaire est la forme réduite du participe. Il est pris comme un adjectif qualificatif du fait des caractéristiques de ressemblance. Selon sa classification temporelle, il ressort qu'il admet une relation temporelle d'antériorité. Cette antériorité peut être immédiate lorsqu'il y a la présence d'éléments grammaticaux (adverbe-préposition). Ces valeurs temporelles s'observent lorsque le participe est indépendant du sujet de la principale. Par contre, lorsqu'il est déterminant au sujet de la principale, il marque la simultanéité. Cette valeur temporelle peut être immédiate en présence d'éléments grammaticaux.

A l'analyse, il faut retenir que le participe passé de forme simple peut être articulé différemment dans une phrase. Le mode de concaténation concourt à lui conférer une valeur. Il peut être indépendant à travers son association à un adverbe ou à une préposition. Il peut avoir une fonction adjectivale. Qu'en est-il du participe passé à la forme composée ?

1.2.2- Le participe passé de forme composée

L'association du participe passé avec un auxiliaire enraye sa fonction d'adjectif qualificatif. Il accorde alors son emploi de verbe autonome. Des différents verbes, certains construisent leur forme composée avec l'auxiliaire avoir et d'autres avec l'auxiliaire être. Par ailleurs, le participe contribue à la construction de la valeur temporelle dans la phrase.

1.2.2.1- Valeur temporelle du participe passé avec avoir

Le participe passé associé à l’auxiliaire exprime l’aspect de l’accompli. Il traduit une relation temporelle d’antériorité par rapport au verbe principal.

Exemple :

- « **Ayant roulé** vent debout, il tire à lui la manette ». (inédit)

La relation d’antériorité peut être marquée également par rapport à un verbe au futur ou au passé.

1.2.2.2- Valeur temporelle du participe passé avec être

En composition avec être, il faut établir une distinction fondée sur la construction du verbe, et considérer séparément les verbes qui admettent une construction passive et ceux qui ne l’admettent pas.

1.2.2.2.1- Verbes excluant la construction passive

Les verbes excluant la construction passive marquent l’achèvement de l’action et l’antériorité par rapport au verbe principal.

Exemple :

- « **S’étant repenti**, le prisonnier fut libéré ». (inédit)

La reconnaissance des délits commis par le prisonnier a précédé l’acte de sa libération dans le passé.

1.2.2.2.2- Verbes admettant la construction passive

Ils expriment l’état atteint, une fois le procès achevé, et l’antériorité par rapport au verbe principal.

Exemple :

- « Les formalités **ayant été** facilitées par lui ». (inédit)

Les valeurs temporelles au niveau des participes passés de forme composée dépendent de l'emploi de l'auxiliaire. Employé avec l'auxiliaire avoir, le participe marque l'antériorité par rapport au verbe principal. Concernant l'emploi de l'auxiliaire être, certains verbes excluent la construction passive ; d'autres, par contre, l'admettent. Des deux constructions l'achèvement de l'action et l'antériorité du participe par rapport au verbe principal est exprimée.

1.2.3- Le participe passé des formes surcomposées

La forme grammaticale surcomposée se structure par le double **auxiliaire+ participe passé**. Elle se définit comme « une forme verbale surcomposée comprenant un participe passé précédé d'un double auxiliaire »³⁴.

Exemple :

- « Quand il **a eu fini** de déjeuner, il s'est endormi ». (inédit)

1.2.3.1- Valeur temporelle de la construction passive

Dans une forme passive, le participe passé exprime l'action achevée. Il marque qu'un événement a atteint le degré définitif de son développement dans le passé.

1.2.3.2- Valeur temporelle dans la construction active

Dans la forme active, le participe passé marque l'antériorité. Le développement du passé surcomposé est lié au recul du passé simple par opposition au passé composé. Ainsi pour marquer l'antériorité par rapport au passé simple, la langue française disposait du passé antérieur.

L'usage du mode participe dans un énoncé montre divers aspects temporels. Ainsi, le participe présent marque l'aspect non accompli ou inaccompli et dépeint l'action dans sa progression. Le participe passé, dans sa forme simple, marque l'aspect accompli et établit une relation temporelle d'antériorité d'une part et de

³⁴ Jean-Claude CHEVALIER et al : op.cit., p : 330.

simultanéité d'autre part. L'antériorité peut être immédiate en présence d'éléments grammaticaux (adverbes, prépositions). S'agissant de la forme composée, il se dégage l'aspect accompli et une relation temporelle d'antériorité. Pour les formes surcomposées, le participe passé exprime l'action épuisée dans une construction passive et une marque d'antériorité d'autre part.

Ainsi, l'aspect temporel étant observé, il est utile d'en faire une classification selon la terminologie.

2- La classification du participe selon la terminologie

La terminologie vient de terme qui se définit grammaticalement par la fonction qu'il assure dans un syntagme qu'il soit partiel ou complet.

Selon Robert-Léon Wagner et Jacqueline Pinchon³⁵, une terminologie caractérise l'emploi de mot à la désignation d'une unité lexicale caractérisée par un ensemble de marques morphologiques.

Ainsi, l'emploi de ce terme sera réservé aux mots qui assument une fonction syntaxique. Le participe dans son usage à travers le temps a subi des variations. Ses altérations se situent au niveau des désinences de son passage du latin au français. Dès lors, sa classification s'articulera selon la terminologie.

Dans la langue française, la classe des mots les plus difficiles à mobiliser est celle des verbes. Son articulation nécessite l'application de plusieurs règles, mais surtout de la variation des désinences des verbes liée au mode, au temps et à la personne. Bien des personnes éprouvent des difficultés dans la conjugaison des verbes. De la maîtrise de la conjugaison émane la précision du procès tant dans l'expression du temps que dans la durée de l'accomplissement de l'action exprimée par le verbe.

³⁵ Robert Léon WAGNER, Jacqueline PINCHON, op.cit., p : 37.

La conjugaison est alors déterminante dans l'édification du sens dans le discours. Il est le moteur qui génère le sens de la phrase. Chaque verbe a deux participes : le participe présent et le participe passé.

Dans chacune des formes du verbe, apparaît un élément stable appelé radical ou base. Il est identique à toutes les personnes du point de vue morphologique de la conjugaison. A la base, s'adjoignent des terminaisons qui indiquent le temps, le mode et la personne du verbe.

Comment forme-t-on le participe présent ?

Le participe présent est un temps du participe. Il a deux formes : verbale, adjectivale.

2.1- Le participe présent à la forme verbale

Le participe présent à la forme verbale présente deux cas : ce sont la voix active et la voix passive.

2.1.1- Le participe présent à la voix active

La voix active du participe présent se forme selon les terminaisons des verbes relatifs au tableau de conjugaison.

2.1.2- Les verbes du 1^{er} groupe

Selon les tableaux de conjugaison, « c'est une forme vivante, qui est le paradigme de la plupart des verbes qui se créent. »³⁶ Les marques distinctives sont :

- la désinence de l'infinitif en ~**er** ;
- la 1^{ère} personne du singulier de l'indicatif en ~e muet.

L'infinitif des verbes du 1^{er} groupe se terminent en ~ **er** sauf le verbe aller. La désinence ~**er** est remplacé ~ **ant**.

³⁶ Jean-Claude CHEVALIER, Claire BLANCHE-BENVENISTE, Michel ARRIVE, Jean PEYTARD: *Grammaire Larousse du français contemporain*, Larousse, Paris, 1964, p 299.

Chant /**er** —————> chant / **ant**.

Chanter se compose d'un radical (**chant**) et d'une terminaison (**er**). Pour former, à la voix active, les verbes du 1^{er} groupe, il faut remplacer la terminaison ~**er** par ~ **ant**. Ce qui donne chanter..... chantant.

2.1.3- Les verbes du 2^{ème} groupe

« Ce groupe, moins vivant que le premier, compte cependant des créations récentes : amerrir, vrombir, etc. »³⁷ Les marques distinctives sont :

- la désinence de l'infinitif en ~**ir** ;
- l'infixe ~**iss**, se joint au radical à l'imparfait de l'indicatif, au présent du subjonctif et au participe présent.

Pour les verbes du deuxième groupe, le participe présent se forme à partir du radical de l'infinitif et de la terminaison ~**issant**.

Fin / **ir** —————> fin / **issant**

Dans cet exemple, finir se compose de la racine « fin » et de la terminaison ~ **ir**. La désinence ~**ir** s'efface pour ~**issant**. Le participe présent alors est **finissant**.

2.1.4- Les verbes du 3^{ème} groupe

Le 3^{ème} groupe rassemble les verbes qui n'entrent pas dans les deux précédents groupes. « C'est un groupe mort, fermé à toute création. »³⁸ Nous distinguons trois séries :

- les verbes en ~**ir** (qui se distinguent des verbes du 2^{ème} groupe par l'absence d'infixe ~**iss**) ;
- les verbes en ~ **oir** ;
- les verbes en ~ **re**.

La formation du participe présent des verbes du 3^e groupe est comme celle du 1^{er} groupe malgré la diversité des terminaisons. Il suffit de remplacer la terminaison

³⁷ Jean-Claude CHEVALIER, Claire BLANCHE-BENVENISTE, Michel ARRIVE, Jean PEYTARD., op-cit p 299.

³⁸ Idem ; p 299.

de l'infinitif par ~**ant**. Cependant, certains radicaux subissent parfois des modifications.

Exemples :

Part / **ir** ----- part / **ant** ; (1)

Boi / **re**----- buv / **ant**. (2)

Dans l'exemple (1), la racine est **part** et la terminaison est ~ **ir**. La désinence de l'infinitif ~ **ir** est remplacée par ~ **ant**. Ce qui donne **partant**. Le radical, ne change pas.

Dans l'exemple (2) le radical est **boi** et la terminaison est ~ **re**. Selon le même procédé, la substitution de la désinence ~ **re** par ~ **ant** donne buvant. Le radical **boi** a subi une modification en devenant **buv**.

L'on a observé le participe présent à la voix active à partir de trois groupes de verbes. La formation à la voix active des verbes du 1er groupe procède par le remplacement de la terminaison ~ **er** par ~ **ant**. Pour former, à la voix active, les verbes du 2^{ème} groupe, il faut remplacer la terminaison ~ **ir** par ~ **issant**. Quant à la voix active des verbes du 3^{ème} groupe, on substitue les terminaisons des verbes par ~ **ant**. Cependant, il convient de souligner que les radicaux de certains verbes du 3^{ème} groupe subissent des modifications.

En général, pour former le participe présent à la voix active, il suffit de remplacer la terminaison du verbe à l'infinitif par ~**ant**. La désinence ~**ant** est commune à tous les groupes verbaux. Observons la formation du participe présent à la voix passive.

2.2- Le participe présent à la voix passive

A la voix passive, le participe présent est formé du participe présent actif de l'auxiliaire être et du participe passé du verbe conjugué.

Exemples :

Etant arrivé (e), (es) ;

Etant choisi (e), (es) ;

Etant craint (e), (es).

Etant est le participe présent du verbe **être**. Le verbe **être** est l'auxiliaire de la voix passive. Il est aussi un auxiliaire des temps composés. Ainsi, pour former le participe présent, à la voix passive des verbes, il faut ajouter à **étant** le participe passé du verbe à conjuguer. Ce qui donne la structure suivante : **étant + participe passé**.

Le participe présent à forme verbale se forme à la voix active et à la voix passive. A la voix active, il suffit de remplacer les terminaisons des verbes par la désinence ~ **ant**. Cependant, il faut rappeler que certains verbes du 3^{ème} groupe ont des radicaux variables. A la voix passive, le participe présent est formé du participe présent actif de l'auxiliaire être et du participe passé du verbe à conjuguer.

L'on retient que le participe présent à forme verbale a deux voix. Ce sont la voix active et la voix passive. Quel que soit l'énoncé, le participe présent est invariable. Sa désinence est toujours ~ **ant**. La complexité du participe présent à la voix active est due à la classification des verbes. Ce qui n'est pas le cas dans les autres procédés. Cependant, la formation des autres procédés dépend du participe présent à la voix active.

3- Le participe passé

Le participe passé peut être de forme simple ou de forme composée

3.1- Le participe passé de forme simple

C'est la forme adjectivale du participe passé. Elle a la valeur d'un simple adjectif qualificatif et ne s'accommode pas d'un auxiliaire. Cette forme réduite est celle qui est désignée communément sous le terme de « participe passé ». En général, il a le sens passif.

La formation du participe passé de forme simple est relative aux différents groupes de verbes.

3.1.1- La forme du participe passé des verbes du 1^{er} groupe

L'identification des verbes du 1^{er} groupe procède par la reconnaissance de la terminaison des verbes. Les verbes du 1^{er} groupe sont en effet terminés par ~ **er**. La formation de leur participe passé consiste à remplacer la terminaison de l'infinitif ~ **er** par ~ **é**.

Chanter ----- **chant** / **er** ----- **chant** / **é (e), (es)**.

Dans cet exemple en séparant le radical de la terminaison, l'on obtient **chant** pour la racine et ~ **er** pour la terminaison. Ainsi, pour la formation, il faut substituer le ~**er** par ~ **é**. Cela permet d'obtenir le participe passé **chanté**.

3.1.2- La forme du participe passé des verbes du 2^{ème} groupe

Les verbes du 2^{ème} groupe possèdent, à l'infinitif, la terminaison ~**ir**, l'infixe ~ **iss** au présent et à l'imparfait de l'indicatif. La formation du participe passé procède par la suppression du ~**r** final.

Au niveau des verbes du 2^{ème} groupe, il faut supprimer le **r** final de l'infinitif du verbe.

Finir ----- **fini** / **r** ----- **fini (e), (es)**.

Dans cet exemple, l'infinitif **finir** se compose du radical **fin** et de la désinence ~ **ir**. En remplaçant la terminaison ~ **ir** par ~ **i**, l'on obtient le radical **fin**. Ce qui donne **fin** / **ir** ---- **fin** / **i**.

3.1.3- La forme du participe passé des verbes du 3^{ème} groupe

Les verbes du 3^{ème} groupe sont dits des « verbes irréguliers à radical variable. »³⁹ Ils n'offrent guère d'homogénéité. Il est impossible à l'intérieur de ce groupe, d'établir une règle de formation du radical du participe passé. Ainsi, certains verbes ont les radicaux de leurs participes passés différents de l'infinitif.

Mettre ----- **mis (e), (es)** ; (1)

³⁹ Maurice GREVISSE: op.cit., p 599.

Prendre ----- pris (e), (es) ; (2)

Boire ----- bu (e), (es). (3)

A l'observation, dans l'exemple 1 apparaît un changement du radical de l'infinitif dans la forme simple du participe passé. Le verbe « mettre » a pour désinence ~ **re**. Son radical est **mett**, d'où la structure : **mett / re**. La racine **mett** perd **ett** et ne conserve que la lettre **m**. Il faut adjoindre la désinence ~ **is** provenant de la terminaison ~ **re** de l'infinitif. L'on obtient comme participe passé **mis**.

Le mode opératoire de la fonction des participes passés des autres verbes du 3^{ème} groupe est similaire aux autres exemples.

Prendre ----- pris et boire ----- bu.

Au total, il faut noter que les verbes du 1^{er} et du 2^{ème} groupe font partie du participe passé de formes simples. Ils sont prévisibles, à quelques particularités près, notamment orthographiques. Pour former le participe passé de ces verbes, il faut connaître la désinence établie. Les verbes du 1^{er} groupe font leur participe passé en ~ **é** ; ceux du 2^{ème} groupe font le leur en ~ **i**. Les verbes du 3^{ème} groupe, en revanche, constituent la véritable ambiguïté dans la formation du participe passé de forme simple. Elle s'inscrit dans l'informativité des radicaux. Les grammairiens classent les verbes du 3^{ème} groupe en sous groupe à l'intérieur desquels il règne une certaine homogénéité, du moins, en ce qui concerne le radical du participe passé. Les verbes du 3^{ème} groupe se subdivisent en trois groupes selon la forme de l'infinitif (~**ir** ; ~**oir** ; ~**re**). Il est à noter que le participe passé de forme simple a la valeur d'un adjectif qualificatif. Il prend la marque du genre et du nombre avec le nom auquel il se rapporte.

Cependant, la formation des radicaux des participes passés des verbes bénir, fleurir et haïr constitue des particularités.

3.2- Cas particuliers de bénir, fleurir, haïr

Concernant la formation des participes passés du 3^{ème} groupe, les verbes bénir, fleurir et haïr constituent une particularité dans la formation de leur racine et de leur désinence.

3.2.1- Le participe passé de bénir

Le verbe bénir vient du latin « benedictus »⁴⁰. Il signifie « **dire du bien, louer** ». En latin ecclésiastique, il prend le sens de « **glorifier** » (**DIEU**) puis celui de « **bénir** » (fidèle). Il tire son participe passé latin **benedictus** qui a donné naissance en vieux français benëit, au Moyen Age beneoit et au XVI^{ème} siècle benoist.

Le participe passé **béni** est particulier. Il présente deux orthographes : **bénit** et **béni** selon l'histoire de la grammaire française.

3.2.1.1- La forme du participe passé bénit

Il est appelé abusivement participe passé.

Béni avec un ~t, donc **bénit**, s'emploie comme un adjectif qualificatif. Il peut prendre la fonction épithète ou attribut. Bénit ou bénite se dit des choses consacrées par une bénédiction rituelle.

Exemples :

- « Du pain **bénit** » (1) (inédit)
- « Une eau **bénite**. » (2) (inédit)

Il apparaît, dans ces exemples, que le pain et l'eau sont des substances consacrées et saintes. Elles sont utilisées dans le rituel chrétien. Le féminin de l'adjectif bénit est **bénite**. Il a un emploi uniquement adjectival. Cet adjectif peut être reconnu car il peut être remplacé par « **saint** » ou par « **consacré** ».

⁴⁰ Maurice GREVISSE; op.cit, p.582

Exemple :

- « Un chapelet **bénit** -----un chapelet **consacré**. » (inédit)

3.2.1.2- La forme du participe passé béni

Béni, avec ~ **i**, est le véritable participe passé du verbe bénir. Son féminin est **bénie**. Il s'emploie dans le cas où le mot n'indique pas une bénédiction rituelle. Il a alors le sens de « **loué** », « **prisé** ».

Exemple :

- « C'est la terre **bénie**. » (inédit)

Quand il s'agit d'une bénédiction rituelle, béni (ie) s'emploie chaque fois qu'il est appliqué à des personnes, ou pris non comme un adjectif, mais comme un verbe (sans auxiliaire ou avec auxiliaire).

Exemples :

- « Un chapelet **béni** par le pape. » (1) (inédit)
- « Le curé **avait béni** le mariage. » (2) (inédit)
- « Ce couple **est béni**. » (3) (inédit)

Dans l'exemple (1), **béni** est pris comme un adjectif qualificatif. Il est issu du verbe bénir.

Dans les exemples (2) et (3), **béni** s'emploie tantôt avec l'auxiliaire avoir, tantôt avec l'auxiliaire être .Il admet un double emploi de l'auxiliaire. De ces verbes, Grevisse disait :

« en général, ils prennent avoir quand on veut exprimer une action qui s'est passée à l'époque dont on parle, et être quand on veut exprimer l'état résultant une action antérieurement accomplie. »⁴¹

En somme, leur usage est multiforme. Dans leur emploi moderne, il règne une certaine confusion. On rencontre fréquemment **bénit**, pris comme verbe (surtout avec l'auxiliaire **être**).

⁴¹ Maurice GREVISSE ; op.cit., p 591.

Selon l'histoire de la grammaire française, le latin benedictum a donné **benoît** et **benêt**.

Béni, créé sous l'influence de l'infinitif français **bénir**, se termine en **i** par analogie avec les autres participes en **i**.

Quant à **bénit**, il est issu du participe passé du verbe **bénir**, mais il était jusqu'au XVI^{ème} siècle, beaucoup moins usuel que **beneoit**, **benoist** ; on disait : **eau benoiste**, **pain benoist**. La distinction entre **béni** et **bénit** ne date que du XIX^{ème} siècle. Que retenir du participe passé du verbe fleurir ?

3.2.2- Le participe passé du verbe fleurir

Le verbe **fleurir** a, pour l'imparfait de l'indicatif, pour le participe présent ou adjectif verbal, les formes directes **fleurissait**, **fleurissant** et les formes collatérales, **florissait**, **florissant**, empruntées à l'ancien verbe **florir**.

Le verbe **fleurir** a deux radicaux selon le sens auquel il se rattache.

3.2.2.1- La forme du participe passé de fleurir au sens propre

Quand le verbe fleurir signifie, au sens propre, « **produire des fleurs**, **se couvrir des fleurs**, **être en fleurs** », ou selon qu'il est considéré transitivement au sens de « **orner** », ou de « **parer de fleurs**, **de bouquets** », il devient à l'imparfait de l'indicatif, **fleurissait** et au participe présent ou adjectif verbal, **fleurissant**. Le radical est **fleur** et son participe passé donne **fleuri**.

Exemple :

- « C'est un arbre **fleuri**. » (inédit)

Dans cet exemple, un arbre fleuri est un arbre qui contient beaucoup de fleurs.

3.2.2.2- La forme du participe passé de fleurir au sens figuré

Quand le verbe fleurir signifie, au sens figuré, « **prosperer, être dans un état de splendeur, être en honneur** », il devient, à l'imparfait de l'indicatif, **florissait** (dans l'ancien verbe florir) et un participe présent ou adjectif verbal **florissant**.

Exemple :

- « C'est un gouvernement **florissant**. » (inédit)

Le verbe fleurir a un second radical : « **flor** » qui est uniquement employé au sens figuré.

Le verbe fleurir est un cas particulier dans la formation du participe passé à la voix active. Cette distinction orthographique s'inscrit dans le sens auquel le verbe fleurir est employé. A chaque radical, s'ajoutent les désinences selon le temps indiqué. Le participe passé de fleurir présente une double orthographe. Il admet un sens propre et un sens figuré.

Qu'en est-il du participe passé du verbe haïr ?

3.3- Le participe passé du verbe haïr

Le verbe haïr au singulier de l'indicatif présent et de l'impératif cesse de suivre la conjugaison des verbes du 2^{ème} groupe (exemple finir). Il perd le tréma aux trois personnes du singulier de l'indicatif présent et à la seconde personne du singulier de l'impératif présent :

- Présent : je hais ; tu hais ; il ou elle hait
- Impératif : hais

Il est à noter que le tréma a disparu au profit de la lettre **i**. Cependant, le participe passé du verbe haïr est **haï**. La constante est que le radical haï demeure, sauf la désinence qui change.

Le verbe haïr présente, du point de vue graphique, la particularité que le thème rend impossible l'utilisation de l'accent circonflexe : « Au passé simple et à l'imparfait du subjonctif, à cause du tréma, on écrit sans accent circonflexe. »⁴²

Le participe passé de forme simple présente diverses formes selon les verbes. Lorsque le verbe est du 1^{er} groupe, à la voix active, la terminaison ~**er** est remplacée par ~**é**. La formation des verbes du 2^{ème} groupe, à la voix active, suit le même procédé que celle des verbes du 1^{er} groupe. La désinence ~ **ir** est remplacée par ~ **i**. Pour les verbes du 3^{ème} groupe, la particularité réside dans la variation des radicaux. Dans la formation du participe passé de forme simple, apparaissent des particularités sur certains verbes. Ce sont les verbes bénir, fleurir, haïr. Leur participe passé présente une double orthographe avec une valeur spécifique.

En somme, la particularité de ces verbes réside dans l'orthographe de leurs radicaux au participe passé. Les radicaux varient selon les usages.

Comment se forme le participe passé des formes composées ?

4- Le participe passé de forme composée

Le participe passé de forme composée est la forme verbale du participe passé. Il s'articule dans tous les temps composés combinés avec l'auxiliaire avoir et l'auxiliaire être.

Aux formes simples qui viennent d'être observées, s'adjoignent les formes composées. Elles présentent moins de difficultés. Elles sont toutes dérivées du participe passé de la forme simple précédée d'un verbe auxiliaire. Celui-ci peut être l'auxiliaire **avoir** ou l'auxiliaire **être**. Le participe passé de forme composée est à la voix active ou à la voix passive.

⁴² Maurice GREVISSE; op.cit., p.565.

4.1- Le participe passé à la voix active

A la voix active, le participe passé est formé de l’auxiliaire avoir ou de l’auxiliaire être au participe présent actif et du participe passé de forme simple selon les groupes de verbe. Il se construit selon la structure suivante : **ayant + participe passé de forme simple** ou **étant + participe passé de forme simple**.

4.1.1- Le participe passé avec les verbes du 1^{er} groupe

Le participe passé des verbes du 1^{er} groupe a une désinence en ~ **é** :

Chanter ----- **ayant chanté** ; (1)

Tomber ----- **étant tombé**. (2)

Le participe passé de forme composée du verbe chanter est **ayant chanté**. L’auxiliaire employé est **avoir**. Son participe présent donne **ayant**. Le verbe à conjuguer est **chanter**. Il fait partie des verbes en ~ **er**, donc du 1^{er} groupe. Son participe passé est **chanté**. L’association du participe présent de l’auxiliaire et du participe passé du verbe du 1^{er} groupe donne la forme du participe passé de forme composée à la voix active. Ce qui forme **ayant chanté** dans l’exemple 1.

Dans l’exemple 2, l’auxiliaire est **être** et son participe présent est **étant**. Le verbe à conjuguer est **tomber** et son participe passé donne **tombé**. Selon le même procédé, l’on obtient le participe passé de forme composée, à la voix active du verbe tomber : **étant tombé**.

4.1.2- Le participe passé avec les verbes du 2^{ème} groupe

Le participe passé de forme simple des verbes du 2^{ème} groupe a une terminaison en ~ **i**.

Finir ----- **ayant fini**

L'auxiliaire employé, ici, est **avoir**. Ce qui donne **ayant** comme participe présent. Nous obtenons, selon le procédé précédant, à la voix active, la forme du participe passé de forme composée, ici, **ayant fini**.

4.1.3- Le participe passé avec les verbes du 3^{ème} groupe

L'on a observé, dans la formation du participe passé de forme simple, à la voix active, les différentes variations des désinences des verbes du 3^{ème} groupe. Selon la classe des verbes, les désinences peuvent être ~ **is** ; ~ **i** ; **u** ; ~ **t**.

Ainsi, le participe passé de forme composée des verbes du 3^{ème} groupe se construisent :

- Partir** ----- **étant parti** ; (1)
- Entendre** ----- **ayant entendu** ; (2)
- Prendre** ----- **ayant pris** ; (3)
- Joindre** ----- **ayant joint** ; (4)

Il est remarqué, dans la formation du participe passé de forme composée des verbes du 3^{ème} groupe, l'usage des deux auxiliaires, à la voix active.

A l'analyse, il ressort que la formation du participe passé de forme composée, à la voix active, ne pose aucune difficulté, concernant les verbes du 1^{er} et du 2^{ème} groupe. La désinence des participes passés de forme simple de ces deux groupes verbaux est invariable. Il suffit d'adjoindre le participe présent de l'auxiliaire indiqué au participe passé de forme simple. La difficulté réside au niveau des verbes du 3^{ème} groupe. En effet, la désinence de leur participe passé de forme simple est variable. Cependant, la formation du participe passé de forme composée demeure identique. Il faut associer le participe présent de l'auxiliaire au participe passé du verbe de forme simple.

Bien qu'il ait eu une subdivision des verbes du 3^{ème} groupe, certains verbes constituent des particularités. C'est le cas du verbe maudire et du verbe naître.

4.1.4- Cas particuliers du verbe maudire et du verbe naître

Le verbe maudire et le verbe naître appartiennent aux verbes du 3^{ème} groupe. Ces verbes sont particuliers à cause de la désinence de leurs participes passés.

4.1.4.1- Le cas du verbe maudire

Le participe passé de forme simple du verbe maudire est **maudit**. La désinence est ~ **it** et non ~**i**. Il s'apparente par analogie à la formation du participe passé du verbe bénir. Grevisse disait à cet effet : « le verbe maudire a modelé sa conjugaison sur celle de bénir et, sauf l'infinitif et le participe passé maudit, toutes ses formes se rattachent à la conjugaison du verbe finir. »⁴³ La forme du participe passé composé donne **ayant maudit**.

4.1.4.2- Le cas du verbe naître

La désinence du participe passé de forme simple du verbe naître est ~ **é**. Son participe passé est alors **né**. La formation du participe passé de forme composée, à la voix active, se fait avec le participe présent de l'auxiliaire être. Ce qui donne **étant né**.

La formation du participe passé de forme composée, à la voix active, présente des particularités pour certains verbes. Notamment maudire et naître. La désinence du participe passé de maudire est ~ **it** et non ~ **i**. Sa forme composée est **ayant maudit**. Son participe passé est **né**. Sa forme composée est **étant né**. La particularité de ces verbes provient de leurs désinences dans la formation de leurs participes passés de forme simple à la voix active. Observons à présent le participe passé à la voix passive.

4.2- Le participe passé à la voix passive

À la voix passive, le participe passé de forme composée est formé de la forme composée de l'auxiliaire être et du participe passé du verbe à conjuguer : la forme

⁴³ Maurice GREVISSE: op.cit ; p 686.

surcomposée. « Les surcomposés sont des temps dans lesquels certains verbes avec l’auxiliaire avoir ajoutent un auxiliaire de plus à un temps déjà composé. »⁴⁴ Dans cette forme le verbe présente avec un « double auxiliaire »⁴⁵. C’est une forme composée où l’auxiliaire est lui-même composé. Cette forme s’applique à tous les verbes.

Exemples :

Aimer ----- **ayant été aimé (e) ; (es) ;**

Choisir ----- **ayant été choisi (e) ; (es) ;**

Prendre ----- **ayant été pris (e) ; (es).**

Dans l’exemple 1, l’on remarque que **ayant été** est le passé composé de l’auxiliaire **être**. La forme composée du participe de l’auxiliaire être se forme à l’aide de l’auxiliaire **avoir**, d’où le double auxiliaire. En cela, s’ajoute le participe passé de forme simple du verbe à conjuguer, **aimer**. Ce qui donne : **ayant été aimé**. Ce procédé est valable dans les autres exemples.

La formation du participe passé à la voix passive appelle un double auxiliaire. Cela se manifeste dans les formes surcomposées. Cette complexité de la formation du mode participe à travers l’usage de l’auxiliaire **avoir** et de l’auxiliaire **être** se traduit aussi dans les règles d’accord du participe.

⁴⁴ Maurice GREVISSE: op.cit ; p 596.

⁴⁵ Jean DUBOIS *Grammaire structurale du français : le verbe*, Paris Larousse, 1967, p226.

CHAPITRE III : LES CONTRADICTIONS A L'INTERIEUR DES REGLES FIXEES DU PARTICIPE

Les règles d'accord du participe constituent un phénomène complexe, en particulier la règle d'accord du participe passé. Cet état conduit Michel Arrivé⁴⁶ à avancer que c'est un morceau de bravoure de la grammaire française. Car, il y a des contradictions à l'intérieur des règles fixées. Malgré les règles, il arrive bien des fois que l'accord ne se fasse pas bien que les principes syntaxiques le prévoient. Pour mieux comprendre ce phénomène, il paraît nécessaire de rappeler les règles générales de l'accord du participe passé. Cependant, que recommande la grammaire au sujet de l'accord du participe passé ?

Soit le nom « fille » : il est invariablement porteur de la catégorie morphologique du genre féminin. Dans le discours, il est nécessairement affecté par l'un des deux nombres : le singulier ou le pluriel, choisi selon les contextes de l'énonciation. Quand on emploie ce nom dans un énoncé, on constate que les deux catégories morphologiques dont il est porteur sont transférées sur d'autres éléments non seulement dans le syntagme qu'il constitue et dans la phrase dont il est le sujet, mais éventuellement dans d'autres phrases.

Exemple :

- « Toutes ces petites filles dansent agréablement : elles sont fortement applaudies. » (inédit)

Le féminin et le pluriel affectent dans le syntagme, les éléments « **toutes** », « **ces** », « **petites** » et « **filles** » ; « **elles** », « **sont** », « **applaudies** », dans la seconde proposition. Isolement pris, le pluriel apparaît sur les éléments verbaux **dansent** (dans la première phrase) et **sont** (dans la seconde). Le transfert des catégories morphologiques d'une classe dont celle du nom sur d'autres classes (le déterminant, l'adjectif, le pronom représentant, le verbe) reçoit le nom traditionnel d'accord.

⁴⁶ Michel ARRIVE, Françoise GADET, Michel GALMICHE: op-cit, p : 328.

L'accord du participe passé se perçoit comme la mise en adéquation des marques du genre et du nombre entre le participe passé et le nom auquel il se rapporte dans le discours.

I- LES REGLES GENERALES D'ACCORD

Que faut-il comprendre par accord dans la sphère d'influence de la grammaire ? Maurice Grevisse donne une définition qui englobe le sens du terme accord :

« On entend par accord la convenance établie, quant à une ou plusieurs des catégories morphologiques de genre, de nombre, de personne, entre deux ou plusieurs termes se rapportant à un même énoncé ou à une même chose. De ces termes, l'un plus fort (par exemple, le nom) impose à un ou plusieurs autres, plus faibles (par exemple, l'épithète), situés dans sa sphère d'influence, la nécessité de prendre la même position que lui dans les catégories morphologique. »⁴⁷

L'accord est une correspondance entre des formes du point de vue morphologique dont l'une est subordonnée de l'autre. Par ailleurs, il peut se définir comme une harmonisation des termes articulés dans une proposition quand l'un des termes par son influence affecte tout environnement phrastique suivant les règles de la syntaxe.

L'accord peut se résumer par l'application des marques du genre et du nombre d'un terme à un autre qu'il accompagne. Les règles sont fondées sur la logique et découlent des relations créées par l'esprit entre les réalités évoquées.

A partir de cet essai de définition, comment s'énoncent les règles d'accord du participe passé ?

⁴⁷ Maurice GREVISSE: op.cit ; p : 24.

1- Le participe passé employé sans auxiliaire

Le participe passé employé sans auxiliaire s'accorde comme un adjectif. Il s'accorde avec le nom ou le pronom auquel il se rapporte, c'est-à-dire en genre et en nombre. « Le genre est la propriété qu'ont les noms de désigner le sexe des êtres. »⁴⁸ Et « le nombre est la propriété qu'ont les noms d'indiquer l'unité ou la pluralité »⁴⁹

Exemple :

- « J'ai les coudes **percés**, mes bottes prennent de l'eau, depuis six semaines je n'en peux plus... » (*Les Misérables*, p.77)

Le participe passé (**percés**) est employé comme un adjectif qualificatif. « L'adjectif qualificatif désigne une qualité attachée à une substance. Il qualifie le substantif. » Le substantif (**les coudes**) est rattaché au participe passé adjectif (**percés**). Il est au masculin- pluriel. Selon la règle d'accord, le participe passé, pris comme adjectif, s'accorde en genre et en nombre avec le nom auquel il se rattache. Cette marque du genre et du nombre s'attribue alors au participe passé (**percés**).

2- Le participe passé des verbes conjugués avec l'auxiliaire être

Le participe passé conjugué avec l'auxiliaire être présente des cas. Il peut être variable ou invariable.

2.1- Variabilité du participe passé conjugué avec l'auxiliaire être

En général, le participe passé des verbes conjugués avec l'auxiliaire **être** s'accorde en genre et en nombre avec le sujet du verbe.

Exemple :

- « La justice **était recluse** dans une vaste villa entourée d'un jardin : juges, greffiers, dactylos y travaillaient... » (*Les Soleils des indépendances*, p.161)

⁴⁸ Maurice GREVISSE: op.cit ; p 169.

⁴⁹ Idem; p: 215.

Etait reclus est un participe passé de forme composée. Sa structure est : **auxiliaire être + participe passé de forme simple**. Il apparaît que ce participe s'emploie avec l'auxiliaire être. Or, employé avec l'auxiliaire être, il s'accorde en genre et en nombre avec le sujet du verbe. Dans ce cas, la justice est au féminin-singulier. Cette marque du genre et du nombre se rapporte au participe passé de forme simple : d'où l'addition de la lettre **e** au participe passé (reclus + **e** donne **recluse**).

Il convient encore de noter que cette règle n'est pas applicable aux participes passés des verbes pronominaux (ce cas sera étudié dans les particularités de l'accord du participe passé) dans lesquels le pronom réfléchi a la fonction de complément d'attribution. Dans la conjugaison de ces verbes, l'auxiliaire être est mis généralement pour l'auxiliaire avoir. Cependant, il peut advenir que le participe passé ne s'accorde avec l'auxiliaire être.

2.2- Invariabilité du participe passé conjugué avec l'auxiliaire être

Le participe passé conjugué avec l'auxiliaire être ne s'accorde pas si le pronom personnel sujet **nous** ou **vous** désigne une seule ou même personne dans le cas où il est employé comme déférence. Le singulier est de rigueur.

Exemple :

- « Nous **sommes persuadé** de la perfection de cet appareil que nous avons construit de notre propres mains. »(inédit)

Dans cet exemple, le participe passé (persuadé) n'est pas accordé. Le pronom de conjugaison (nous) désigne une seule personne. Il a généralement quelque chose de cérémonieux, de poli, de respectueux. C'est une formule de politesse ou de modestie. Le participe passé, dans ce cas, est invariable et ne prend la marque du singulier. Il (persuadé) ne s'accorde pas. Comment s'accorde le participe passé employé avec l'auxiliaire avoir ?

3- Le participe passé des verbes conjugués avec l’auxiliaire avoir

Par opposition à l’accord du participe passé avec l’auxiliaire être, celui employé avec l’auxiliaire avoir est délicat. Il est fondé sur le mode de concaténation des syntagmes dans la logique phrastique. Jean-Claude Chevalier, Claire Blanche-Benveniste et Jean Peytard le confirment en ces mots :

« La règle d’accord du participe est surtout une règle orthographe. Elle est fondée sur l’ordre des mots. La place que le complément d’objet direct occupe par rapport au participe passé commande les variations de celui-ci. »⁵⁰

Ainsi, le participe passé des verbes conjugués avec l’auxiliaire **avoir** présente deux cas. Il peut être variable ou peut être invariable.

3.1- Invariabilité du participe passé conjugué avec l’auxiliaire avoir

Le participe passé conjugué avec l’auxiliaire avoir est invariable si :

- le verbe n’a pas de complément d’objet direct ;
- le complément d’objet direct suit le participe passé ou encore le complément d’objet direct est placé après le participe passé.

Exemples :

- « J’**ai marché** dès le soleil levé » (*Les Misérables*, p.40) (1)
- « Il **avait remarqué** les six couverts d’argent... » (*Les Misérables*, p.59) (2)

Dans la phrase 1, nous allons rechercher le complément d’objet direct. Nous posons la question suivante : **j’ai marché quoi ?** La réponse attendue n’admet pas de complément de complément d’objet direct. Cette phrase est un intransitif. Le participe passé (**ai marché**) reste invariable.

Dans la phrase 2, appliquons-le même procédé de la phrase 1. Par la question suivante : **il avait remarqué quoi ?** La réponse attendue est : **les six couverts d’argent**. La réponse admet un complément d’objet direct (**les six couverts**

⁵⁰ Jean-Claude CHEVALIER, Claire BLANCHE-BENVENISTE), Jean PEYTARD: op.cit ; p : 386.

d'argent). Il appert que le complément d'objet direct est placé après le participe passé. Il n'y a alors pas d'accord du participe passé (**avait remarqué**). Le participe passé ne s'accorde pas avec le sujet du verbe.

3.2- Variabilité du participe passé conjugué avec l'auxiliaire avoir

Le participe passé conjugué avec l'auxiliaire avoir peut être variable si le complément d'objet direct précède le participe passé. L'accord se fait avec le complément d'objet direct. Ainsi, le participe passé prend la marque du genre et du nombre du complément d'objet direct.

Exemple :

- « Depuis ces deux décharges qu'on **a entendues** entre onze heures et minuit, il n'y a rien eu ; ... » (*Les Misérables*, p.122)

Pour retrouver le complément d'objet dans une phrase, il faut poser la question qui, quoi. Ainsi, la question idoine est: on a entendu quoi ? La réponse attendue est : deux décharges. L'on observe que cette phrase admet un complément d'objet direct (**décharges**). Il est question d'identifier la position du complément d'objet dans la phrase. Le complément d'objet direct est placé avant le participe passé. Selon la règle, l'accord est admis. Le participe passé (a entendues) prend la marque du genre et du nombre du complément d'objet direct (**décharges**).

En somme, le participe passé conjugué avec l'auxiliaire avoir s'accorde avec le C.O.D quand on connaît ce complément au moment où l'on écrit le participe passé.

Le participe passé employé avec l'auxiliaire avoir s'accorde en fonction du C.O.D. Ainsi, l'identification de l'emplacement du complément d'objet direct est indispensable dans l'accord du participe passé employé avec cet auxiliaire. Aussi, faut-il se rappeler que le C.O.D qui précède le participe passé, est le plus souvent, l'un des pronoms personnels **me, te, se, le, la, l', les, nous, vous** ou encore le pronom relatif **que**. Il faut donc se référer à l'antécédent pour déterminer le genre et le nombre de celui-ci.

L'accord du participe passé rend compte de particularités à travers les règles fondamentales fixées. La solution des cas particuliers qui se présentent dans l'accord du participe passé est essentiellement une affaire de bon sens. Dans la plupart des cas, il suffit d'appliquer avec discernement, les règles générales énoncées plus haut.

Les règles générales d'accord du participe passé présentent des particularités dans sa pratique.

II- LES CAS PARTICULIERS DE L'ACCORD DU PARTICIPE PASSE

Les participes passés qui ne respectent pas les règles générales fixées sont des cas particuliers. Ils présentent des irrégularités. Leur accord est lié à l'analyse linguistique qu'opère le locuteur pendant l'énonciation. Que retenir de l'accord des cas particuliers du participe passé ?

1- Les participes passés attendu, compris, non compris...

Ces participes passés sont considérés comme des « formules figées. »⁵¹ Ils peuvent être variables ou invariables.

1.1- Invariabilité du participe passé des formules figées

Les participes passés **attendu**, **compris**, **vu**, **approuvé**... sont invariables lorsqu'ils sont employés seuls et quand ils sont placés immédiatement avant le nom précédé ou non d'article ou d'un déterminatif.

Exemples :

- « **Vu** » (1) (inédit)
- « **Excepté** les denrées périssables, nous vous remettons la totalité de votre commande. » (2) (inédit)

⁵¹ Jean-Claude CHEVALIER, Claire BLANCHE-BENVENISTE, Jean PEYTARD : op.cit ; p : 388.

Dans l'exemple 1, le participe passé (**vu**) est employé seul. Cet usage se rencontre dans les écrits administratifs.

Dans l'exemple 2, le participe passé (**excepté**) est placé avant le nom (**les denrées**). Il n'y a pas d'accord du participe passé.

Ces participes passés, à formules figées, ont une valeur de préposition.

1.2- Variabilité du participe passé à formules figées

Les participes passés **attendu**, **compris**, **vu**, **approuvé**... sont variables quand ils sont placés après le nom ou le pronom, ou ne le précèdent que par inversion.

Exemples :

- « Les fenêtres de la maison sont peintes, les portes y **comprises**. » (inédit) (1)
- « Tout ce qui était sur le pont, nous **exceptés**, avait été balayé. » (Baudelaire, *Histoires extraordinaires*, p.291) (2)

Les participes passés (**comprises**, **exceptés**) suivent le mot auquel ils se rapportent. Ils sont placés après les noms ou des pronoms. Dans l'exemple 1, le participe passé **comprises** est lié au nom **portes**. Il est placé après le nom. Il y a donc accord du participe passé. Dans l'exemple 2, le participe passé **exceptés** se rapporte au pronom de conjugaison **nous**. Le participe passé est placé après le pronom de conjugaison. Il y a donc accord du participe passé.

Il faut retenir que ces participes passés s'accordent comme des adjectifs qualificatifs épithètes. Ils prennent la marque du genre et du nombre du nom auquel ils se rattachent.

2- Le participe passé étant donné

Etant donné est une expression semblable aux participes à formule figée. Il peut être variable ou invariable.

2.1- Invariabilité du participe passé étant donné

Le participe passé étant donné est invariable quand il précède le nom.

Exemple :

- « **Étant donné** l'urgence, il renonça à son voyage. » (inédit)

Le participe passé (**étant donné**) est placé avant le nom (**l'urgence**). Il joue le rôle de préposition. Il est invariable.

2.2- Variabilité du participe passé étant donné

Le participe passé **étant donné** s'accorde avec le nom qu'il suit.

Exemple :

- « **Étant donnée** la circonstance, nous lui pardonnons sa faute. » (inédit)

Le participe passé (**étant donné**) s'accorde comme un adjectif qualificatif avec le nom auquel il se rattache. Le nom, dans l'exemple, **la circonstance**, est au féminin. La marque du genre caractérisée par la lettre **e** se reporte sur le participe passé. Ce qui donne : étant donnée

L'on observe que l'usage du participe passé **étant donné** dépend de la sensibilité du locuteur. Selon Abel Hermant, « **étant donné** doit toujours s'accorder parce que ce participe n'a pas trahi, il est participe jusqu'au bout. »⁵² Grevisse renchérit pour dire que « **étant donné** s'accorde traditionnellement avec le nom qui suit, mais, dans l'usage moderne, on le laisse souvent invariable. »⁵³

3- Les participes passés ci-annexé, ci-joint, ci-inclus

Les participes passés **ci-annexé**, **ci-joint**, **ci-inclus** dans la plupart des cas, sont usités dans le domaine administratif. Ils servent à indiquer des notes dans des documents ou des courriers pour indiquer des compléments d'information. Ils sont invariables ou variables.

⁵² Abel HERMANT cité par GREVISSE, op.cit ; p : 715.

⁵³ Maurice GREVISSE: *Le français correct, guide pratique*, Paris, Editions Duculot, 1982 ; p : 283.

3.1- Invariabilité des participes passés ci-annexé, ci-joint...

L'invariabilité de ces participes passés est lié à plusieurs facteurs qu'énonce Maurice Grevisse :

« Ces participes sont invariables quand on leur donne la valeur adverbiale, et, quand, dans le corps de la phrase, ils précèdent un nom sans article ni déterminatif démonstratif ou possessif. »⁵⁴

Exemple :

- « Transmettez **ci-joint** copie des dossiers. » (inédit)

Le participe passé **ci-joint** est pris comme adverbe. Il n'y a pas d'accord.

3.2- Variabilité des participes passés ci-inclus, ci-joint

« Ces participes sont variables quand on les considère comme épithètes ou attributs, et, quand, ils sont en tête de la phrase (sauf le cas où ils sont là comme adjectifs détachés). »⁵⁵

Exemple :

- « Les preuves **ci-incluses** sont celles de votre papier. » (inédit)

Le participe passé **ci-incluses** est pris comme un adjectif qualificatif épithète lié directement au nom **les preuves**. Il s'accorde en genre et en nombre avec le nom auquel il se rapporte

4- Les participes passés coûté, valu, pesé...

Les participes passés **coûté, valu, pesé...** peuvent être variables ou invariables.

⁵⁴ Maurice GREVISSE, op.cit., p : 284.

⁵⁵ Idem : p.284.

4.1- Invariabilité des participes passés coûté, valu, pesé

Ces participes sont invariables lorsqu'ils sont employés au sens propre. Ils sont intransitifs.

Exemple :

- « La somme d'argent que cette bague a **valu**. » (inédit)

Le participe passé valu est employé au sens propre. Il traduit la valeur de la bague.

4.2- Variabilité des participes passés coûté, valu, pesé

Les participes passés **coûté, valu, pesé**...sont variables quand ils sont employés au sens figuré. Ils sont transitifs.

Exemple :

- « Les dangers que nous avons **courus** » (inédit)

Le participe passé **courus** a le sens de **affrontés**. On ne court pas un danger, mais, on affronte un danger. Au sens figuré, ces participes deviennent transitifs. Ils admettent un complément d'objet direct. En posant la question : **nous avons couru quoi ?** La réponse attendue est : **des dangers**. Le groupe nominal **des dangers** est le complément d'objet direct.

5- Le participe passé des verbes impersonnels

Le participe passé des verbes impersonnels est toujours invariable.

Exemple :

- « La chaleur qu'il a **fait**. » (inédit)

« Le participe passé des verbes impersonnels a été soustrait à la règle d'accord ; si ce participe est toujours resté invariable, c'est parce qu'on ne sent pas de rapport entre le complément et le participe. »⁵⁶

⁵⁶ Maurice GREVISSE: op-cit ; p : 718.

6- Les participes passés **dit, dû, cru, pu, su, ...**

Les participes passés **dit, dû, cru, pu, su, permis, prévu, ...** restent invariables lorsqu'ils ont pour complément d'objet direct un infinitif ou une proposition à sous-entendre après eux.

Exemple :

- « J'ai fait les courses que j'ai **pu**. » (inédit)

Le participe passé **pu** a pour complément d'objet direct la proposition qui vient après lui. Le pronom **que** qui précède est alors objet direct du verbe à sous-entendre, et non du participe. La phrase pouvait se terminer par ... **j'ai pu faire**.

« Le participe passé précédé du pronom que est invariable lorsque ce pronom est objet direct d'un verbe placé après le participe. Dans ce cas, le participe a pour objet direct la proposition qui vient après lui. »⁵⁷

7- Le participe passé suivi d'un attribut objet

Le participe passé suivi d'un attribut objet direct s'accord souvent avec cet objet si celui-là précède le participe passé.

Exemple :

- « Ces enfants qu'on avait **crus** gentils sont en vacances. » (inédit)

Le participe passé **crus** s'accorde avec le nom **les enfants**. En posant la question : **on avait cru gentil qui ?** La réponse attendue est : **les enfants**. Il admet alors un complément d'objet direct et est placé avant le participe passé **crus**. Selon Grevisse :

« il n'est pas rare qu'on laisse ce participe invariable, parce qu'on a vaguement conscience que le participe passé avec attribut semble former un bloc dans le participe passé n'a pas assez d'indépendance pour pouvoir se prêter à l'accord. »⁵⁸

⁵⁷ Idem., 79.

⁵⁸ Maurice GREVISSE: op-cit, p : 719.

8- Le participe passé précédé de « le, l' »

Le participe passé est invariable lorsqu'il a pour objet direct le pronom neutre (l') équivalant à **cela**. Dans ce cas, il représente une idée ou une proposition.

Exemple :

- « La chose est plus sérieuse que nous ne l'avions **pensé** d'abord. » (inédit)

Le complément d'objet direct (l') étant neutre, le participe passé (pensé) reste invariable. On peut remplacer **l'avions pensé** par **avons pensé cela**. Dans certains cas, le pronom (l') représente un nom. Il va sans dire que le participe passé s'accorde selon la règle générale, avec son antécédent.

9- Le participe passé placé entre deux « que »

Le participe passé placé entre deux « **que** » peut être variable ou invariable selon l'usage de « **que** ».

9.1- Invariabilité du participe passé placé entre deux « que »

Le participe passé placé entre deux « **que** » est invariable s'il a pour complément d'objet direct la proposition qui suit le premier « **que** » un pronom relatif et le second « **que** » une conjonction de subordination.

Exemple :

- « Les ennuis que j'avais **prévu** que vous auriez » (inédit)

En posant la question: **j'ai prévu quoi ?** La réponse est : **que vous auriez des ennuis**. Le complément d'objet direct est placé après le participe passé (**prévu**). Il n'y a pas d'accord.

9.2- Variabilité du participe passé placé entre deux « que »

Le participe passé s'accorde si le premier « **que** » pronom relatif est placé avant le participe passé.

Exemple :

- « Ce sont les fruits que j'ai **cultivés** que nous allons manger. » (inédit)

En posant la question suivante : **j'ai cultivé quoi ?** La réponse attendue est : **les fruits**. Le mot (**les fruits**) est représenté par le premier « **que** », donc, placé avant le participe passé. Il y a donc accord du participe passé.

Il faut retenir que l'accord du participe passé est lié au rôle que joue le pronom « **que** ».

10- Le participe passé précédé d'un collectif

L'accord du participe passé précédé d'un collectif se fait selon des cas.

- Quand le participe passé est précédé d'une locution collective (**une foule de, une masse de, un grand nombre de...**) accompagnée d'un complément, l'accord se fait avec le complément de celui-là.

Exemple :

- « Le grand nombre d'enfants que j'ai **vus** sur la plage. » (inédit)

Le participe passé (**vus**) s'accorde avec le nom (**enfants**). L'idée porte sur le mot (**enfants**) qui retient l'attention. Ce sont les enfants qu'on a sur la plage. Le participe passé (**vus**) prend la marque du genre et du nombre du mot qui commande, ici, **les enfants**.

- Si l'expression collective est formée d'un adverbe de quantité suivi d'un complément (**autant de, peu de, combien de, ...**) le participe passé s'accorde avec le complément, à moins que celui-ci ne soit placé après.

Exemple :

- « Combien d'heures ai-je **perdues** à la gare. » (inédit)

Le participe passé (**perdues**) s'accorde avec le mot (**heures**) qui est le complément de **combien**.

Il est à noter de cet accord que le participe passé s'accorde avec le mot qui impressionne le locuteur. Tout est fonction de la sensibilité de celui qui parle ou qui écrit.

11- Le participe passé après « un (e) des, un (e) de... que »

L'accord du participe passé après « **un (e) des, un (e) de ... que** » se fait selon des cas :

- « lorsque le participe passé a pour objet direct le relatif **que** en rapport avec « **un (e) des, un (e) de...**, le plus souvent l'accord est commandé par le nom pluriel, parce que, dans la plupart des cas, il s'agit d'une action passant sur tous les êtres ou objets du groupe dont on parle. »⁵⁹

Exemple :

- « Un des hommes que j'ai **vus** est dans la classe » (inédit)

Le participe passé (**vus**) s'accorde avec le groupe nominal (**des hommes**). Il est le nom au pluriel.

- « si l'action passe sur un seul des êtres ou des objets dont il s'agit, l'accord du participe passé est commandé par un (e) et le nom singulier qu'on a dans la pensée. »⁶⁰

Exemple :

- « Un des habitants que la faveur populaire avait **désigné** » (inédit)

A la question : **la faveur populaire avait désigné qui ?** La réponse serait : **un habitant**. Le groupe nominal (un habitant) est le complément d'objet direct placé avant le participe passé (**désigné**). Selon la règle générale, il y a donc accord du participe passé. Ainsi, le participe passé (**désigné**) s'accorde avec le nom **habitant**.

⁵⁹ Maurice GREVISSE : op.cit ; p : 724.

⁶⁰ Maurice GREVISSE, op.cit, p 724

Il apparaît que l'accord du participe passé est guidé par le sens ou l'intention.

12- Le participe passé précédé de **ou** / **ni**

L'accord du participe passé précédé de **ou** / **ni** se fait selon des cas :

- « l'accord est commandé conjointement si c'est l'idée d'addition qui prévaut dans l'esprit. »⁶¹

Exemple :

- « Ce n'est ni l'honneur ni la gloire que ces hommes ont **recherchés**. » (inédit)

Le participe passé (**recherchés**) est commandé par l'addition des deux antécédents (**ni l'honneur ni la gloire**). C'est l'idée d'association qui prévaut.

« Mais l'accord est réglé par le second antécédent seulement si l'idée de disjonction est imposé par le sens ou prévaut dans la pensée. »⁶²

Exemple :

- « Ce n'est ni l'honneur ni la gloire qu'il a **reçu**. » (inédit)

Dans cet exemple, le locuteur a arrêté sa pensée sur le premier antécédent, qui dès lors commande l'accord.

Retenons que « lorsque le participe passé a pour objet direct le relatif que en rapport avec deux antécédents joints par **ou** ou bien par **ni**, il est logique de suivre, pour l'accord, des règles analogues à celles qui concernent l'accord du verbe ayant deux sujets joints par **ou** ou **ni** : l'accord du participe dépend de l'intention de celui qui parle ou qui écrit, ou bien du sens. »⁶³

Pour donner un éclat à cet accord qui dépend de la sensibilité du locuteur, certains grammairiens ont jugé utile de faire l'accord du participe avec le second antécédent. Cette réflexion est de Girauld-Duvivier. Pour lui,

⁶¹ Idem p.723.

⁶² Maurice GREVISSE, op.cit, p.723.

⁶³ Idem.

« quand le participe passé est en rapport avec deux antécédent joints par **ou**, c'est toujours le dernier antécédent qui commande seul l'accord, parce qu'il n'y a pas d'addition, mais disjonction car de telles phrases sont elliptiques. »⁶⁴

13- Le participe passé suivi d'un infinitif

Le participe passé suivi d'un infinitif est invariable ou variable.

13.1- Invariabilité du participe passé suivi d'un infinitif

Le participe passé reste invariable lorsque suivi d'un infinitif, le complément d'objet direct placé avant le participe passé ne fait pas l'action exprimée par l'infinitif.

Exemple :

- « La chanson que j'ai **entendu** chanter. » (inédit)

Le complément d'objet direct est **la chanson**. Il est placé avant le participe passé **entendu**. Celui-ci (**la chanson**) ne fait pas l'action de **chanter**. Dans ce cas, le participe passé (**entendu**) est invariable.

13.2- Variabilité du participe passé suivi d'un infinitif

Le participe passé s'accorde si le complément d'objet direct placé avant le participe fait l'action exprimée par l'infinitif. On dit qu'il est complément d'objet direct du verbe conjugué et sujet du verbe infinitif.

Exemple :

- « La femme que j'ai **entendue** chanter. » (inédit)

En posant la question suivante : **j'ai entendu qui chanter ?** La réponse attendue est : **la femme**, complément d'objet direct placé avant le participe passé (entendue). Elle (la femme) fait l'action de chanter. Il y a donc accord du participe passé.

⁶⁴ Ibidem, p.724.

L'accord du participe passé dépend alors du rôle que joue le complément d'objet direct.

14- Le participe passé « **fait** » suivi d'un infinitif

Le participe passé « **fait** » suivi d'un infinitif est toujours invariable.

Exemple :

- « Ils ont **fait** pleurer les enfants. » (inédit)

-

15- Le participe passé « **laissé** » suivi d'un infinitif

Le participe passé « **laissé** » suivi d'un infinitif peut s'accorder ou peut rester invariable. Les deux orthographes sont admises.

Exemple :

- « La femme que j'ai **laissé (e)** peindre. » (inédit)

16- Le participe passé précédé de « **en** »

« Selon la plupart des grammairiens, on laisse invariable le participe passé précédé de l'adverbe pronominal **en** ; on justifie cette invariabilité en disant que **en** est un élément partitif signifiant **de cela** ; **une partie de cela** et qu'il est, non pas objet direct du participe, mais, complément déterminatif du nom **partie** (ou **quantité**) sous-entendu. »⁶⁵

Exemple :

- « J'ai mangé les fruits de cet arbre. J'**en ai mangé**. » (inédit)

Le participe passé (**mangé**) ne s'accorde pas avec **en**. Il signifie **de cela**. En reprenant la phrase, nous dirons : j'ai mangé **de cela**.

Il est à retenir que le participe passé précédé de « **en** » est invariable. Cependant,

⁶⁵ Maurice GREVISSE, op.cit., p.729.

« cette règle est fort précaire. En réalité, l'usage est très indécis et l'accord a souvent lieu, **en** étant senti, non seulement un neutre, mais comme un complément d'objet partitif dont le genre et le nombre sont ceux du nom représenté. »⁶⁶

Exemple :

- « Ses ordres, s'il en a **donnés**, ne me sont pas parvenus. » (Inédit)

Le participe passé **donnés** ici avec **en**. Il est pris comme un complément d'objet direct placé avant le participe. Il s'accorde en genre et en nombre avec celui-ci. **En** n'agit plus comme un neutre, mais un pronom personnel complément.

17- Le participe passé des verbes impersonnels

Le participe passé des verbes impersonnels ou pris impersonnellement est toujours invariable.

Exemple :

- « Les devoirs qu'il **a fallu** faire étaient difficiles. » (inédit)

Fallu vient du verbe falloir. C'est un verbe impersonnel. Selon l'histoire de la grammaire française, le participe passé des verbes impersonnels a été soustrait de la règle d'accord. Si ce participe est toujours resté invariable, selon Sneyders de Vogel, c'est « parce qu'on ne sent pas de rapport entre le complément et le participe. »⁶⁷

18- Le participe passé des verbes pronominaux

Les verbes pronominaux s'accommodent toujours avec l'auxiliaire être. Ils peuvent être réfléchis ou réciproques, non réfléchis. Ces verbes sont tantôt transitifs, tantôt intransitifs. Ainsi, l'accord du participe passé dépend de l'usage de chacun des formes des verbes pronominaux.

Il existe deux formes de verbes pronominaux .Les verbes pronominaux proprement dits et les verbes utilisés à la forme pronominale. Le participe passé des

⁶⁶ Idem p.718,

⁶⁷ Maurice GREVISSE, op.cit.; p730.

verbes pronominaux proprement dits comme **s'envoler**, **se repentir**... s'accorde en genre et en nombre avec le sujet du verbe.

Exemple :

- « Les tisserins **se sont envolés**. » (inédit)

Le participe passé est **envolés**. Il est conjugué avec l'auxiliaire être. Le verbe est s'envoler. Il est un verbe véritablement pronominal. Le sujet de la phrase est **les tisserins**. La règle générale n'énonce que le participe passé s'accorde avec le sujet du verbe. Le genre et le nombre du sujet est au masculin /pluriel. Sur la base de la règle grammaticale, le participe passé prend la marque du masculin / pluriel. Il faut ajouter la lettre **s** au participe passé. Car le participe passé (s'envolés) s'accorde avec le sujet (les tisserins). Celui-ci prend la marque du genre et du nombre avec le nom auquel il se rapporte.

En général, le participe passé de ce type de verbes s'accorde de la même façon, c'est-à-dire, en genre et en nombre avec le sujet du verbe. Cependant, le verbe s'arroger fait cas d'exception.

18.1- Le cas du verbe s'arroger

Le participe passé du verbe **s'arroger** peut être variable ou invariable.

18.1.1-variabilité du participe passé s'arrogé

Le participe passé du verbe **s'arroger** s'accorde avec le complément d'objet direct si celui-là est placé avant.

Exemple :

- « Les droits qu'ils **se sont arrogés**. » (*Dictionnaire des difficultés de la langue française*, p.305)

Il a été énoncé dans la règle générale d'accord, que pour rechercher le complément d'objet direct, il faut poser la question qui, quoi. Ainsi, se pose la

question suivante : ils se sont arrogés quoi ? La réponse attendue est : les droits. « Les droits » est le complément d'objet direct de la phrase. En observant l'emplacement du complément d'objet direct dans la phrase, il apparaît qu'il est placé avant le participe passé. De ce fait, le participe passé s'accorde en genre et en nombre avec le complément d'objet direct. Donc le participe passé ayant le genre masculin et le nombre pluriel s'accorde. Il se présente ainsi : **arrogé + s---- arrogés**.

18.1.2- Invariabilité du participe passé s'arrogé

Le participe passé du verbe **s'arroger** ne s'accorde pas avec le complément d'objet direct s'il est placé après.

Exemple :

- « Ils **se sont arrogé** des droits. » (*Dictionnaire des difficultés de la langue française*, p.305)

Selon le même procédé que le précédant, nous allons rechercher le complément d'objet direct et son emplacement dans la phrase. Nous posons la question suivante : ils se sont arrogé quoi ? La réponse attendue est : les droits. « Les droits » est le complément d'objet direct de la phrase. Il est placé après le participe passé. Sur la base de la règle grammaticale, le participe passé n'admet pas d'accord. Il est invariable. Ainsi, le participe passé s'écrit sans accord : **arrogé**.

Retenons que le verbe **s'arroger** constitue un cas exceptionnel à l'intérieur des verbes essentiellement pronominaux. En effet, le participe passé du verbe **s'arroger** peut être variable ou invariable. La variabilité dépend de la position du complément d'objet direct.

18.2- Les verbes transitifs et intransitifs

Pour l'accord du participe passé des verbes transitifs ou intransitifs employés pronominalement, il est indispensable d'identifier le rôle de l'auxiliaire être. L'auxiliaire être est employé généralement comme l'auxiliaire avoir. Par conséquent,

ces verbes sont traités comme s'ils étaient conjugués avec l'auxiliaire avoir. Leur participe passé s'accorde en genre et en nombre avec le pronom réfléchi (me, te, se, nous, vous) car il est le complément d'objet direct. Alors, si le complément d'objet direct est placé après, le participe passé reste invariable.

18.2.1- Variabilité des participes passés des verbes transitifs et intransitifs

Les verbes transitifs et intransitifs peuvent être variables, comme dans cette phrase de Victor Hugo :

« Elle **s'était évanouie** comme ces beaux givres éclatants qu'on prend pour des diamants au soleil, ils fondent et laissent la branche toute noire. » (*Les Misérables* ; p.80)

En posant la question suivante : elle évanouirait qui ? La réponse attendue est : **elle**. Le pronom **elle** est repris par le pronom personnel **se**. Il fonctionne comme un complément d'objet direct. L'on observe que le complément d'objet direct (**se**) est placé avant le participe passé. Il y a donc accord du participe passé (**évanouie**). Car, celui-ci est placé avant le verbe. Il prend la marque du genre et du nombre du sujet du verbe. Le participe passé s'accorde en prenant la marque du féminin (e) : **participe passé +e ----- évanouie**.

18.2.2- Invariabilité des participes passés des verbes transitifs et intransitifs

Les verbes transitifs et intransitifs peuvent être invariables.

Exemple :

- « Ils **se sont plu** l'un à l'autre. » (inédit)

Par le même procédé, à la question suivante : ils ont plu à qui ? La réponse est : à eux-mêmes. Le pronom réfléchi (**se**) admet un complément d'objet indirect. Dans la réponse, l'on remarque que le complément d'objet direct est placé après le participe

passé. Il n'y a pas d'accord du participe passé selon la règle. Ainsi, le participe passé plu est invariable.

19- Les participes passés des verbes pronominaux non réfléchis

Les verbes pronominaux non réfléchis sont les verbes dont les actions ne se rapportent pas au sujet. Ce sont les verbes comme s'apercevoir, s'attendre, se comprendre. Ces verbes s'accordent avec le sujet à l'instar des verbes pronominaux proprement dits.

Exemple :

- « Les élèves se sont **aperçus** de leurs erreurs. » (inédit)

Le participe passé (**aperçus**) s'accorde avec le sujet (**les élèves**).

20- Le participe passé des verbes pronominaux passifs

Le participe passé des verbes pronominaux passifs s'accorde toujours avec le sujet.

Exemple :

- « Les légumes se sont **vendus**. » (inédit)

Par transformation, la phrase devient : **les légumes ont été vendus par....** Le participe passé (**vendus**) a un sens passif. Il s'accorde avec son sujet.

21- Le participe passé d'un verbe pronominal suivi d'un infinitif

Le participe passé d'un verbe pronominal suivi d'un infinitif s'accorde comme le participe passé d'un verbe simple (participe passé + infinitif).

Exemple :

- « Les animaux se sont **vus** mourir. » (inédit)

Il est dit que le participe passé suivi d'un infinitif s'accorde si le complément d'objet direct placé avant l'infinitif et fait l'action exprimée par l'infinitif. Dans cet exemple, l'infinitif (mourir) indique l'une des actions accomplies par le sujet du

verbe « se sont vus ». En effet, les animaux se voient eux-mêmes mourir. Il ya donc accord parce que non seulement le participe passé est suivi d'un infinitif mais encore, le sujet fait-il l'action exprimée par l'infinitif.

L'accord du participe passé des verbes pronominaux présente beaucoup d'ambiguïtés. Tantôt, il y a accord, tantôt, il n'y a pas d'accord. Face à l'instabilité des règles d'accord du participe passé, Ferdinand Brunot, dans *La Pensée et la Langue*, préconise la règle unique :

« Tout verbe de forme pronominale, que ce verbe soit actif, passif, réfléchi, réciproque, du moment qu'il est construit avec l'auxiliaire être, accorde, comme les verbes simples conjugués avec l'auxiliaire être, son participe avec sujet. Il n'y a qu'une exception. Si le verbe peut être tourné par le participe avec l'auxiliaire avoir, et que le pronom (se) soit, dans l'ancien sens du mot, complément d'objet indirect, c'est-à-dire suivant la nouvelle nomenclature, ne soit pas complément d'objet direct, on applique la règles des verbes conjugués avec l'auxiliaire avoir. »⁶⁸

Les règles d'accord du participe passé viennent d'être observées. Le participe passé peut s'employer sans auxiliaire, soit conjugué avec l'auxiliaire être, soit avec l'auxiliaire avoir.

Employé sans auxiliaire, le participe passé s'accorde comme un adjectif qualificatif épithète avec le nom auquel il se rapporte.

Conjugué avec l'auxiliaire être, le participe passé s'accorde en genre et en nombre avec le sujet du verbe. Cette règle fait exception avec certains verbes pronominaux dans lesquels le pronom réfléchi a une fonction de complément d'attribution. L'accord du participe passé dépend du pronom réfléchi.

Conjugué avec l'auxiliaire avoir, le participe passé est invariable si le verbe n'a pas de complément d'objet direct ou encore si le complément d'objet direct suit le participe passé. Il est variable si le complément d'objet direct précède le participe.

De toutes les règles émises, le participe passé conjugué avec l'auxiliaire avoir présente beaucoup de particularités. Cela dénote de la complexité de l'application de ses règles d'accord. Face à cette difficulté qui relève de l'ambiguïté de l'accord du

⁶⁸ Maurice GREVISSE, op.cit., p : 736.

participe passé, le ministre français de l'Instruction d'alors Georges Leygues a demandé son invariabilité à tous les niveaux.

A l'analyse, les règles d'accord du participe génère un ensemble de contradictions dans leur application. Cet aspect apparaît déjà au XVII^e siècle où la règle énoncée par Marot fut âprement et longuement discutée. D'une manière générale, la tendance était de laisser le participe passé invariable quand il est influencé par les mots placés après lui.

Cette règle n'a cessé de connaître de multiples modifications. L'arrêté du **28-12-1976** en a, cependant, rendu l'usage plus accessible en y introduisant plusieurs tolérances signalées.

La règle traditionnelle n'accorde pas les participes passés des verbes **coûter, durer, mesurer, peser, régner, valoir, vivre**, etc, lorsqu'ils sont précédés de compléments construits directement et indiquant la durée, la mesure, le prix. On les assimile généralement à des compléments circonstanciels.

Dans leurs emplois dits transitifs, les participes passés de ces verbes s'accordent avec le complément d'objet direct antéposé.

Les deux types d'emplois étant difficiles à distinguer, l'arrêté du **28-12-76** autorise l'accord dans les deux cas. Après un **en** anaphorique interprété comme son complément d'objet direct, le participe reste en principe invariable. Mais comme la forme **en** peut représenter un autre antécédent massif (de la forme, **il en a vendu (e)**), le locuteur, sensible à cette nuance, peut pratiquer, comme l'arrêté du **28-12-76** l'y autorise, l'accord en genre et en nombre avec l'antécédent comptable pluriel. Il serait par contre illogique de faire l'accord dans la phrase : **des poésies, il en a écrit plusieurs/ un tas / des centaines**, où l'essentiel du complément d'objet est postposé au verbe.

Le participe passé du verbe **faire** suivi d'un infinitif reste toujours invariable car le complément d'objet direct antéposé ne peut jamais s'interposer comme l'objet direct du participe.

Le journal officiel du **06-12-1990** propose d'étendre l'invariabilité au verbe **laisser**, ce qui supprime une distinction tout à fait artificielle.

Pour les verbes autres que **faire**, l'arrêté du **28-12-1976** tolère l'accord ou l'invariabilité dans l'un et l'autre cas. En effet, dans ces constructions, le pronom réfléchi peut être sujet ou complément du verbe à l'infinitif.

On peut toujours appliquer la règle traditionnelle de l'accord du participe passé suivi de l'infinitif. Si le pronom réfléchi s'interprète comme un complément d'objet direct du participe (et non de l'infinitif, dont il est alors le sujet), le participe passé s'accorde avec son sujet. Il reste invariable si le pronom réfléchi s'interprète comme l'objet direct (à plus forte raison, indirect) de l'infinitif.

Le pronom réfléchi précédant le verbe **laisser** peut être sujet ou objet du verbe à l'infinitif, mais l'usage moderne, écrivains et grammairiens confondus, est des plus hésitants sauf si le pronom est un objet indirect :

L'arrêté du **06-12-1990** aligne **laisser** sur **faire**, invariable dans tous les emplois où il est suivi d'un infinitif. Les règles appliquées actuellement sont imposées au XIX^{ème} siècle. Observons en terminant que la règle d'accord du participe passé conjugué avec avoir est artificielle. Comme constater, la vraie règle eut dû être de laisser le participe invariable ou de l'accorder avec le sujet du verbe.

Le phénomène des contradictions à l'intérieur des règles fixées conduit à une multiplicité des opérations.

A l'analyse, le mode participe se caractérise par sa complexité morphologique surtout au niveau du participe passé. Cette complexité constitue une énigme pour la plupart des apprenants de la langue française. Les différentes désinences des verbes le justifient. Par contre, le participe présent est caractérisé par l'unicité de sa désinence. Il se détermine par **ant** bien que certains constituants comme l'adjectif verbal et le gérondif abordent ce même aspect.

Dans l'étude, cette première partie avait une double articulation. D'une part, l'approche historique du mode participe a décliné le participe depuis ses origines latines jusqu'à sa cristallisation à l'époque classique. D'autre part, à travers une

approche définitionnelle, le participe a été caractérisé et classifié selon la temporalité et selon la terminologie.

Pour récapituler ce qui a été exposé dans cette partie, il faut évoquer d'abord l'aspect de l'énoncé. Car, toutes les mutations ou encore les variations qu'opère le mode participe résident dans la phrase, qu'elle soit orale ou écrite. Elle se construit progressivement à l'aide d'une série de mécanismes particuliers. L'un de ses éléments systémiques est le verbe. Celui-ci assume le rôle de mécanisme fédérateur par lequel la phrase constitue une unité organique.

Ensuite, il faut noter la variation des formes du participe. A l'époque du latin, trois formes étaient dénombrées : Le participe présent, le participe parfait passif et le participe futur. Des trois participes latins, deux ont survécu en français, le participe présent et le participe passé.

Le participe présent de tous les verbes dès l'origine de la langue française est caractérisée par la terminaison ~ant, < ~antem.

Le participe passé, quant à lui a une terminaison variable ~é, ~i, ~u, t. Ces diverses caractéristiques de désinences propres aux formes du participe mettent en évidence l'emploi et la fonction que produit chaque usage.

Pour comprendre l'emploi et la fonction du participe, il est nécessaire de remonter aux origines latines. En effet, il avait deux emplois : apposé et ablatif absolu. Ces deux emplois latins expriment une circonstance de temps, de cause, de condition ou de concession. La valeur du temps du participe dans ces deux usages est la simultanéité lorsqu'il s'agit du participe présent, et l'antériorité au participe parfait en français classique. Le participe peut s'employer comme un verbe soit dans le participe présent, soit dans le participe passé de forme composée. Aussi, il s'emploie comme adjectif dans le participe passé de forme simple. La fonction du participe est relative à son emploi. Pris comme un verbe, il exprime tous les compléments du verbe. Considéré comme adjectif, il marque les mêmes degrés de signification, les mêmes expansions que l'adjectif. Dès lors, il suit les règles d'accord de l'adjectif.

D'autres éléments évoqués au cours de cette étude sont la définition et la classification du mode. D'abord, s'agissant de la définition du mode participe, il a été fait une approche du point de vue préclassique. Dans celle-ci, le participe se caractérise par la règle de position instituée par Clément Marot. Ensuite, une définition classique a permis la fixation des règles d'accord. Et enfin, une définition moderne ou post moderne s'est caractérisée par l'harmonisation de l'usage du participe, à l'oral comme à l'écrit.

L'approche définitionnelle du participe conduit à une classification d'une part, selon la temporalité et d'autre part selon la terminologie. La valeur temporelle au participe présent est la simultanéité alors qu'au participe passé cette valeur traduit l'antériorité. En ce qui concerne la terminologie, le participe présent, à la voix passive admet ~**ant** à tous les verbes. Pour le participe passé, l'on note une fluctuation de terme en ~**é**, ~**i**, ~**u**, ~**t**, ~**is** correspondant spécifiquement à un groupe de verbe. De tels constats révèlent des inquiétudes dans l'apprentissage quant à l'usage du mode participe. Cette observation annonce l'étude du participe dans l'ensemble des œuvres constituant le corpus de l'analyse. Elle ouvre la deuxième partie de l'étude : manifestation du participe dans *L'Avare*, *Les Misérables* et *Les Soleils des indépendances*.

DEUXIEME PARTIE

**MANIFESTATIONS DU PARTICIPE DANS
LES ŒUVRES : *L'AVARE*, *LES
MISERABLES* ET *LES SOLEILS DES
INDEPENDANCES***

Dans le chapitre précédent, les généralités sur le fonctionnement du mode participe ont été énoncées. Avant d'aborder la deuxième partie de notre étude, il est nécessaire de rappeler que cette étude n'est pas consacrée aux fautes d'accord. Il s'agit, pour nous, de voir les différents usages du participe à la lecture des œuvres du corpus en rapport avec la norme établie, de les classer, de voir ce qui les caractérise et aussi leur implication sémantique.

L'histoire de la grammaire française révèle que la fixation et la codification du français moderne datent du XVII^{ème} siècle. De cette période à nos jours, se note une révolution de la langue française en général et de la grammaire en particulier. Le mode participe, élément grammatical prépondérant, n'est pas en reste de cette mutation. Ainsi, à partir d'une analyse synthétique, seront découvertes les caractéristiques du participe qui se manifestent à travers les œuvres : *L'Avare*, *Les Misérables* et *Les Soleils des indépendances*.

CHAPITRE I : LES OCCURRENCES DU PARTICIPE DANS LES ŒUVRES

Dans ce chapitre, il s'agit de relever à partir des différents ouvrages, l'usage du participe. Au regard de ces ouvrages, en effet, le participe apparaît sous deux formes avec des variantes : le participe présent et le participe passé.

I- LE PARTICIPE PRESENT

Le participe présent est une des formes du mode participe. Il se caractérise par sa désinence en **~ant**. Cette forme verbale est invariable. Dans son usage, elle peut être liée au nom.

1- Le participe présent lié au nom

Le participe présent peut s'exprimer devant un nom propre ou devant un nom commun. Que faut-il entendre par nom ?

« Le nom ou substantif est le mot qui sert à désigner, à nommer les êtres animés et les choses ; parmi ces derniers, on range, en grammaire, non seulement les objets, mais encore les actions, les sentiments, les qualités, les idées, les abstractions, les phénomènes, etc... »⁶⁹. Il faut cependant noter deux types de nom : le nom propre et le nom commun.

1.1- Le participe présent lié au nom propre

« Le nom propre est celui qui ne peut s'appliquer qu'à un seul être ou objet ou à une catégorie d'êtres ou objets pris en particulier ; il individualise l'être, l'objet, ou la catégorie qu'il désigne. »⁷⁰

⁶⁹ Maurice GREVISSE, op.cit., p.167.

⁷⁰ Idem.

Exemples :

- « **M. Fauchelevent emmenant** sa fille en Angleterre parce qu'il a des affaires. » (*Les Misérables*, p.76) (1)

Le participe présent dans l'exemple 1 est **emmenant**. Il est précédé par **Fauchelevent** nom propre de personne. Lequel nom est lié directement au participe présent **emmenant**. On dit qu'il est postposé au nom propre. Le participe présent (emmenant) traduit un acte ponctuel lié à l'état du nom propre (M. Fauchelevent). L'acte que pose M. Fauchelevent est lié à ses affaires en Angleterre.

- « **Fama demeurant** analphabète comme la queue d'un âne. » (*Les Soleils des indépendances*, p.24) (2)

Le participe présent est **demeurant** relié directement au nom propre (**Fama**).

C'est la structure : **nom propre + participe présent**. Le participe présent est donc postposé au nom propre ou encore lié directement au nom. Dans ce cas, il exprime l'état dans lequel se trouve Fama. C'est un état permanent. Ce dernier, n'ayant pas fait l'école, demeure démunie sur le plan intellectuel. En effet, le participe présent (demeurant) est renforcé par le groupe nominal (la queue d'âne). Il permet d'assimiler Fama à une bourrique. Dès lors, il apparaît que la qualité qui fait le plus de défaut à Fama est l'intelligence. Il peut être aussi lié à un nom commun.

1.2- Le participe présent devant un nom commun

« Le nom commun est celui qui s'applique à un être ou à un objet en tant que cet être ou cet objet appartient à une espèce ; ce nom est commun à tous les individus de l'espèce. »⁷¹

Exemples :

- « Mais Frosine, as-tu entretenu **la mère touchant** le bien qu'elle peut donner à sa fille ? » (*L'Avare*, p.62)

⁷¹ Maurice GREVISSE, op.cit., p.167.

Le participe présent, dans cet exemple est **touchant**. Il est lié directement au nom commun **mère**. C'est la structure : **nom + participe présent**. Le participe présent lié au nom mère a une valeur temporelle. En effet, il sert à traduire un passé proche. Le bien que la mère doit céder à sa fille vient d'être utilisé par elle-même.

- « Il y aura plus de joie au ciel pour le visage en larmes d'**un pécheur repentant** que pour la robe blanche de cent justes. » (*Les Misérables*, p.46)

Analysons cet exemple. **Un pécheur**, nom commun, lié au participe présent **repentant**.

Le participe présent postposé au nom peut être un nom propre ou un nom commun. Il sert à traduire le présent. Sa fonction dans la phrase est une fonction verbale exprimant une situation inachevée, non accomplie. Ce procédé employé généralement dans la langue orale permet au locuteur de décrire un état sans l'usage d'un adjectif.

En réalité, devant un nom, le participe présent a un aspect descriptif. Cette position lui confère le rôle d'un adjectif qualificatif sans en avoir propriétés effectives. La phrase peut alors se reformuler ainsi : « il y aura plus de joie au ciel pour le visage en larmes d'un pécheur qui se repend actuellement que pour la robe blanche de cent justes. »

Le participe présent se reconnaît par la désinence ~ **ant**. Il est invariable et est lié directement au nom. Le nom peut être un nom propre ou un nom commun d'où la structure : **nom + participe présent**. Dans cette structure associant le nom et le participe présent, le participe présent a dans ce cas une valeur temporelle. Le participe présent peut être aussi antéposé.

2- L'apposition du participe présent

L'on parle d'apposition lorsque la virgule sépare des mots dans une phrase. Dans ce cas, elle sépare le participe présent du nom. La virgule, du latin « virgula »⁷²

⁷²Maurice GREVISSE, op.cit., p.113.

« marque une pause de peu de durée. »⁷³ En d'autres termes, la virgule est le signe de la pause la plus légère et permet l'enchaînement des idées dans une phrase. La virgule peut être liée au nom ou à une proposition toute entière.

2.1- La virgule liée à un nom

Le participe présent précédé d'une virgule peut s'énoncer devant un nom. Le groupe nominal peut être nom propre ou nom commun.

Exemples :

- « La flèche, **sortant** du jardin, avec une cassette » (*L'Avare*, p.104) (1)
- « Quelques étoiles, **piquant** faiblement le bleu pâle du zénith et visibles à la seule rêverie, faisaient dans l'immensité des petits resplendissements imperceptibles. » (*Les Misérables*, p.153.) (2)
- « La première, **implorant** le paradis, se récitait dans le parler béni d'Allah : l'arabe. » (*Les Soleils des indépendances*, p.27) (3)

En observant le mode d'articulation des participes présents tirés des différents ouvrages du corpus, il se présente sous la structure suivante : **nom + virgule + participe présent**.

En somme, le participe présent apposé lié au nom introduit une proposition subordonnée relative. Elle a pour fonction de préciser l'action accomplie par le nom qu'il suit. Le participe présent joue le rôle d'une proposition subordonnée relative. Ainsi, les trois exemples précédents peuvent se réécrire :

- « La Flèche, **qui sortait** du jardin, avec une cassette. » (1)
- « Quelques étoiles, **qui piquaient** faiblement le bleu pâle du zénith et visibles à la seule rêverie, faisaient dans l'immensité de petits resplendissements. » (2)
- « La première, **qui implorait** le paradis se récitait dans le parlé béni d'Allah. » (3)

Suivant la phrase et le mode de l'antéposition, le participe présent peut être une subordonnée relative déterminative comme dans la phrase (1), une subordonnée

⁷³ Idem., p.113.

explicative dans l'exemple (2). Bien souvent, le participe présent antéposé peut être relié à une proposition toute entière.

2.2- La virgule liée à une proposition

« La proposition est tout mot ou tout système de mots au moyen desquels nous manifestons un acte de notre vie psychique : impression, sentiment, jugement, volonté. »⁷⁴

Elle se matérialise à travers cette structure : **proposition + virgule + participe présent**.

Exemples :

- « Ici le frère et la sœur paraissent, **s'entretenant** bas. » (*L'Avare*, p.37) (1)

La proposition est " ici le frère et la sœur paraissent". Le participe présent est « s'entretenant ». Les deux structures syntaxiques ne sont pas liées directement. La virgule sépare le participe et la proposition. Elles sont séparées par une virgule. Un autre exemple :

- « La ronde se mit en marche, **laissant** derrière elle Jean Valjean. » (*Les Misérables*, p.140) (2)

Cette phrase de Victor Hugo obéit à la même structure que la précédente. Elle se présente ainsi : la proposition (la ronde se mit en marche), le participe présent (laissant). La proposition est reliée au participe présent par une virgule. Ces deux structures grammaticales ne sont pas reliées directement. Elles sont séparées par une virgule comme dans cette phrase :

- « Allah même s'était éloigné de son firmament pour se réfugier dans un coin paisible de son monde, **laissant** là-haut le soleil qui l'occupait. » (*Les Soleils des indépendances*, p.58) (3)

⁷⁴ Maurice GREVISSE, op.cit., p.121.

Dans cet exemple, **Allah même s'était éloigné de son firmament pour se réfugier dans un coin paisible de son monde** est la proposition. Le participe présent est **laissant**.

A l'analyse, il apparaît que les participes présents liés à ces trois phrases introduisent des compléments circonstanciels dont le lien est la virgule. Par ailleurs, il faut retenir que le participe présent antéposé s'articule dans toute phrase devant un nom propre ou un nom commun. Maurice Grevisse confirme cette fonction du participe présent en ces termes :

« dans une proposition, la virgule s'emploie en général, pour séparer les éléments semblables (sujets, compléments, épithètes, attributs) non unis par une conjonction de coordination, pour séparer tout élément ayant une valeur purement explicative et après le complément circonstanciel placé en tête de phrase, s'il a une certaine étendue. »⁷⁵

Le participe présent, dans une phrase, peut aussi être mis en coordination.

3- La coordination du participe présent

La coordination permet à deux éléments d'une phrase de garder une autonomie. Cette indépendance est possible grâce à une conjonction de coordination servant à relier ou associer deux éléments pour garder leur sens. Il s'agit d'une coordination copulative qui « indique que les faits sont simultanés ou successifs et s'ajoutent l'un à l'autre. »⁷⁶

Se référant à l'usage du coordonnant, Germain Kouassi dira que

« la récurrence du et s'explique par le fait qu'il est utilisé soit comme élément de renforcement dans des sortes de liaisons thématiques (donc en tête de phrase ou de proposition) soit pour servir de marque de formule de solidarité dans une énonciation accumulative, soit pour introduire un renchérissement ; sans omettre les fois où il apparaît dans des assemblages inattendus par un

⁷⁵ Maurice GREVISSE, op.cit., p.1113.

⁷⁶ Maurice GREVISSE, op.cit, p.127.

rapprochement de termes au contenu plus ou moins divergent. »⁷⁷

Les éléments sont souvent reliés par la conjonction de coordination **et**. S'agissant du participe présent, le coordonnant peut relier deux participes présents ou être directement lié au participe présent. Il peut être aussi intercalé par une virgule.

3.1- Le coordonnant reliant deux participes présents

Lorsque dans une phrase les participes présents sont reliés au coordonnant **et**, celui-ci traduit la simultanéité des faits ou l'accumulation des idées. Il a alors une fonction « d'addition »⁷⁸. Cette forme d'expression met en exergue la clarté, la précision ou encore l'explicité d'un énoncé afin de donner une lisibilité dans ce que l'on dit.

Exemples :

- « Lui ne regardait pas le feu et marchait, **allant et venant**, toujours du même pas. » (*Les Misérables*, p.131) (1)

Les participes présents (**allant ; venant**) sont coordonnés par la conjonction de coordination **et**. Les participes présents coordonnés traduisent le même sens et produisent les mêmes effets. Les actions exprimées par ceux-ci se succèdent l'une après l'autre.

En somme, le coordonnant **et** introduit une idée d'addition. La première action du personnage était d'aller et la deuxième action consistait à revenir. Ce sont des actions successives et cumulatives. L'emploi de conjonction de coordination **et** donne une valeur d'addition au participe présent. On peut donc retenir que le coordonnant **et** unit des actions en une seule pour produire un sens unique. Observons la phrase suivante :

⁷⁷ Germain KOUASSI, op-cit, p : 137.

⁷⁸ Jean-Claude CHEVALIER, Claire BLANCHE-BENVENISTE, Michel ARRIVE, Jean PEYTARD, op.cit., p.108.

- « Elle qui avait toujours imaginé sa fille de retour du champ de l'excision, belle, courage, parée de cent ornements, **dansant et chantant** pendant qu'elle crierait sa fierté. » (*Les Soleils des indépendances*, p.34) (2)

Les participes présents (**dansant / chantant**) sont liés par le coordonnant **et**. La structure se présente ainsi: **participe présent + et + participe présent**. La conjonction de coordination **et** unifie les actions en une seule.

Dans ce cas, l'action de chanter et l'action de danser ne se présentent pas comme des actions isolées et indépendantes l'une de l'autre. La liaison de ces deux actions, à travers la coordination des participes présents (dansant / chantant) induit une idée de simultanéité. Les deux actions se déroulent au même moment. Le personnage s' imagine chantant et dansant à la fois. De même, il est à noter que les deux actions sont brèves et précises. Les participes présents coordonnés expriment des actions qui se déroulaient au moment du retour de l'excision Salimata. Qu'est- ce qui va se produire lorsque le participe présent est lié au coordonnant ?

3.2- Le participe présent lié directement au coordonnant

Lorsque le participe présent est lié directement au coordonnant, la structure devient **et + participe présent**.

Exemples :

- « Elle lui prit la tête dans ses deux mains, se haussant sur la pointe des pieds pour être à sa taille, **et cherchant** à voir dans ses yeux son espérance. » (*Les Misérables*, p.79)(1)
- « Et aussitôt après, dans un ciel pur **et chantant** l'harmattan, s'incrusta le sommet du fromager de Togobala. » (*Les Soleils des indépendances*, p.102)(2)

Dans l'exemple 1, le participe présent **cherchant** est lié directement au coordonnant **et**. Idem pour le participe présent **chantant** dans l'exemple 2. Dans les deux cas, le participe présent est postposé au coordonnant. Cependant, dans l'exemple1, **cherchant** a une valeur additive. Cette action vient à la suite d'une autre pour traduire un ensemble d'action. Elle vise à comprendre une situation. **Cherchant**

marque le point culminant de l'ensemble des actions exprimées à travers « prit » et « se haussant ». Le but ultime visé par le personnage est d'identifier à travers ses yeux un brin d'espoir. Le participe **cherchant** a alors une valeur additive. L'association du participe présent et du coordonnant, dans un même énoncé, traduit la continuité de l'action et de la participation active de l'élément mis en exergue. Cet usage évite de construire des phrases longues et ambiguës. A travers ces exemples, il faut notifier un usage simultané de la virgule et du coordonnant.

Dans l'exemple (2), le participe présent (chantant) est employé comme un adjectif qualificatif. Le coordonnant **et** le lie alors à un adjectif qualificatif. Ce faisant, il traduit un procès qui est en cours. En effet, en même temps que le ciel est pur, il chante. La conjonction de coordination **et** a une valeur de simultanéité au participe présent **cherchant**. Ainsi, donc, l'énoncé présente deux actions qui se font en même temps (... **se haussant sur la pointe.... / cherchant à voir dans ses yeux son espérance**). Les deux actions se produisent simultanément. Dans d'autres situations, le participe peut indirectement être lié au coordonné.

3.3- Le participe présent lié indirectement au coordonné

Lorsque le participe présent est lié au participe présent, il se traduit soit par : **et + virgule + participe présent**, soit par : **et + adverbe + participe présent**

Exemples :

- « **Et, saisissant** son propre habit à poigne-main et le tirant vers Marius » (*Les Misérables*, p.192)

Le participe présent (**saisissant**) est séparé du coordonnant par une virgule. Dans cette structure **et** est intercalé au participe présent par la virgule. Les deux éléments grammaticaux ne sont pas liés directement mais séparés par une virgule. L'introduction du participe présent par le coordonnant **et**, en début de phrase, traduit une forme d'insistance sur l'action exprimée par le participe présent. **Saisissant** a une valeur emphatique. Son usage peut apporter une nouvelle orientation à la trame d'une

situation dans le récit. Il permet d'opérer bien des fois une rupture dans la logique. Par contre, dans l'exemple:

- « Une queue de varan **et évidemment balançant** à la main gauche le fusil des génies chasseurs. » (*Les Soleils des indépendances*, p.122)

Le participe présent (**balançant**) est quant à lui séparé du coordonnant par un adverbe (**évidemment**).

A l'observation, il est à retenir que le coordonnant est séparé du participe présent par un élément grammatical qui peut être soit une virgule soit par un adverbe.

Ainsi, il appert que la coordination du participe présent admet différentes structures et valeurs.

D'abord, lorsque le coordonnant relie deux participes présents, la structure se présente ainsi : **participe présent + et + participe présent**. Cette structure peut traduire une simultanéité ou une succession des actions.

Ensuite, le participe présent peut être lié directement au coordonnant. Dans ce cas la structure se présente comme suit : **et + participe présent**. Le coordonnant précède le participe présent. Ce procédé permet de traduire la continuité des actions évoquées dans une phrase précédente dans la suivante.

Pour terminer, le participe présent peut être enfin lié indirectement au coordonnant. La structure se présente ainsi : **et +.... + participe présent**. Il faut remarquer que lorsque le participe présent n'est pas lié directement au coordonnant, il est intercalé à celui-ci par un élément grammatical. Il peut être soit une virgule, soit un adverbe. La présence de cet élément grammatical est porteuse de sens. Il participe à la compréhension de la phrase. Lorsqu'il est intercalé par une virgule, il met en relation deux idées qui s'opposent dans un même énoncé.

La virgule dans une phrase sert à isoler un mot, ou le mettre en apposition. La coordination, quant à elle, associe deux mots de même nature.

En principe, on ne sépare pas par la virgule des éléments coordonnés par **et, ou, ni**.

« Cependant, les conjonctions et, ou, ni, sont précédés par la virgule quand elles servent à joindre deux propositions qui n'ont pas le même sujet, ou qui s'opposent l'un à l'autre, ou que l'on disjoint pour quelque raison de style. »⁷⁹

Dans certaines phrases, on constate que le coordonnant **et** s'emploie en début de phrase. Cette forme d'expression n'indique pas une liaison immédiate, mais accentuer l'expression ou encore marquer une certaine emphase. Cette forme d'expression se rencontre notamment dans le style biblique ou poétique. Qu'en est-il de la juxtaposition du participe présent?

4- La juxtaposition du participe présent

La juxtaposition est un composé de mot latin « juxta »⁸⁰ qui signifie auprès de, et de position.

Elle est en effet le fait de mettre un mot ou toute phrase à côté, près d'un autre mot, ou d'une autre phrase sans un mot de liaison grammaticale.

Dans une phrase, lorsque le participe présent est juxtaposé par l'emploi de la virgule, elle traduit la succession d'événements. Cette forme d'expression permet d'éviter une répétition.

C'est la structure : **participe présent + virgule + participe présent.**

Exemples :

- « Je vous vois, monsieur, ne vous en déplaie, dans le grand chemin justement que tenait Panurge pour se ruiner, **prenant** argent d'avance, **achetant** cher, **vendant** à bon marché, **et mangeant** son blé. » (*L'Avare*, p.55) (1)
- « Un être qui ressemblait à un homme marchait au milieu des cloches de la melonnière, **se levant**, **se baissant**, **s'arrêtant**, avec des mouvements réguliers, comme s'il traînait ou étendait quelque chose à terre. » (*Les Misérables*, p.189) (2)
- « Les silhouettes des pirogues **s'attirant**, **se mélangeant et disparaissant**. »

⁷⁹ Maurice GREVISSE, op.cit., p.1116.

⁸⁰ Idem., p.125.

(*Les Soleils des indépendances*, p.40) (3)

En observant les différents exemples tirés des œuvres du corpus, il apparaît que dans le temps, l'usage du participe présent reste identique dans sa composition. En effet, que l'ouvrage soit écrit au XVII^{ème} siècle ou au XX^{ème} siècle, le participe présent a le même mode de fonctionnement dans le cas de la juxtaposition.

Dans l'exemple 1, l'on note la succession des participes présents **apprenant**, **achetant** et **vendant**. Ils sont disposés les uns après les autres et sont séparés par une virgule. Ces participes présents dans leur articulation, dans la logique phrastique véhiculent des procès. Ils traduisent des faits autonomes et distincts.

En effet, chaque participe présent apparaît comme des tableaux autonomes agencés les uns auprès des autres. Dans leur enchaînement, découle l'exposition de la trame du récit dont ils constituent des éléments systémiques. Chaque participe présent marque une étape décisive dans le déroulement d'un récit. Dans le cas d'espèce, le récit dans *L'Avare* s'articule autour de quatre tableaux évoqués par les participes présents juxtaposés : **prenant**, **achetant**, **vendant** et **mangeant**.

L'histoire de la ruine de Panurge comprend quatre actes majeurs. D'abord, Panurge a de l'argent en s'endettant, ensuite il s'est servi de cet argent pour acquérir des biens à un prix exorbitant pour finir par les vendre à un prix de revient inférieur au prix d'achat. La somme de ces actions est la cause de la ruine de Panurge.

En somme ces participes présents dans la juxtaposition s'accumulent pour traduire l'existence de Panurge. Dans leur ensemble, ils ont une valeur d'addition par le biais de la juxtaposition.

Dans l'exemple 2, la juxtaposition des participes présents (**se levant**, **se baissant** et **s'arrêtant**) diffère de l'exemple 1. Dans ce cas, ils ne sont pas articulés dans des propositions. Bien au contraire, ils sont isolés et séparés les uns des autres par une virgule. Ils ont une valeur rythmique. De leur mode de juxtaposition provient la cadence qui suggère le mouvement de l'être qui s'est correctement identifié par l'auteur.

Que faut-il noter dans l'usage du participe présent de l'exemple 3 ? Les participes présents (**s'attirant**, **se mélangeant** et **disparaissant**) traduisent un foisonnement d'actions. Elles se déroulent à un rythme accéléré pour suggérer leur imbrication les uns dans les autres malgré leur juxtaposition. Ce sont des actions concomitantes. Cette juxtaposition de participe présent concourt à créer un effet de brouillard. On n'arrive pas à distinguer quelle est l'action qui précède l'autre. Ce mode de concaténation des participes présents crée une lourdeur dans l'atmosphère de la diégèse. Qu'en est-il lorsque le participe présent se trouve en début de phrase ?

5- Le participe présent en début de phrase

En début de phrase, le participe présent n'est aucunement précédé d'élément grammatical.

Exemples :

- « **Se sachant** belle, elle se sentait bien, quoique d'une façon indistincte, elle avait une arme. » (*Les Misérables*, p.41)(1)
- « **Hurlant** comme des possédés, toutes les femmes se jetèrent à terre et roulèrent dans la poussière. » (*Les Soleils des indépendances*, p.103)(2)

Ces deux exemples exposent le participe présent en début de phrase (**se sachant**, exemple 1 et **hurlant**, exemple 2).

Au total, le participe présent est abondamment utilisé dans nos différentes œuvres. Il est reconnu par sa désinence ~ **ant**. Par ailleurs il se distingue du gérondif et de l'adjectif verbal bien que ceux-ci partagent la même désinence.

Le participe présent s'emploie dans différentes structures. L'une d'elles se présente comme suit : **nom + participe présent**. Dans cette structure, il a une valeur verbale. Il traduit une action inachevée, non accomplie et brève. Cet emploi s'observe généralement dans la langue orale.

L'autre structure est celle dans laquelle le participe présent est lié directement au nom. C'est la structure la plus usuelle. En effet, postposé au nom, le participe présent a un aspect descriptif.

D'autre part, le participe présent peut être intercalé au nom ou à la proposition par une virgule. D'où la structure : **nom + virgule + participe présent / proposition + virgule + participe présent**. De même, le participe présent peut être coordonné. Le coordonnant le plus usuel est **et**. Il relie deux participes présents. Il a une fonction d'addition et traduit la simultanéité des faits. L'effet recherché ici est la clarté et la précision. La structure se présente comme suit : **participe présent + et + participe présent**.

Le participe présent peut être lié directement au coordonnant. La structure est : **et + participe présent**. Cette forme traduit la continuité de l'action. Son usage met fin aux ambiguïtés et aux phrases longues.

Par conséquent, le participe présent peut être lié indirectement au coordonnant soit par une virgule, soit par un adverbe. Dans cette structure, le coordonnant **et** ne relie ni des éléments de mêmes natures ni des éléments de natures différentes.

Cependant, le participe présent peut être juxtaposé. Il se caractérise par la succession des participes présents séparés par des virgules. Ce procédé permet de mettre des actions simultanées côte à côte. C'est un procédé qui permet d'aller très vite dans les idées et d'éviter la lourdeur de la syntaxe.

En début de phrase le participe présent n'est précédé d'aucun élément grammatical. Il peut alors s'assimiler à des adverbes, ou à des locutions prépositives. Dans ce cas, ils diffèrent selon l'usage.

En somme, cette analyse permet de cerner tous les usages qui sont faits du participe. Quelle que soit sa structure, elle détermine un usage particulier selon le cas. Comment se pose le participe passé dans le corpus ?

II- LE PARTICIPE PASSE

Le participe passé est une forme du mode participe. « Il est un sujet à des variations en genre et en nombre qui intéressent la langue écrite. Il se présente sous la forme simple ou sous la forme composée. »⁸¹ Il est une forme grammaticale prépondérante dans les ouvrages à l'étude. Comment se présente-t-il dans *L'Avare* de Molière, *Les Misérables* de Victor Hugo et *Les Soleils des Indépendances* d'Ahmadou Kourouma ?

1- Le participe passé de forme simple

Son association avec l'auxiliaire **avoir** ou l'auxiliaire **être** permet la composition des temps antérieurs. Aussi, s'identifiant à l'adjectif qualificatif, car ils ont des fonctions similaires. Par ailleurs, Le participe passé de forme simple admet divers emplois.

1.1- Le participe passé employé seul

Le participe passé, dans une phrase simple, peut être employé sans auxiliaire. En effet, « toute phrase simple, qu'elle soit affirmative, négative, interrogative ou exclamative peut être constituée de plusieurs éléments ou d'un seul. »⁸² Et bien des fois, le participe passé constitue seul une phrase. Cet emploi traverse l'œuvre de Victor Hugo et d'Ahmadou Kourouma.

Exemples :

- « **Percée !** » (*Les Misérables*, p.109)
- « **Entendu !** » (*Les Soleils des indépendances*, p.66)

Ces deux exemples montrent bien l'usage du participe passé. En effet, il est isolé et constitue l'élément unique de toute une phrase. Il est le noyau qui fédère malgré son unicité un ensemble de signification. Employé seul, il est généralement accompagné d'un point d'exclamation.

⁸¹Pierre LAROUSSE: *Grand Larousse de la langue française*, tome 5, Paris, Larousse, 1976 ; p : 4010.

⁸² Jean-Claude CHEVALIER, Claire BLANCHE-BENVENISTE, Michel ARRIVE, Jean PEYTARD, op.cit., p.62.

Dans cet usage, le participe passé peut exprimer la surprise, l'approbation, le refus, le dépit ou l'indignation. Employé seul, le participe passé peut être aussi détaché.

1.2- Le participe passé détaché

Le participe passé est détaché quand il « se sépare par une pause, grammaticalement indiquée par une virgule. »⁸³

Le participe passé détaché est au début ou à la fin de la phrase ou intercalé

1.2.1- Le participe passé au début ou à la fin de la phrase

Dans une phrase, le participe passé est déplaçable. Il est mobile. Il peut se placer au début ou à la fin d'un énoncé. Ses différentes positions n'influencent pas le sens de la phrase.

Exemples :

- « **Chassé**, dit Javert. » (*Les Misérables*, p.115) (1)
- « Jean Valjean chancela, laissa échapper le buvard, et s'affaissa dans le vieux fauteuil à côté du buffet, la tête tombante, la prunelle vitreuse, **égaré**. » (*Les Misérables*, p.118) (2)
- « **Décontracté**, mielleux, ton de petit garçon, le marabout prolongeait ses dires et ses gestes par des sourires infinis comme le Djoliba. » (*Les Soleils des Indépendances*, p.70) (3)

Dans l'exemple 1, le participe passé est **décontracté**. Il est au début de la phrase. Il n'est pas lié directement aux autres éléments de la phrase. Il est séparé des autres constituants de la phrase par une virgule. Ce qui donne la structure : **participe passé + virgule + ...**

⁸³ Jean-Claude CHEVALIER, Claire BLANCHE-BENVENISTE, Michel ARRIVE, Jean PEYTARD, op.cit.p: 152

Dans l'exemple 2, le participe passé est **égaré**. Il est placé à la fin de la phrase. Par ailleurs, il est isolé des autres éléments grammaticaux par une virgule. La structure est donc la suivante : ... + **virgule** + **participe passé**.

Les participes passés dans cet usage sont mis en emphase. Leur position en tête ou en fin de phrase opère une mise en exergue. Elle permet, en effet, d'insister sur le constituant de la phrase placé au début ou à la fin de la phrase. Elle met en lumière un aspect du discours qui influe sur le sens d'ensemble.

Dans l'exemple 1, **chassé** exprime un acte qui modifiera à n'en point douter l'existence du personnage qui en a été l'objet.

Dans l'exemple 2 par contre, le participe passé **égaré** montre l'état dans lequel se trouve Jean Valjean après sa chute. La mise de **égaré** en fin de phrase montre l'incapacité de celui-ci à recouvrer ses esprits. Dès lors, il apparaît que le personnage a perdu tout contrôle sur son environnement. Et pis, il ne possède plus sa personne. **Égaré** dénote de l'état d'apathie dans lequel est plongé Jean Valjean.

Quant à l'exemple 3, la mise en tête de phrase du participe passé **déconnecté** expose l'état d'esprit dans lequel se trouve le marabout face à Salimata. C'est un personnage débordant de joie et de malice qui tente de séduire Salimata. Il fait preuve d'une assurance sans borne dans sa tentative de séduction par la mise en emphase de "déconnecté" en début de phrase.

1.2.2- Le participe passé intercalé

Le participe passé est intercalé lorsque celui-ci est séparé par un double emploi de la virgule. Dans un tel cas, il est ni au début ni à la fin de la phrase. Il est intercalé par deux virgules. D'où la structure suivante : **virgule** + **participe passé** + **virgule**.

Exemples :

- « Fauchelevent, **guéri**, est placé sur les recommandations de M. Madeleine comme jardinier dans un couvent du quartier Saint-Antoine à Paris. » (*Les Misérables*, p.101) (1)

- « Fama ronflait, le nez dans la couverture, **dispersé**, toujours inutile. » (*Les Soleils des indépendances*, p.42) (2)

Les participes passés (**guéri** et **dispersé**) sont intercalés. Cela s'illustre à travers un double emploi de la virgule de part et d'autre des participes passés. Leur isolement du reste de la structure phrastique, à travers l'usage des virgules, est la mise en apposition. Intercalés dans cette position, ils fonctionnent comme un adjectif qualificatif. En effet, "guéri" traduit l'amélioration de l'état de santé de Fauchelevent. "Dispersé" traduit l'état du lit du personnage Fama. Il exprime le désordre que présente la couchette de celui-ci. Cela dénote d'une nuit agitée et harassante.

De ce qui précède, il convient de retenir que le participe passé de forme simple détaché se met soit en début soit en fin de phrase. Ces différentes constructions commandent deux types de structures.

La première structure introduit le participe passé en début de phrase. Ce qui donne, **participe passé + virgule +...**

La seconde articule le participe passé est en fin de phrase. Elle se présente ainsi : **virgule + participe passé**. En réalité, la position du participe passé dépend de la virgule. Dans ce cas, il s'agit d'une mise en emphase du participe passé. Ainsi, le participe passé détaché peut être intercalé. C'est la structure **virgule + participe passé + virgule**. Le participe passé est encadré par une double virgule. C'est la mise en apposition du participe passé.

Dans l'exemple cité, la mise en apposition indique une qualité. Car, les participes passés fonctionnent comme des adjectifs qualificatifs.

Parallèlement au participe passé intercalé, il faut noter le participe passé lié au nom.

1.3- Le participe passé lié au nom

Le participe passé peut être lié au nom. Dans ce cas, il s'accorde en genre et en nombre avec le nom qu'il accompagne. Le nom auquel est adjoint le participe passé

dans une proposition peut avoir comme fonction sujet, complément d'objet ou complément d'agent.

Exemples :

- « Je ne veux point avoir sans cesse devant moi un espion de mes affaires, un traite, dont les yeux **maudits** assiègent toutes mes actions, dévorent ce que je possède. » (*L'Avare*, p.33) (1)

Dans cet exemple, le participe passé est **maudits**. Il est lié directement au nom commun **yeux**. Un autre exemple :

- « Il prit doucement Cosette **endormie** dans ses bras et la porta derrière un tas de vieux meubles hors d'usage, dans un coin le plus reculé du hangar. » (*Les Misérables*, p.189) (2)

Le participe passé **endormie** est lié directement à un nom propre (**Cosette**). Ce qui donne la structure suivante : **nom propre + participe passé**. Dans l'exemple qui suit :

- « Salimata se livre les yeux **fermés**, et le flux de la douleur grimpa dans l'entre-jambe, au dos, au cou et à la tête. » (*Les Soleils des indépendances*, p.37) (3)

La structure **nom commun + participe passé** est respectée. Le participe passé (fermés) est lié directement au nom (les yeux). Il est considéré comme un adjectif qualificatif épithète.

« L'adjectif qualificatif accompagnant le nom pour exprimer, sans l'intermédiaire d'un verbe (exprimé ou sous-entendu) une qualité de l'être ou de l'objet nommé s'appelle épithète. »⁸⁴

Dans les exemples cités, les participés passés (maudits, endormie et fermés) donnent des informations concernant l'état des groupes nominaux qu'ils accompagnent.

Dans l'exemple 1, "maudits" a une valeur synecdochique. Il qualifie en fait une personne par évocation d'une partie de son être (ses yeux). L'usage du participe

⁸⁴ Maurice GREVISSE, op.cit., p.151.

passé "maudits " entraîne la dépréciation de l'individu dont le regard se trouve être gênant et accapareur.

"Endormie" est adjoind au nom Cosette. Il énonce l'état dans lequel se trouve le personnage pendant qu'il était transporté. Le participe passé indique qu'elle n'était pas consciente tout le temps qu'a duré son port dans le vieux hangar. Celle-ci était sous l'effet de sommeil inconscient.

Quant à "fermés", il s'accommode au nom les yeux. Il indique l'état d'enferment dans lequel se trouve Salimata lors de son excision. Le participe passé **fermés** indique qu'elle est aspirée par la montée de la douleur qui absorbe tout son état, tant elle est grande. Le mal la coupe du reste du monde en provoquant une cécité exprimée à travers **fermés**.

A l'analyse, dans tous ces exemples, le participe passé a la fonction épithète.

Pris comme épithète, il permet de mettre en relief les traits de l'être ou de l'objet évoqué. Dans la structure, il est placé après le nom. Cette position du participe passé indique qu'il a « une valeur discriminatoire, énonçant un caractère spécifique, une qualité physique, une appartenance locale ou temporelle. »⁸⁵

L'usage discriminatoire de la position du participe passé, bien souvent, détermine son emplacement après le groupe nominal. On note qu'il est postposé. D'autre part, il peut être antéposé.

1.4- L'apposition du participe passé

Le participe est dit apposé lorsque celui-ci est précédé, soit d'une virgule, soit d'un adverbe.

1.4.1- L'apposition du participe passé par une virgule

L'apposition se traduit dans la structure ci-après : ...+ **virgule** + **participe passé**.

⁸⁵ Maurice GREVISSE, op.cit, p.331.

Exemples :

- « Mon cœur, pour sa défense, a tout votre mérite, **appuyé** du secours d'une reconnaissance ou le Ciel m'engage envers vous. » (*L'Avare*, p.25) (1)

Dans l'exemple1, l'élément grammatical qui articule le participe passé est une virgule. Elle précède le participe passé : **virgule +participe passé.**

- « Comme elle passait devant l'auberge Thénardier, les deux filles, **enchantées** sur leur escarpolette monstre. » (*Les Misérables*, p : 82) (2)

Le participe passé **enchantées** est précédé d'une virgule. L'illustration est encore faite dans cet exemple :

- « Salimata, **transie** de frayeurs à son arrivée. » (*Les Soleils des indépendances*, p.41) (3)

Le participe passé (**transie**) est précédé d'une virgule. La virgule sépare le participe passé des autres éléments grammaticaux de la phrase.

1.4.2- L'apposition du participe passé par un adverbe

Dans l'apposition, le participe passé peut être relié au nom par un adverbe.

La structure se présente ainsi : **+adverbe + participe passé.**

Exemples :

- « Et moi, monsieur, que j'ai mon haut-de-chausses **tout troué** par derrière, et qu'on me voit, révérence parler. » (*L'Avare*, p.70) (1)

Dans cette structure, l'élément grammatical qui précède le participe passé est **tout**. Il relie le participe passé au groupe nominal "mon haut-de-chausses".

« L'adverbe, est un mot invariable que l'on joint à un verbe, à un adjectif ou à un nom ou à un autre adverbe, pour en modifier le sens. »⁸⁶ L'apposition du participe passé est manifeste dans toutes les œuvres du corpus.

⁸⁶ Maurice GREVISSE, op.cit., p.154.

- « Ces deux appartements étaient deux logis, fort chétifs et d'apparence pauvre, dans deux quartiers **très éloignés** l'un de l'autre, l'un rue de l'Ouest, l'autre rue de l'Homme-Armé. » (*Les Misérables*, p.28) (2)

Dans l'exemple qui précède, l'on constate que le participe passé (**éloignés**) est précédé par l'adverbe **très**. L'adverbe, en général, équivaut, dans bien de cas, à un complément de circonstance, qui précise la signification du mot auquel il est joint, ou indique le temps, le lieu, ... Il joue, à l'égard du verbe, le même rôle que l'adjectif qualificatif à l'égard du nom. L'adverbe **très** relie **éloignés** au nom **quartier**. Il vient par ce mode de concaténation accentuer la distance exprimée à travers **éloignés**. Le participe passé par son apposition se trouve amplifié dans la suggestion de la distance. Il donne une valeur d'intensité au participe passé. Il est « une marque de superlatif »⁸⁷

- « Les hurlements des hyènes chargèrent la nuit **déjà peuplée** d'esprits. » (*Les soleils des Indépendances* ; p 118) (3)

Le participe passé (**peuplée**) est apposé au nom **nuît**. Il est relié au nom par l'intermédiaire d'un adverbe de temps (**déjà**). L'adverbe modifie le sens de **peuplée**. En effet, avant les hurlements des hyènes, l'obscurité était envahie par les esprits. **Déjà** confère à **peuplée** une valeur d'anticipation. Ainsi, il apparaît que le procès véhiculé par le participe passé, est antérieur aux hurlements des hyènes.

Il faut dire que le participe passé de forme simple peut être apposé au nom par un adverbe ou par une virgule. Précédé d'une virgule, il donne la structure suivante...+ **virgule** + **participe passé**. Dans le cas d'un adverbe, la structure est ...+ **adverbe** + **participe passé**. La structure la plus récurrente dans les usages est le participe passé précédé par un adverbe. Ici, l'adverbe joue le rôle d'adjectif qualificatif. Au demeurant, l'usage du participe passé postposé au nom et relié à celui-ci par un adverbe est récurrent. L'adverbe reliant le participe passé a une valeur de modification. Soit, il intensifie le procès, soit il en modifie la fréquence.

⁸⁷ Jean-Claude CHEVALIER, Claire BLANCHE-BENVENISTE, Michel ARRIVE, Jean PEYTARD, op.cit., p.422.

1.5- La juxtaposition du participe passé

Le participe passé juxtaposé a un caractère énumératif. Les différents participes passés sont alors placés les uns à la suite des autres. Ils sont séparés par une virgule.

Exemples :

- « Doux être faible qui ne devrait rien comprendre à ce monde ni à Dieu, sans cesse **punie, grondée, rudoyée, battue** et voyant à côté d'elle deux petites créatures comme elle. » (*Les Misérables*, p.87) (1)

Les participes passés (**punie, grondée, rudoyée, battue**) se suivent. Ils sont séparés par la virgule. Ils sont dits juxtaposés.

Le principe de la juxtaposition donne un sens énumératif aux différents participes passés. Dès lors, les événements se succèdent et s'interprètent en même temps. Comme dans cet exemple :

- « Bâtard de bâtardise ! lui ! lui Fama, descendant des Doumbouya ! **bafoué, provoqué, injurié** par qui ? Un fils d'esclave. » (*Les Soleils des indépendances*, p.27) (2)

Les participes passés (**bafoué, provoqué, injurié**) sont juxtaposés. Ce mode d'agencement des participes passés permet de faire une énumération. Les procès exprimés par les participes passés sont autonomes et se succèdent. De manière graduelle, ils traduisent la dégradation du statut social du personnage Fama. Leur emploi à travers la juxtaposition exprime la soudaineté, la célérité de la désagrégation de la situation sociale de Fama. Considéré comme un prince avant les indépendances, il est réduit à la mendicité après les indépendances. En somme, la juxtaposition des participes induit la simultanéité des actions qui concourent à la déchéance de Fama.

1.6- La coordination du participe passé

La coordination se définit comme le fait de relier des mots dans une phrase ou des propositions dans un texte. Il en est de même pour le participe passé. L'approche définitionnelle de Grevisse permet de le cerner davantage :

« La coordination sert à joindre deux mots ou deux groupes de mots qui sont généralement de même nature et toujours de même fonction. »⁸⁸

Exemples :

- « Voilà un corps **taillé**, libre, **et dégage** comme il faut, et qui ne marque aucune incommodité. » (*L'Avare*, p.66) (1)

La structure se présente ainsi : **participe passé + et + participe passé.**

Dans cet exemple, l'on note un double emploi de la virgule et du coordonnant **et**.

Selon Grevisse,

« en principe, on ne sépare pas par la virgule les éléments coordonnés par **et**. Mais quand **et** sert à coordonner plus de deux éléments, on sépare ces éléments l'un de l'autre par la virgule. »⁸⁹

Ainsi, le participe passé constituant le troisième élément à coordonner dans la structure de la phrase est relié au morphème qui le précède par la conjonction de coordination **et**. Chevalier dira que

« entre deux termes de même fonction, la pause suspensive de la virgule a un rôle coordinateur. A la fin d'une énumération, si la liaison est assurée à la fois par une conjonction et une virgule, le terme relié est mis en relief, par un effet de renchérissement. »⁹⁰

- « Elle avait les mains hâlées et toutes piquées de tâches de rousseur, l'index **durci et déchiqueté** par l'aiguille, une mante brune de laine bourrue, une robe de toile et de gros souliers. » (*Les Misérables*, p.80) (2)

La coordination de **durci** et **déchiqueté** vise un effet de style. En effet, le reliant au participe qui le précède, Victor Hugo veut provoquer un effet par la mise en emphase du participe. La liaison par le biais du coordonnant **et** participe à mettre en lumière un aspect du doigt qui dénote de la pauvreté du personnage. C'est un doigt martyrisé par l'aiguille qui sert à tisser la laine. Par ailleurs, le coordonnant **et** permet

⁸⁸ Maurice GREVISSE, op.cit., p.970.

⁸⁹ Idem.; p : 1115.

⁹⁰ Jean-Claude CHEVALIER, Claire BLANCHE-BENVENISTE, Michel ARRIVE, Jean PEYTARD, op.cit., p.34.

de décrire un élément conjointement, de donner des valeurs relatives à l'élément coordonné. Un autre exemple :

- « **Eteints et consumés** les amours que Fama et Salimata avaient l'un pour l'autre à cette époque. » (*Les Soleils des indépendances*, p.56) (3)

Les participes passés (**éteints** / **consumés**) sont reliés par le coordonnant **et**. Le coordonnant a une fonction d'addition.

Cet usage du participe passé coordonné permet de traduire des actions consécutives.

A l'analyse, le participe passé de forme simple admet plusieurs constructions. Il peut s'employer seul. Il n'est lié à aucun élément grammatical dans la phrase.

Ensuite, il peut être détaché soit en début soit en fin de phrase ou encore intercalé. Le participe passé est dit antéposé ou postposé à la virgule. Ces différentes structures présentent les positions de la virgule dans la phrase. L'autre aspect analysé a été la position du participe passé. Cette position est à l'origine des différentes structures grammaticales. D'abord, l'on a : **nom + participe passé**. Ici, le participe passé joue le rôle d'adjectif qualificatif.

Ensuite, le participe passé peut être apposé au nom. Il est lié indirectement au nom. Cette structure fait intervenir des éléments grammaticaux qui sont l'adverbe et la virgule. Des ces deux éléments grammaticaux, l'adverbe est celui dont l'usage est récurrent. Il joue, dans ce cas, le rôle d'un amplificateur du procès exprimé par le participe passé. En outre, le participe passé peut être juxtaposé. Cet emploi se remarque par la succession des participes séparés par des virgules. Il a un caractère énumératif et traduit la simultanéité et la soudaineté des actions dans un énoncé.

Enfin, le participe passé peut être coordonné. Il se caractérise par la présence de la conjonction de coordination **et**. Cette forme met en exergue des actions consécutives pour introduire une emphase. Elle permet d'insister sur un élément que l'auteur veut exposer. Toutes les structures qui se dégagent de l'usage du participe passé de forme simple produisent un effet de sens dans la compréhension d'un énoncé. Ces différentes constructions aident à comprendre les différentes

articulations de la forme simple du participe passé. Il s'agira maintenant d'analyser les formes composées du participe passé.

2- Le participe passé de forme composée

Le participe passé de forme composée exprime l'aspect extensif relativement au participe passé de forme simple. Il s'emploie avec l'auxiliaire avoir ou l'auxiliaire être.

Le mot français « **auxiliaire** » vient du latin « **auxilium** » qui signifie littéralement « **aide** ». Avec l'évolution de la langue française, le mot, finalement, exprime une catégorie grammaticale. On appelle « **auxiliaire** » la catégorie grammaticale qui comprend les verbes avoir et être servant à former les temps composés des verbes. Selon Grevisse,

« les verbes auxiliaires sont ceux qui, dépouillant leur signification propre, servent de simples éléments morphologiques en se construisant, soit avec un participe passé (dans les temps composés) soit avec un infinitif, soit avec un gérondif. »⁹¹

Ainsi, un verbe est employé comme auxiliaire d'un autre verbe quand il lui apporte des précisions d'ordre grammatical.

Dans ces exemples :

- « Vous avez raison. » (*L'Avare*, p.45) (1)
- « La lettre pliée. » (*Les Misérables*, p.131) (2)
- « Salimata avait entendu parler du marabout. » (*Les Soleils des indépendances*, p.65) (3)

Dans l'exemple 1, le verbe **avoir** exprime le fait de « **posséder** » et le situe dans le présent par sa forme dite de « **présent** ».

Dans la phrase 2, le participe passé **plié** donne l'état d'un objet qui est la lettre. Le sens est passif.

⁹¹Maurice GREVISSE, op.cit., p.583.

Dans l'exemple 3, le verbe **avoir** n'exprime plus la possession. Car, il est associé au participe passé **entendu**. Il exprime un fait, celui d'entendre que le locuteur situe dans le passé. L'association (avait / entendu) est dit **participe passé**. Le verbe **avait** perd à la fois son sens et sa valeur temporelle propre. Il n'est plus qu'un morphème appelé auxiliaire de temps. Son rôle est d'aider à conjuguer le verbe entendre.

Selon Emile Benveniste, **être** est un verbe « de plein exercice »⁹² intransitif, dans : « je pense, donc je suis ». Il est « **copule** » quand il marque seulement un rapport intrinsèque d'identité (Fama était sans pareil) ou une caractérisation (Tiécoura était furieux). Son sens déjà très abstrait dans cette fonction (où il manque à beaucoup de langues) l'est plus encore, ou d'une autre façon, quand il sert d'auxiliaire de temps (Jean Valjean était entré dans la redoute) ou de voix (je suis regardé).

Avoir est couramment employé avec son sens plein, celui de « **tenir** » ou de « **posséder** ». Il est transitif, mais verbe d'état, copule qui, à la différence du verbe **être**, implique la disjonction des ensembles désignés par le sujet et par l'objet.

Avoir et **être** apparaissent ainsi comme complémentaires l'un dans l'autre. Ils se partagent le domaine des propriétés, relations et opérations exprimables. **Être** convient lorsque l'on ne sort pas du sujet.

Exemples :

- « Je **suis**, dit l'évêque, un prêtre qui demeure ici ». (*Les Misérables* ; p45) (1)

Avoir s'emploie quant à lui dans le cas contraire.

- « Vous **avez** là deux jolis enfants, madame. » (*Les Misérables*, p.78) (2)

Il faut retenir que **avoir** et **être** sont en distribution complémentaire. Dans cette optique, il est inapproprié de dire que : tu as venu, tu es dormi. Par ailleurs tous les verbes transitifs prennent l'auxiliaire **avoir**.

- « Elle **avait fait** le ménage avec soin. » (*Les soleils des indépendances*, p.75)

(3)

⁹² Cité par *Le Dictionnaire Larousse de la langue française* ; p : 331.

Tous les verbes pronominaux s'emploient eux aussi avec l'auxiliaire **être**.

- « Depuis la sortie du jour les deux vieillards **s'étaient complu** à le flatter et à l'agacer. » (*Les Soleils des indépendances*, p.114) (4)

Quant aux verbes intransitifs, ils se construisent tantôt avec l'auxiliaire **être** et tantôt avec l'auxiliaire **avoir**. En outre, les verbes avoir et être, dans leurs formes composées, s'emploient avec l'auxiliaire avoir.

- « Il **avait eu** raison de ne point décolorer, de ne point pardonner, le fils d'âne de griot mêlait aux éloges de l'enterré des illusions venimeuses. » (*Les Soleils des indépendances*, p.17) (5)

Ainsi, dans l'emploi du participe passé de forme composée, le participe passé peut être lié à l'auxiliaire. Ce qui donne la structure : **auxiliaire + participe passé**. Le participe passé peut être aussi lié indirectement à l'auxiliaire, d'où la structure : **auxiliaire +... +participe passé**.

En somme, le participe passé de forme composée s'énonce de diverses manières.

2.1- Le participe passé lié directement à l'auxiliaire

Lorsque le participe passé est lié à l'auxiliaire, la structure est la suivante: **auxiliaire + participe passé**.

Cette forme se rencontre dans les temps composés et les temps surcomposés. Chaque forme composée exprime une action achevée. Elle décrit l'aspect accompli de l'action.

« L'aspect du verbe est le caractère de l'action considérée dans son développement, l'angle particulier sous lequel le déroulement (le procès) de cette action est envisagé (...). C'est donc, en somme, la manière dont l'action se situe dans la durée ou dans les parties de la durée. »⁹³

Un événement achevé est nécessairement antérieur à l'instant où l'on parle.

⁹³ Maurice GREVISSE, op.cit., p.546.

« Dans un système principale + subordonnée, la langue utilise les formes composées pour marquer l'antériorité d'une action par rapport à une autre. »⁹⁴

En effet, une action achevée peut toujours être considérée comme précédant une action qui commence.

Par contre, lorsque le participe passé est postposé à l'auxiliaire, il décrit une action, l'apprécie, et la situe dans le temps. Dès lors, il marque une éventualité et permet de souligner la rapidité du processus. Le participe passé est lié directement à l'auxiliaire être ou à l'auxiliaire avoir. C'est la forme la plus pratique et la plus usuelle dans un énoncé.

2.1.1- Le participe passé lié à l'auxiliaire être

Le participe passé, en composition avec l'auxiliaire **être**, marque l'achèvement de l'action et l'antériorité par rapport au verbe principal dans un système principale + subordonnée. Dans une telle construction, le participe passé marque l'état atteint une fois que le procès est achevé.

Cette forme grammaticale admet une construction passive et pronominale. Le participe passé conjugué avec l'auxiliaire être peut avoir le sens actif dans la conjugaison des verbes pronominaux et dans la conjugaison de certains verbes intransitifs. Il a le sens passif dans tous les verbes passifs. Dans une forme passive « le participe passé exprime l'action épuisée ; il marque qu'un événement a atteint un degré définitif dans son développement. »⁹⁵

Exemples :

- « Tout **est renfermé** là-dedans, et sans Dot tient lieu de beauté, de jeunesse et de naissance, d'honneur, de sagesse et de probité. » (*L'Avare*, p.48) (1)

⁹⁴ Jean-Claude CHEVALIER, Claire BLANCHE-BENVENISTE, Michel ARRIVE, Jean PEYTARD, op.cit., p.333.

⁹⁵ Idem, p.330.

Dans cet exemple, le participe passé est **renfermé**. Il lui faut adjoindre l'auxiliaire **est**. Ce qui donne la structure : **auxiliaire être + participe passé**. Il reste lié à l'auxiliaire être.

- « Un jour que l'empereur **était venu** faire visite à son oncle, le digne curé qui attendait dans l'antichambre, se trouvait sur le chemin de sa majesté. » (*Les Misérables*, p.35) (2)

Dans l'exemple 2, **était venu** est le participe passé de forme composée. Il est constitué d'un auxiliaire et d'un participe passé de forme simple. Le participe passé de forme simple (**venu**) est lié directement à l'auxiliaire (**était**). Un autre exemple :

- « Salimata **fut interrompue** dans ses réflexions par les sifflements de braises éteintes. » (*Les Soleils des indépendances*, p.57) (3)

Dans cet exemple, le participe passé est **interrompue**. Il est lié directement à l'auxiliaire **être**. Aussi, il peut être lié directement à l'auxiliaire avoir.

2.1.2- Le participe passé lié directement à l'auxiliaire avoir

Le participe passé, en composition avec l'auxiliaire **avoir**, exprime l'aspect accompli. Il traduit une relation temporelle d'antériorité par rapport au verbe principal, dans un système principale + subordonnée. Associé à l'auxiliaire avoir, il a toujours le sens actif.

Exemples :

- « Ceux qui le disent en **ont menti**. » (*L'Avare*, p.38) (1)

Dans cet exemple, le participe passé est **menti**. Il est lié directement à l'auxiliaire avoir, (ici **ont**). La structure donne : **auxiliaire avoir + participe passé**.

- « Car il faisait son entrée dans D- par la même rue qui sept mois auparavant **avait vu** passer l'empereur Napoléon. » (*Les Misérables*, p.35) (2)

Le constat est le même dans ce cas. Le participe passé **vu** est lié directement à l'auxiliaire **avait**. Un autre exemple :

- « Derrière la case on **a entendu** les cantines du défunt claquer, ses calebasses se frotter. » (*Les Soleils des indépendances*, p.9) (3)

Dans cet exemple, **entendu** est lui aussi lié directement au verbe auxiliaire **a**.

Le participe passé de forme composée se caractérise par la présence d'un auxiliaire. Celui-ci peut être l'auxiliaire avoir ou l'auxiliaire être. L'association **auxiliaire + participe passé** est la structure la plus usuelle dans un énoncé. Ici, le participe passé est lié directement à l'auxiliaire. On dit qu'il est postposé à l'auxiliaire. Cette forme d'expression décrit l'aspect accompli du procès. Certains verbes se conjuguent tantôt avec l'auxiliaire avoir pour exprimer une action, tantôt avec l'auxiliaire être pour exprimer l'état qui résulte de cette action. Qu'en est-il lorsque le participe passé est lié indirectement à l'auxiliaire ?

2.2- Le participe passé lié indirectement à l'auxiliaire

Lorsque le participe passé est lié indirectement à l'auxiliaire, il est séparé de lui par un élément grammatical. La structure se présente ainsi : **auxiliaire +...+ participe passé**. Dans cette construction, le participe passé est éloigné de l'auxiliaire par un élément grammatical. En général, cet élément peut être un adverbe, un pronom personnel, ou un groupe de mots. Cependant, lorsqu'il est postposé à l'auxiliaire, le choix peut se porter sur l'auxiliaire avoir ou sur l'auxiliaire être.

2.2.1- Le participe passé lié indirectement à l'auxiliaire être

Dans cette perspective, la structure se présente ainsi : **auxiliaire être +...+ participe passé**.

Exemples :

- « Tenez, voilà encore une poche ; **êtes-vous satisfait** ? » (*L'Avare*, p.36) (1)

Dans cet exemple, l'élément grammatical de liaison est un pronom de conjugaison (**vous**). Cet usage est fréquent dans les phrases interrogatives ou dans l'inversion du sujet. La forme structurale se présente ainsi : **auxiliaire être + pronom**

de conjugaison + participe passé. Ce qui donne la structure suivante : **êtes + vous + satisfait**. **Satisfait** étant le participe passé dans cette construction. Voici un autre exemple :

- « Elles **furent bien punies** de leur curiosité. » (*Les Misérables*, p.94) (2)

Le participe passé (**punies**) est séparé de l'auxiliaire (**furent**) par l'adverbe (**bien**). L'adverbe se met entre l'auxiliaire et le participe passé. Celui-ci est donc postposé à l'auxiliaire.

2.2.2- Le participe passé lié indirectement à l'auxiliaire avoir

Après l'auxiliaire être, le participe passé peut être indirectement lié à l'auxiliaire avoir. La structure se présente ainsi : **auxiliaire avoir +...+ participe passé**.

Exemples :

- « Elle m'**a toujours élevée** avec tendresse extrême, et je ne saurais me résoudre à lui donner du déplaisir. » (*L'Avare*, p.92) (1)
- « Elle **avait longtemps partagé** la vénération de tous pour le père Madeleine ; cependant, à force de se répéter que c'était lui qui l'avait chassée, et qu'il était la cause de son malheur, elle en vint à le haïr lui aussi, lui surtout. » (*Les Misérables*, p.105) (2)

Dans l'exemple 1, l'adverbe (**toujours**) intercale la forme composée du participe passé **élevée**, l'auxiliaire est **a**.

Dans la phrase 2, l'adverbe **longtemps** est entre l'auxiliaire (avait) et le participe passé (partagé). Ce dernier est placé après l'auxiliaire. Les exemples sont légions comme dans celui-ci.

- « Pourtant Salimata leur **avait bien présenté** les fonds des cuvettes. » (*Les Soleils des indépendances*, p.168) (3)

Le participe passé (**présenté**) et l'auxiliaire avoir (**avait**) sont séparés par un élément grammatical qui se trouve être l'adverbe (**bien**).

Il faut noter que le participe passé peut être lié indirectement à l’auxiliaire par un élément grammatical. Il peut être un adverbe, un pronom personnel, un groupe de mots. Cet élément est placé entre le participe passé et l’auxiliaire.

Considéré dans sa forme composée, le participe passé s’identifie par la présence d’un auxiliaire. Ce trait le distingue de la forme simple appelée forme réduite. Lié directement à l’auxiliaire, il présente la structure suivante **auxiliaire + participe passé**. Cette construction traduit une action achevée ou décrit l’aspect accompli de celui-ci. Lié indirectement à l’auxiliaire, il présente la structure suivante **auxiliaire + ...+ participe passé**. Dans cette structure, le participe passé est séparé de l’auxiliaire par un élément grammatical. Le plus souvent, il est un adverbe. Cet usage s’observe dans les phrases interrogatives où l’élément grammatical est un pronom personnel.

Au total, il appert que le participe passé peut être de forme simple ou de forme composée. La forme simple est la forme réduite du participe passé. Il est dit forme simple car il s’emploie sans auxiliaire. C’est la forme adjectivale du participe passé. Il a les mêmes caractéristiques qu’un adjectif qualificatif épithète. Le participe passé est dit forme composée lorsqu’il se construit avec l’auxiliaire avoir ou l’auxiliaire être. Ces différentes formes se rencontrent dans les temps composés et surcomposés.

Après l’analyse des différentes constructions du participe passé associé à l’auxiliaire **être** et l’auxiliaire **avoir**, la question qui se pose est de savoir comment se distribuent-ils dans l’ensemble du corpus ?

CHAPITRE II : L'HEGEMONIE DANS LES USAGES DU PARTICIPE

Les études précédentes ont permis, en effet, de découvrir les différentes structures du mode participe. Et à partir des résultats obtenus, il sera question de montrer les différentes variations que peuvent prendre le participe dans un énoncé.

I- LE PARTICIPE PRESENT

Définir le participe présent s'avère nécessaire pour mieux saisir son usage. En effet, le participe présent se distingue par sa désinence en **~ant**. Il est invariable. Cette forme a été observée dans *L'Avare*, *Les Misérables* et *Les Soleils des indépendances*. Pour comprendre la variation de cette forme, il est utile de procéder par une représentation graphique.

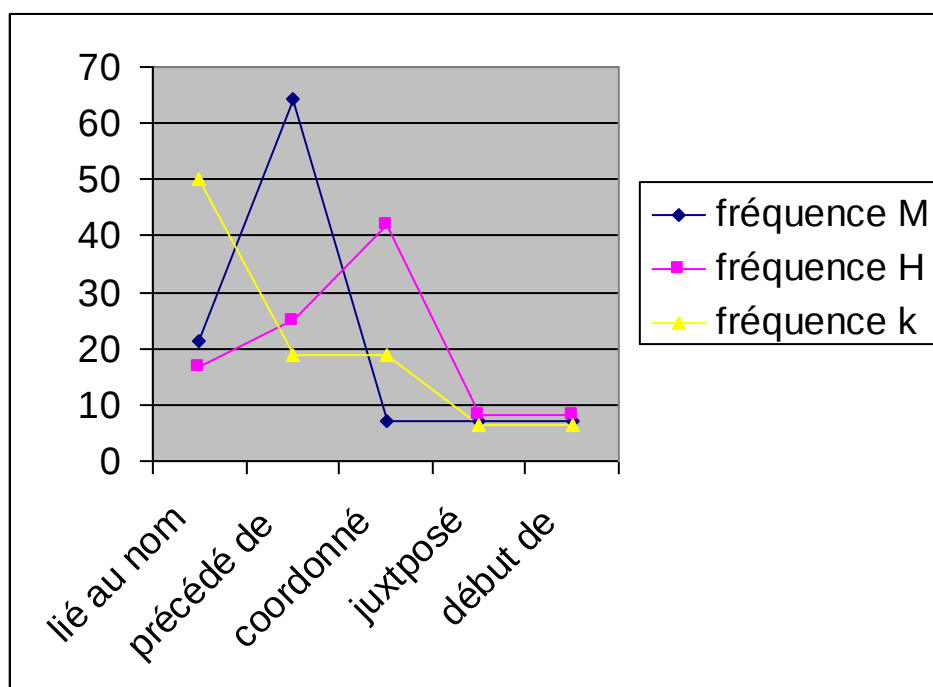
1- Représentation graphique

Le tableau suivant représente la fréquence des structures du participe présent.

Structures	Lié au nom	Précédé de	Coordonné	Juxtaposé	Début de
Fréquence M	21,43	64,28	7,14	7,14	7,17
Fréquence H	16,62	24,94	41,76	8,31	8,31
Fréquence k	50	18,75	18,75	6,25	6,25

Tableau de fréquences des structures du participe présent

A partir de ce tableau est construite la représentation graphique de la fréquence du participe présent suivant son mode de concaténation dans la structure phrastique.



Représentation graphique des fréquences du participe présent

Pour une bonne lisibilité du tableau, les lettres M, H et K représentent respectivement les œuvres suivantes :

Fréquence M : Les participes présents dans *L'Avare* ;

Fréquence H : Les participes présents dans *Les Misérables* ;

Fréquence K : Les participes présents dans *Les Soleils des Indépendances*.

1.1- Analyse

Le participe présent a été observé à partir d'un certain nombre de combinaisons : lié au nom ; précédé d'une virgule ; coordonné ; juxtaposé ; en début de phrase.

Dans *L'Avare*, nous dénombrons 15 emplois du participe présent :

- lié au nom, 3 cas soit 21,43 % ;
- précédé d'une virgule, 9 cas soit 64,28 % ;
- coordonné, 1 cas soit 7,14 % ;
- juxtaposé, 1 cas soit 7,14 % ;

- en début de phrase, 1 cas soit 7,14 %.

De toutes les constructions, le participe présent précédé d'une virgule est la structure dominante (64,28 %).

Dans *Les Misérables*, il apparaît 529 constructions :

- lié au nom, 88 cas soit 16,62 % ;
- précédé d'une virgule, 132 cas soit 24,94 % ;
- coordonné, 221 cas soit 41,76 % ;
- juxtaposé, 44 cas soit 8,31 % ;
- en début de phrase, 44 cas soit 8,31 %.

De toutes les constructions, le participe présent coordonné est l'usage dominant (41,76 %).

Dans *Les Soleils des indépendances*, l'on dénote 336 constructions :

- lié au nom, 168 cas soit 50 % ;
- précédé d'une virgule, 63 cas soit 18,75 % ;
- coordonné, 63 cas soit 18,75 % ;
- juxtaposé, 21 cas soit 6,25 % ;
- en début de phrase, 21 cas soit 6,25 %.

De tous ces emplois, il ressort que le participe présent lié au nom est dominant (50 %).

1.2- Interprétation

Le participe présent a été observé à partir de diverses combinaisons : lié au nom, précédé de, coordonné, juxtaposé ou en début de phrase. Les résultats obtenus à partir de celles-ci exposent une variation des usages du participe présent.

Dans *L'Avare*, l'usage récurrent est le participe présent précédé d'une virgule. Concernant *Les Misérables*, la coordination du participe présent prédomine. Quant à *Les Soleils des indépendances*, c'est le participe présent lié directement au nom qui est récurrent. Pour rendre compte de cette variation, il est impérieux de procéder par

une étude comparative. Ces récurrences sont observées à partir du temps (classique – moderne – contemporain), de l'espace (Europe – Afrique), du genre littéraire (théâtre – roman).

Le participe présent précédé d'une virgule a une fréquence de 64,28% observée dans *L'Avare*, œuvre écrite par Molière en 1668. Sur le plan temporel, l'œuvre marque la période classique. Selon l'histoire de la grammaire française, au XVII^{ème} siècle, cet usage était fort apprécié. La grammaire française commande que la construction du participe ne doit véhiculer aucune ambiguïté. Maurice Grevisse le confirme :

« le participe présent doit se construire de telle sorte que leur rapport avec le nom ou le pronom ne prête à aucune équivoque ou ne laisse dans l'esprit aucune ambiguïté. »⁹⁶

Cette tendance est déterminée par les normes littéraires qui font du principe de la clarté l'un des piliers régissant la connaissance et le savoir. Le XVII^{ème} siècle se caractérise par le purisme d'un public qui éprouve le besoin d'une norme par son intellectualisme et par un modernisme. Il exclut à la fois les archaïsmes et les néologismes. Le siècle de Molière, en effet, exclut de tout ce qui n'est pas conforme aux bienséances. La langue doit être précise et obéit à des règles. Le participe présent précédé d'une virgule fait appel à une proposition participiale et admet un sujet propre.

« Le participe présent peut s'employer en construction absolue avec un sujet propre.

Il sert alors à former une proposition participiale absolue, qui équivaut à une proposition circonstancielle et qui reste grammaticale. »⁹⁷

La coordination du participe présent s'observe dans *Les Misérables* de Victor Hugo. Cette œuvre a été écrite au XIX^{ème} siècle. Son année de parution est 1862. Du point de vue temporel, *Les Misérables* marque l'époque moderne.

La fréquence de cette récurrence est de 41,75 %. Cette période marque la littérature libérée. Les auteurs du XIX^{ème} siècle prennent en effet plus de liberté. Ils

⁹⁶ Maurice GREVISSE, op.cit., p.738.

⁹⁷ Maurice GREVISSE, op.cit., p.749.

recherchent le mot juste et précis. Les écrivains, moins sévèrement contrôlés, s'expriment avec une liberté plus grande. D'un commun accord, ils dénoncent la tyrannie des règles qui compromettent l'essor du genre. Ainsi, il n'y a aucune ambiguïté dans cet usage. La présence de **et** est un système juxtaposé, une répétition qui met en relief l'unité. La coordination « marque un rapport d'union »⁹⁸. Il permet au participe présent de garder son sens propre.

Le participe présent lié directement au nom est observé dans *Les Soleils des indépendances* d'Ahmadou Kourouma. Cette œuvre est écrite au XX^{ème} siècle, plus précisément en 1970. Du point de vue temporel, elle marque l'époque contemporaine. La fréquence de cette récurrence est de 50 %.

Dès l'abord, les auteurs du XX^{ème} siècle ont trouvé un terrain débarrassé des contraintes du classicisme et des emphases du romantisme. La poésie et la prose rattachées par moment se confondent et gagnent un public toujours plus étendu. Dès lors, on peut noter un niveau de rapprochement de la langue écrite et de la langue parlée. La prédominance du participe présent lié au nom s'explique du fait de la distinction du participe présent verbal et du participe présent adjectival. Selon l'histoire de la grammaire de la langue française, « l'Académie française, dans sa séance du 3 juin 1679, ratifia et décida qu'on ne déclinerait plus les participes actifs. »⁹⁹ Cette ordonnance de la part de l'Académie lève toute équivoque dans l'esprit des usagers. Le participe présent lié au nom n'est plus assimilé à un adjectif verbal. Il est un verbe d'action.

Après analyse, il faut retenir que le participe présent a un emploi évolutif à travers les auteurs, les époques, l'espace et à travers les genres littéraires.

⁹⁸ Idem, p : .965.

⁹⁹ Maurice GREVISSE, op.cit, p.697.

Auteurs Caractères	Molière	Hugo	Kourouma
Œuvres	Avare (1668)	Les Misérables (1862)	Les Soleils des indépendances (1970)
Temps	Classique (XVII ^{ème} s)	Moderne (XIX ^{ème} s)	Contemporain (XX ^{ème} s)
Espace	Europe	Europe	Afrique
Genres	Théâtre	Roman	Roman
Participe présent	Précédé d'une virgule (44,78%)	Coordonné (41,76%)	Lié au nom (50%)

Tableau de l'évolution de l'usage du participe présent

L'usage du participe présent est variable, qu'en est-il du participe passé ?

II- LE PARTICIPE PASSE

Parlant du participe passé, il s'agira de montrer les différentes fréquences de ses formes, et ensuite, d'en faire une analyse pour en déduire une interprétation à travers un graphique.

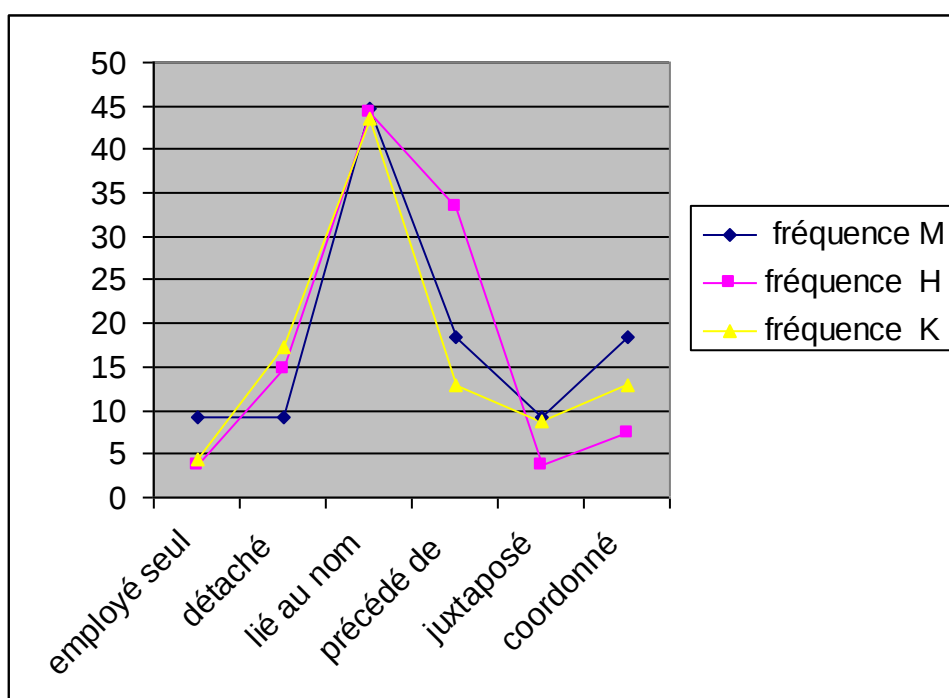
1- Le participe passé de forme simple

Observons les différentes variations de cette forme à partir d'une représentation graphique.

1.1- Représentation graphique

Structures	Employé seul	Détaché	Lié au nom	Précédé de	Juxtaposé	Coordonné
Fréquence M	9,2	9,2	44,78	18,4	9,2	18,4
Fréquence H	3,75	14,82	44,16	33,49	3,75	7,41
Fréquence K	4,34	17,35	43,59	13,01	8,67	13,01

Tableau de fréquence des structures du participe passé



Représentation graphique des fréquences des structures du participe passé

1.2- Analyse

L'analyse porte sur le participe passé employé seul. Dans ce cas, il est détaché. Il est lié au nom. En effet, il n'y a aucun élément grammatical entre le nom et le participe passé. Dans d'autre cas, l'on dira qu'il est juxtaposé ou coordonné.

Dans *L'Avare*, l'on dénombre 163 constructions :

- détaché, 15 cas soit 9,20 % ;
- lié au nom, 73 cas soit 44,78 % ;
- précédé de, 30 cas soit 18,40 % ;
- juxtaposé, 15 cas soit 9,20 % ;
- coordonné, 30cas soit 18,40 %.

Au regard de ces constructions, l'usage dominant est celui participe passé lié au nom (44,78%).

Dans *Les Misérables*, s'observent 1200 constructions :

- employé seul, 45 cas soit 3,75 % ;
- détaché, 178 cas soit 14,82 % ;
- lié au nom, 530 cas soit 44,16 % ;
- juxtaposé, 45 cas soit 3,75 % ;
- coordonné, 89 soit 7,41 %.

Les constructions du participe passé lié au nom est la structure prédominante avec 44,16 % d'usage.

Dans *Les Soleils des indépendances*, apparaissent 484 constructions :

- employé seul, 21 cas soit 4,34 % ;
- détaché, 84 cas soit 17,35 % ;
- lié au nom, 211 cas soit 43,59 % ;
- précédé de, 63 cas soit 13,01 % ;
- juxtaposé, 42 cas soit 8,67 % ;
- coordonné, 63 soit 13,01 %.

De toutes ces constructions, le participe passé lié au nom est la structure prédominante, avec 43,59 %.

1.3- Interprétation

L'interprétation qu'il faut faire est que le participe passé a été observé à partir de diverses combinaisons : employé seul, détaché, lié au nom, précédé de, juxtaposé, coordonné. Les résultats obtenus à partir de ces combinaisons montrent une constante des usages du participe passé.

Dans les trois œuvres du corpus, s'observe l'usage récurrent du participe passé lié directement au nom. Pour rendre compte de cette constante, il fallait procéder à une étude comparative. L'observation de cette récurrence se fera à partir du temps (classique – moderne – contemporain), de l'espace (Europe – Afrique) et du genre littéraire (théâtre – roman).

L'usage prédominant est le participe passé lié au nom. Il est identique dans toutes les œuvres à l'étude. La fréquence avoisine 44 %. Tous les auteurs ont fait usage de ce procédé bien que n'étant pas de la même époque. Cela s'explique par le fait que le participe passé s'apparente à l'adjectif qualificatif comme l'énonce Grevisse : « Le participe passé employé comme épithète après un nom forme parfois avec ce nom une expression concrète et descriptive. »¹⁰⁰

En comparant les pourcentages, il ressort que la fréquence dans *L'Avare* est élevée. Cela se justifie. Selon l'histoire de la grammaire française, « cette tournure était beaucoup plus fréquente au XVII^{ème} siècle qu'aujourd'hui. »¹⁰¹ Cet usage relève de l'époque classique et apprécié par les auteurs. De là provient sa récurrence dans *L'Avare*. Cet usage ne présente aucune difficulté au niveau du genre. Du théâtre au roman, l'emploi est constant. Cette remarque s'applique au niveau de l'espace : l'usage n'a pas été dénaturé.

En somme, l'on note que le participe passé lié au nom est beaucoup usité par les auteurs. Son emploi adjectival traduit le caractère de l'être ou de l'objet actant. Rappelons que le XVII^{ème} siècle est la période où cette construction a connu un usage exponentiel dans la littérature pour se stabiliser dans les siècles suivant. Cette récurrence s'observe à travers le tableau suivant.

Auteurs	Molière	Hugo	Kourouma
Caractères			
Œuvres	Avare (1668)	Les Misérables (1862)	Les Soleils des indépendances (1970)
Temps	Classique (XVII ^{ème} s)	Moderne (XIX ^{ème} s)	Contemporain (XX ^{ème} s)
Espace	Europe	Europe	Afrique
Genres	Théâtre	Roman	Roman
Participe passé	Lié directement au nom (44,78%)	Lié directement au nom (44,16%)	Lié directement au nom (44%)

¹⁰⁰ Maurice GREVISSE, op.cit., p.708.

¹⁰¹ Ibidem.

2- Le participe passé de forme composée

Le participe passé de forme composée a deux modes de liaison à l'auxiliaire. Il lui est lié directement ou indirectement. Comment se distribue-t-il suivant son mode de liaison dans le corpus ?

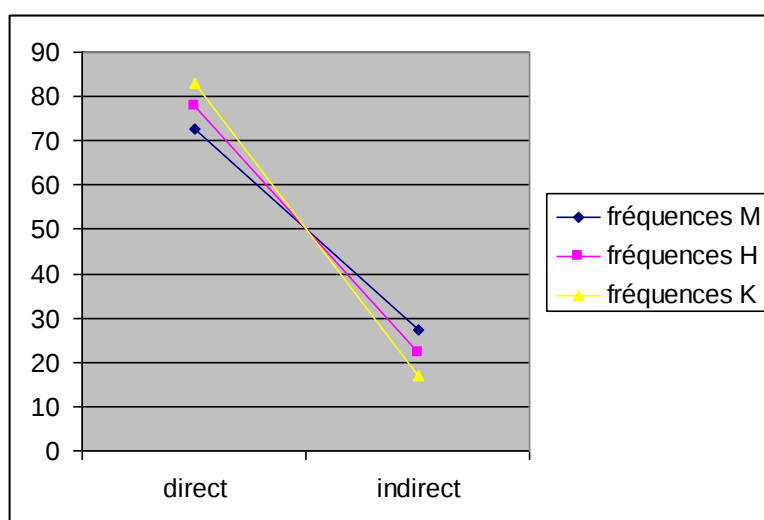
2.1- Représentation graphique

Avant l'étude de forme composée du participe passé, il est nécessaire d'établir la fréquence à travers un tableau. C'est le tableau des fréquences de structures présenté ainsi :

Structures	Direct	Indirect
Fréquences M	72,81	27,17
Fréquences H	77,96	22,03
Fréquences K	83,16	16,84

Tableau des fréquences de la forme composée du participe passé

L'évolution de l'emploi du participe passé de forme composée s'apprécie à travers une approche de sa représentation graphique suivante :



Représentation graphique de la fréquence des formes composées du participe passé

Quelle analyse peut-on faire à partir du tableau des fréquences et de celui de la représentation graphique ?

2.2- Analyse

Le participe passé, dans *L'Avare*, présente 482 occurrences :

- lié directement à l'auxiliaire, 351 cas soit 74,81% ;
- lié indirectement à l'auxiliaire, 131 cas soit 27,17 %.

La liaison directe à l'auxiliaire est la structure la plus dominante (74,81%).

Le participe passé, dans *Les Misérables*, présente 3032 constructions :

- lié directement à l'auxiliaire, 2364 cas soit 77,96 % ;
- lié indirectement à l'auxiliaire, 668 cas soit 22,03 %.

Le participe passé lié directement à l'auxiliaire est la structure dominante (77,96 %)

Le participe passé, dans *Les Soleils des Indépendances*, compte 1396 occurrences :

- lié directement à l'auxiliaire, 1161 cas soit 83,16 % ;
- lié indirectement à l'auxiliaire, 275 cas soit 19,96 %.

Le participe passé lié directement à l'auxiliaire est la structure dominante (83,16 %).

En somme, la structure la plus régulière est le participe passé lié directement à l'auxiliaire.

2.3- Interprétation

L'interprétation permet de déduire que le participe passé de forme composée présente deux formes: lié directement à l'auxiliaire et lié indirectement à l'auxiliaire. Les résultats obtenus montrent que le participe passé lié directement à l'auxiliaire est la structure la plus récurrente dans les usages. Dans *L'Avare*, *Les Misérables*, et *Les Soleils des Indépendances*, ce procédé s'observera à partir d'une étude comparative.

Quel que soit l'auteur et son époque, la liaison directe du participe passé à l'auxiliaire est la plus manifeste. Son usage chez chaque auteur environne les 80 %.

De Molière à Kourouma en passant par Hugo, cet usage est très prisé. Cette appréciation peut s'expliquer du fait de la bonne maîtrise des règles d'accord du participe passé. Rappelons que cette règle fut fixée et codifiée au XVII^{ème} siècle. L'histoire de la grammaire française nous apprend que « au XVII^{ème} siècle, la règle de Marot fut minutieusement étudiée et longuement discutée. »¹⁰² A partir de cette période, la règle gagne en stabilité et son usage entre dans les mœurs. Il n'est plus le fait des nobles et des seuls aristocrates. Il est approprié par tous ceux qui font du français leur langue de communication.

Le participe passé lié à l'auxiliaire est l'essence des règles d'accord du participe. Il est déterminant dans toute la grammaire française, en particulier, et de la langue française, en général.

Au niveau du genre, l'on note sa stabilisation. Il n'y a eu aucune variation du procédé quel que soit le genre.

Au demeurant, de l'époque classique à l'époque contemporaine, il apparaît une nette variation dans la fréquence. Au XVII^{ème} siècle, la fréquence est de 74,81%. Au XIX^{ème} siècle, elle passe à 77,96%. Au XX^{ème} siècle, elle croît pour atteindre les 83,16%. Cette croissance s'explique par l'application et la maîtrise des règles d'usage de l'accord du participe passé. Les auteurs contemporains montrent leur maîtrise du participe passé en usant de toutes ces structures.

A l'analyse, le participe passé est régulièrement utilisé, qu'il soit employé dans sa forme simple ou dans sa forme composée. Sa forme simple liée directement au nom connaît une fréquence qui oscille autour de 44%. Cette constante s'observe à travers le temps (classique – moderne – contemporain), espace (Europe – Afrique) et les genres littéraires (théâtre – roman). Sa permanence à travers le temps provient de la simplicité de sa structure et de son usage aisé.

¹⁰² Maurice GREVISSE, op.cit., p.711.

A l'instar de la forme simple, l'emploi de la forme composée est constant et respecte autant les mêmes espaces d'utilisation que les périodes de son usage. Son usage fait apparaître une gradation positive. Cela dénote de son emploi régulier et de la bonne maîtrise de ce procédé à travers le temps et les genres littéraires (théâtre et roman).

Le participe est le mode le plus usuel après le mode indicatif dans le corpus de notre étude. Sa récurrence est observée à travers *L'Avare*, *Les Misérables* et *Les Soleils des indépendances*. En effet, ces œuvres retracent les différentes périodes traversées par l'usage du mode participe. *L'Avare* incarne la période classique, *Les Misérables* la période moderne et *Les Soleils des Indépendances* l'époque contemporaine. A l'observation, le participe présent apparaît avec 44,78% de fréquence à l'époque classique, 41,76% de fréquence à l'époque moderne et 50% de fréquence à l'époque contemporaine.

Cette observation permet d'affirmer que le participe présent évolue dans son emploi à travers les époques concernant l'espace. En Europe, il est précédé d'une virgule ou il est coordonné. En Afrique, la récurrence est le participe présent lié au nom.

Concernant les genres littéraires, le théâtre est celui dans lequel l'usage du participe présent précédé d'une virgule présente le plus d'occurrence. Quant au genre romanesque, l'usage de la coordination et la liaison du participe présent lié au nom. Dès lors, l'on peut noter que l'emploi du participe présent évolue selon les genres littéraires. Ainsi donc, l'emploi du participe présent évolue à travers les genres.

Au niveau de la forme simple, le participe passé lié directement au nom a une fréquence de 44 %. Son usage est constant à travers les époques (classique – moderne – contemporaine), à travers l'espace (Europe – Afrique) et à travers les genres littéraires (théâtre – roman). Dans sa forme composée le participe passé lié directement à l'auxiliaire a une fréquence de 80 %. Son usage est constant quels que soient l'époque, le genre littéraire et l'espace, comme le confère le tableau suivant :

Auteurs Caractères	Molière	Hugo	Kourouma
Œuvres	Avare (1668)	Les misérables (1862)	Les soleils des indépendances (1970)
Temps	Classique (XVII ^{ème} s)	Moderne (XIX ^{ème} s)	Contemporain (XX ^{ème} s)
Espace	Europe	Europe	Afrique
Genres	Théâtre	Roman	Roman
Participe passé	Lié directement à l'auxiliaire (74,81%)	Lié directement à l'auxiliaire (77,96%)	Lié directement à l'auxiliaire (83,16%)

Tableau de distribution du participe passé

En conclusion, il faut retenir que l'usage du participe présent évolue alors que celui du participe passé reste constant. Ainsi, le participe passé est plus accessible aux auteurs et à tous ceux qui pratiquent la langue française.

Fort de ce qui précède, il importe de déterminer la particularité des usages du participe selon les auteurs.

CHAPITRE III : LA PARTICULARITE DES USAGES DU PARTICIPE SELON LES AUTEURS

Dans ce chapitre, il s'agit de découvrir l'effet de sens qui se dégage de l'usage que les auteurs font du participe.

I- LE PARTICIPE ET LE STYLE DE MOLIERE

Molière est un écrivain français du XVII^{ème} siècle. Il est l'auteur de *L'Avare* écrite en 1668. Cette œuvre appartient au genre théâtral. Molière y dépeint les réalités sociales à travers les thèmes de l'avarice, l'argent, l'amour et le mariage. Comment le participe sert-il dans l'évocation de ces thèmes ?

1- Le participe présent selon Molière

De tous les usages du participe présent, celui antéposé d'une virgule constitue une particularité chez Molière. En voici quelques exemples :

- « La Flèche, **montrant** une des poches de son justaucorps ». (*L'Avare*, p.36) (1)
- « Le frère et la sœur paraissent, **s'entretenant** bas ». (*L'Avare*, p.37) (2)

Les participes présents **montrant** dans l'exemple 1 et **s'entretenant** dans l'exemple 2 sont postposés aux noms (La Flèche, le frère et la sœur). Ces participes sont aussi apposés en ce sens qu'ils sont précédés d'une virgule. Molière utilise ce procédé pour marquer une précision dans le déroulement de l'action.

Dans l'exemple 1, le participe présent (montrant) sert à fixer l'action du personnage La Flèche. L'emploi de **montrant** qui est apposé permet de capter l'action accomplie par le personnage. En fait, cette action vise à exposer le ridicule. En effet, comment une cassette volée peut-elle contenir dans la poche d'un individu ? Par ailleurs, elle dénote la cupidité d'Harpagon qui ne veut partager son bien avec personne. Comment une grande quantité d'écus dans une poche d'un justaucorps ?

L'usage du participe présent apposé chez l'auteur permet aussi de focaliser l'attention du lecteur sur un aspect de la scène. Celui de l'aparté. En effet, le frère et la sœur s'entretiennent à voix basse pour ne pas éventer leur secret. Leur attitude traduit par **s'entretenant** induit une conspiration. Loin de disperser l'attention du lecteur, ces participes présents la résorbent en la fixant sur une action dont l'importance aide à comprendre la suite de la pièce.

Ce style est une modalité pour les auteurs du XVII^{ème} siècle. En effet, cette période se caractérise par le respect de la norme prescrite ; celle de la pureté, de la netteté de la langue française. La grammaire française énonce, à cet effet, que « le participe présent doit se construire de telle sorte que leur rapport avec le nom ou le pronom ne prête aucune ambiguïté ou ne laisse dans l'esprit aucune obscurité »¹⁰³. Cette rigueur, Molière se la fait sienne. Elle lui permet d'exprimer avec précision les actions des personnages pour occulter toute possibilité de contresens. C'est une marque de prudence. C'est le cas dans cet exemple :

- « La Flèche, **sortant** de son jardin ». (*L'Avare*, p.104) (3)

Le mode d'articulation du participe présent prête à confusion quant à la détermination du sujet actant. Est-ce La Flèche qui sort de son jardin ou une autre personne ? L'on peut attribuer l'action à un autre sujet que celui postposé au participe présent. L'on se trouve en face d'une incertitude s'agissant de l'identification du référent. En effet, la séparation du sujet du participe présent par le biais d'une virgule engendre une confusion dans l'esprit du lecteur-spectateur. Cette technique le détermine à ne pas être passif dans la lecture mais de mettre son esprit en branle dans la compréhension de la situation que présente le texte à travers la postposition du participe présent.

Par ailleurs, l'usage du participe présent sert à constituer une ambiguïté chez Molière. De cet exemple :

- « Harpagon, **mettant** la main sur la bouche ». (*L'Avare*, p.73) (4)

¹⁰³ Maurice GREVISSE, op.cit., p.738.

Le participe présent **mettant** traduit une action inachevée. Dans le cadre du théâtre qui est monstratif, il y a une suspension de l'action entamée par Harpagon. Il ne l'achève. Le spectateur ou le lecteur est contenu par une sorte de suspens qui le plonge dans une incertitude. Celui-ci, en s'appuyant sur le participe présent, n'arrive pas à anticiper la suite de l'action. Il demeure alors dubitatif. Cet effet est produit dans le théâtre de Molière par l'usage du participe présent postposé précédé par une virgule.

Qu'en est-il de l'usage du participe passé ?

2- Le participe passé selon Molière

L'usage du participe passé dans l'écriture de Molière revêt différentes formes. La forme simple du participe passé est un usage récurrent dans l'œuvre de Molière. La plus usuelle est le participe passé devant un nom.

Exemples :

- «...y tient en ma faveur votre fortune **déguisée** ». (*L'Avare*, p.24) (1)
- « ...mes affaires, un traite, dont les yeux **maudits** assiègent toutes mes actions ». (*L'Avare*, p.33) (2)
- « Vous avez de l'argent **caché**. » (*L'Avare*, p.33) (3)

Selon la grammaire française, cet emploi du participe passé était recommandé aux écrivains de l'époque classique. Dans le cadre de l'art dramatique, il permettait d'énoncer des faits concrets et de faire des descriptions. La vue étant l'un des sens les plus sollicités dans la compréhension d'une pièce. Car, elle permettait de décrypter les couleurs et le gestuel des acteurs qui participaient en partie à l'édification des situations comiques.

L'articulation du participe passé placé devant le nom est un fait de style. Il suggérerait une image forte dans la trame de la diégèse. En effet, le participe passé devant le nom sert à instaurer un arrêt sur image. Il contribue à mettre en exergue un aspect dont l'auteur du comique convoque pour mieux critiquer sa communauté. Le

rire devient dès cet instant un outil pédagogique. En effet, les participes passés (déguisé, maudits et caché) utilisés comme des adjectifs qualificatifs dans la pièce de Molière sont dépréciatifs. Ils servent à faire la caricature des nobles attachés à leur bien. Ceux-ci ne veulent pour aucune raison s'en défaire, encore moins le partager. Dès lors, il fait apparaître que durant cette époque le bien matériel a de l'ascendance sur la vie humaine. Ces vilains caractères des hommes de l'époque de Molière transparaissent dans l'usage de ces participes passés.

Déguisé dans l'exemple 1 détermine la nature de la fortune de Harpagon. C'est une fortune mal acquise. Sa source n'est pas honnête. Quant à l'usage du participe passé **maudits**, il dénote de la cupidité d'Harpagon qui refuse que les autres posent leur regard sur ses biens. Pour lui, même la simple jouissance de ses biens à travers la perception de la vue équivaut à en bénéficier de ces bienfaits. Dès lors, ce personnage est déshumanisé. Il ne vit et ne respire que pour l'argent. L'emploi du participe passé **caché** révèle la surprise de l'interlocuteur de Harpagon. Ce dernier est estomaqué. En effet, il ne peut comprendre qu'une personne disposée d'une grande fortune et accepte de se faire passer pour un pauvre en menant une existence de misère.

Molière se sert du participe passé postposé au nom pour décrire le caractère des bourgeois et des nobles de son époque. Ceux-ci sont cupides, avares et déshumanisés. Pour eux, les biens matériels ont plus d'importance que l'homme. L'éventualité de leur perte provoque chez les nobles la crainte et la méfiance des autres.

Ce faisant, le participe passé postposé au nom sert à exprimer les quelques brins d'humanité qui demeurent en ces personnes liées viscéralement au bien matériel. Cela apparaît dans l'exemple suivant :

- « Enfin je suis bien aise de vous voir dans mes sentiments ; car son maintien honnête et sa douceur m'**ont gagné** l'âme, et je **suis résolu** de l'épouser, pourvu que j'y trouve quelque bien. » (*L'Avare*, p.41) (4)

Dans cet exemple, il ressort la présence de sentiment dans le personnage d'Harpagon. Bien que l'argent et autres biens matériels occupent le centre de son existence, il est disposé à faire quelques concessions envers le genre féminin. Les

participes passés (**gagné, résolu**) dénotent un reflet de sentimentalité. **Gagné** et **résolu** exposent sa sentimentalité d'où une déclaration d'amour. Il apparaît que face à l'amour le discours d'Harpagon ne rime plus avec crainte et méfiance. Ces barrières s'effondrent pour laisser parler son cœur. Cependant, la nature de l'avare ne change. Bien au contraire, elle s'accommode pour profiter des douceurs des autres. Il ne peut obtenir cela avec sa richesse. Cette attitude est cependant conditionnée. Il faut que l'amour de l'être avec lequel il compte partager son existence soit accompagné de bien matériel si peu fut-il.

Il faut noter que ses sentiments traduits par les participes passés (**gagné, résolu**) n'ont pas la même assurance que l'amour qu'il éprouve. Son affection est hésitante. Cela se manifeste dans l'exemple suivant :

- « J'en **suis fâché**, car cela rompt une pensée qui **m'est venue** dans l'esprit. J'**ai fait** en la voyant ici, réflexion sur mon âge ; et j'**ai songé** qu'on pourra trouver à redire de me voir marier à une si jeune personne. » (*L'Avare*, p.96) (5)

Il faut remarquer que les participes passés (**fâché, venue, fait, songé**) présentent une obsession, un souhait qu'il désire voir se réaliser. Ils exposent une véritable description de l'inclination ou la tendresse qui peut naître chez un avare. Ils montrent la détermination d'Harpagon à céder sous l'élan de ses sentiments. La répétition du pronom de conjugaison « **je** » marque la volonté, l'abnégation, la passion, l'affirmation de cette affection. Le pronom « **je** » a une fonction conative en ce sens qu'il fait l'action. Il traduit ses impressions, ses émotions, ses sensations. L'association du pronom de conjugaison et du participe passé traduit la volonté personnelle, la foi, l'engagement à l'aboutissement de ses ambitions. Pour le mariage, tous les moyens seront employés pour atteindre cet objectif. Car, Harpagon malgré son attachement à la richesse veut se convaincre de la nécessité de ce mariage.

Au total, il apparaît que l'usage du participe passé permet à Molière de décrire le caractère des hommes de son temps. Le participe passé est d'un apport considérable. En soutenant les situations comiques, il demeure un véritable outil pédagogique. Au demeurant, l'usage du participe adapté au genre comique traduit le

style de ce dramaturge du XVII^{ème} siècle. Ramon Fernandez dira au sujet de l'homme que : « Molière (...) c'est l'instinct urgent, c'est la précipitation devant la froideur qui retarde, devant l'ingéniosité qui surprend. »¹⁰⁴ Comme Molière, Victor Hugo jette un regard sur sa société par l'usage du participe.

II- LE PARTICIPE ET LE GENIE DE VICTOR HUGO

Victor Hugo se fait l'écho de toutes les formes du participe dans son œuvre. Il procède à travers l'évocation des thèmes de l'injustice, de la misère des peuples et de la violation de leur droit. Ces thèmes restent d'actualité dans notre société contemporaine. Pour rendre compte de tous ces aspects, Hugo utilise le participe présent coordonné, le participe passé pris comme adjectif qualificatif et le participe passé lié directement à l'auxiliaire.

1- Le participe présent selon Victor Hugo

De toutes les formes que présente le participe présent dans *Les Misérables*, le participe présent coordonné est celui qui se révèle comme la forme la plus récurrente. Il est manifeste à travers la phrase suivante :

- « Lui ne regardait pas le feu et marchait, **allant et venant** toujours du même pas. »
(*Les Misérables*, p.59)

Les participes présents (allant / venant) sont coordonnés. Ils marquent la succession des gestes et faits du personnage. La liaison de ces participes présents permet à Victor Hugo de produire un effet de sens. En effet, les participes présents montrent un personnage englué dans les difficultés de son existence. Il est pris dans un engrenage dont il ne peut échapper. Cela est induit par le procès des participes présents (allant / venant) qui est en cours de réalisation. L'action est inachevée. Ces participes enferment le personnage dans un cercle vicieux. Dès lors, sa situation se trouve être une condamnation. Il ne peut en sortir. Tout autour de lui s'inhibe et

¹⁰⁴ Fernandez RAMON, *Molière ou l'essence du génie comique*, Bernard Grasset, Paris, 1976, p.74.

verrouille son avenir. Comme un zombi, le personnage ne fait plus attention aux réalités qui l'environnent. **Allant** et **venant** l'enferment dans une sorte de fatalité qui est réglée (**toujours le même pas**). Cet aspect que révèle le participe présent coordonné traduit la condition sociale du petit peuple condamné par la politique des bourgeois. Celle-ci ne fait pas la promotion du peuple, bien qu'il se soit battu pour la Révolution en France. Ceux-ci n'en profitent pas. Ce sont les bourgeois qui en bénéficient au détriment des nobles et de la classe ouvrière paysanne. Cette perception de Hugo se conforte dans l'exemple suivant :

- « Il passait des heures à la contempler **habillant et déshabillant** sa poupée, et à l'écouter gazouiller ». (*Les Misérables*, p.184)

La copulation des participes (**habillant / déshabillant**) exprime à plus d'un point la situation misérable du petit peuple. Il est condamné à la misère. Celui-ci n'a pas d'emprise sur son existence et devient oisif. Dès lors, il est condamné à se tourner les pouces. Pour échapper à cette pression de l'oisiveté qui fait stagner son existence, il transforme les séances de jeu de la fillette en un moment pour échapper à sa situation désespérée.

Les participes (habillant et déshabillant) se fondent, dans leur articulation dans le texte, à travers leur copulation pour engendrer une barrière. Celle-ci les contient dans sa volonté d'émancipation de sa situation. En effet, **habillant** et **déshabillant**, à l'instar des mécanismes d'une horloge, rythment et confinent son existence. C'est un individu exclu du système social et qui n'a d'autres perspectives que la pauvreté et la monotonie dans sa vie.

C'est un être déséquilibré et perclus. Les participes présents (habillant et déshabillant) traduisent l'instabilité, le déséquilibre et le refoulement de l'individu dans le système social. La société française qui se modernise progressivement, en sortant de la période classique, paie le lourd tribut de l'avancée sociale en laissant un grand nombre du peuple de la voie du développement. Hugo se sert de la copulation des participes présents pour l'exclusion sociale.

Il fustige l'attitude des hommes car ces derniers s'opposent à leurs semblables. Ils créent des fossés artificiels du fait de la modernisation. Il reprouve cette tendance qui s'installe dans la société. L'emploi des participes (habillant / déshabillant) est un refoulement de la stagnation de sa situation.

Hugo est au comble du désespoir. Il traduit cela par la phrase suivante : « Il fit de la sorte un assez long chemin, regardant, **appelant et criant**, mais il ne rencontra plus personne. » (*Les Misérables*, p.69)

L'usage des participes présents coordonnés (appelant / criant) caractérise de l'abandon de l'humanisme. En effet, dans une société peuplée d'hommes, l'on se retrouve seul à l'image du personnage de Hugo. Celui-ci est esseulé. Ses semblables sont sourds à ses appels malgré leur présence. Il n'est pas assisté. L'indifférence et l'individualisme sont les valeurs les mieux partagées.

Dès lors, la foi en l'homme s'effondre chez l'auteur. L'indifférence de l'autre face à la souffrance de son semblable est la source de meurtrissure de Hugo dans une société qui se déshumanise de plus en plus. Constituée à l'origine pour être une source de sécurité et de bien-être, la communauté humaine, à l'orée du développement, se présente comme une source de prédation où ne survivent que les plus nantis, c'est-à-dire les nobles et les bourgeois. Elle est une source d'oppression pour l'individu qui se classe dans le rang des misérables. L'être opprimé n'a plus d'espoir. Cela est traduit par la rythmique **appelant et criant**.

Dans l'exemple précédent, le secours tant recherché par le personnage n'est qu'une illusion. Il ne doit pas compter sur les autres. Il doit entrer en lui-même pour trouver les ressources pour l'amélioration de son existence. En cela, il faut enrayer le désespoir qui constitue une barrière à l'accès au bien-être. Pour cela, l'homme doit voir en l'autre son semblable ou son prochain.

En somme, Hugo utilise le participe présent coordonné pour traduire sa réprobation de la nouvelle société qui se met en place avec une société industrielle. Il fustige l'individualisme et l'isolement de l'homme au sein même de la société. Hugo

refuse de cautionner la déshumanisation de sa communauté qui fait du moins nanti le maillon faible de la société. Comment mobilise-t-il le participe passé ?

2- Le participe passé selon Victor Hugo

Le participe passé est l'une des formes les plus usitées chez Victor Hugo en témoigne l'usage abondant de ce procédé à travers son œuvre. En voici un exemple :

- « Une casquette à visière de cuir **rabattue** cachait en partie son visage **brûlé** par le soleil et le hâle et ruisselant de sueur. (...) les pieds sans bas dans des souliers **ferrés**, la tête **tondue** et la barbe longue. (...) la sueur, la chaleur, le voyage à pied, la poussière, ajoutaient je ne sais quoi de sordide à cet ensemble **délabré**. » (*Les Misérables*, p.37)

L'emploi massif du participe passé pris comme adjectif qualificatif dans cet exemple est fort expressif. Il sert à décrire l'état de son personnage.

Les participes passés mobilisés dans la phrase évoquent le champ lexical de la détérioration. En effet, les participes passés contribuent à créer un effet de sens. Car, leur accumulation dans le texte concourt à édifier une description. L'usage des participes passés (rabattue, brûlé, ferrés, tondue, délabré) permet à Hugo d'exposer les traits de son personnage. En effet, les participes passés employés comme un adjectif qualificatif laissent transparaître l'image d'un personnage qui ploie sous le poids de la pauvreté. Cette description montre un individu dégradé. Tout en lui respire la misère. Cet individu est en réalité un gueux. Il n'est pas digne de faire partie de la gent humaine.

L'usage des participes passés **rabattue, brûlé, ferrés, tondue et délabré** traduit la souffrance et la douleur qui sont le lot quotidien de ce personnage marginalisé. Les participes passés (brûlé, délabré) le font paraître comme un « déchet » humain. La nature se charge d'achever ce que ses semblables ont commencé en autorisant le soleil à brûler sa "tête tondue".

En somme, le participe passé permet à Hugo de décrire les misérables de la société en évoquant leur pauvreté extrême et leur rejet par la communauté humaine. En effet, les misérables ne sont plus des hommes. Ils sont des êtres chosifiés du fait de leur classe sociale. Dès lors, cela instaure une injustice entre les membres d'une même société. Le participe passé est pour l'auteur un moyen d'expression permettant d'exposer la misère dans toute sa laideur.

Par ailleurs, Victor Hugo n'évoque pas seulement le participe passé pour décrire la misère et l'injustice. Mais, il s'en sert aussi pour drainer l'espoir dans le cœur des opprimés quand ils ont perdu la confiance en la société. Dans cette perspective, il se sert du participe passé pour drainer l'amour, la solidarité et le bien-être.

Ces exemples ci-dessous permettent d'illustrer cette assertion.

- « C'était sur un une pièce d'or **oubliée** meuble. » (*Les Misérables*, p.94) (1)
- « Il se voyait tout un avenir **éclairé** par Cosette comme par une charmante lumière. » (*Les Misérables*, p.184) (2)
- « Le vieux parlait peu, et par instants, il attachait sur elle des yeux **remplis** d'une ineffable paternité. » (*Les Misérables*, p.212) (3)

Face au désespoir engendré par la forte structuration de la société française en classe de nobles, de bourgeois et de pauvres, Hugo par le truchement des participes passés (oubliée, éclairé) apporte une lueur d'espoir aux pauvres.

Le participe passé **oubliée** ne signifie pas la défaillance de la mémoire. Mais, le mot a le sens de désintéressement ou d'oubli. Cet oubli est conscient et prémédité. La pièce d'or oubliée est la réserve d'amour que Hugo a dans son cœur pour défendre la cause des pauvres et des opprimés. Par ailleurs, le participe passé (oubliée) est le symbole de l'auteur qui oublie sa propre personne pour défendre les déshérités de la société. En fait, il offre sa vie aux autres pour les sauver de l'indifférence de la société. Hugo, par son acte d'écriture, fait un don de soi. Cela lui vaudra d'être en exil en Angleterre. Pour sa position politique peu favorable

au bourgeois, son acte vient comme un ray de lumière pour déterminer un avenir-éclairé aux pauvres.

Dès lors, cet avenir radieux transparait dans le regard d'amour que le vieillard pose sur Cosette. L'usage du participe passé (remplis) traduit la sincérité de l'amour que le vieillard porte sur le personnage de Cosette. En somme, la petite Cosette représente l'avenir de la société déshumanisée par la quête effrénée de la richesse. Et pour l'auteur, seul l'amour et la fraternité peuvent sauver l'humanité d'elle-même.

Victor Hugo, à travers cet usage, prône l'amour, la fraternité et la solidarité entre les hommes. Il désire instaurer la communion et la convivialité entre les hommes. L'auteur, par l'usage abondant du participe passé, veut indiquer une nouvelle voie à l'humanité. En effet, l'auteur, par sa modeste contribution, veut

« l'ascension d'une âme, et à cette occasion peindre dans leur réalité tragique les bas-fonds d'où elle sort, afin que les sociétés humaines se rendent compte de l'enfer à leur base, et qu'elles songent enfin à faire lever une aube dans ces ténèbres ; avertir, ce qui est la façon la plus discrète de conseiller. »¹⁰⁵

Le participe passé dans son œuvre est une sonde qui sert à prospecter le for intérieur de l'homme. Il y extrait les ressources lui permettant de dépasser la contingence pour atteindre les valeurs ultimes nécessaires à l'épanouissement de l'homme. Celles qui font de lui un être divin, sauveur de l'humanité.

Il apparait alors pour tout individu que la priorité est de tirer ses semblables des méandres de la misère et de la déchéance. Là réside la grandeur de l'âme humaine. Sa mission est de faire de tout membre de sa communauté un être heureux et de participer à l'expansion de la félicité dans l'univers.

Dès lors, le participe passé se pose dans son ouvrage comme un outil servant à dégager là où se pointe un bout de l'enfer (ces ténèbres) qui assombrit l'existence. Hugo se fait ainsi un prophète dans sa communauté. Il annonce les temps fastes et les moments de calamité. Le romancier met l'homme au centre de son existence en le

¹⁰⁵ Victor Hugo, *Les Misérables*, Paris, Classique, 1978, p.564.

tirant « des bas-fonds » de la souffrance. Il se pose alors en humaniste en désirant une société nouvelle où prospèrent la joie et la justice.

Le vœu de l'auteur est de voir une société dynamique fondée sur le respect d'autrui, l'entraide, l'amour du prochain. La question sociale demeure chez lui une préoccupation constante. Il veut abolir la misère en instaurant la justice, source de l'amour et de la fraternité entre les peuples. Hugo refuse d'assister indifférent à la souffrance de ses congénères. Il veut être un acteur de la construction du bonheur. Le romancier refoule l'idée d'être le complice de la misère, de l'ignorance et de la souffrance. Ces maux font de l'homme un exclu ou un rebus de la société comme il le témoigne à travers les participes passés dans les phrases :

- « J'**ai marché** dès le soleil levé. J'**ai fait** douze lieues. » (*Les Misérables*, p.40)
(1)
- « J'**ai frappé** à toutes les portes. Partout, on **m'a chassé**. » (*Les Misérables*, p.42) (2)

A travers ces participes passés (marché, fait, frappé et dansé), Hugo décrit la souffrance, l'amertume de son personnage en exposant toutes les difficultés qu'il rencontre dans son existence. C'est un véritable cri de détresse et de désolation que l'auteur lance en direction de sa communauté. Hugo présente un individu rejeté par elle. Il est un être mis à part et esseulé. La société l'évite en refusant de l'accueillir. Le personnage connaît la déception, la désillusion et la déchéance face à l'indifférence de ses semblables. Toute cette négativité sociale se résume à travers l'usage massif des participes passés (**marché, frappé, fait, passé...**). Les actions menées sont inachevées et dispose le personnage dans le cycle infernal décrit par Hugo.

Par ailleurs, faut-il le signaler, Victor Hugo fait usage de manière régulière et répétitive du pronom de conjugaison « **je** » et du participe passé **fait**.

En effet, le pronom de conjugaison « **je** » a une fonction émotive. Il traduit les sentiments du sujet actant. Cette insistance du pronom montre bien les contrariétés et les souffrances qu'il rencontre dans la société. Malgré sa détermination, il n'arrive

pas à rencontrer une âme charitable qui soit attentive à sa douleur. Il demeure seul, face à toute cette difficulté et à ce monde infernal.

La répétition du participe passé « fait » vient attester cette difficulté qui constitue un frein à son épanouissement. Victor Hugo montre les efforts déployés par celui-ci pour sortir de cette situation. Il refuse d'abdiquer face à la damnation de la société. Les participes passés dans leur mobilisation exprime des actions inachevées.

En effet, le combat de personne contre l'existence et ses semblables est permanent. Cependant, il refuse d'être une loque humaine qui vivrait de la charité et de la pitié des autres. Il veut demeurer un homme digne. Face à la misère, celui-ci ne veut pas brader sa liberté. Ayant perdu toute considération et réduit au rang de mendiant, son humanisme réside dans sa liberté.

Hugo traduit l'amertume ressentie par son personnage à travers les phrases suivantes :

- « Partout, on **m'a chassé** » (*Les Misérables*, p.42) (1)
- « On **aurait pu** vous loger par charité » (*Les Misérables*, p.42) (2)

L'amertume du personnage se manifeste à travers les passés (chassé, pu) associés au pronom indéfini (on). En effet, « on » dénote une valeur dépréciative qu'il communique au participe passé exprimant son action. Il est déshumanisé et perd son identité de membre à part entière de sa communauté. Personne ne lui accorde une circonstance de faveur du fait de son rang social. Le participe est utilisé par le romancier pour donner une pratique sociale qui relègue certains hommes dans la catégorie de déchet.

En somme, l'usage du participe passé lié à l'auxiliaire permet à Victor Hugo de décrire l'agonie de l'humanité. Cet usage traduit l'attitude de l'homme à l'égard de son semblable. Il marque le désespoir et la déchéance de l'homme au sein de sa communauté. Le participe passé adjectivé sert à dénoncer les conditions inacceptables dans lesquelles la société contraint les moins nantis. Ces conditions sont marquées par la haine, l'injustice. Par ailleurs, il évoque l'amertume, la

souffrance de l'être humain. Cet usage du participe passé traduit la contrariété, les ennuis que l'homme rencontre dans la société.

Au demeurant, par son emploi, l'auteur met un accent sur l'amour du prochain et le bien-être social. Il décrit la fatalité, la damnation qui frappe l'espèce humaine, mais exprime aussi un souhait pour la prise de conscience de la souffrance des pauvres. La richesse du participe tient aussi au mélange des tonalités à travers la mobilisation simultanée du ton lyrique, pathétique ou encore comique. Cela traduit à plus d'un point le génie hugolien.

Quel usage Ahmadou Kourouma fait-il du participe dans son œuvre ?

III- LE PARTICIPE ET « LE FRANÇAIS A PART » D'AHMADOU KOUROUMA

Ahmadou Kourouma, dans son œuvre *Les Soleils des Indépendances*, mobilise toutes les formes du participe. Il se dégage, cependant, une particularité dans leur emploi. Il se sert du participe présent postposé au nom, du participe passé postposé au nom et du participe passé lié à l'auxiliaire.

1- Kourouma et le participe présent postposé au nom

L'emploi du participe présent postposé au nom est récurrent chez le romancier ivoirien. Cette pratique transparait dans les phrases suivantes :

- « Il était à l'autre bout du pont **reliant** la ville blanche au quartier nègre à l'heure de la deuxième prière ; la cérémonie avait débuté. » (*Les soleils des indépendances*, p.11) (1)
- « Deux pirogues **contenant** les passagers balançaient sur la lagune grise **levant** un voile moite qui collait au visage. » (*Les soleils des indépendances*, p.45) (2)

Les participes présents **reliant**, **contenant** et **levant** sont postposés respectivement aux noms pont, pirogues. En réalité, ils fonctionnent comme de véritables propositions subordonnées. En effet, on peut les remplacer par des

subordonnées relatives et les phrases garderont le même sens. Ainsi, **reliant** peut être remplacé par « qui reliaient », **contenant** peut être substitué par « qui contenaient les passagers ». Cette substitution donne les phrases suivantes :

- « Il était à l'autre bout du pont **qui reliait** la ville blanche au quartier nègre à l'heure de la deuxième prière ; la cérémonie avait débuté. »
- « Deux pirogues **qui contenaient** les passagers balançaient sur la lagune grise **qui levaient** un voile moite qui collait au visage. »

L'articulation de ces participes présents les fait fonctionner comme de véritables adjectifs qualificatifs. Ils apportent des informations qui précisent davantage les noms qu'ils accompagnent. Ainsi, contribuent-ils à l'édification de la signification d'ensemble du texte. En effet, déterminant la fonction du pont et de la nature du contenu des pirogues chez Kourouma, les participes présentent la vie quotidienne des habitants de la capitale à l'orée de la période des indépendances.

Le participe présent (reliant) induit une séparation artificielle entre deux agglomérations dont le pont à un moment donné de la journée (le matin ou le soir) sert de trait d'union. Malgré les indépendances, la ségrégation entre les composantes de la société subsiste. La classification entre Blancs et Noirs, hommes instruits et paysans, entre commis de l'administration et ouvriers nègres se poursuit. Dès lors, le participe présent (reliant) qui soutient le pont devient le symbole de la division sociale.

Quant à **contenant**, il expose une vision pittoresque propre aux villes nègres en pleine expansion. Le tableau que Kourouma donne à observer expose une image qui tranche avec le niveau de vie des occidentaux résidant dans le quartier des Blancs. Tous les matins, les Nègres, pour se rendre à leur lieu de travaux s'agglutinent dans des pirogues peu sécurisées au risque de leur vie.

En somme, Kourouma se sert du participe présent pour traduire la nouvelle image d'une Afrique qui s'émancipe progressivement et s'adapte à la modernisation de son existence. Qu'en est-il du participe passé ?

2 - Kourouma et le participe passé

L'emploi du participe passé est observé dans sa forme réduite comme dans sa forme composée.

D'abord, la forme simple du participe passé se présente dans les exemples suivants :

- « Des jours suivirent le jour des obsèques jusqu'au septième jour et les funérailles du septième jour se déroulèrent devant l'ombre, puis se succédèrent des semaines et arriva le quarantième jour ont été fêtées au pied de l'ombre **accroupie**, toujours invisible pour le Malinké commun. » (*Les soleils des indépendances*, p.10) (1)
- « Les bâtards de badauds **plantés** en plein trottoir comme dans la case de leur papa ». (*Les soleils des indépendances*, p.11) (2)
- « à la fin de la retraite de l'excision, la jeune fille malinké **guérie** est conduite au mariage ». (*Les soleils des indépendances*, p.41) (3)

Dans l'exemple 1, le participe passé **accroupie** est lié directement au nom **ombre**. Cette structure est pareille dans l'exemple 2 où le participe passé **plantés** est rattaché au nom **badauds** et le participe passé **guérie** quant à lui, est lié au nom **filles** dans l'exemple 3.

Ces usages montrent bien l'abondance de cette forme du participe passé dans l'œuvre d'Ahmadou Kourouma. Ces usages traduisent les pratiques traditionnelles en pays malinké. L'exemple du participe passé (**accroupie**) rattaché au nom (**ombre**) illustre bien cette vision. L'ombre est une image personnifiée qui incarne le mort ou l'esprit du mort. En pays malinké, ce sont des réalités que seuls les initiés peuvent percevoir.

Cette posture de l'ombre du défunt, durant la période des obsèques, augure de l'importance du rituel pour sa libération. En effet, dans la tradition malinké, ce rituel doit être accompli pour permettre à l'âme du défunt d'avoir un repos éternel paisible. Cela justifie sa présence tout au long du rituel. L'accomplissement de la cérémonie

est la clé d'accès de son esprit au pays des morts. L'emploi du participe passé de forme simple a une valeur de présentation.

Dans sa forme composée, il se présente sous la forme suivante à travers son œuvre :

- « Un ancien de la caste forgeron **serait descendu** du pays avec une petite canne, il **aurait tapé** le corps avec la canne, l'ombre **aurait réintégré** les restes, le défunt **se serait levé**. On **aurait remis** la canne au défunt qui **aurait emboîté** le pas à l'ancien, et ensemble ils **auraient marché** des jours et des nuits. » (*Les soleils des indépendances*, p.10) (1)
- « il **avait mordu**, **avait secoué** et vidé ses sacs les plus secrets, **avait interpellé** et interpellé les Invisibles pour leur la fécondité de Salimata, maintenant acquise... ». (*Les soleils des indépendances*, p.67) (2)
- « La maman de Salimata **avait souffert** de la stérilité et ne l'**avait dépassée** qu'en implorant le mont Tougbé dont le génie l'**avait fécondée** de Salimata ». (*Les soleils des indépendances*, p.39) (3)

De ces trois exemples, il faut remarquer que la plupart des emplois du participe passé est lié à l'auxiliaire avoir ou à l'auxiliaire être. En voici quelques occurrences : **serait descendu**, **avait mordu**, **avait fécondée**. L'exemple 3 est le lieu où le participe passé lié à un auxiliaire évoque des croyances malinké concernant la procréation. Les participes (souffert et fécondée) montrent l'importance de la maternité dans la société malinké. En effet, la mère de Salimata, l'épouse de Fama pour procréer et conserver son rang de femme digne, est obligée de solliciter toutes les forces de la nature pour conjurer sa stérilité. La procréation de Salimata a été possible grâce à une copulation avec le génie du mont Tougbé. Cette croyance relève des pratiques magico-religieuses en pays malinké. Ce procédé permet à Ahmadou Kourouma de caricaturer les rites funéraires en pays malinké.

En effet, l'emploi des participes passés (**réintégré**, **se levé**, **emboîté**) dans l'exemple 1 exprime ce caractère particulier des funérailles en pays malinké. Il exprime la dévotion et la considération que ce peuple a pour le mort. Cet emploi

successif des participes est un terreau de la culture et à la tradition malinké. Le participe passé associé à un auxiliaire contribue à la construction de sens dans l'œuvre de Kourouma. Il rend compte d'un mythe ancestral concernant la vie de l'âme humaine après la mort. Dans la tradition malinké, il y a une vie après la mort. Son œuvre est l'exposition des valeurs du peuple malinké.

En conclusion, il ressort que Kourouma se saisit du participe passé pour décrire le quotidien et mettre en valeur les us et coutumes des peuples malinké. Mais aussi dénoncer et exposer certaines pratiques qui minent la société africaine en pleine expansion après les indépendances.

L'emploi du participe dans *Les Soleils des indépendances* traduit un enrichissement de la langue française. L'usage des différentes formes du participe passé a un caractère descriptif dans le but de matérialiser la factualité du récit et la promptitude des faits.

Pour conclure cette deuxième partie, il conviendrait de retenir que l'usage du participe constitue une particularité véritable pour chaque auteur. En effet, plusieurs combinaisons de l'emploi du participe se sont opérées dans *L'Avare*, dans *Les Misérables* et dans *Les Soleils des indépendances*. Ces différentes combinaisons des usages du participe ont permis de découvrir une variété d'emploi. L'évolution du participe s'observe au niveau du participe présent et du participe passé de forme simple. Ces différents cas constituent une particularité pour chaque auteur en ce sens qu'une dominance traduit un effet de sens. Il apparaît que le participe est un véritable silo d'où jaillissent des effets de sens.

Au regard de cette étude, retenons que le participe est un mode accessible et pratique. Cependant, certains usagers de la langue française trouvent en cette structure grammaticale un frein en son expansion. Il est le mode le plus usité après le mode indicatif. La deuxième partie fait place à la troisième partie de notre étude dans laquelle une lumière sera faite sur les difficultés inhérentes à l'usage du participe.

TROISIEME PARTIE

**DE L'HOMOGENEITE AFFICHEE OU
FIXEE A L'HETEROGENEITE DANS
L'USAGE DU PARTICIPE**

L'étude descriptive a conduit à la découverte des différents usages du mode participe à travers les différents corpus. A l'analyse, il ne présage aucun traitement particulier de cet élément grammatical qui soit en contradiction avec la norme établie par la grammaire française.

Le participe est le mode le plus employé après le mode indicatif. Cependant, certains le considèrent comme l'une des structures grammaticale la plus complexe de la langue française. Vaugelas pouvait, de ce mode, dire que : « la question du participe est ce qu'il y'a dans toute la grammaire française de plus important et de plus ignoré et ce qu'il y'a de plus embarrassant. »¹⁰⁶

Le participe constitue, pour les usagers de la langue française, une difficulté. En effet, la langue française a beaucoup évolué. Langue mineure au XVII^{ème} siècle, elle est devenue au XIX^{ème} siècle, une langue majeure grâce à l'enseignement, au moyen de communication et aux différents brassages socioculturels. Selon Marchello-Nizia, « l'évolution de la langue est liée à l'histoire politique, culturelle, scientifique de la communauté qui parle. »¹⁰⁷ Il en est de même de la langue française qui du fait de ses différentes mutations et de ses usages multiples n'est plus, aujourd'hui, la seule affaire des Français. Ainsi, va-t-elle devenir la langue de l'élite ? Ce qui pose la problématique de son usage et la place du participe dans cette nouvelle donne. Elucider cette préoccupation revient à prospecter l'usage qu'est fait du mode participe dans le français contemporain. Pour rendre plus efficient l'analyse, elle se fera en deux chapitres. Le premier intitulé : à la recherche d'un prestige perdu : la part du participe, s'attèlera à définir le participe comme marque d'érudition. Il s'agira d'abord d'exposer la norme de clarté linguistique, ensuite la notion de bon usage en français et pour finir comment le participe peut être un frein au dynamisme de la langue française. Par ailleurs, ce chapitre traitera des difficultés de la langue française, du rôle de l'Académie, des intellectuels et des linguistes, et aussi du déclin de la langue française face aux langues impérialistes.

¹⁰⁶ Emile LITRE, *Dictionnaire de la langue française*, tome5, Paris, Gallimard / Hachette, 1971, p.1456.

¹⁰⁷ Christine MARCHELLO-NIZIA, *L'évolution du français*, Paris, Armand Colin, 1995, p.27.

Quant au second chapitre, il sera un moment pour proposer de nouveaux emplois du participe. Dans cette perspective, il sera étudié d'abord, la flexibilité de la pédagogie à l'égard du participe. Par flexibilité de la pédagogie, il faut entendre les différentes méthodes pédagogiques appliquées au participe, c'est-à-dire de la condescendance à la concession du participe et la concession comme un moyen de redynamisation de la langue française ; ensuite établir une harmonisation de l'écrit et de l'oral. Cette partie sera le moment de traiter des différences qui pourraient exister entre l'écrit et l'oral et aussi de leur harmonisation pour une accessibilité de la langue française. Pour terminer, ce chapitre envisagera à de nouvelles règles d'accord pour faciliter l'usage du participe.

CHAPITRE I : A LA RECHERCHE D'UN PRESTIGE PERDU : LA PART DU PARTICIPE

Toute modification de la structure sociale se traduit par un changement des conditions dans lesquelles se développe une langue. Selon Saussure, « c'est la parole qui fait évoluer la langue. »¹⁰⁸ La langue française a dépassé les frontières de la France. Elle a, de ce fait, été en contact avec d'autres langues véhiculaires qui se superposent. De ce contact, il ressort que la langue française se détériore par la faute du mode participe et de la syntaxe.

I- LE PARTICIPE, MARQUE D'ERUDITION

Selon le Dictionnaire *Le Grand Larousse de la langue française*,¹⁰⁹ le participe est défini comme une forme impersonnelle du verbe, apte à prendre les fonctions de l'adjectif, mais fonctionnant aussi comme « verbe de propositions » avec un sujet propre. Sa conception était surtout morphologique chez les grammairiens anciens qui l'appelaient, en latin, **participum**, parce qu'il participe du verbe et du nom (cette dernière notion confondant l'adjectif et le substantif). Il figure dans les huit parties du discours. Il conservera sa place au XVII^{ème} siècle quand la destruction de diverses sortes de mots sera fondée sur la fonction.

Le participe, très usité tant à l'oral qu'à l'écrit, constitue une marque d'érudition dans les énoncés. Vaugelas disait à cet effet, que la question des participes est ce qu'il y a dans toute la grammaire française, de plus important et de plus ignoré. Ce mode se confond à l'usage ou à l'apprentissage de la langue française. Il est un élément essentiel pour tout usager de la langue. Le respect scrupuleux des règles d'accord du participe laisse transparaître une maîtrise parfaite du français. Il est une marque de distinction dans la société. Il apparaît alors l'estime portée à toute personne s'exprimant correctement et en plus ne faisant aucune agrammaticalité

¹⁰⁸ SAUSSURE cité par Georges MOUNIN, op.cit., p.23.

¹⁰⁹ Pierre LAROUSSE, *Dictionnaire Le Grand Larousse de la langue française*, tome 5, Paris, Larousse, 1976, p.4010.

concernant l'emploi du participe. En général, il est impossible de faire une phrase sans user d'une règle du participe. La crainte, la peur d'écorcher la langue française par la faute d'un mauvais usage du participe demande un respect de la norme établie. Un mauvais usage traduit un déshonneur, une humiliation du point de vue sociale. Ce sont des désagréments qui devraient être évités pour ne pas être vulgaire. Le mode participe se caractérise par le respect des règles d'accord. « Il devient l'évangile des nouveaux grammairiens, un évangile sur lequel chacun se raffine. »¹¹⁰ Il faut véritablement tenir compte des normes établies par les législateurs de la langue française. Cette marque d'érudition est due à la syntaxe. Dans un énoncé, qu'il soit écrit ou oral, il importe de bien faire l'accord du participe. L'observation de l'accord du participe passé des verbes comme offrir, acquérir, prendre... nécessite une certaine dextérité.

Exemples :

- « Les décisions **prises** par le conseil des sages sont irrévocables. » (inédit) (1)
- « La victoire est **acquise** après de longues heures. » (inédit) (2)
- « Ces maisons sont **offertes** aux démunis. » (inédit) (3)

Les participes observés dans ces exemples sont très contraignantes.

En effet, il est recommandé à tout usager de faire attention dans leur emploi. Dans un discours, bien des fois les règles fondamentales de l'accord du participe sont omises. Au lieu de dire « les maisons sont offertes », il est dit « les maisons sont offris » vu la terminaison du verbe offrir en ~ir. C'est le cas du verbe acquérir où la même difficulté est manifeste. Au lieu de « acquise » pour le participe passé, le locuteur dira « acquéris ». Ces incorrections sont récurrentes dans nos expressions parce qu'il y a une véritable méconnaissance de la règle du participe et du mécanisme d'accord. Ainsi, ces écarts dénaturent d'une part la langue et d'autre part ternit la personnalité du locuteur. La société vous jugera par le maniement de la langue.

¹¹⁰ Ferdinand BRUNOT, *Histoire de la langue française, Formation de la langue classique 1600-1660*, tome 3, Paris, Armand Colin, 1966, p.601.

Il faut noter que le mode participe joue un rôle très important dans la langue française. La bonne maîtrise de ce mode traduit le bon usage de la langue tant à l'oral qu'à l'écrit. La syntaxe participe à la compréhension de la phrase dans le discours.

1- Syntaxe et participe

La syntaxe est l'étude des formes comparativement à la morphologie qui est l'étude des formes et des catégories grammaticales. L'ordre des mots, la hiérarchie des propositions, l'articulation des phrases entre elles concerne la syntaxe. D'un bon enchaînement syntaxique découle une expression correcte. La syntaxe se perçoit dans la phrase à l'oral comme à l'écrit. La phrase est constituée par la combinaison des mots ; et dans une langue donnée la structure de la phrase dépend de la structure du mot. La phrase dispose de différents moyens pour marquer les relations entre les signes qui la constituent ; d'une part, l'ordre des signes, d'autre part les pauses, les accents, les liaisons, enfin les accords et les concordances.

1.1- La syntaxe comme norme de clarté linguistique

La syntaxe marque l'arrangement des mots dans un énoncé. Elle répond à des critères de sens et est apte à représenter pour l'auditeur l'énoncé complet d'une idée conçue par le sujet parlant. La syntaxe a des critères de formes. L'ordre des mots est très important. Il représente la logique. Rivarol disait que « la langue française est seule restée fidèle à l'ordre. »¹¹¹

Dans l'usage du participe, la syntaxe est figée. Lorsque le participe passé est pris comme adjectif qualificatif, il est toujours postposé au mot ou groupe de mots qui l'accompagne.

¹¹¹ RIVAROL, cité par Jean-Claude CHEVALIER, Claire BLANCHE-BENVENISTE, Michel ARRIVE, Jean PEYTARD, op-cit, p 64.

Exemples :

- « Elle trouva Fantine **assise** sur son lit. » (*Les Misérables*, p108.) (1)
- « Huit cases debout, avec des murs **fendillés** du toit au sol. » (*Les soleils des indépendances*, p 106.) (2)

Assise et **fendillés** sont des participes passés pris comme des adjectifs qualificatifs. Ils jouent le rôle d'épithète et sont liés directement au nom qu'ils accompagnent. Ici, le participe passé "assise" est lié au nom Fantine et le participe passé "fendillés" au nom "mur". Comment la syntaxe concourt-elle à produire la clarté dans le discours ?

1.1.1- La syntaxe, une appropriation de la clarté

La fixation d'une syntaxe propre à la langue française a permis aux écrivains de traduire, dans une simplicité, l'expression de leurs pensées et de se conformer à la norme académique prescrite. Cet aspect s'inscrit dans un schéma de logique. Il faut éviter à la langue française des agrammaticalités, des incompréhensions dans un énoncé. Se détourner de la norme établie serait de remettre toute la grammaire française en cause. Ainsi, d'un bon enchaînement syntaxique découle une expression correcte. De nombreuses erreurs grammaticales pourraient être évitées si une attention particulière et soutenue était portée à l'analyse de la syntaxe.

Une phrase est dite correcte lorsqu'elle respecte les normes de la syntaxe. Olivier Soutet¹¹² la définit sur différents points de vue. Du point de vue graphique, il consiste à définir les phrases comme un élément de la chaîne syntaxique compris entre une majuscule faisant suite à un point.

Concernant le point de vue prosodique, il ressort qu'il fait intervenir, ici, les notions de pauses et de courbe mélodique (intonation).

¹¹² Olivier SOUTET, *La syntaxe du français*, Paris, PUF, Collection Que sais-je ? 1989, p.9.

1.1.2- La syntaxe, un instrument du bon usage

Une langue se codifie grâce à la syntaxe. C'est à partir d'elle que s'opèrent toutes les transcriptions possibles. Chomsky pouvait dire que la syntaxe est « l'étude des principes et des processus selon lesquels les phrases sont construites dans les langues particulières. »¹¹³ C'est l'étude formelle des rapports qui existent entre les différentes parties des phrases. Comme il est dit, les langues obéissent à des lois communes. C'est ce que Chomsky appelle les « universaux de langage »¹¹⁴. La syntaxe constitue le noyau de la langue quelque soit les transformations opérées. Elle permet à l'usage d'être dans la logique conforme aux règles établies. Le participe, dans la langue française, admet divers usages. Il est employé seul, ou est en début de phrase. Le participe est aussi employé comme un adjectif qualificatif. La structure récurrente est son usage avec celui de l'auxiliaire.

Exemples :

- « **Percée !** » (*Les Misérables*, p 107.) (1)
- « **Déménagé**, répondit le portier. » (*Les Misérables*, p 223.) (2)
- « La récréation **finie**, Jean Valjean regardait les fenêtres de la classe. » (*Les Misérables*, p197.) (3)
- « Le soleil avait **atteint** la maîtrise, la puissance. » (*Les soleils des indépendances*, p 51.) (4)

Dans l'exemple 1, le participe passé "percée" est une phrase du point de vue sémantique et syntaxique. Il est employé seul.

Dans l'exemple 2, le participe passé "déménagé" est en début de phrase. Dans cet usage, il réduit la longueur de la phrase et atténue la lourdeur de la syntaxe. Le participe passé donne un sens plus précis et une meilleure compréhension de la phrase.

¹¹³ Noam CHOMSKY : *Initiation méthodique à la grammaire générale*, Paris ; Nathan ; 1975 ; p.45

¹¹⁴ Idem, p.56.

Dans l'exemple 3, le participe passé "finie" joue le rôle d'un adjectif qualificatif. C'est un participe passé adjectivé. Ainsi usité, il évite à la phrase la lourdeur de la syntaxe et la répétition.

Dans l'exemple 4, le participe passé "atteint" est lié à l'auxiliaire, ici, avait. C'est la forme la plus usuelle et la plus récurrente dans la plupart des énoncés. Il est simple, plus pratique dans l'usage et conseillé dans l'apprentissage du français. Cette structure est indiquée dans la pratique des règles d'accord du participe. A l'observation, dans toutes les œuvres du corpus, le participe lié à l'auxiliaire est l'usage le plus récurrent. Ce qui conduit à formuler que cette forme demeure pour la syntaxe une accessibilité parfaite du français.

En français, la phrase peut être simple ou complexe. Cependant, quelle que soit la forme, elle présente un sujet, un verbe et un complément dans le cas général. Marchello-Nizia ne dit pas le contraire. Pour elle, la syntaxe est l'un des éléments fondamental de l'évolution du français. Elle se caractérise par l'organisation de la phrase : « le français est de ce point de vue celle des langues romanes qui a les contraintes les plus strictes : « l'ordre sujet- verbe- objet. » »¹¹⁵ Ainsi, la syntaxe est une identité du français dans l'usage du participe.

1.1.3- La syntaxe, une identité du français dans l'usage du participe

La syntaxe se confond à la grammaire qui est l'étude systématique des éléments constitutifs d'une langue. Grevisse renchérit pour dire que la syntaxe est comprise dans la grammaire. Or qui fait référence à la grammaire évoque la norme et la clarté de la langue. « C'est donc la structure de la langue et elle seule qui conditionne l'identité et la constante d'une langue. »¹¹⁶

L'histoire de la grammaire française au XVII^{ème} siècle n'a fait que constater, trier, codifier ce qui existait. Cependant, elle ne peut changer ni la prononciation, ni

¹¹⁵ Christiane MARCHELLO-NIZIA, *L'évolution du français*, Paris, Armand Colin ; 1995 ; p.6.

¹¹⁶ Louis HJELMSLEV: *Le langage*, Paris, édition de Minuit ; 1966 ; p 61.

les formes grammaticales. Constaté et proclamé l'usage, telle a été la première tâche des grammairiens. Meigret disait à cet effet : « En orthographe, on peut détruire et construire, en grammaire proprement dite, on ne peut qu'observer, accepter et mettre en ordre. »¹¹⁷

En effet, un bon accord du participe donne un éclat à la structure d'un énoncé d'une part et la clarté du français d'autre part.

Exemples :

- « La population a **souffert** des affres de la violence. » (inédit) (1)
- « Les enfants sont **aperçus** au sommet de la colline. » (inédit) (2)

Le participe passé "souffert" vient du verbe souffrir. La terminaison ~**ir** ne suit pas la structure des verbes du 2^e groupe où la terminaison du participe passé est ~**i**. L'identité de la syntaxe dépend du bon usage du participe.

Le participe passé "aperçus" a vu la transformation de son radical et de son infinitif. Le radical "apercev" devient "aperç" et la terminaison ~ **oir** en ~**u**. La méconnaissance de ces transformations créerait un dysfonctionnement au niveau du français et de la syntaxe. Ainsi, l'emploi du participe nécessite une certaine exigence à tout usager, surtout en ce qui concerne les verbes dits irréguliers.

La syntaxe se présente alors comme une norme de clarté linguistique en ce sens qu'elle obéit à des critères essentiels dans la pratique de la langue française. La syntaxe est d'abord une appropriation de la clarté du fait d'un bon enchaînement qui découle d'une expression correcte, d'un respect de la norme traduisant le bon usage. Ce faisant, une mauvaise articulation des éléments phrastiques entraîne une agrammatilité. Ensuite, la syntaxe est un instrument du bon usage car elle aide à enchâsser les mots dans le noyau fondamental de la phrase. Elle permet à l'usage d'être conforme aux règles établies. Enfin, la syntaxe est une caractéristique de la langue française. Comme instrument de structuration du discours, elle donne à la langue toute sa valeur et son essence. Fort de ce qui précède, il est juste de dire que la

¹¹⁷ Cité par Ferdinand BRUNOT: *Histoire de la langue française : Des origines à nos jours*, tome 2 le XVI^e siècle ; Paris ; Armand Colin ; 1967 ; p 141.

syntaxe est une norme de clarté linguistique. Il en est de même pour le participe comme facteur de clarté dans la lisibilité d'un discours.

1.2- Le participe : un apport indispensable à la clarté linguistique

Des deux formes que comprend le mode participe, seul le participe passé présente des difficultés dans son usage en ce qui concerne les règles d'accord. Michel Arrivé le qualifie de « Morceau de bravoure de toute la grammaire française. »¹¹⁸ Ce qui revient à dire que la connaissance des accords voire des règles d'accord du participe passé, dénote de la maîtrise de la grammaire française. En ce sens que le participe a une prédominance dans la langue française.

1.2.1- Le participe, une prédominance dans la langue française

Concernant la prédominance du participe, Béchade¹¹⁹ soutient que la maîtrise de la langue française, tant à l'oral qu'à l'écrit, s'inscrit dans la logique de la connaissance des règles d'accord régissant la grammaire française. En fait, la clarté, première exigence de la rhétorique de la langue française, ne doit pas être sacrifiée sous aucun prétexte. Il est dit tantôt que le participe est une marque d'érudition. Il ne peut nullement se démarquer de la grammaire française. En cela, il est impossible de les dissocier. Bien qu'il constitue une difficulté dans l'usage, il demeure l'une des clés essentielles de la grammaire française. Il est très représentatif dans la langue française. Pour cela, il réside dans l'usage du participe un ensemble de règles d'accord et de tolérances dans l'optique de faciliter l'apprentissage et le bon usage de la langue française. Cela n'est pas fortuit. Le bon usage commande le respect scrupuleux de la norme établie. Dans cette perspective, les législateurs de la langue française ont établi des balises pour élaborer une formule en ce qui concerne la règle d'accord du participe. C'est ce qui détermine la langue française.

¹¹⁸ Michel ARRIVÉ, Françoise GADET, Michel GALMICHE, op-cit, 1986, p.26.

¹¹⁹ Hervé BECHADE, *Grammaire française*, Paris, PUF, 1994

La grammaire est le socle de la langue française. Comme communiquer étant un art nécessaire et difficile, la connaissance des pièges à éviter, des techniques de bases, de quelques règles simples facilitent grandement la maîtrise de la langue à l'oral comme à l'écrit. Toute l'histoire de la pensée moderne et les principaux événements de la culture intellectuelle dans le monde occidental et partout ailleurs sont liés à la création et au mouvement de quelques dizaines de mots essentiels, dont l'ensemble constitue le bien commun des langues. Etablir la grammaire d'une langue consiste à codifier les règles qui découlent d'un usage, correct, oral et écrit, de celle-ci. « La grammaire n'a rien de rébarbatif, mais c'est bien la clé du succès pour tous ceux qui souhaitent améliorer leur orthographe et s'exprimer correctement. »¹²⁰ Ainsi, le participe passé joue un rôle important dans l'usage de la langue française. Vu les difficultés ou encore la complexité des règles d'accord, les législateurs de la langue française ont établi des tolérances dans le souci de faciliter son usage. Ainsi, il y a des lois à cet effet sur certains points où la non observation des règles d'usage est tolérée dans leur usage. Certaines règles d'accord ont été rendues invariables. L'arrêté du Ministre français Georges Leygues¹²¹ a été d'un apport considérable dans la réforme sur la langue française particulièrement sur la grammaire et l'orthographe. Cet arrêté traduit à plus d'un point la portée de l'usage du participe dans la langue française. Comment est alors perçu le participe dans le bon usage ?

1.2.2- Le participe, effet du bon usage

Dans un énoncé, ce qui accroche l'attention de l'auditoire, c'est la maîtrise des accords grammaticaux, les concordances des temps et la richesse du vocabulaire. Il apparaît alors que plus l'on maîtrise le maniement de la langue plus l'on a d'effet sur son interlocuteur. Cette clarté linguistique caractérise l'individu qui pratique de façon convenable la langue au niveau social. Elle détermine l'individu.

¹²⁰ Jean LAMBERT, *Maîtriser la grammaire et l'orthographe, Jeux et leçons de style*, Paris, Ellipses, 1998, p.3.

¹²¹ Georges LEYGUES: Ministre français de l'Instruction publique et des Beaux- Arts. Signataire de l'arrêté relatif à la simplification de l'enseignement de la syntaxe française du 26 février 1901.

Il y a de l'effet dans l'usage du mode participe tel qu'observé dans les chapitres de la deuxième partie de notre étude.

Les auteurs respectent la norme établie depuis sa conception par Clément Marot et son application par Vaugelas. Le participe, dans la langue française, impose la clarté dans le langage, et ce, dans la grammaire française. A travers le mode participe, l'on améliore sa conjugaison et sa connaissance de la grammaire à partir des accords.

Il convient de retenir que le participe est d'un apport indispensable à la clarté linguistique. Il se caractérise par sa prédominance et se confond à la grammaire par la clarté et la précision qu'il apporte dans le français. Cela l'impose comme repère dans la maîtrise de la langue. En cela, aucun discours ne peut, dans l'absolu, se passer du participe relativement aux normes du bon usage. Tout usager est confronté aux règles d'accord par l'emploi du participe passé. Car de son articulation et de son accord correct émanent la clarté du procès qui contribue à rendre compréhensible les paroles proférées ou écrites des locuteurs. La clarté linguistique traduite par l'usage du participe est due à l'effet du bon usage. Ce bon usage s'est observé à partir des occurrences où les auteurs se sont bien illustrés à travers les différentes œuvres. Notons aussi la bonne maîtrise et le bon usage des règles d'accord qui régissent les accords. Aucun écart n'a été notifié aussi bien dans les formes que dans l'emploi. Tous ces éléments permettent de dire que le participe se révèle être l'élément grammatical prépondérant de la langue française. Ainsi, il convient de dire que la paire participe et syntaxe constitue des éléments de clarté linguistique.

2- La syntaxe et le participe : deux notions du bon usage en français

Toute phrase est édiflée à partir de la combinaison d'un ensemble de mots. Dans toute langue donnée, la structure de la phrase est fonction des principes édictant le mode de concaténation des mots, dans une phrase, pour produire du sens. Les règles régissant le mode d'agencement des lexèmes est la syntaxe. Ainsi, la syntaxe

apparaît comme le principe déterminant l'ordre de la combinaison des mots. Le bon usage est alors l'articulation correcte des mots suivant les principes édictés par la syntaxe dans la logique phrastique, comme pour les règles d'accord, pour produire du sens. Le bon usage du participe est donc lié à sa position dans la phrase et aussi à l'observation des règles d'accord de celui-ci.

Dans cette perspective, le participe, pour produire du sens, occupe plusieurs positions. En effet, il peut être antéposé ou postposé. Selon sa position, il contribue à engendrer un effet de style dans l'énoncé. Pierre Guiraud, à cet effet, affirme que « une langue comme le français est tributaire de l'ordre des mots dans la mesure où elle a simplifié sa flexion... »¹²². Dès lors, il appert que la syntaxe et le participe se posent comme des marques de perfection de la langue française.

En somme, il convient de retenir que la syntaxe et le participe sont des marques de perfection de la langue française.

2.1- La syntaxe et le participe, une marque de perfection du français

L'ordre des mots dans une phrase joue un rôle important dans la structuration et la compréhension de celle-ci. Dans le cas contraire, il constitue une ambiguïté ou encore une incompréhension. Le XVII^{ème} siècle a contribué à fixer tous les traits fondamentaux du français: la prononciation dans l'ensemble, la morphologie du verbe, du nom, du pronom, la constitution de la proposition simple et de la phrase complexe, le vocabulaire fondamental en dehors des usages techniques. Cette base demeure pour tous les auteurs la référence dans la production de leurs différentes œuvres. Dès lors, la langue française se trouve dans un système normatif à travers lequel tout usager est tenu de s'y conformer.

Ainsi, la langue de Molière s'est voulue une syntaxe claire pour un emploi juste et adapté à toute personne en apprentissage. Pour mieux apprendre une langue, il faudrait que celle-ci ait une syntaxe stable, une richesse des verbes. Au-delà de la

¹²² Pierre GUIRAUD: *La grammaire*, collection *Que sais-je ?* Paris, PUF, 1958 ; p 19.

syntaxe claire, la clarté de la langue procède par le respect de la ponctuation, la typologie et l'observation de la prononciation. C'est à travers la mobilisation de ces éléments systémiques du bon usage qu'apparaît la perfection dans l'usage de la langue française. Ce sont ces éléments qui permettent à notre pensée d'épouser tous les phénomènes que lui suggère son environnement pour en traduire la perception dans notre commerce avec les autres. Ce qui conduit Pierre Guiraud à formuler l'observation suivante:

« Notre langue nous paraît nécessairement bonne ; elle nous paraît apte à exprimer la forme de la pensée parce que notre pensée est impliquée dans la forme de notre langue ; et comme elle sert de critère pour juger les autres ; elle apparaît nécessairement comme la meilleure. »¹²³

L'usage du participe fait partie des éléments systémiques du bon usage. En effet, l'accord du participe se caractérise par un mécanisme dû à la complexité de ses règles mais aussi et surtout des nombreuses contradictions à l'intérieur de ces règles fixées. Ce contraste demande à tout usager la prudence et la vigilance lorsque l'accord s'impose dans un énoncé. A l'oral, le mécanisme est beaucoup plus complexe car le mécanisme d'accord est simultané. A l'écrit, le mécanisme d'accord est plus relaxe. Observons cette phrase : « On parcourait les brousses que Fama avait **sillon**.... de cavalcades. » (*Les soleils des indépendances*, p101) Il s'agit de faire l'accord du participe passé (**sillon**...).

Pour un tel exercice, il faut d'abord identifier l'auxiliaire qui accompagne le participe pour connaître la règle à appliquer. Ici, c'est l'auxiliaire avoir. Ensuite, observer la position du complément d'objet direct (c.o.d) par rapport au participe passé dans la phrase. Dans ce cas, le complément d'objet direct (les brousses) est placé avant le participe passé. La règle d'accord stipule que lorsque le participe passé est employé avec l'auxiliaire **avoir**, et que le complément d'objet direct est placé avant le

¹²³Pierre GUIRAUD, op.cit., p.108.

participe passé, il y a accord du participe. Enfin, identifier la marque du genre et du nombre du complément d'objet direct. Le complément d'objet direct, **les brousses**, a pour genre le féminin et pour nombre le pluriel. Ce qui donne : sillonn(é) (e)(s).....**sillonnées**.

Ainsi, l'accord du participe passé dépend de la syntaxe de la phrase, mais aussi du mécanisme des règles. Pour l'accord du participe passé (sillonnées), tous les mots contenus dans la phrase y sont déterminants.

Dès lors, la fusion de la syntaxe et du participe est de bon augure pour le bon usage.

2.2- La syntaxe et le participe, une combinaison pour le bon usage

La perfection de la langue évoquée par Guiraud réside dans la capacité de la syntaxe à conduire la pensée, à épouser toutes les formes qui émanent de l'univers et de les traduire avec le maximum d'objectivité et d'efficacité. Dès lors, le bon usage demeure une ascèse qui procède par inhibition. Le locuteur, en effet, doit taire ses émois et ausculter avec plus de détermination la structuration de ses phrases en observant à la lettre les principes édictés ou reconnus par Vaugelas. Faire preuve de bon usage est d'observer un contrat contracté avec les grammairiens. Chaque fois que l'on s'exprime, il gage sa pensée sur l'or ou le papier de ses paroles. Le grammairien contrôle les termes de cette convention ; il en surveille l'efficacité, l'équité, le respect.

L'édiction de plusieurs règles concernant l'emploi du participe, à plus d'un point, dénote de son caractère hautement élitiste. Son emploi traduit la dextérité du locuteur dans l'usage de la langue française. Il devient alors l'aune à laquelle l'on mesure le bon usage. Au gré de son évolution, à travers ses différents emplois suivants les époques, les règles de son emploi ne sont pas immuables. Ces principes sont dictés, comme dans toute langue vivante, par l'emploi massif qui en est fait. Ce que atteste Gabriel de Broglie : « la loi ne régit pas la langue. C'est l'usage qui est souverain.

On peut lui imposer un modèle, non lui imposer une obligation »¹²⁴. Le participe passé a été revu dans son usage par les législateurs de la langue française dans le souci d'un emploi plus aisé. Les nombreuses règles qui le régissent ont été revues afin d'être plus perceptibles et plus usuelles. Dans l'usage moderne, la bonne construction de la phrase commande que le participe, détaché en tête, se rattache au sujet du verbe personnel qu'il précède. Telle est du moins la règle formulée par les grammairiens.

L'invariabilité du participe dans certains accords permet à la langue d'être accessible, d'éviter à la langue certaine lourdeur grammaticale (les fautes), de susciter le langage courant dans la communication ou dans les expressions. Le XVI^{ème} siècle, à cet effet, a créé le français moderne par l'élimination des archaïsmes dans le secteur fondamental des mots. Ce principe jusqu'à ce jour, tend à rendre la langue française beaucoup plus pratique et pragmatique pour les usagers. Ce faisant, Vaugelas balise la source du bon usage. Elle n'émanera pas de basse classe mais du parlé qui provient de classe de noble gravitant dans le sillage du roi:

« c'est la façon de parler de la plus sainte partie de la cour, conformément à la façon d'écrire de la plus saine partie des Auteurs des temps (...) Car il sera toujours vrai qu'il y aura un bon et un mauvais Usage, que le mauvais sera composé de la pluralité (le plus grand nombre) des voix, et le bon de la plus saine partie de la cour et des écrivains du temps. »¹²⁵

Comme observé dans les occurrences du participe, chaque usage obéit à une structure syntaxique. Ces dispositions permettent de bien comprendre l'emploi des différents procédés et de bien traduire leur effet de sens. Le participe ne peut se dissocier de la syntaxe. D'abord, ces deux notions demeurent des éléments fondamentaux de la grammaire. Ensuite, elles marquent la clarté linguistique et sont indispensables. Pour finir, elles sont complémentaires dans la perfection du français. Leur combinaison traduit le bon usage.

¹²⁴ Gabriel BROGLIE de: *Le français, pour qu'il vive*, Paris ; Gallimard, 1986 ; p 204.

¹²⁵ Xavier DARCOS, Bernard TARTAYE: *Le XVII^e siècle en littérature*, Paris, Hachette, 1987 ; p.9.

En somme, le participe et la syntaxe constituent une marque d'érudition de par la clarté linguistique, de par la prédominance des usages et, enfin, de par la marque de perfection à la langue française. Le participe, à lui seul, se caractérise comme l'élément essentiel dans le dynamisme et l'hégémonie du français. Cependant, cette structure est considérée par certains comme un frein à l'expansion de la langue française.

II- LE PARTICIPE, UN FREIN AU DYNAMISME DE LA LANGUE FRANCAISE

Le participe est une marque d'érudition de la langue française à travers le bon usage des règles d'accord qui le régissent. La maîtrise des accords du participe est incarnée par certains grammairiens, comme Béchade qui a pu traduire le bon usage de la grammaire française, tant à l'écrit, qu'à l'oral.

En réalité, les règles d'accord du participe sont caractérisées par l'importance des phénomènes orthographiques. Elles ont été revisitées avec l'arrêté du 28-12-1976. Cet arrêté introduit des tolérances sur les points les plus vétilleux quand l'orthographe est seule en cause. Tous ces aspects ont pour souci de rendre le participe beaucoup plus simple.

De ce fait, en quoi le participe est-il un frein au dynamisme de la langue française ?

1- La langue française en difficulté : cas du participe

Toute langue est régie par une norme grammaticale conçue comme une activité réflexive sur le fonctionnement de la langue. Elle a donc ses critères dits normatifs. En effet,

« la grammaire normative est un ensemble de règles prescriptives. Prise dans ce sens, elle définit un état de langue considéré comme correcte en vertu d'une norme établie par des théoriciens ou acceptée par l'usage, c'est-à-dire le code linguistique accepté

socialement comme étant le bon. C'est en ce sens qu'on parle de règles et de fautes de grammaire. »¹²⁶

Par conséquent, les difficultés naissent lorsque la langue française devient pour certains un outil de travail voire de communication.

1.1- Difficulté du français : cas des pays francophones

La langue française n'est pas réservée exclusivement aux Français de France. Elle est, d'abord, une langue universelle et par-dessus tout, une langue institutionnelle pour certains Etats. Prenons l'exemple des pays francophones. La langue française se présente comme une langue étrangère car bien avant elle, ces peuples possédaient leurs langues maternelles appelées langue vernaculaire. C'est à travers cette langue qu'ils parviennent à communiquer avec leurs proches. Ainsi, avec la colonisation, les raisons administratives contraignent ses colonies à s'approprier une langue qui n'est pas la leur avec toutes ses contraintes et ses subtilités. La langue française s'impose donc aux différentes colonies françaises.

Ce changement linguistique a un impact considérable sur ces peuples en pleine mutation. Il faut, désormais, adopter une nouvelle culture linguistique pour s'exprimer et s'ouvrir au monde extérieur.

« Parler et écrire français, c'est s'exposer à être jugé sur la base de critères issus d'une norme externe institutionnalisée, et jugée par la performance d'autrui. C'est donc sous l'effet de cette norme, selon Walé que le locuteur est incapable de séparer l'énoncé à l'énonciation »¹²⁷

L'adoption de la langue française se fait avec difficultés face aux langues vernaculaires, véritable identité culturelle pour les peuples colonisés. L'une de ces nombreuses difficultés émane de l'emploi du participe

¹²⁶ Jean PEYTARD, Emile GENOUVRIER, *La linguistique et l'enseignement du français*, Paris, Larousse, 1970 ; p 84.

¹²⁷ Pierre DUMONT, *L'Afrique noire peut-elle encore parler français*, Paris, L'Harmattan, 1986 ; p 51.

1.2- Le participe face aux langues vernaculaires

La langue française est une langue d'emprunt et par conséquent étrangère. Son usage est circonstanciel, ciblé. Il n'est donc pas permanent. Elle (la langue française) se parle dans les rencontres administratives, dans les institutions scolaires. Or ces lieux ne sont pas appropriés à l'apprentissage du français du fait que le temps imparti n'est pas suffisant à cet effet.

« L'école, comme l'écrit Jean-Claude Milner, est une institution contradictoire et instable par structure, toujours en position critique puisque toujours en situation d'articuler en langage institutionnel ce qui ne se laisse pas dire intégralement dans ce langage. »¹²⁸

En Afrique noire, le champ linguistique est réduit, limité. Jacques Champion donne des exemples où l'usage est fait :

- à l'école, en cas d'absolue nécessité, si le camarade ou le professeur ne sait pas leur langue où qu'ils sont interrogés ;
- à la maison, lorsqu'une autorité familiale (tuteur, oncle, père) vous y oblige ou qu'on ne connaît pas la langue d'un visiteur, ou qu'on veut se confier des secrets entre frères et sœurs, ou s'aider à faire des devoirs ;
- en ville, quand on aborde un inconnu ou qu'on n'est pas assuré de trouver un interlocuteur de même langue.

Le participe est un enrichissement de la langue française en ce sens qu'il se soumet aux exigences de l'écriture mais aussi de l'oral. Dans l'œuvre *Les soleils des indépendances*, il ressort que Kourouma transpose son dialecte dans le français. Ce phénomène s'appelle « transport linguistique. »¹²⁹ Dans « il y a une semaine, qu'**avait fini** dans la capitale Koné Ibrahima. » (p 9), la phrase est une traduction du malinké en français. Le participe passé n'est plus régit par l'auxiliaire qui l'accompagne. Il s'en affranchit pour gagner en autonomie. Dès lors, de lexème, « fini » pour se transformer en un hypertexte. En effet, il instaure un autre discours dans un énoncé.

¹²⁸ Pierre DUMONT, *Le Français langue africaine*, Paris, L'Harmattan, 1990 ; p.37.

¹²⁹ Germain KOUASSI, op-cit, p :55.

Le participe passé « fini » fait émerger une autre réalité qui est au-delà de la raison occidentale. Le participe passé « fini » ne marque pas une fin, mais bien au contraire, il marque le début d'un nouveau processus. « Fini » ici dans la langue malinké stipule que l'on embrasse une nouvelle existence. Celle-ci s'étend au-delà du réel.

Le retour à Togobala de la dépouille de Koné Ibrahim marque une nouvelle existence. Celle-ci constitue en la retrouvaille avec ses ancêtres défunts après les rituels funéraires malinké. Le participe passé « fini » apparaît comme un canal conduisant le défunt Koné Ibrahim dans les plaines ancestrales où l'attendent ses ancêtres. Lieu où il ne pouvait accéder qu'après des rituels de la tradition malinké.

Il apparaît ici que le participe passé « fini » est un mot chargé de signification qui véhicule toute la cosmogonie africaine. L'usage du participe passé tel que procède Kourouma doit dérouter tout lecteur occidental qui n'est imprégné de la culture africaine en générale et de la culture malinké en particulier.

Dans cette perspective, Makhily Gassama propose une autre traduction de la phrase de Kourouma. Selon lui,

« Le verbe finir employé dans le sens de mourir est bien français.

Ecartons pour un instant, l'auxiliaire avoir, qui constitue une sorte de promiscuité insolente avec finir dans leurs relations avec les autres éléments du système. Le verbe finir au sens étroit du terme se peut charger des valeurs de mourir, périr, dans son emploi intransitif. »¹³⁰

Le constat de l'auteur est formel, l'usage du participe est relatif et cela répond à un besoin de communication ou d'échange. Celui qui en fait usage est dans une obligation linguistique. La contrainte l'amène à transcrire ses sentiments, ses impressions à travers le français. Il conclut pour dire que « la pratique du français est réduite au maniement d'un vocabulaire plus ou moins technique et déborde rarement les heures de présence en classe. »¹³¹ L'usage donc du sentiment et des impressions dans la langue

¹³⁰ Makhily GASSAMA, *La langue d'Ahmadou Kourouma ou le français sous le soleil d'Afrique*, Paris, ACCT, KARTHALA, 1995, p27.

¹³¹ Jacques CHAMPION: *Les langues africaines et la francophonie*, Paris, Moulon ; 1974 ; p.38.

française vont créer un nouveau genre linguistique, c'est-à-dire l'argot dont le participe se fait écho.

1.3- Le participe face à l'argot

La langue française est en difficulté face à l'argot, langue du peuple et l'invasion des autres langues impérialistes comme l'anglais.

Face à l'usage du français prescrit par Vaugelas, l'argot a l'avantage de fédérer la perception de toute l'humanité. Il ne s'encombre pas de fioriture pédantesque et véhicule toutes les impressions et les sensations dans leur manifestation première. Loin de la préciosité et la Cour, l'argot draine tous les sentiments humains qu'ils soient bas ou nobles. C'est cet état de langue que confirme Claude Duneton:

« le langage populaire, reflet des sentiments élémentaires qui animent toute une classe, possède un vocabulaire très riche pour exprimer les idées les plus basses, l'ennui, l'irritation ; aucun ou presque par contre pour traduire les aspects les plus nobles et les plus délicats de la sensibilité. »¹³²

Cette forme d'expression vient régler un problème linguistique dans les pays qui ont le français comme langue d'empreint. En Afrique où le niveau de l'alphabétisation est bas, la langue française dans son emploi subit de grandes distorsions pour s'adapter au milieu. Sa non maîtrise, du fait de sa syntaxe rigide, fait de l'argot le mode d'expression le plus répandu de la ville à la campagne. Il a tendance à évincer le français académique. Cet état de fait est dénoncé par Willy Bal à son corps défendant :

« les interférences, les contaminations, la formulation d'une langue hybride, une sorte de processus de créolisation qui hélas ! est en train de se produire. »¹³³

« Le processus de créolisation » est relatif au vide laissé par le système colonial. Celui-ci n'a pas établi un pont entre la culture française et les mœurs des peuples colonisés. Elle a procédé à l'annihilation de la culture du nègre laissant un vide entre

¹³² Claude DUNETON cité par Alfred GILDER, op.cit., p.183.

¹³³ Willy BAL cité par CHAUDENSON : *La langue française, les parlers créoles*, Paris, Larousse ,1978 ; p.96.

sa langue et le français. C'est cette impasse linguistique que Pierre Guiraud appelle « vide lexical »¹³⁴ car pour lui, il n'y a jamais eu une pratique véritable de culture franco coloniale. Il faut qu'il ait une communication entre les lettrés et les non lettrés. L'argot intervient dans le processus de communication pour briser les blocages affectifs, les bégaiements et amener les interlocuteurs à se comprendre. En Côte d'Ivoire, par exemple, on parle de français populaire ivoirien (F.P.I). Le F.P.I, comme le dit Pierre Dumont

« n'est pas la manifestation d'une rupture linguistique et sociolinguistique du continuum ivoirien. Il apparaît au contraire comme la marque d'une double continuité. En effet, même s'il obéit à une contre-norme, encore spécifiquement abidjanaise, il est tenu par ses utilisateurs pour un discours français et pour ceux qui sont à l'extérieur du continuum, ignorant totalement le français ou les langues africaines, il est un élément très commode de continuité. »¹³⁵

Dans *La bible et le fusil*¹³⁶ de Maurice Bandama, deux langages s'opposent. D'une part, un langage soutenu provenant d'un lettré (Afitémanou) et d'autre part, un langage hybride, haché soutenu par une fille de joie. Le personnage Afitémanou tend à décrypter le message que voici :

« Eh,missié...quand on **rentré** ici, on **sorti** pas ... »

« Tu connais pas moi, faut sayer moi voir... »

« **Parti, retourné** chez grand-sœur là-bas. Si je **travaillé** avec toi, c'est pas bon. »

« Quand tu **rentré** chez nous, tu **travaillé** d'abord avant de **sorti**. »

Ce langage enfreint à tous les principes de la grammaire. Le participe passé subit une distorsion qui rompt avec son usage habituel. Il connaît ici un emploi nouveau. Le participe passé est employé comme un verbe autonome en ne s'accommodant pas avec un auxiliaire.

Par ailleurs, il s'affranchit des normes grammaticales par une transmutation au niveau du temps du procès. Utilisé comme participe, pour

¹³⁴ Pierre GUIRAUD cité par Makhily GASSAMA, op.cit., p.117.

¹³⁵ Pierre DUMONT, op.cit., p.53.

¹³⁶ Maurice BANDAMA, *La bible et le fusil*, Abidjan, CEDA, 1996, p 34.

aider à traduire des faits passés, il sert chez Maurice Bandama à exprimer le présent. Ainsi, « quand on rentré ici, on sorti pas... » se traduit par « quand on rentre ici, on n'en sort pas... ». Le participe passé sert à actualiser le discours pour le rendre plus vivant. Il fait office de présent de narration.

En outre, le participe passé contribue à féconder la sémantique du mot. Le lexème change de sens pour en épouser un autre. En effet, les participes passés « rentré », « sorti » et « travaillé » perdent leur première signification pour prendre un sens émanant de l'univers de la prostitution. « Entré » dans le milieu des filles de joie devient « s'y mettre », « sorti » prend le sens « arrêter ». Quant à « travaillé » il veut dire « faire l'amour ». Dès lors, à partir des nouveaux sens propres, la signification de la phrase après décryptage donne : « Eh, monsieur..., quand on s'y met ici, on a du mal à s'arrêter ». « Si je travaillé avec toi, c'est pas bon » se traduit par « si je fais l'amour avec toi, cela n'est pas correct ».

Il apparaît que l'usage fait du participe passé, par le truchement du français populaire ivoirien, change non seulement le temps du participe mais aussi son sens. Le F.P.I établit un nouveau code permettant aux personnes non instruites de s'exprimer dans un français approximatif sans complexe.

Cet extrait permet de découvrir d'autres emplois du participe. Cependant, cet usage du participe ne correspond pas à la syntaxe grammaticale établie. L'emploi de ces participes répond à un besoin spécifique et circonstanciel. Il permet aux personnes non instruites de s'exprimer et d'échanger. Cette forme d'expression appelée le français populaire ivoirien (FPI) vient briser le spectre de la honte, de la peur, et de l'humiliation. Pierre N'DA avance à cet effet que :

« le français ivoirien se fonde sur une syntaxe élémentaire, il est parlé avec ses propos elliptiques, sa crudité lexicale, ses mots populaires, ses images et expressions qui traduisent les réalités africaines. »¹³⁷

¹³⁷ Pierre N'DA, *L'écriture romanesque de Maurice BANDAMAN ou la quête de l'esthétique africaine*, Paris, L'Harmattan, 2000, p.149.

Dans sa généralité, la forme du participe se présente sur le modèle suivant :

- 1^{er} groupe : chanter.....chanté
- 2^e groupe : choisir.....choisi

Sur ce modèle, l'emploi du participe dans le français populaire ivoirien est :

- Courir..... Le joueur **a couri**
- Voir.....l'enfant **a vi** un rat
- Finir.....j'**ai finissé** manger.

Selon la correspondance des normes du participe au français populaire, la remarque est que le participe prend la marque du 2^e groupe et pour les verbes du 2^e groupe, le participe prend la marque du 1^{er} groupe. Aussi, les auxiliaires sont omis le plus souvent dans le discours :

- « je **commencé** mon travail » (inédit)
- « je **passé** chez toi » (inédit)
- « je **parti** au campement » (inédit)
- « je **dormi** » (inédit)

De ce fait, qu'en est-il de l'intrusion de l'idiome anglais dans la langue française ?

1.4- L'idiome anglais dans l'usage du participe

Dans l'aire linguistique mondiale, l'anglais et le français sont engagés dans une rivalité extrême pour la couverture de la communication comme la première langue universelle. Dans cet antagonisme, l'anglais occupe une place prépondérante relativement au français. En effet, son usage ne connaît pas de limite. Il s'infiltre sans résistance dans toutes les langues du monde de façon exhaustive et abondante dans la langue française, mais de façon différente de part et d'autre de l'Atlantique. Les puristes déplorent l'afflux des ces anglicismes de plus en plus décriés :

Exemples :

- Smash (écraser).....le joueur **a smashé** la balle ;

- Surf (barre de plage).... Ces enfants **ont surfé** toute la journée ;
- Score (marquer).....le joueur **a scoré** par pénalty.

Les participes passés (smashé, surfé, scoré) sont des idiomes anglais. Dans leur expansion, dans la classe des verbes, ces idiomes sont pour la plupart du temps employés comme des participes passés. Ce faisant, ils appartiennent aux verbes du premier groupe.

Ils ont tous une terminaison en **~er**.

Exemples :

- Smash.....smasher ;
- Score.....scorer ;
- Catch.....catcher ;
- Surf.....surfer.

Face à cette invasion massive de l'anglais dans le champ du français, les défenseurs du français, pour ne pas assister impuissant à l'avancée de l'anglais, sont catégoriques : « Mieux vaut parler argot que franglais. »¹³⁸

Il est évident que la langue de Molière perd du terrain face à la langue de Shakespeare. Cette difficulté se rencontre particulièrement dans les pays francophones. D'où vient-il que l'anglais surpasse le français comme outil de communication et d'échange ? Comme toute langue impérialiste, le français a été un apport considérable dans l'implantation de la colonisation. Dans cette quête, le colon d'abord se heurte à une floraison de langues locales engendrant des conflits linguistiques, véritables obstacles pour sa quête impérialiste en vue d'imposer sa langue c'est-à-dire le français. Cela provoque donc un déficit de communication. Ensuite, la langue française, par son articulation difficile et ses subtilités demeure une langue réductrice. Elle veut phagocyter les langues ou les patois africains pour les contenir comme moyens de communication mineure et inférieure au français. Cet état de fait provoque un choc des cultures dans les pays francophones. C'est pourquoi les Africains se sont montrés très hostiles à l'implantation du français. « Le français a

¹³⁸ Alfred GILDER, op.cit. p.185.

été introduit dans les communautés où des langues véhiculaires orales se superposaient déjà aux langues maternelles. »¹³⁹

Par contre, dans le système colonial anglais, la valorisation des cultures autochtones ne provoque pas de lever de boucliers. L'absence de friction entre les deux civilisations favorise le contact en facilitant l'incursion régulière des idiomes anglais dans les langues locales africaines. A ces difficultés s'ajoute l'argot considéré comme une langue hybride du fait de l'alliage du français et des langues vernaculaires. Beaucoup prisé par une partie de la population, l'argot intervient dans le processus de communication pour briser les barrières linguistiques dues à l'intrusion du français au sein d'une population foncièrement attachée à ses habitudes linguistiques communément appelée langue maternelle.

En somme, il faut noter que les difficultés de la langue française se résument à deux niveaux : le cas des pays francophones à travers les langues vernaculaires ensuite le problème lié à l'argot et les idiomes anglais. Par conséquent, tous ces facteurs vont fragiliser l'hégémonie et le dynamisme de la langue française.

2- L'hégémonie de la langue française

L'hégémonie de la langue française procède de la volonté des autorités d'en faire un outil de puissance littéraire et linguistique. Cette volonté est matérialisée par une stratégie savamment articulée. Ainsi, l'apprentissage de la langue doit être couplé à l'histoire de celle-ci comme le confirme Antoine Adam : « Que l'histoire littéraire soit inséparable de l'histoire de la langue, c'est une vérité constante et du caractère le plus général. »¹⁴⁰

Son implication en dehors de la France s'est opérée au regard des normes définies comme cela s'est fait en France et dans toute l'Europe. Toutefois, cette langue régie par les normes n'était pas accessible à tous, elle était réservée à une élite.

¹³⁹ Pierre DUMONT, op.cit., p.75.

¹⁴⁰ Antoine ADAM: *Littérature française, l'âge classique 1624-1660*, Paris, Arthaud ; 1968 ; p 79.

2.1- Une langue d'érudition par l'usage du participe

La langue française du XII^{ème} au XVII^{ème} siècle a connu une évolution notable. Le XVII^{ème} siècle l'a voulue légale du latin. Ce faisant, sous l'impulsion de la Pléiade, elle connaît une stabilité et une autonomie par la création d'un vocabulaire nouveau lié à tous les domaines de l'existence. Abandonnant progressivement la déclinaison, principe de fonctionnement emprunté au latin, l'ordre du mot dans la phrase détermine la fonction de celui-ci.

Sa codification progressive et ses usagers provenant de la cour et de la noblesse en font une langue d'élite. Sous le regard vigilant du Cardinal de Richelieu puis de Louis XIV, l'Académie française veille au bon usage. Outil de communication, le français devient un être de pensée. Cette langue laisse entrevoir, à travers la qualité, la finesse et la précision dans l'expression, la dextérité de l'usager. Dès lors, la qualité de l'expression détermine la classe et la qualité d'abstraction de l'usager. C'est ce qu'Antoine Adam traduit sans ambages :

« La langue est un ensemble structuré de relation grâce auxquelles est possible l'expression et la saisie de la pensées. Elle est le produit d'un conditionnement social qui a lieu, en majeure partie durant l'enfance et qui se poursuit tout au long de l'existence. C'est une virtualité, un être en puissance qui en soi, n'existe pas, puisque, pour être, la langue a besoin de s'incarner dans l'usage qu'en fait le sujet parlant. C'est une réalité intellectuelle, dont on connaît mal la nature et le fonctionnement, et qui, à la limite, se confond avec la pensée elle-même. »¹⁴¹

Comme langue d'érudition, le mode participe occupe une place prépondérante dans l'expression de la perception que l'on a de l'univers. Il a la capacité à l'instar des autres modes de traduire tous les états de l'âme et de l'imagination. Par ailleurs, l'usage de ce mode est l'indice de la maîtrise du fonctionnement de la grammaire. Car, il nécessite la mobilisation de plusieurs règles pour son emploi. Sa valeur réelle se caractérise par ses accords surtout

¹⁴¹ Jean-Claude CORBEIL: *Les structures syntaxiques du français moderne ; Les éléments fonctionnels dans la phrase*, Paris, Klincksieck, 1971 ; p.45.

lorsque l'usage est oral. C'est en ce moment que le français est mieux apprécié en général et le bon usage du participe en particulier. Observons cette phrase :

- « Les montres **offertes** par la société sont **remises** à la gagnante. »
(inédit)

Dans cette phrase, pour faire l'accord des participes passés (offertes, remises), des éléments grammaticaux sont mis en exergue. Il s'agit de la marque du genre et du nombre. Le participe passé (offertes) prend la marque de féminin / pluriel à cause du nom (les montres). Ainsi, la pratique du participe nécessite une connaissance des disciplines comme l'orthographe, la conjugaison et la grammaire. L'hégémonie du français passe par une bonne maîtrise du participe.

Pour que la langue française atteigne son paroxysme, il a fallu le génie des hommes de lettres, des puristes comme Malherbe et Vaugelas. « Comme une maison, une langue se construit avant d'être habitée. »¹⁴² Et l'édifice du français se fonde sur la précision et la clarté. En effet, les puristes du XVII^{ème} siècle font de la clarté dans l'expression l'un des substrats de sa performance.

2.1.1- La clarté du français par le participe

Les puristes de la langue à travers leur génie donnent à la langue française toute sa beauté, sa pureté et l'hégémonie dont elle jouit aujourd'hui. Pour eux, il fallait parler et écrire juste. Dès lors la langue française devient une langue universelle et respectée. Elle est codifiée avec des normes établies par le législateur afin d'éviter certaines agrammaticalités. Vaugelas était vraiment attaché à la norme. Pour lui, il ne reconnaissait qu'un « maître des langues » qui en était, disait-il « le roi et le tyran ». C'était l'usage.

Dans cette perspective, il affirme que

¹⁴² Alfred GILDER, op.cit, p.132.

« l'usage, ce maître souverain de la langue (...) ne se soucie pas toujours de la logique et il la heurte parfois sans vergogne. Il a sa logique à lui qui n'est pas celle des enfileurs de syllogismes ; il ne raisonne ni pour barbara, ni pour baralipton. Mais il se comprend tout de même, et nous le comprenons également. »¹⁴³

Ainsi les normes de l'usage ne sont prédéterminées. Elles répondent à un besoin de cohésion qui est déterminée par la pratique que fait la masse dans l'expression. Bien que l'Académie détermine le bon usage, il est obligé à son corps défendant d'adopter l'usage pratiqué par le grand nombre.

Au demeurant, le bon usage du participe s'observe par le respect scrupuleux des règles d'accord. Il permet de rendre universel le fonctionnement du participe relativement à son rapport et à son emplacement avec les autres mots de la phrase. Ce principe le rend plus dynamique et maintient son hégémonie parmi les autres langues impérialistes. Dans les œuvres du corpus, divers emplois du participe ont été observés. Employé au participe présent, il est :

- lié au nom

« Il existe **des âmes écrevisses reculant** continuellement vers les ténèbres. » (*Les Misérables*, p85)

- précédé de

« Quelques garçons, chiens entre les pieds, **partant** creuser les trous de rats. » (*Les soleils des indépendances*, p106)

- coordonné

"Les chaloupes **montant et descendant** coupaient des traînées blanches. » (*Les soleils des indépendances*, p46)

- juxtaposé

« Ses souvenirs, **perdant** leurs formes, **se grossissant** démesurément, puis **disparaissant** tout à coup. » (*Les Misérables*, p 59)

- en début de phrase

¹⁴³ Maurice GREVISSE, *Problèmes de langage*, Paris, PUF, 1962 ; p.288.

« **Hurlant** comme des possédées, toutes les femmes se jetèrent à terre. » (*Les soleils des indépendances*, p 103)

Employé au participe passé, il a une forme simple ou une forme composée.
Dans sa forme simple, il est :

- employé seul

« **Prévu** » (*Les Misérables*, p 170)

- détaché

« **Intrigué**, Fama tendit l'oreille. » (*Les soleils des indépendances*, p 172)

- lié au nom

« Les yeux **fixés** sur son sort, les oreilles **tendues** à ses pensées. » (*Les soleils des indépendances*, p 32)

- précédé de

« Un réveil trop matinal à la suite de la nuit **mal dormie**. » (*Les soleils des indépendances*, p 32)

- juxtaposé

« Les cheveux **tressés**, **chargés** d'amulettes, **hantés** par une nuée de mouches. » (*Les soleils des indépendances*, p 40)

- coordonné

« Un vieillard **courbé** et **vêtu** à peu près comme un paysan. » (*Les Misérables*, p 191)

Dans sa forme composée, les usages sont :

« Tous mes désirs **se sont bornés** à jouir de sa vue. » (*L'Avare*, p115)

« Je vous en **serai éternellement obligée**. » (*L'Avare*, p67)

A la lecture des différents participes relevés, il apparaît que, quel que soit l'emplacement de celui-ci, le mode de la concaténation du participe aide à la lisibilité du texte. Élément catalyseur, le participe est un fil conducteur dans l'élaboration du sens. Il peut préciser un procès en jouant le rôle d'un adjectif qualificatif à travers « les yeux fixés » ou exposer la présence de vie dans un tableau. En effet, la présence et la succession des participes dans une même phrase :

« tressés », « chargés », « hanté » présentent un ensemble de tableau qui par leur fusion suggère le mouvement. Dès lors le participe acquiert les qualités d'un verbe autonome pour féconder le sens de la phrase. Le participe apporte un ray de lumière qui stabilise la compréhension par sa clarté. Cette luminosité apportée par le participe draine un complément d'information. Ce supplément d'information n'est efficient que par le respect des règles.

2.1.2- Le respect des règles fixées dans l'usage du français

La langue française est une langue d'érudition dont les fondements s'arriment à la clarté et au respect des règles fixées. Depuis sa codification au XVII^{ème} siècle, elle se caractérise par la richesse de son idiome, la justesse des mots et la précision de sa syntaxe. Pour cela, elle possède les plus beaux patrimoines littéraires de tous les temps. Son édification est en partie l'œuvre de Vaugelas. Il se présente dans l'histoire de la littérature française et en particulier de l'histoire de la grammaire comme l'huissier du bon usage. Il édicte ou valide les principes que prescrit le bon usage.

Vaugelas est attaché aux principes du bon usage. Il ne pouvait accepter que l'on refuse de s'y conformer. Car le bon usage structure la pensée en même temps qu'il édifie l'usager. Pour lui, le respect des principes est un critère de socialisation et de l'élévation dans la société. Ainsi, il y a une dignité à respecter les règles. Cette dignité se transpose aussi dans le langage.

Le langage, en effet, révèle la classe du locuteur et son niveau d'abstraction, de telle manière que dans son langage ordinaire, les honnêtes gens sont obligés de se conformer à la norme prescrite. L'observation des règles leur permet de garder la bienséance en tout ce qu'ils exposent aux yeux du monde.

L'une des conséquences de l'observation de la règle est la purification de la langue. Elle débarrasse la langue française de toute impureté, de tout ce que peut fragiliser ou corrompre le bon usage. Les défenseurs de cet état de langue sont les puristes au nombre desquels se trouve Malherbe. Selon lui, « le principal mérite d'un

écrivain, mérite auquel non seulement on doit subordonner mais même sacrifier tous les autres, consiste à écrire avec pureté. »¹⁴⁴

La pureté est source de précision et de clarté. Elle provient de l'observation des principes régissant le fonctionnement de la langue.

L'instance pour fixer et veiller au bon usage est l'Académie française. Elle a permis à la langue d'atteindre son degré de perfection. Pour le maintien de sa perfection et sa survie, l'Académie joue le rôle de censeur et de protecteur en vue de garantir la pureté et occulter quelques inconséquences qui se grèvent à la langue qui se veut une langue de rigueur et de principes. Par ailleurs, cette instance a rendu la langue pure, mesurée et claire à travers les normes édictées sous son égide. Ses normes sont enseignées dans les écoles et codifiées dans les ouvrages didactiques qui privilégient le bon usage.

Lorsqu'il s'agit d'observer les règles d'accord du participe passé, il ressort que ces règles sont particulières et spécifiques. Cela dénote de la difficulté d'accord du participe passé qui est lié au phénomène orthographique. Vu cette difficile observation des règles d'accord du participe passé, bien des fois, faisant fi des principes de l'Académie, des arrêtés sont édictés pour proposer des pratiques simplifiant les règles d'accord ou contournant les principes de l'Académie française. En effet, l'arrêté du 28-12-1976 introduit des tolérances sur les points les plus vétilleux.

Au demeurant, l'Académie est un outil essentiel dans l'édification et le prestige de la langue française. L'appréhension de son origine, de son mode de fonctionnement et de sa mission peuvent aider à mieux traduire le bon usage du mode participe.

¹⁴⁴ Ferdinand BRUNOT, *Histoire de la langue française, La formation de la langue classique 1600-1660*, tome 3, Paris, Armand Colin ; 1966 ; p3.

2.2-Le rôle de l'Académie française

L'Académie française est l'œuvre de Richelieu. Elle tire sa source de la volonté de la France en pleine expansion diplomatique, politique et culturelle. Dans cette perspective, l'un des instruments de domination demeure de loin la culture soutenue par une grande capacité de décentralisation. L'Académie se pose comme l'institution pour ériger une langue à la hauteur de la grandeur de la France en Europe. C'est cette vision que traduit Antoine Adam:

« L'Europe parle français ; honneur de la nation, que notre langue devienne l'instrument des diplomates, des savants, de la bonne société, à travers les Etats du continent... »¹⁴⁵

2.2.1- L'Académie française : un censeur pour le respect de la norme

La création de l'Académie française avait pour rôle de discipliner les lettres, à forger le sens des mots, à écarter tout ce qui était vulgaire et représentait une bassesse pour la langue ; ainsi, les académiciens devraient rédiger une grammaire où serait fixé le bon usage. Elle devait avant tout nettoyer la langue française des ordures qu'elle avait contractées du fait que la langue française fut un composé de plusieurs autres langues. En somme, « elle joue le rôle de cour suprême dans le langage. »¹⁴⁶ Elle se confère à l'ordre et à la mesure, un retour à la norme fixée.

L'emploi du participe obéit à des règles et à des normes auxquelles les usagers doivent s'y conformer. Vu les difficultés que présentent les règles d'accord qui constitue une entrave majeure dans l'apprentissage de la langue française, un arrêté a été pris (26-01-1901) pour rendre certains accords invariables surtout pour le participe passé conjugué avec **avoir**. A ce titre, l'Académie française opposa son veto en ce sens que cette mesure constituerait un aspect négatif dans l'apprentissage de la langue. Elle avait pour objectif de préserver la langue et le bon usage. C'est en cela

¹⁴⁵ Antoine ADAM, op.cit., p.10.

¹⁴⁶ Gabriel De BROGLIE, op.cit., p.154.

qu'un autre arrêté fut signé le 28-12-1976 qui laisse subsister la règle générale, tout en introduisant les tolérances sur l'orthographe.

Concernant l'invariabilité des participes passés pris comme adjectif, entre autres **approuvé, attendu, ci-inclus, ci-joint, excepté, non compris, y compris, ôté, passé, supposé, vu**, placés avant le substantif auquel ils sont joints, restent invariables. **Excepté** est classé parmi les prépositions. Il sera toléré l'accord facultatif pour ces participes, sans exiger l'application des règles différentes quand ces mots sont placés au commencement ou dans le corps de la proposition suivant que le substantif est ou n'est pas déterminé.

Exemples :

- « **Ci joint** ou **ci jointes** les pièces demandées. » (inédit)
- « je vous envoie **ci joint** ou **ci jointe** copie de la pièce. » (inédit)

L'accord du participe passé (ci joint) est facultatif. Il est fonction de la sensibilité de celui qui parle ou qui écrit. Cette tolérance orthographique est entérinée par l'Académie française qui étant une institution de défense de langue doit veiller d'une part à son application et d'autre part à sa promulgation afin qu'il ne constitue un écueil pour les apprenants.

L'Académie française doit veiller à ce que les mesures prises sur le mode participe soient appliquées dans son intégralité à l'oral comme à l'écrit. Depuis le XVII^{ème} siècle, la langue française fut codifiée et normée. Il est question maintenant d'en faire un bon usage et non de la dénaturer et de la retransformer à souhait car tout est déjà établi. Et l'Académie française, en tant que haute structure, garante de la pérennité de la langue, joue son rôle d'observateur et d'arbitre. Désormais, il n'est plus question de réécrire d'autres règles d'accord concernant le mode participe bien qu'il constitue un frein au dynamisme de la langue française. L'Académie se pose comme une référence dans le domaine de la langue.

2.2.2- L'Académie française : une référence dans le champ linguistique

Retenons que l'Académie est une force extérieure, un élan vital, un bouillonnement de passions. Elle est un besoin de prodiguer la puissance, de produire et de créer. Elle oriente le but à atteindre. « Le bon goût est la raison de la fonction critique. La raison dicte le but de l'art. »¹⁴⁷ L'Académie protège les acquis de la langue française contre l'invasion des autres langues impérialistes. Comme une mère, elle est regardante sur tous les usages qui proviennent des écrivains. Sa fonction de censeur n'est pas fortuite. Elle donne son avis sur tout usage qui pourrait contraindre la langue française. Elle se donne les moyens, les arguments pour parvenir à la perfection. « Un bon style a des qualités diverses, variant avec chaque genre, mais il doit toujours en avoir qui sont cordiales : la netteté, la pureté. »¹⁴⁸ L'Académie française fait beaucoup pour préserver la clarté, la netteté, la justesse, la sobriété, l'élégance et la simplicité harmonieuse à la langue française. Elle est la haute juridiction littéraire que toute l'Europe n'a connue. Guez de Balzac pouvait dire que « cette nouvelle société fera honneur à la France, donnera de la jalousie à l'Italie et si je suis un bon tireur d'horoscope, elle sera bientôt l'Oracle de toute de toute l'Europe civilisée. »¹⁴⁹ Ainsi, en légiférant et en codifiant les règles d'accord du participe, elle voulait amener tout un chacun à se conformer sur ce qui est utile et important pour la langue française. C'était des raisons de son veto relatif à l'invariabilité du participe.

Cette institution n'a pas seulement vocation de censurer les incongruités ou les écarts de langage. Elle admet par contre des consensus dans le but d'assouplir la langue. Concernant la difficulté d'emploi du participe présent et de l'adjectif verbal, il convient de s'en tenir à la règle générale selon laquelle le participe indique l'action et l'adjectif verbal, l'état. Il suffit que tout usager fasse preuve de bon sens dans les cas douteux. Il serait donc important d'éviter avec soin les subtilités dans les exercices.

¹⁴⁷ Roland MOUSNIER, *Les XVI^e et XVII^e siècles, la grande mutation intellectuelle de l'humanité, l'avènement de la science moderne et l'expansion de l'Europe*, tome IV, Paris, PUF, 1965 ; p.230.

¹⁴⁸ Ferdinand BRUNOT, op.cit, p.50.

¹⁴⁹ Idem, p.32.

Exemples :

- « Quelques mois après les événements **surprenants** ou **surprenant** accomplis à M – sur M » (*Les Misérables*, p148) (1)
- « Madame, dit Cosette **tremblante** ou **tremblant**, voilà un monsieur qui vient loger. » (*Les Misérables*, p165) (2)
- « Des lèvres **se collant** et **se décollant**, bondissaient d'autres mots terribles, **brillants** et **sonnants**. » (*Les soleils des indépendances*, p 71) (3)
- « Elle revenait les mains vides, les yeux **larmoyants** ou **larmoyant**. » (*Les soleils des indépendances*, p89) (4)

S'agissant du participe passé, il n y a rien à changer à la règle selon laquelle employé comme adjectif épithète, il s'accorde avec le mot qualifié, et construit comme attribut avec le verbe être ou avec un verbe transitif, le participe passé s'accorde avec le sujet.

Exemples :

- « Une fois sa détermination **arrêtée**, il attendit l'occasion. » (*Les Misérables*, p 27) (1)
- « Trois mois s'étaient **écoulés**, Marius n'y allait plus. » (*Les Misérables*, p 44) (2)
- « Les bâtards de badauds **plantés** en plein trottoirs comme dans la case de leur papa. » (*Les soleils des indépendances*, p11) (3)
- « La limite était **franchie**. » (*Les soleils des indépendances*, p 18) (4)

Les participes passés mis en exergue sont conformes à la règle établie. Ces accords se font avec le sujet. Ce principe s'observe dans les écrits. Ainsi, L'Académie française se doit d'y veiller. Une règle doit être respectée par tout usager. Ce qui traduit la norme ou la référence dans le champ linguistique.

Ainsi, l'Académie veille à ce que tout usager se conforme aux normes prescrites. Pour la clarté dans l'écriture il faut respecter les règles de la grammaire.

L'Académie française s'impose comme une Cour suprême du langage. Elle protège les belles lettres et les œuvres de l'esprit. Dans son expansion, la langue française est devenue une langue internationale qui acquiert ses lettres de noblesse

dans le domaine diplomatique et scientifique. Le français de France n'est plus réservé exclusivement aux seuls Français. Il a quitté ses origines pour d'autres espaces.

Désormais, elle épouse les phénomènes de son temps. Ainsi, pour demeurer une langue de référence, elle se doit toujours de préserver ses acquis. Mais aussi à donner aux intellectuels et aux Linguistes des armes nécessaires en vue de sauvegarder ses acquis.

2.3- Le rôle des Intellectuels et des Linguistes

Les Intellectuels et les Linguistes ont hérité de la norme que traduit l'usage sanctionné par l'Académie française. Ils se doivent de lutter contre le désordre et l'anarchie dans les différentes productions littéraires, en exigeant l'ordre et le goût. L'Académie étant la garante du bon usage, les hommes de lettres et des arts doivent se conformer à ses prescriptions pour en être les dépositaires.

2.3.1- Les dépositaires du bon usage

Les Intellectuels et les Linguistes sont le miroir de la société en la matière. A travers leurs écrits, ils propagent le goût de la littérature et surtout le respect de la syntaxe. C'est à cette mission qu'ils doivent s'y adonner. Car, le respect de la norme établie par l'usage est garant du bon usage, ce maître souverain de la langue. Les hommes de lettres doivent promouvoir ce qui est établi. Il s'agit, simultanément, de briller et de légiférer. C'est à eux ce principe. Si l'on arrivait à constater une rupture ou une inconséquence dans la pratique de la langue française, c'est à eux que l'on imputerait ce manquement à la règle et au désordre qui devait s'installer dans l'usage de la langue française. Leur véritable atout, c'est l'Académie française. En tant qu'usager, la part de responsabilité des linguistes et des intellectuels est engagée dans la défense et la survie de cette langue. Elle est le patrimoine à tous. La discipline et le bon sens doivent être au quotidien. En ce sens que « toute œuvre doit présenter une

progression régulière d'argument en argument. »¹⁵⁰ En cela, il faut rejeter les incohérences, les faits qui se lient mal à l'ensemble, les conclusions qui ne sont pas les conséquences naturelles des faits. En effet, seuls les linguistes et les intellectuels ont la capacité de lier la justesse du raisonnement par le truchement de l'observation des règles du bon usage pour l'imposer aux usagers. Le respect des règles passe absolument par eux, c'est-à-dire par leurs productions. « La parole ne fait que concrétiser l'organisation de la langue. »¹⁵¹ disait Saussure. Les apprenants retiennent ce qui vient des intellectuels et des linguistes. Ce sont des références. Le respect d'un usage est de leurs actes. Garat dit que

« la vraie langue d'un peuple éclairé, n'existe réellement que dans la bouche et dans les écrits de ce petit nombre de personnes qui pensent et parlent avec justesse, qui attachent constamment les mêmes idées aux mêmes mots. »¹⁵²

Molière, Hugo et Kourouma sont d'éminents écrivains. Chacun d'eux a fait bon usage du participe et le traduit à travers son œuvre :

Exemples :

« Je ne veux point avoir sans cesse devant moi un espion de mes affaires, un traître dont les yeux **maudits** assiègent toutes mes actions. » (*L'Avare*, p 33) (1)

« Sa mère **était morte** d'une fièvre de lait mal **soignée**. » (*Les Misérables*, p49) (2)

« Les bas-côtés grouillaient de mendiants, **estropiés**, **aveuglés** que la famille **avait chassés** de la brousse. » (*Les soleils des indépendances*, p20) (3)

L'accord du participe passé se fait sous différentes règles. D'abord, lorsqu'il est pris comme adjectif épithète, il s'accorde en genre et en nombre avec le mot qualifié. Le participe passé, ici, **maudits**, s'accorde au nom (**les yeux**). Le nom étant au masculin / pluriel, le participe passé l'est aussi l'est. D'où **maudit** +(s).....**maudits**. Ensuite, quand, le participe passé est employé avec l'auxiliaire être, la règle stipule qu'il s'accorde avec son sujet. Ainsi, le participe passé (**morte**) employé avec l'auxiliaire être s'accorde avec le nom (**sa mère**) en genre et en nombre.

¹⁵⁰ Roland MOUSNIER, op.cit, p.233.

¹⁵¹ Georges MOUNIN, op.cit, p.39.

¹⁵² GARAT cité par Charles BRUNEAU: *Petite histoire de la langue française, De la révolution à nos jours*, 2^{ème} édition, Paris, Armand Colin, 1961, p.-v.

Le nom étant au féminin / singulier, le participe passé admet ces mêmes marques. Ce qui donne **mort** +(e).....**morte**. Enfin, le cas où le participe passé est employé avec l’auxiliaire avoir, l’accord du participe passé se fait selon la position du participe. En posant la question suivante : la famille avait chassé qui ? La réponse attendue est **les aveugles**. Ainsi, le participe passé (chassé) prend la marque du genre et du nombre du c.o.d, (les aveugles).

Certains écrivains, moins sévèrement contrôlés, s’expriment avec une liberté plus grande. D’un commun accord, ils dénoncent la tyrannie des règles du bon usage. Car, celle-ci, bien souvent, est une entrave au déploiement de leur imagination. Ainsi, les règles, dans bien des cas, ne permettent pas de sonder toutes les ressources de la langue.

« Savoir vraiment une langue, c’est en connaître toutes les ressources pour pouvoir l’adapter aux circonstances, aux situations, aux types de communication choisis. »¹⁵³

Quel usage les élites font-ils du participe dans leurs écrits ou en situation de communication ?

2.3.2- Les Intellectuels et la pratique du participe

Le mode participe est imposé aux Intellectuels, c’est-à-dire à l’élite sociale qui incarnent l’image de la société. Ils sont considérés comme des éveilleurs de conscience. Ceux-ci se fondent dans la société pour faire porter leur voix. La langue française est un moyen de communication adapté pour véhiculer un message à la société, un message bien structuré, codifié et qui s’impose à tous. Pour ce faire, les Intellectuels sont contraints à se conformer aux règles prescrites. Ils ont la lourde charge de pérenniser cette norme afin d’éviter le déclin de la langue française.

¹⁵³ Pierre DUMONT, op.cit., p.112.

2.3.3- Les Intellectuels face à la société dans l'usage du participe

La qualité de la langue dépend de ses usagers. Selon Voltaire, « il n'est plus question de corrompre la langue. »¹⁵⁴ C'est pourquoi, il est bon d'œuvrer pour enrichir le vocabulaire, de rapprocher la pratique du français oral de celle de l'écrit. L'Intellectuel est tenu de bien s'exprimer, en utilisant toutes les règles contenues dans la grammaire. Imaginez une agrammaticalité de la part d'un Intellectuel dans un discours ou dans un récit surtout dans les règles d'accord du participe passé ? Un tel désagrément sape tout l'être de l'Intellectuel et ternit son image sur le plan social, et même professionnel. André Martinet disait dans sa préface : « une langue est, tout ensemble, le support de la pensée, une façon d'ordonner sa représentation du monde et un instrument de communication qui permet aux gens de s'entendre. »¹⁵⁵

Non seulement la langue permet aux hommes de se comprendre mais elle permet aussi, dans une certaine proportion, de relever le statut social de tout locuteur. La langue se pose alors comme un indice d'identité. Par ailleurs, elle draine les valeurs qui participent à édifier l'humanité. Aussi, toute activité menée dans l'existence quotidienne est relative à la langue française.

Pour les linguistes, la langue demeure une institution sociale. Elle permet les échanges intercommunautaires et extracommunautaires. En cela, la langue « c'est un trésor déposé par la pratique de la parole dans les sujets appartenant à une même communauté. »¹⁵⁶

Pour les intellectuels, elle demeure une source de richesse inépuisable car elle est le canal qui permet à l'imagination d'épouser toutes les formes que la pensée lui recommande. Elle est insondable.

Cependant, pour traduire la perception de sa vie intérieure, l'intellectuel, qu'il soit poète ou qu'il soit philosophe, éprouve la nécessité de s'arrimer aux normes du bon usage. C'est à cela seul que l'on retiendra de l'intellectuel qu'il est accompli ou non.

¹⁵⁴ VOLTAIRE cité par Gabriel De BROGLIE, op.cit., p.10.

¹⁵⁵ André MARTINET cité par Henriette WALTER, *Le français d'ici, de là, de là-bas*, Paris, Jean Lattès, 1998, p.11.

¹⁵⁶ André MARTINET cité par Henriette WALTER, op-cit p.35.

Par ailleurs, la véritable pratique de la langue ne se traduira qu'à travers l'usage. En effet, c'est à l'aune de la pratique que l'on peut retenir si un homme de lettres ou un homme de sciences possède le bon usage. L'un des repères indiquant le respect des règles ne réside-t-il pas dans les règles d'accord du participe passé ?

Face à la société, le rôle de l'intellectuel n'est pas de condamner ou de juger l'usage du participe. En effet, selon Charles Bruneau¹⁵⁷, le linguiste qui demeure un intellectuel ou mieux un savant n'a pas d'emprise sur la langue. Son rôle se limite au constat et à la description du fonctionnement de celle-ci. Aussi, le linguiste et l'intellectuel ne sont en réalité que les huissiers du participe. Ils apparaissent comme les garants de la pratique des règles grammaticales telles qu'éditées par l'Académie française. Ainsi, leur mission est d'étendre et de conforter l'hégémonie de la langue française à travers leurs ouvrages qui respectent les règles d'usage du participe.

Considérés comme les garants et le miroir du bon usage, les Linguistes sont le reflet de la norme grammaticale de part leur vigilance. Dès lors, la langue française est à l'abri de toutes ambiguïtés. A cet effet, le rôle des Intellectuels et des Linguistes a une valeur réelle dans l'hégémonie et le dynamisme de la langue française. Comme pour dire que Les Intellectuels et les linguistes sont les « censeurs officiels » pour faire respecter la norme grammaticale. Au risque de voir le déclin de la langue française face aux langues impérialistes.

3- L'hégémonie de la langue anglaise

La langue anglaise est la plus employée des langues du fait de la simplicité de sa syntaxe. Elle ne présente pas de difficultés au niveau de la norme et est accessible. La grammaire anglaise est beaucoup plus simple comparativement à la grammaire française :

« ...les Anglais qui n'ont point d'Académie ont compris toutes les possibilités de moyens d'information sans précédent. La B.B.C. en particulier, sans tribune

¹⁵⁷ Charles BRUNEAU, op.cit., p.270.

grammaticale ni déclaration de principes, offre chaque jour à l'auditeur une langue simple, énergique et ouverte. »¹⁵⁸

Les verbes en anglais ont quatre (4) formes : l'infinitif, le prétérit ou passé simple, le participe passé et le participe présent. Les verbes sont soit réguliers, soit irréguliers. Ces verbes sont récapitulés dans ce tableau :

	Infinitif	Prétérit ou Passé simple	Participe passé	Participe présent
Verbes réguliers	Work smoke	Walked Smoked	Walked Smoked	Walking Smoking
Verbes irréguliers	Write Think	Wrote thought	Written thought	Writting thinking

Le prétérit ou le passé simple anglais s'apparente légèrement au participe passé à partir des terminaisons :

Exemples:

- Preterit: walk.....walk**ed**
- Participe passé: smok.....smok**ed**

Le prétérit et le participe passé ont terminaison en ~ **ed**. Le participe présent, quant à lui, a une terminaison en ~ **ing** à tous les verbes :

Exemples :

- Participe présent : walk.....walk**ing** ;
Write.....writ**ting**.

¹⁵⁸ Pierre GUIRAUD, op.cit., p.125.

Ainsi, pour former le participe passé des verbes en anglais, il faut ajouter ~ **ed** à l'infinitif ou simplement un ~ **d** lorsque l'infinitif se termine déjà par ~**e**.

Exemples:

- Sell.....sold **d** ;
- Take.....take**d**;
- Play.....play**ed** ;
- Accord.....accord**ed**.

Quant au participe présent, il faut ajouter ~ **ing** à l'infinitif des verbes, sans omettre ces particularités le concernant. D'une part, lorsque l'infinitif se termine par ~ **e**, cette lettre disparaît au participe présent.

Exemples:

- Smoke.....smok**ing**;
- Live.....liv**ing**;
- Love.....lov**ing**.

D'autre part, lorsque l'infinitif se termine par les consonnes **t, b, m, n** ou **p**, la lettre finale est généralement doublée.

Exemples:

- Hit.....hit**ting** ;
- Rub.....rub**bing** ;
- Begin.....begin**ning**.

Des cas d'exception sont à observer.

Exemples:

- Help.....help**ing**;
- Keep.....keep**ing**.

Cette règle s'applique lorsqu'il faut ajouter ~ **ed** à l'infinitif.

Exemples:

- Rub.....rub**bed**;
- Stop.....stop**ped**.

Il convient d'observer que la formation du participe des verbes dans la langue anglaise comparativement à celle des verbes en français où d'autres éléments grammaticaux interviennent dans les accords du participe.

Le constat est manifeste. C'est l'expansion de la langue anglaise qui envahit tous les domaines d'activités ; les disciplines scientifiques, technologiques, l'enseignement. La plupart des appareils électroménagers ont une version anglaise. Dans le domaine de l'éducation, l'initiation à l'anglais commence depuis les classes de l'enseignement primaire dans certains pays francophones. Les idiomes anglais jonchent le vocabulaire du français. Cette invasion inquiète certains observateurs qui regardent le déclin de la langue française : « Notre pauvre langue française ne va pas très fort ces temps-ci : malmenée, dédaignée, méprisée, elle subit les assauts permanents d'un vocabulaire international... »¹⁵⁹ Tel est le cri de cœur de Claude Gagnière pour qui la langue française est une langue morte. Il continue pour dire que « le vocabulaire français s'appauvrit, s'étiole. La grammaire est malmenée. La langue officielle manque de souffle et d'imagination... »¹⁶⁰

L'on n'arrive pas à cerner cet état de fait : le déclin de la langue française. Elle lutte pour sa survie. Des hypothèses sont émises :

« est-ce au contraire pour n'avoir jamais appris ces langues mortes que nous craquons devant la syntaxe française ? Est-ce pour faire oublier notre nullité en anglais (...) Est-ce pour masquer nos lacunes profondes en vocabulaire que les anglicismes supplantent tant de mots qui les remplacent si précise, si efficace, si avantageuse ? »¹⁶¹

Cet ensemble d'interrogations témoigne de la crainte de ceux qui sont chargés de vulgariser le patrimoine de la langue française. Les puristes ont voulu une langue française pure, une langue débarrassée de toutes imperfections. Ce principe est pour certains auteurs français « un appauvrissement intolérable. »¹⁶²

¹⁵⁹ Claude GAGNIERE cité par Alfred GILDER, op.cit., p.30.

¹⁶⁰ Idem, p.29.

¹⁶¹ Ibidem., p.67.

¹⁶² Antoine ADAM, op.cit., p.83.

3.1- La syntaxe française, un frein à son expansion

L'expansion du français est entravée par l'adoption de l'anglais comme langue de sciences et de commerce de par le monde. Les causes de ce désastre sont dues à la syntaxe rigide et surtout la complexité des règles d'accord qui constituent une difficulté pour tous les usagers de la langue française : « De nos jours, la syntaxe souffre de lourdeur, de tours indirects et d'imprécisions dans les articulations qui sont autant de pertes de sens. »¹⁶³

Le participe du français comparativement au participe de l'anglais présente diverses complexités. D'abord, au niveau de la terminaison, elle est en~ **é**, ~**i**, ~**u**, ~**s**, et ~ **t**.

Exemples :

- Manger.....mang**é**
- Finir.....fin**i**
- Offrir.....offr**t**
- Boire.....bu
- Prendre.....pris

Ensuite, les accords du participe. A ce niveau, de nombreuses règles d'accord s'entremêlent et se contredisent. Tantôt, il y a accord du participe, tantôt, il n'y en a pas.

Exemples :

- « Il **avait su** par un avocat stagiaire. » (*Les Misérables*, p 18) (1)
- « Mon enfant n'a plus froid. Je l'**ai habillée** de mes cheveux. » (*Les Misérables*, p105) (2)

Le participe passé (su) n'est pas accordé. Cependant, le participe passé (habillée) l'est. Cet accord est motivé par le phénomène du genre et du nom et de la position du c.o.d, ici, Cosette. Ce qui confère au participe passé la lettre **e** muet.

Or dans la langue anglaise, il suffit d'ajouter à l'infinitif du verbe la terminaison ~ **ed** ou ~ **d** pour former le participe passé.

¹⁶³ Gabriel De BROGLIE, op.cit., p.18.

Enfin, la présence des auxiliaires (être ou avoir). Le participe passé employé avec l’auxiliaire être fait l’accord avec son sujet. Cependant, lorsque le participe passé est employé avec l’auxiliaire avoir, l’accord n’est pas automatique comme avec l’auxiliaire être.

Exemples :

- « Nos oreilles **sont fatiguées** d’entendre tes paroles. » (*Les Soleils des indépendances*, p 15) (1)
- « La pluie **avait monté** l’avenue jusqu’au cimetière. » (*Les Soleils des indépendances*, p 25) (2)

Dans l’exemple 1, le participe passé (fatiguées) s’accorde avec le sujet (les oreilles). Les terminaisons (e), (s) du participe sont des marques du genre et du nombre provenant du nom (les oreilles).

Dans l’exemple 2, le participe passé (monté) ne s’accorde ni avec son sujet (la pluie), ni avec un complément. Ainsi, l’accord avec l’auxiliaire dépend d’autres facteurs évoqués antérieurement. Une autre difficulté d’emploi du participe est l’invasion des mots d’emprunt.

3.2- Une invasion des mots d’emprunt dans l’emploi du participe

Cette décadence littéraire peut être due à l’invasion de l’emprunt. « L’emprunt est un processus par lesquels s’enrichit l’inventaire des mots (éventuellement lexicaux) d’une langue. »¹⁶⁴ Ainsi, pour ne pas écorcher ou dénaturer le mot par souci sémantique, la langue française fait des emprunts de langues pour le transposer directement dans la structure afin de conserver son essence. Ces cas sont bien fréquents dans la littérature négro-africaine où les auteurs, pour demeurer dans le champ sémantique de leurs pensées, font usage des mots de leurs langues maternelles. Ce procédé est un blocage à l’expansion de la langue française.

Le phénomène de l’emprunt peut être assimilé à l’argot qui « est devenu un procédé littéraire. Il n’est pas une langue, mais une manière d’excroissance qui se développe à partir

¹⁶⁴ Michel ARRIVE, Françoise GADET, Michel GALMICHE, op.cit., p.244.

d'une langue. »¹⁶⁵ Ce créole est prisé dans les pays francophones. Ce bigame n'est ni langue française ni langue vernaculaire. Il est un véritable frein à l'expansion du français. Cependant, il simplifie les échanges linguistiques. Il est une passerelle linguistique pour tous ceux qui ont du mal à faire un bon usage de la langue française.

Exemples :

- « Cet élève **a gammé** le bac. » (inédit) (1)
- « Le discours du maire **a enjaillé** la population. » (inédit) (2)
- « Le goût du cube maggi **a sciencé** les clients. » (inédit) (3)

Le participe passé "**gammé**" signifie admis, reçu à... Ainsi, cet élève a gammé le bac veut dire simplement cet élève est reçu au bac ou encore cet élève a obtenu le baccalauréat.

Le participe passé "**enjaillé**" signifie plu, satisfait... Il aurait fallu dire le discours du maire a plu à la population ou le discours du maire a satisfait la population.

Le participe passé "**sciencé**" signifie, ici, apprécié, avoir l'assentiment de.... Ainsi, il fallait dire le goût du cube maggi est apprécié par les clients ou le goût du cube maggi a eu l'assentiment des clients.

Tous ces participes passés (gammé, enjaillé, sciencé) sont des expressions issues du français populaire ivoirien.

Le déclin de la langue française est un phénomène sociolinguistique. En effet, la langue française a quitté les frontières de la France pour s'exporter dans les pays dits francophones. De ce fait, naît une dualité et un brassage linguistique qui dans bien des cas engendre la polysémie.

3.3- La polysémie des mots : une cause du déclin

La langue française est constellée d'un ensemble de polysémies qui constitue une difficulté réelle pour les apprenants. Les mots français ne sont pas spécifiques.

¹⁶⁵ Charles BRUNEAU, op.cit., p.345.

Un idiome peut définir plusieurs autres idiomes. Il se présente, alors, une ambiguïté dans l'esprit des usagers. C'est le cas de certains participes qui ont le sens d'adverbe :

Exemples :

Maintenant.....maintenir

- « **Maintenant** voulez-vous que je vous dise qui vous êtes ? » (*Les Misérables*, p 40) (1)
- « Le chasseur observe le piège **maintenant** l'animal. » (inédit) (2)

Dans (1) **maintenant** veut dire à présent, au temps où nous sommes. Il est un adverbe de temps. Dans (2), **maintenant** est le participe présent de maintenir. Il prend le sens de demeurer dans un état.

Devant..... devoir

- « Doumbouya **devant** la case patriarcale comme s'il y avait dormi. » (*Les soleils des indépendances*, p 106) (3)
- « Le commerçant **devant** la monnaie s'est absenté. » (inédit) (4)

Dans (3) **devant** est le contraire de **derrière** selon la latéralisation. Son sens est aussi **en face de**. Or dans (4) **devant** a le sens de restituer quelque chose (l'argent). Il est le participe présent de devoir.

Suivant.....suivre

- « Ce cultivateur travaille **suivant** ses formes. » (inédit) (5)
- « Le dimanche **suivant**, les quatre jeunes gens invitent les filles. » (*Les Misérables*, p73) (6)

Dans (5) **suivant** veut dire selon, conformément à...dans (6) ce même mot a le sens de venir après. C'est le participe présent de suivre.

Pendant..... pendre

- « Les élèves jouent aux billes **pendant** la récréation. » (inédit) (7)
- **Pendant** les boucles à l'oreille, les garçons entrent dans la danse. » (inédit) (8)

Dans (7) **pendant** indique le temps. Il est une locution de temps. Alors que dans (8), **pendant** est l'action de pendre, suspendu. **Pendant** est le participe présent de pendre.

La polysémie des mots tels qu'identifiés demeure une source d'ambiguïté. Elle déroute tout esprit qui n'est pas exercé à la subtilité dans l'édification du sens dans

un discours. En cela, les ambiguïtés véhiculées par les participes présents **maintenant, suivant, devant, et pendant** sont une entrave à l'apprentissage du français. Son articulation dans une logique phrastique nécessite chez l'interlocuteur un ensemble d'analyse linguistique pour cerner leur signification. C'est un exercice qui nécessite plusieurs opérations mentales. Il rebute tous les locuteurs. Ainsi, pour éviter toute agrammaticalité, il faut mettre en éveil tous ses sens et son imagination. Dans l'acte de communication avec tout interlocuteur, cela permet de cerner les difficultés des règles d'accord du participe.

3.4- La difficulté des règles d'accord : le cas du participe

Durant l'analyse du sujet, il a été donné d'observer la complexité du phénomène d'accord du participe. Cela provoque en effet bien des fois une confusion dans son application. Dans tel cas il y'a accord, dans tel autre non. Dès lors, la préoccupation qui se pose est de savoir comment assurer la pérennité de ces principes ?

Toute langue étant en perpétuelle mutation, il serait fastidieux de passer son temps à rechercher dans un discours la variabilité ou l'invariabilité d'un élément grammatical. Cela peut être la source de lassitude ou de désintérêt pour la langue française.

Dans tout commerce entre les hommes, il existe une pluralité de langue. Chacune d'elle cherche à s'imposer comme une langue universelle. Dans cette perspective, le français est en perte d'audience du fait de la complexité des règles d'accord du participe.

Par ailleurs, malgré son idiome riche, elle ne parvient pas à traduire dans sa plénitude certains idiomes des langues vernaculaires. Elle donne des sens approximatifs souvent dénaturés.

La tendance dans le cadre de la communication est à l'économie du temps d'où de la parole. L'on veut dire moins pour signifier plus. Dans cet élan, la langue

anglaise a une longueur d'avance sur le français. Elle s'y prête favorablement en faisant recours à la concision à travers l'éviction de la polysémie. En effet, les mots de la langue anglaise gagnent en efficacité. Ils nomment sans détours et n'évoquent pas la réalité à travers des allusions dont la polysémie est le siège. Ainsi, la complexité des règles grammaticales entrave l'apprentissage car elle constitue un frein à sa connaissance.

Vu le caractère contraignant des règles qui étouffe le génie des écrivains, certains auteurs ont du mal à s'affranchir des normes établies. Ils aspirent à plus de liberté dans le cadre de la production de leurs ouvrages. Cela proviendrait du fait que la tyrannie des règles édictées par l'Académie demeure une véritable digue qui contre l'esprit de créativité. Car le fait de se conformer aux normes déterminant le bon usage confine l'éclat et l'essor de la langue française. Cela maintient la langue française dans une léthargie conservatrice.

Ainsi, dans la perspective de Schleicher, relative à la théorie darwinienne et de la linguistique, les langues étant « des organismes naturelles. »¹⁶⁶, elles dépérissent lorsqu'elles commencent à stagner. Pour éviter cet état de la langue, les concepteurs sont à la recherche d'une pédagogie pouvant faciliter son acquisition pour tout apprenant. Cette pédagogie doit allier à la fois l'oral et à l'écrit, car « ce qui est banni du langage, doit l'être à l'écrit. »¹⁶⁷

L'une des raisons fondamentales de la déchéance du français face à l'anglais réside dans le fait qu'elle refuse de se défaire de ses formes canoniques qui la déterminent. Ces formes rigides et désuètes sont des carcans qui la font stagner. Elles tiennent dans la norme, la syntaxe et l'usage déterminés depuis le XVII^{ème} siècle.

La syntaxe draine les causes du dépérissement du français. Elle est fixe et immuable depuis des lustres. Cette lourdeur mine l'expansion de la langue française. Cet état de fait a permis à l'anglais, plus dynamique dans son évolution, de supplanter le français au XXI^{ème} siècle. Conséquence qu'énonce Claude Hagège :

¹⁶⁶ SCHLEICHER cité par Claude HAGEGE, *Halte à la mort des langues*, Paris, édition Odile Jacob, 2000, p.26.

¹⁶⁷ Charles BRUNEAU, op.cit., p.6.

« les langues sont des organismes naturels qui naissent, croissent, se développent, vieillissent et meurent. Elles manifestent donc, elles aussi, cette série de phénomènes qu'on comprend sous le nom de vie. » ¹⁶⁸

Relativement à la théorie darwinienne, une langue est assimilable à un organisme vivant avec tous les cycles d'évolution, de vieillissement et de disparition. Elle ne peut donc éternellement demeurer dans sa rigidité. Pour cela, elle doit s'ouvrir à de nouveaux courants et phénomènes linguistiques pour s'adapter et faire face à l'influence de la langue anglaise et certains emprunts comme l'argot chargé et connoté à partir des langues vernaculaires pour véritablement les concurrencer.

Ce langage hybride est l'apanage des pays francophones en particulier, de Côte d'Ivoire où le taux d'analphabète est de plus en plus élevé. Véritable moyen de communication, l'usage de l'argot supplante l'expansion du français et tend à s'imposer au détriment de la langue française. Les véritables difficultés que les usagers rencontrent dans la pratique de la langue française sont les règles d'accord et le participe en particulier.

Si le participe passé constitue un frein au dynamisme de la langue française, il est bon pour les usagers de trouver un moyen plus favorable à rendre cet élément grammatical plus accessible à l'apprenant.

Les causes sont nombreuses. Celles qui constituent un frein à l'épanouissement en général, et la maîtrise des règles qui régissent le participe en particulier. Ainsi, vu les difficultés que rencontre la langue française, la solution préconisée pour la redynamiser passe par la recherche d'une langue simplifiée et accessible à tous. Pour cela, il convient de redéfinir les règles. Les législateurs doivent prendre en compte toutes les contraintes et les structures qui alourdissent l'usage grammatical. Il n'est pas utile de demeurer dans une complexité langagière qui rend difficile l'usage de la langue. Certes, la syntaxe et la norme sont des notions du bon usage, de clarté, et de perfection. Cependant, il est impérieux d'éviter à la langue française la théorie darwinienne. Le français doit évoluer afin de retrouver ses lettres de noblesses. Cette

¹⁶⁸ Claude HAGEGE, op.cit, p.26.

évolution passe inexorablement par l'ouverture du français sur le monde contemporain, par la recherche d'une uniformité des idiomes et des règles. Par ailleurs, la langue française n'est plus la seule langue parlée sur l'échiquier linguistique. Il apparaît une véritable bataille pour y détenir la suprématie et l'hégémonie. Elle doit se fondre aux langues vernaculaires pour épouser les réalités de ces peuples. Toutes ces suggestions évoquées permettront sans nul doute de redynamiser la langue afin qu'elle retrouve son lustre.

Pour atteindre cet objectif

« il faut libérer l'enseignement du français du carcan d'une norme académique étrangère qui continue de sévir en fournissant un modèle caractérisé par l'étroitesse et la pauvreté de son répertoire, sans aucun lien avec la pratique sociale du locuteur »¹⁶⁹

au risque de voir la langue française se dégrader au contact de certains idiomes comme le créole. Qu'en est-il de l'impact du participe dans la créolisation de la langue française ?

4- Le participe et créolisation

La créolisation est une appropriation linguistique. C'est une expression d'une incapacité linguistique, comme expression d'une cohabitation de deux langues. En effet,

« elle permet à la langue française d'élargir davantage son envergure à travers notamment son matériel lexical, ses ressources syntaxiques pour une expression plus diversifiée, plus œcuménique et plus fédérateur de l'univers et du réel francophone. »¹⁷⁰

Mais qu'est ce que le créole ? « Le créole est donc un système linguistique caractérisé par son histoire (colonisation), sa structure (autonomie par rapport au

¹⁶⁹ Pierre DUMONT, op.cit., p.72.

¹⁷⁰ Germain KOUASSI, op-cit, p : 495.

système dont il est issu), son statut et sa fonction (langue de statut social inférieur dans une diglossie). »¹⁷¹

La créolisation n'est pas un fait de hasard dans l'univers linguistique, « la créolisation résulte de l'appropriation par les nouveaux esclaves de variétés périphériques de l'idiome du colonisateur ; cette appropriation approximative, en quelque sorte portée au carré s'est accompagnée d'une perte de contact avec le modèle central et a entraîné une autonomisation de ces variétés linguistiques périphériques. »¹⁷²

4.1- La créolisation dans l'usage du participe

Ce phénomène linguistique s'inscrit dans la capacité de communication, d'échange entre ceux qui font usage de la langue française et ceux qui n'en font pas usage. Le plus important est que ces deux entités parviennent à se comprendre. C'est dans cette relation que la créolisation intervient. Certes, c'est un bouleversement de la norme et du bon usage de la langue française. Mais c'est le moyen par lequel une société bilingue peut communiquer, peut se comprendre. La rencontre des idiomes des interlocuteurs serait la langue véhiculaire de cette société. Elle serait apprise par nécessité et serait beaucoup plus facile et accessible aux non lettrés qu'aux lettrés. Ce cas se vérifie en Afrique où la langue française est implantée. « Les interférences, les contaminations, la formation d'une langue hybride, une sorte créolisation qui hélas est déjà en train de se produire »¹⁷³ disait Willy Bal qui s'inquiète de la mutilation de la langue française. Divers exemples ont été énumérés dans le cas de l'argot, des mots d'emprunt. En disant « **Parti, retourné** chez grand-sœur là-bas. Si je **travaillé** avec toi, c'est pas bon. » Ces participes mis en relief sont dans un mauvais usage. Ils perdent leur valeur grammaticale. Par contre, ces usages des participes permettent la compréhension entre un lettré et un non lettré. Ces écarts de langue sont donc tolérés pour celui ou celle qui n'a aucune notion des règles grammaticales.

¹⁷¹ Robert CHAUDENSON, *La Langue française, les parlers créoles*, Paris, Larousse, 1978, p.93.

¹⁷² Robert CHAUDENSON, *Les Créoles, collection Que sais-je ?* Paris, PUF, 1995, p.83.

¹⁷³ Willy BAL cité par Robert CHAUDENSON, op.cit., p.96.

La créolisation permet aux peuples non lettrés d'éviter l'enfermement et de se poser comme des acteurs majeurs dans le développement de leur communauté. C'est un processus qui fédère les composants hétéroclites de toute communauté qui possède une pléthore de langues face au français comme langue dominante.

Pour harmonie au sein de toute communauté, il faut comprendre les autres et anticiper leurs attentes à partir d'une communication efficiente. L'atteinte de l'état de quiétude procède par le brisement des barrières de méfiance, du complexe d'infériorité et de la timidité au sein de la population non instruite.

La créolisation comme outil de communication permet de lever plusieurs difficultés. Sinon comment se feraient les échanges ? Comment les sociétés multilingues pourraient-elles envisager son développement ? Autant de questions qui sous-tendent la problématique et l'intérêt de la langue dans le cadre du développement de toute communauté.

La créolisation vient pour résoudre l'ensemble de ces préoccupations. Elle facilite les échanges et simplifie la vie de la population. A travers l'usage du créole, les barrières linguistiques sont presque inexistantes. L'on ignore les règles de la combinaison qui régissent la phrase française. Les usagers calquent la phrase qu'ils veulent française sur la structure spécifique de leur langue. Telle est l'analyse de Suzanne Lafage. Cependant, la créolisation, dans son état actuel, constitue un frein à l'expansion de la langue française.

4.2- Le créole, un frein à l'extension du français ?

La créolisation est un frein à l'évolution de la langue française. Son caractère lié à la société qui le voit naître détériore, par son usage, la syntaxe de la langue française et même de la grammaire. Cependant, il faut noter son aspect de langue véhiculaire ; car elle sert d'intermédiaire entre les usagers de la langue française et ceux de la langue maternelle.

« A travers la langue véhiculaire passent à la fois la communication et la contamination et la communication devient la contamination lorsque n'importe quoi passe sur le pont au nom de l'idéologie moderne de l'ostis... »¹⁷⁴.

Sa création répond à un besoin et à une nécessité de communication. Comment échanger si les uns et les autres n'arrivent pas à communiquer ? Si la langue constitue une barrière linguistique, si le bas-peuple et la classe dirigeante sont séparés par un fossé linguistique ?

En Afrique, par exemple, du fait de la langue, un fossé artificiel sépare les intellectuels et le bas-peuple. L'ouvrier ou le paysan n'a aucune idée de ce que représente un député dans sa fonction, encore moins ce que représente un agent des impôts. Aussi, il est incapable de déchiffrer une ordonnance prescrite par un médecin.

En somme, le décalage est grand entre le peuple et les dirigeants instruits. Bref, le décalage est très grand entre le peuple et ses dirigeants de sorte que l'incompréhension s'installe de manière permanente entre la classe des personnes cultivées dites intellectuelles et celles des personnes non instruites c'est-à-dire les analphabètes.

Dans une même aire de communication, lorsque l'on passe de la langue française à l'usage du créole, tout se fige. Il s'installe alors une sorte d'autisme entre les membres d'une même communauté.

Pour toute personne instruite ou intellectuelle qui désire proférer un discours dans une zone rurale, il lui faut utiliser un langage hybride pour véhiculer son message. Au cas échéant, elle s'adresserait à des personnes qui bien que possédant des aptitudes physiques pour l'entendre et la comprendre, ne le pourront pas. La pratique de l'hybridisme au niveau du langage n'est pas une volonté de dénaturer la langue française ou de briser les règles de la syntaxe. C'est un besoin vital de communication pour partager avec ses interlocuteurs des visions et des valeurs. C'est une indépendance volontaire. Loin d'être une révolte contre les législateurs de la

¹⁷⁴ Henri GOBARD, *L'aliénation linguistique, analyse tétraglossique*, Paris, Flammarion, 1976, p.86.

langue française, elle est une fusion de la structure mentale de la communauté à laquelle appartient l'intellectuel ou avec laquelle il communique. Dans cette perspective, il arrive bien souvent que l'usage de la norme académique soit mis en berne. L'hybridisme linguistique prend le dessus et estompe les règles du bon usage. Ce que confirme Pierre Guiraud en ces termes :

« on peut toutefois relever l'usage défendu par l'Académie et par les grammairiens accrédités auprès du public est à la fois d'origine littéraire et bourgeoise. La grammaire est un luxe dont le peuple ne ressent pas le besoin. »¹⁷⁵

Au terme de cette analyse, il faut retenir que la créolisation est une expression sociolinguistique utilisée pour désigner le processus de formation de langues créoles. La créolisation est un véritable frein à l'évolution et au dynamisme de la langue française du fait de son caractère hybride et de la contamination de l'usage. Cependant, elle constitue un moyen de communication entre le peuple et les classes dirigeantes.

La langue doit son rayonnement et son prestige en grande partie à l'établissement des règles grammaticales. Et le participe en fait partie. En réalité, le participe est une marque d'érudition de la langue française tout comme la syntaxe. La syntaxe est une norme de clarté linguistique, une appropriation de clarté. Elle est un instrument du bon usage, une identité de la langue française. A ce titre, elle contribue à l'hégémonie du français en général et du participe en particulier. Le participe, élément grammatical, est un apport indispensable à la clarté linguistique. Il marque une prédominance dans la langue française. Le bon usage du participe relève de la connaissance des règles d'accord.

Ainsi, la syntaxe et le participe constituent la clé du succès de la langue française. Ils demeurent des notions fondamentales pour le prestige du français. Le participe et la syntaxe sont une marque de perfection du français, une fusion pour le

¹⁷⁵ Pierre GUIRAUD, op.cit., p.124.

bon usage. Par ailleurs, bien que le participe contribue au dynamisme du français, il est perçu comme un frein à son expansion.

Le participe n'est pas la seule raison qui justifierait les difficultés que connaît la langue française. Les raisons sont diverses. Concernant les pays francophones, l'émergence des langues vernaculaires, l'argot, la présence des idiomes anglais sont les véritables freins de la langue française. Face à ces difficultés qui constituent un blocage à l'hégémonie et au dynamisme de la langue française, il est impérieux de rechercher des moyens pour la redynamiser. Cela passe par la clarté, le respect des règles fixées. Le rôle de l'Académie est un atout majeur de par le rôle de censeur et de référence. Pour mener à bien ce dynamisme, le rôle des intellectuels et des linguistes est de mise. Ils sont les dépositaires et le miroir du bon usage.

De ce chapitre, il ressort des difficultés que représente l'usage de la langue française. La cause principale de cette difficulté est l'usage du mode participe qui devient pour les usagers une entrave. Le participe est une marque d'érudition, mais aussi un boulet au dynamisme de la langue française. Il est un élément grammatical dans la langue française. Dès lors, quels moyens devons-nous employer pour rendre cet usage plus accessible, plus usuel pour l'ensemble des usagers enfin qu'il ne constitue plus un obstacle pour l'institution de la langue française ?

Ces questions appellent à des réponses. Elles seront formulées sous formes de propositions concernant l'usage de nouvelles formes d'emploi du participe. Notre chapitre 2 y sera consacré.

CHAPITRE II : PROPOSITION SUR DE NOUVEAUX EMPLOIS DU PARTICIPE

Les difficultés de l'apprentissage de la langue française sont en partie liées à la complexité des règles d'accord du participe en général et du participe passé en particulier. L'emploi du participe se révèle comme un frein à l'épanouissement et à l'expansion de la langue française. Elle se meurt du fait de la lourdeur de sa syntaxe et de la rigidité de ses normes prescrites. Il est donc nécessaire de définir de nouvelles normes concernant l'emploi du participe. En cela, il faudrait définir une pédagogie qui serait plus flexible à l'égard du participe. Elle contribuerait à rendre l'enseignement de celui-ci plus adapté et plus conséquent tout en conciliant l'usage de l'oral et de l'écrit. Quelle pédagogie faut-il adopter pour le bon usage du participe ?

I- LA FLEXIBILITE DE LA PEDAGOGIE A L'EGARD DU PARTICIPE

Comme évoquée dans nos différentes analyses, la langue française est mise à mal du fait de la lourdeur de sa syntaxe. Il faut signifier aussi les difficultés rencontrées avec l'emploi des règles d'accord du participe passé. Ces deux facteurs sont des entraves au dynamisme et à l'expansion de la langue française. Elle demeure avant tout une langue impérialiste et de renommée internationale. Elle possède une des plus prestigieuses juridictions littéraires : l'Académie française. C'est une langue qui est utilisée par de millions de personnes à travers le monde. Cependant, la plupart des usagers rencontre des difficultés en la pratiquant. Leur souhait serait qu'elle soit plus accessible. Cette possibilité d'approche serait effective si et seulement si les règles qui régissent la langue française s'assouplissent. Burney pouvait dire que :

« l'accord des professeurs et des linguistes est sur ce point à peu près unanime : la signification de l'accord du participe passé doit être décrétée ou du moins tolérée au

plus vite. Elle n'offre aucune difficulté sérieuse, aucun inconvénient réel, et la langue ne fera qu'y gagner. »¹⁷⁶

Le constat de Burney a un avantage indéniable. Il expose une accointance de point de vue entre ceux qui étudient la langue et ceux qui se chargent de la faire assimiler par les apprenants. En effet, tous s'accordent à reconnaître la difficulté de l'usage et de l'accord du participe passé. Dès lors, la question qui se pose est de savoir comment y remédier ?

Il s'agit, ici, de rechercher les voies et moyens possibles qui pourraient faciliter l'accessibilité de l'usage du participe. L'on veut une clarté dans la compréhension de cet élément grammatical. Il n'est pas question de créer un conflit d'ordre structural. La structure normative est déjà établie. L'on sait déjà comment se forme le participe. Ce n'est pas l'objectif de cette étude. Bien au contraire, il est question de mettre en lumière un système pouvant rendre l'usage du participe plus pratique. En un mot, il s'agit de simplifier l'usage du participe tant à l'oral qu'à l'écrit afin que la langue française ne souffre plus d'ambiguïté. Cela faciliterait l'accessibilité et la maîtrise de l'emploi du participe. Pour ce faire, cela commande une méthode pédagogique adaptée au participe et aux apprenants.

1- La pédagogie dans ses méthodes

La pédagogie se définit comme un ensemble d'enseignement dont le mécanisme consiste à faire partager une notion ou une expérience à des usagers ou à des apprenants.

Le terme pédagogie dérive du grec qui signifie « l'enfant » ou encore « conduire, mener, accompagner, élever ». Dans l'antiquité, le pédagogue était un esclave qui accompagnait l'enfant à l'école, lui portait ses affaires, mais aussi lui faisait réciter ses leçons et faire ses devoirs. En somme, la pédagogie est l'art d'éduquer. Elle est une action complexe, fédérée par des valeurs et par des hypothèses relatives au développement des individus, à leur manière de se construire

¹⁷⁶ BURNEY cité par Nina CATACH: *L'orthographe* ; collection *Que sais-je ?* Paris, PUF, 1976 ; p.80.

et de se projeter dans une vie sociale harmonieuse. Elle peut être aussi considérée comme une activité déployée par une personne pour développer des apprentissages précis chez autrui. Pour Smith, « la pédagogie est une action et cette action vise à provoquer des effets précis d'apprentissage »¹⁷⁷.

Le terme désigne, aussi, les méthodes et pratiques d'enseignement et d'éducation ainsi que toutes les qualités requises pour transmettre un savoir quelconque. En revanche, faire preuve de pédagogie signifie enseigner un savoir ou une expérience par méthode adaptée à un individu ou un groupe d'individus.

Selon Emile Fergusson « la pédagogie est une réflexion appliquée aussi méthodique que possible aux choses de l'éducation »¹⁷⁸ En effet, la pédagogie répond aux besoins de l'éducation. Elle peut être perçue comme un ensemble d'action ou un processus visant à faire assimiler à un individu un ensemble de connaissances nécessaire à son développement physique, cognitif et social. Cette éducation est relative au développement de l'individu, à son apprentissage. Elle est fondée sur l'avenir de l'individu, de son rapport mutuel avec la société. C'est en quelque sorte la réaction de l'individu face à une situation donnée, les moyens qu'il utilise pour appréhender une situation qui pourrait advenir.

Cette pédagogie peut s'appliquer au mode participe qui constitue pour les apprenants un obstacle à l'apprentissage de la langue française. De ce fait, il faut une méthode adéquate pour permettre à tout usager de la langue de l'assimiler aisément. Dans cette perspective, plusieurs méthodes pédagogiques ont été élaborées. Quelles sont ces méthodes et comment s'articulent-elles ?

1.1- Les différentes méthodes pédagogiques

La bonne appréciation de la notion de méthode nécessite que l'on la définisse pour en cerner les implications.

¹⁷⁷ SMITH cité par Alain RIEUNIER, Françoise RAYNAL, *Dictionnaire des concepts-clés, apprentissage, formation et psychologie cognitive*, Paris, EST Editeur, 1997 ; p.412.

¹⁷⁸ Emile FERGUSSON, *L'Evolution pédagogique en France*, Paris, PUF ; 1938, p.10.

Selon *Le Dictionnaire des concepts-clés* « une méthode est une organisation codifiée de techniques et de moyens mis en œuvre pour atteindre un objectif. »¹⁷⁹ En somme, une méthode est une stratégie répertoriée sous le nom de code précis, un savoir objectif, communicable, qui existe en dehors de l'individu. En outre, une méthode correctement appliquée donne des résultats attendus. Dans toutes les confessions ou corps de métiers, les méthodes sont répertoriées et protégées. Elles sont le socle qui fonde l'expertise et la notoriété de celui qui les met en branle dans la pratique de sa fonction. Ainsi, certaines méthodes se retrouvent-elles liées à l'activité pédagogique, d'où la méthode pédagogique.

Une méthode pédagogique est une organisation codifiée de techniques et de moyens ayant pour but de faciliter l'action éducative. Elle s'appuie toujours sur les relations existantes entre l'homme et la société et des rapports qui les lient.

Les méthodes pédagogiques sont diverses et exhaustives. Voici un relevé d'un certain nombre de méthodes existant dans les ouvrages traitant de la pédagogie : méthodes inductives et déductives, méthodes impositives, méthodes traditionnelles, méthodes attrayantes, méthode directive et non directive, méthodes intuitives, méthodes actives, méthode expérimentale, méthodes démonstratives, méthode interrogative, méthode globale, méthode centrée sur l'élève, méthodes centrées sur le contenu, méthodes modernes, méthodes anciennes, traditionnelles, méthode nouvelle, méthodes audiovisuelles ; ... On trouve ensuite des méthodes répertoriées sous le nom de pédagogie : la pédagogie de Freinet, la pédagogie Decroly, la pédagogie institutionnelle, la pédagogie sensuelle, la pédagogie par objectifs, la pédagogie de la découverte etc.....

Toutes ces méthodes répertoriées, dans le cadre des institutions éducatives, sont à la source de plusieurs controverses. L'une des questions qui a longtemps provoqué la division au sein de l'univers de la pédagogie est de savoir qu'elle doit être l'attitude de l'apprenant dans le processus de l'apprentissage.

¹⁷⁹ Alain RIEUNIER, Françoise RAYNAL, op.cit., p.227.

Deux tendances s'affrontent. L'une soutient que l'apprenant doit recevoir un savoir tout fait. L'autre tendance développe l'idée selon laquelle l'apprenant doit de manière active participer à l'acquisition et à l'élaboration de son savoir. Cette confrontation donne donc la méthode dogmatique et la méthode active.

1.1.1- La méthode dogmatique

La méthode dite dogmatique ou expositive s'appuie sur la technique de l'exposé située à l'extrémité du continuum, alors qu'une méthode qui utiliserait toutes les ressources de la technologie de l'éducation et en particulier la technique de l'enseignement programmé serait située à l'autre extrémité. Cette méthode est dite traditionnelle en ce sens que le rôle de l'enseignant consiste à dispenser le savoir. En retour, l'apprenant doit s'organiser au mieux pour apprendre. Il accepte tout ce qui vient du maître. Celui-ci impose ses règles, son programme. Il devient la seule personne ressource. Il n'existe pas de relation maître / apprenant.

- activité de l'apprenant +

Exposé Enseignement programmé

Dans ce schéma, l'on est dans un système de cours magistral. Tout part de l'enseignant et revient à l'enseignant. Celui-ci est au centre de l'édification du savoir de l'apprenant. Quant à l'apprenant, il a une attitude passive. Son rôle est d'assimiler comme un magnétophone le savoir émis par l'enseignant. Il n'apporte aucune contribution à l'édification de sa connaissance. Dans ce processus d'apprentissage, la réussite de la méthode dénote de la capacité de l'apprenant à restituer fidèlement la somme des connaissances transposées dans sa mémoire par l'enseignant. A l'opposé de cette méthode vient la méthode active.

1.1.2- La méthode active

La méthode dite active est caractérisée par rapport à l'autonomie de l'apprenant. Dans ce cas, l'exposé et l'enseignement programmés seraient du même

côté du continuum. Cette méthode se fonde sur l'activité propre de l'enfant. Ainsi, les systèmes d'éducation sont conçus en tenant compte essentiellement des problèmes que l'enfant avait à répondre dans sa vie de tous les jours, de son besoin premier, de ses motivations spontanées comme le jeu, le chant, le dessin.

- autonomie de l'apprenant +

Exposé

Enseignement programmé

Ici, l'apprenant intervient dans la recherche des résultats. A partir des connaissances reçues du maître, l'apprenant aboutit à des résultats qui sont des valeurs personnelles. Il n'est pas sous l'emprise des connaissances du maître. Il cherche à se perfectionner, à comprendre le mécanisme de certains résultats. Le rôle de l'apprenant est dit actif. Ce principe est fondé sur l'activité propre de celui-ci, sa spécificité fonctionnelle, son intérêt. Il traduit les résultats observés à partir de ses propres analyses. Il les assimile avec son propre vécu. Il comprend mieux ce qu'il en est et peut même faire une autre reproduction similaire avec des thèmes qui lui sont propres. Ce procédé rend l'apprenant autonome et responsable. Pour édifier son savoir, il met en branle les principes antérieurs pour comprendre certains phénomènes qui l'environnent. Il s'en sert aussi pour résoudre des difficultés qui se présentent à lui sans l'apport de l'enseignant. Ses choix sont fonction aux acquis antérieurs. Il s'affirme et satisfait sa propre curiosité, ses propres besoins d'activités, ce qui traduit une marque de sa personnalité.

Face à toutes ces méthodes qui foisonnent dans la sphère de la pédagogie, quelles sont les méthodes en vigueur dans le système éducatif ivoirien.

1.2- Les méthodes pédagogiques dans le système éducatif ivoirien

En Côte d'Ivoire, le système éducatif a connu un certain nombre de méthodes pédagogiques. Il faut citer entre autre la pédagogie active ou méthode actives, la pédagogie par les objectifs ou encore **PPO** , la pédagogie **FPC** (formation par

compétence). Les méthodes actives ont été conçues pour rompre avec l'enseignement traditionnel et la relation de contrainte qui les caractérise.

La méthode active se fonde sur l'activité propre de l'enfant. Elle prend en compte sa spécificité fonctionnelle et son intérêt. C'est une pédagogie qui s'intéresse aux motivations naturelles et spontanées de l'enfant, comme le jeu, le chant, le dessin, la curiosité... Ainsi, l'enfant apprend en jouant.

L'objectif dans le système éducatif ivoirien est de rendre l'apprenant autonome. Celui-ci doit pouvoir apprendre sans l'aide de l'enseignant. Dès lors, il apparaît que la vocation de ce système est « apprendre à apprendre » : fichiers autocorrectifs, enseignements individuels, projet, etc.

Aujourd'hui, l'on a tendance à classer sous l'expression « méthodes actives » toutes les méthodes qui impliquent réellement l'apprenant et qui tentent de lui faire construire son savoir à partir d'étude, de cas, de jeux de rôle, de situations proposées par les apprenants ou par le formateur, et dans lesquelles la part d'implication de l'apprenant est particulièrement forte. C'est là un indiscutable élargissement du concept originel de méthodes actives. Que dire de la pédagogie par objectif ?

1.2.1- La pédagogie par objectif (PPO)

La pédagogie par les objectifs ou PPO propose aux enseignants de définir les objectifs pédagogiques en termes de comportement observable de l'élève, de façon à se donner les moyens d'évaluer l'efficacité de l'action et de l'améliorer.

Les enseignants qui mettent en œuvre ces propositions utilisent le terme de « pédagogie par objectifs » ou (PPO) pour traduire la rationalisation de l'activité pédagogique :

- en définissant les objectifs comportementaux,
- en évaluant le degré d'atteinte des objectifs,
- en modifiant leurs stratégies si les résultats ne leur paraissent pas satisfaisants.

La pédagogie par objectifs a engendré au moins autant de rénovation des pratiques d'enseignement que d'erreurs d'interprétation et de malentendus. Ressentie comme une lame de fond capable de mettre un terme au générique désordre des pédagogues humanistes et non directives, la pédagogie par objectifs rassemble tous les espoirs des pédagogues lassés d'intentions vagues et peu explicites. Pour bon nombre d'entre eux, elle constitua, selon l'expression du pédagogue Mérieux, une véritable « hygiène pédagogique ». Pour ce pédagogue,

« il s'agissait de ne plus se payer de mots, d'annoncer le plus clairement possible ce que l'on attendait des élèves, de clarifier ainsi le contrat didactique afin d'éviter cette sélection par l'implicite dont on découvrait alors le caractère implacable »¹⁸⁰.

Il est proposé, à cet effet, une fiche pratique liée à cette méthode énoncée. Cette fiche est aussi nommée fiche ppo. Il s'agit de découvrir l'enseignement d'une notion (ici le fonctionnement du participe passé avec l'auxiliaire être) à des apprenants :

DISCIPLINE : **ORTHOGRAPHE GRAMMATICALE**

Objectif : L'élève doit être capable de découvrir la règle de fonctionnement du participe passé employé avec l'auxiliaire Etre et de l'utiliser correctement à l'écrit.

Support : livre de français CM2 Ecole et développement P.94

Matériel : ardoise-craie.

¹⁸⁰ Alain RIEUNIER, Françoise RAYNAL, op.cit., p.227.

DEROULEMENT

ETAPES ET S:O	ACTIVITES MAÎTRE	ACTIVITES ELEVES
Rappel	- Propose l'exercice suivant : écris correctement le participe passé du verbe entre parenthèses : la leçon (terminer) les élèves sortent. - Fait justifier l'accord	- écrivent : la leçon terminée, les élèves sortent justifient : terminée s'écrit avec ée parce qu'il s'accorde en genre et en nombre avec la leçon (fém.sing)
	- Porte le texte au tableau : La voiture est tombée en panne le conducteur est arrivé devant le garage. - Fait lire silencieusement texte - Pose les questions suivantes : • Où se trouve le conducteur ? • Pourquoi est-il allé là bas ?	- Lisent silencieusement - Répondent : • Il se trouve au garage • Sa voiture est tombée en panne
Manipulation	- Fait lire à haute voix le texte - Fait observer et lire à haute voix les mots mis en relief. - Fait identifier les mots avec lesquels ils employés - Fait indiquer leur nature	- Lisent à haute voix - Observent et lisent - Ce sont des participes passés - C'est l'auxiliaire être

	- Demande aux élèves de réécrire les phrases en remplaçant « le conducteur » par « la conductrice » et la voiture par « le camion » - Fais remarquer les changements opérés au niveau des participes passés - Fait de même avec les mots au pluriel - Pose la question : Que peut-on conclure ? - Fait énoncer - Fait répéter la règle par plusieurs élèves - Fait donner oralement des exemples et fait justifier l'accord.	- Ecrivent : la conductrice est arrivée... le camion est tombé - Les conducteurs sont arrivés... les voitures sont tombées - Enonce la règle : le participe passé employé avec l'auxiliaire être s'accorde en genre et en nombre avec le sujet - Répètent - Donnent des exemples et justifient l'accord
Synthèse	- Pose la question : comment se fait l'accord du participe passé employé avec l'auxiliaire être. - Fait produire des phrases avec des participes passés	Répondent : Le participe passé employé avec l'auxiliaire être s'accorde en genre et en nombre avec le

	employé avec l'auxiliaire être - Ecrit la meilleure phrase au tableau pour servir d'exemple - Fait lire le résumé par quelques élèves	sujet - Produisent des phrases - Lisent
Evaluation	Accorde les participes passés entre parenthèse : Awa est (habiller) avec élégance. Les bouteilles sont (remplir) d'huile.	Résolvent : Awa est (habillé). Les bouteilles sont (remplies)

Au prix d'un malentendu fécond, la pédagogie par objectifs a jeté les bases d'un renouveau pédagogique indiscutable et irréversible. Aujourd'hui, l'on ne remet pas en cause « les objectifs », bien au contraire, s'ils constituent un substrat fondamental de l'activité éducative, l'on se préoccupe aujourd'hui de les rendre plus efficaces et mieux adaptés, en tenant compte de leurs contextes d'application (projet, groupe, individualisation, alternance...) et réexaminant leurs fonctions « directionnelles » d'un point de vue didactique (objectif-obstacle, objectifs de transfert). La pédagogie par objectif va faire place à la pédagogie par compétence.

1.2.2- La formation par compétence (FPC)

La pédagogie FPC (formation par compétence) est le dernier né des pédagogies inscrites dans le système éducatif en Côte d'Ivoire. Les approches par compétence désignent un certain mode de conception de l'enseignement. Elles tendent à s'imposer très largement dans le système éducatif, appelées à produire des individus non seulement savants, mais aussi compétents. Elles ont en commun de proposer, de

situer les apprentissages dans des contextes susceptibles de leur donner du sens : le savoir doit être appréhendé en lien avec des usages.

L'approche par compétence désigne également la méthode d'élaboration des curricula. Elle conduit en effet au développement d'une ingéniosité de détection du besoin en compétences du système productif qui se double d'une standardisation limitée des activités pédagogiques. Autrement dit, elle contribue à raffiner la spécification des résultats attendus de la formation davantage que les modes opératoires pour parvenir à ces objectifs.

Comme dans la précédente pédagogie, il est proposé une fiche pratique relative à cette méthode :

DISCIPLINE : EXPLOITATION DE TEXTE 1

Compétence disciplinaire : Communiquer par écrit en français

Thème : J'étudie les notions d'orthographe

Titre : L'accord du participe passé

Séance : J'accorde le participe passé employé avec l'auxiliaire avoir

Support : Livre de Français CM2 Ecole et Nation p. 84

Matériel : ardoise- craie

Niveau : CM2

Durée : 40 minutes

RESEAU DES SAVOIRS

SAVOIR	SAVOIR FAIRE	SAVOIR ETRE
- Connaître le participe passé. - Identifier l'auxiliaire avoir - Identifier le COD	- Relever les participes passés. - Enoncer la règle du participe employé avec l'auxiliaire avoir - Utiliser correctement à l'écrit la règle du participe passé employé avec l'auxiliaire Avoir	- Etre cohérent - Etre attentif - Avoir l'esprit de synthèse

DEROULEMENT

PLAN DU COURS	ACTIVITES MAÎTRE	ST. PED.	ACTIVITES ELEVES
PRESENTATION Pré requis	- Ecris correctement le participe passé entre parenthèses : les bouteilles sont (remplir) - Fait rappeler la règle du participe passé employé avec l’auxiliaire être - Relève le COD les élèves mangent des mangues	TI TC/RI	Ecrivent : les bouteilles sont remplies - Rappellent la règle : le participe passé employé avec l’auxiliaire être s’accorde en genre et en nombre avec le sujet. - Relèvent des mangues
Mise en situation	Propose la situation suivante : Deux (2) élève du CM2, Yao et Issouf se disputent. Yao affirme que le participe passé employé avec un auxiliaire s’accorde toujours en genre et en nombre avec le sujet. Issouf rétorque que cette règle ne s’applique pas à tous les auxiliaires	TC	Écoutent attentivement et émettent des hypothèses
	Qu’en penses-tu ?		
DEVELOPPEMENT Lecture à haute voix	Fait lire à haute voix le texte porté au tableau : 2-la petite fille a suivi ses sœurs 1-les filles ont chanté 3-les colliers que les marchands ont suspendus sont multicolores	TC	Lisent à haute voix
Repérage et isolement	- Fait relever les verbes conjugués dans les deux premières phrases - Combien de parties comprend		Relèvent : ont chanté - a suivi - 2 parties

	chaque verbe ? - Donne la nature de chaque partie - Trouvez le sujet de chaque auxiliaire. - Indiquez son genre et son nombre - Observez les terminaisons - que constatez-vous - Fait énoncer la règle partielle de l'accord du participe passé employé avec l'auxiliaire avoir - Fait entourer dans les phrases 2 et 3 les COD. - Fait observer l'emplacement de ces COD par rapport au verbe - Dans quel cas le participe passé s'accorde-t-il ? - Avec quoi le participe passé s'accorde-t-il ? - Comment s'accorde-t-il ? - Fait énoncer la règle de l'accord du participe passé employé avec l'auxiliaire avoir et l'écris au tableau - Fait répéter cette règle par quelques élèves.	TG	Ont-a→ auxiliaires chanté-suivi pp - Les filles; la petite fille - Filles (fém. plu) - La petite fille (fém. sing) - Pas d'accord de PP - Le pp employé avec avoir ne s'accorde pas. - Entoure : ses sœurs- les colliers. - Les sœurs après le verbe - Les colliers avant le verbe - Il y a accord quand le COD est placé avant le verbe. - Le participe passé s'accorde en genre et en nombre avec le COD. - Répètent.
Fixation	- Fait produire oralement puis à l'écrit des exemples en justifiant à chaque fois l'accord	TG	- Produisent à l'écrit des exemples et justifient les accords
syntaxe	Le participe passé employé avec l'auxiliaire avoir s'accorde-t-il avec le sujet ? Le participe passé employé avec		- Le participe passé employé avec l'auxiliaire avoir ne

	l'auxiliaire s'accorde-t-il ? Quand s'accorde-t-il Fait donner des exemples Fait lire à haute voix le résumé par quelques élèves.	TC	s'accorde pas avec le sujet le participe passé employé avec l'auxiliaire avoir s'accord avec le COD quand celui-ci est placé avec l'auxiliaire
Application	-complète les phrases avec les participes passés des verbes entre parenthèses : Les ouvriers ont (finir) leurs travaux.	TI	- Complète Les ouvriers ont (finir) leurs travaux

C'est donc une méthode qui contribue à normaliser la gestion de la main d'œuvre en vue de définir des compétences standards conformément aux normes professionnelles pouvant être atteintes par voie de formations diversifiée et normalisée.

Que retenir de tout ceci ? L'objectif est la recherche d'une pédagogie beaucoup plus souple dans le souci de mieux éduquer l'apprenant. Une pédagogie qui va s'adapter aux besoins, et à la capacité de l'apprenant afin que ce dernier soit mieux aguerri. La pédagogie est une méthode, un moyen de communication entre enseignant et enseigné dans le but d'une meilleure compréhension et une facilité de rendre accessible ce que l'on veut transmettre comme savoir, comme connaissance. Le mode participe constitue pour l'apprenant une difficulté pour l'apprentissage de la langue française. Or cette langue est un moyen de communication entre lui et son enseignant, entre lui et ses amis. Il faudrait, pour le pédagogue, trouver une méthode adéquate

afin de permettre à tout apprenant d'en faire bon usage et ce par la maîtrise des règles d'accord du participe. Cela passe par la condescendance du participe.

2- De la condescendance à la concession au niveau du participe

L'histoire de la langue française nous apprend que le XVII^{ème} siècle fut le siècle de la naissance du français moderne. C'est à partir de ce siècle que les législateurs, les puristes ont codifié les normes qui régissent cette langue. De cette époque à nos jours, elle a connu des changements de tout ordre. Ce que confirme Pierre Guiraud :

« la langue est non seulement une nature mais une histoire, la prononciation change d'une génération à l'autre, le vocabulaire se transforme, la grammaire évolue sous la pression des changements culturels, besoins techniques, guerres, échanges, bouleversements sociaux, etc.... »¹⁸¹

Tous les usagers de cette langue reconnaissent la complexité des emplois du mode participe en l'occurrence les règles d'accord du participe passé. Il faut noter que le français a évolué et qu'elle n'est plus une langue réservée à un peuple ou à une élite. Elle est devenue un outil de communication entre le peuple de divers horizons, d'une part, et un moyen d'échange entre toutes les strates qui composent le tissu social, d'autre part. Par ailleurs, est-elle employée depuis les amphithéâtres jusqu'au petit coin de rue des quartiers affables, comme l'énonce Alfred Gilder :

« La langue française n'est plus la langue exclusive des élites, ni celle du pouvoir, de la sacro-sainte promotion sociale, mais un idiome véhiculaire diversifié dans ses emplois et ses modes d'acquisition, langue de l'école, elle est, également, celle de la rue et du discours quotidien. »¹⁸²

Mais plus encore, elle doit s'ouvrir aux autres langues vernaculaires.

¹⁸¹ Pierre GUIRAUD, op.cit., p.8.

¹⁸² Alfred GILDER, op.cit, p.159.

2.1- Une ouverture aux autres langues vernaculaires pour l'emploi du participe

Le français est une langue universelle par excellence. Elle a dépassé les frontières de la France pour embrasser les frontières des autres pays. Pour cela, elle doit être accessible à tous et sans ambiguïté. Ainsi, les législateurs de la langue doivent désormais prendre en compte les réalités des autres pays qui ont fait du français leur langue officielle ou leur langue nationale. Il faudrait amener ces contrées qui ont adoptées cette langue à en faire un bon usage, tout en la fondant dans leur culture.

En empruntant l'expression « Fama **avait fini** » (*Les soleils des indépendances*, p 196), Kourouma fait une transposition du malinké et y reste fidèle. Agissant ainsi, il a su opérer un savant dosage des notions jugées souvent antagonistes. L'expression « avait fini » en malinké veut dire en français « est mort ».

Autre expression « La honte t'**a attrapé** ». Le participe passé est « attrapé ». Sémantiquement, il veut dire « atteindre et saisir ». Or en réalité, la honte n'attrape pas. C'est une notion abstraite qui ne saurait s'accommoder des traits d'un être ayant la capacité de préhension, de tenir entre d'éventuel membre de personne. Cette expression est une traduction littérale de langage vernaculaire dans un moment où une vérité se découvre. Mais en la traduisant dans un français soutenu, elle se dénature. Ainsi, « la honte t'a attrapé » veut dire « la honte est au grand jour ou est sue de tous ». De ce point de vue, Makhily Gassama dirait qu' « il faut à la littérature romanesque négro-africaine une nouvelle esthétique du mot, un style nouveau, capable d'exprimer notre histoire, notre environnement, notre culture »¹⁸³.

En cela, les législateurs de la langue se doivent prendre en compte l'environnement de ces peuples, et de trouver des moyens pour que ceux-ci observent véritablement les normes linguistiques. Ce faisant, la volonté de ces peuples n'est pas d'être copropriétaire de la langue française, mais simplement utiliser une langue de

¹⁸³ Makhily GASSAMA, op-cit, p45

portée universelle pour traduire leurs impressions et leurs sensations au rendez-vous du donner et du recevoir. Pour cela, il importe de revoir certains éléments de la syntaxe du français qui selon Gabriel de Broglie « souffre de lourdeur de nos jours, de tours indirects et d'imprécisions dans les articulations qui sont autant de pertes de sens. »¹⁸⁴

Cette observation impose un assouplissement de la syntaxe.

2.2- Assouplissement de la syntaxe : le cas du participe

Le mode participe rebute tous ceux qui font usage de la langue française. La difficulté réside dans la complexité de l'accord du participe passé. Quel que soit le niveau d'instruction, le participe cause une anxiété relativement au fait de commettre une agrammaticalité dans les productions tant orales qu'écrites. Pourquoi entretenir une inquiétude permanente dans l'usage de cette langue fabuleuse qu'est le français et que l'on a en commun ? Ne peut-on pas faire des concessions pour aérer le français et assurer davantage d'audience à celle-ci relativement à l'anglais?

Le participe pose problème depuis le cycle primaire jusque dans la vie active en passant par le cycle supérieur. Qu'est ce que nous attendons pour le rendre plus accessible ? C'est une plaidoirie pour tous ceux dont le participe constitue une entrave linguistique.

Pour certains, la langue française doit être créativité. « La créativité, qui passe par le développement de la terminologie, pour exprimer la vitalité innovatrice de la langue et sa capacité à maîtriser les emprunts à d'autres langues. »¹⁸⁵ Elle doit être une langue d'ouverture dans le souci d'un dynamisme perpétuel. Toute langue doit pouvoir évoluer, elle ne doit pas constituer un blocage pour ceux qui la pratiquent. Elle doit avoir une capacité innovatrice, une capacité à pouvoir changer, au vu de son développement. Cela permettrait d'assouplir ses rigueurs. Une langue ne peut pas être dynamique à travers sa rigidité. En effet, le rigorisme tue la langue. Tel est le cas de la langue latine devenue aujourd'hui une langue morte à cause de la complexité de

¹⁸⁴ Gabriel De BROGLIE, op.cit., p.18.

¹⁸⁵ Jean-Claude LEGER, *La Francophonie, grand dessein, grande ambiguïté*, Québec, Éditions humtubise HMM, 1987, p.166.

ses règles. C'est ce sort que semble subir le français soumis à la pression des langues véhiculaires. Elle risque de descendre de son piédestal de langue dominante et universelle si ses propres règles constituent une gangue qui enserme son expansion. Toute langue qui refuse de s'ouvrir aux autres langues court à sa disparition. Elle risque de sombrer dans une léthargie qui à la longue, déclenchera son dépérissement. Schleicher en donne une preuve au regard des Indiens d'Amérique du Nord :

« Les tribus indiennes d'Amérique du Nord (...) sont inaptes à la vie historique à cause de leur langue aux complications sans fin (...), hérissées de formes surabondantes ; elles ne peuvent connaître que la régression et même sur l'instruction »¹⁸⁶

Dès lors, pour impulser une nouvelle dynamique à la langue française, un assouplissement des règles d'emploi du participe passé s'implose.

2.3- Une éventuelle évolution du français par l'assouplissement de l'emploi du participe

Une langue naît, existe et vit dans une société. Son évolution et son développement sont fonction de la société qui en fait usage. Toute modification de la structure sociale l'affecte. Ainsi, de fait, la langue soit une institution sociale et évolutive. L'Académie française qui est une institution universelle doit prendre des dispositions permettant l'intégration de certaines constantes relatives aux langues vernaculaires, à l'argot, aux emprunts. Ainsi, ces expressions :

- « La honte **t'a attrapé**. » (1)
- « le discours **a enjaillé** la population. » (2)
- « le joueur **a smashé** la balle. » (3) ;

ne constituent plus des écarts dans l'emploi du participe, mais une redynamisation du français. En prenant en compte ces expressions, l'Académie française règlera non seulement un problème linguistique, mais aussi veillera à promouvoir l'évolution du français.

¹⁸⁶ Claude SCHLEICHER cité par HAGEGE, op.cit., p.45.

La concession relative à l'image du participe aura plusieurs avantages. Elle permettra, d'une part, de donner une nouvelle impulsion à l'expansion du français et, d'autre part, permettra une fluidité dans la communication en évitant de buter sur les nombreuses règles de l'accord du participe passé. Par ailleurs, elle contribuera à briser l'idée stressante et ardue de la grammaire française comme l'expose René Georgin :

« la grammaire passe à tort ou à raison, pour aride et particulièrement rébarbative. Son nom seul évoque à l'esprit des adultes de pénibles souvenirs d'enfance : un gros effort du mémoire pour retenir les règles ennuyeuses, d'innombrables exceptions. »¹⁸⁷

En présentant ainsi la grammaire, il ne manque pas de souligner le cas particulier similaire du participe ou des participes. Car pour lui, la grammaire doit être aussi comme « la fameuse règle du participe, terreur des élèves, des candidats aux examens et mêmes d'autres personnes fort respectables. »¹⁸⁸

Une véritable implication de l'Académie française serait donc avantageuse dans le but de dynamisation et de l'expansion du français. Qu'elle soit moins regardante dans l'emploi du participe ou encore qu'elle légifère pour une flexibilité dont son usage serait moins terrifiant ou ridicule. Car,

« Le mandat exercé par l'académie est d'ailleurs exclusivement moral. Nous voulons dire par là que cette illustre compagnie n'a aucun moyen d'imposer son autorité en matière de langage. Nul n'est astreint à s'en tenir à ses édits. On peut les braver impunément et même les tourner en dérision »¹⁸⁹ disait Sauvageot.

C'est la parole qui fait évoluer la langue. L'évolution d'une langue est liée à l'histoire politique, culturelle, scientifique de la communauté qui parle. Bopp écrit que « les langues doivent être considérées comme des corps naturels, qui sont construits selon des lois, et portent en leur sein un principe de vie. »¹⁹⁰ Pour corroborer à cette assertion Schleicher affirme à propos de la théorie darwinienne que

¹⁸⁷ René GEORGIN, *Guide de la langue française*, Paris, Editions André Bonne, 1952, p.424.

¹⁸⁸ René GEORGIN op-cit p.424.

¹⁸⁹ Aurélien SAUVAGEOT, *Français écrit, français parlé*, Paris, Larousse, 1962, p.228.

¹⁹⁰ BOPP cité par Claude HAGEGE, op.cit., p.24.

« les langues sont des organismes naturels qui (...) naissent, croissent, se développent et meurent ; elles manifestent donc, elles aussi, cette série de phénomène qu'on comprend habituellement sous le nom de vie. »¹⁹¹

L'existence du français est rendue ardue du fait de la rigidité des règles grammaticales dont le participe. Il revient donc aux législateurs de la langue de trouver une articulation pour rendre l'usage du participe moins fastidieux.

Concernant l'usage du participe, sa flexibilité nécessite une ouverture de la langue française aux autres langues vernaculaires et un assouplissement de sa syntaxe. La langue française, dans sa réforme, doit tenir compte des réalités des pays qui ont en commun le français comme moyen de communication et d'échange. Il ne devrait donc pas avoir d'ambiguïtés d'un usage à un autre. Un assouplissement de la syntaxe, une bonne maîtrise des règles du participe sont autant de facteurs qui permettront la redynamisation de la langue française.

Il faut rappeler que c'est le ministre français de l'Instruction Georges Leygues qui aurait demandé la rectification de l'orthographe et l'invariabilité du participe passé employé avec l'auxiliaire avoir en 1901. Cependant, une proposition de nouveaux emplois du participe passe par la recherche d'une harmonisation entre l'oral et l'écrit.

II- DE L'ORAL A L'ECRIT : LA RECHERCHE D'UNE HARMONISATION DU PARTICIPE

La différence est énorme entre la langue écrite et la langue parlée appelée aussi langue orale.

Cependant que doit-on entendre par langue écrite et langue orale ?

¹⁹¹ Idem p.26.

1- La langue écrite

La langue écrite est la langue codifiée, celle revêtue de l'écriture. Elle est dite écrite parce qu'elle prend en compte les sons français au moyen de vingt-six lettres dont l'ensemble constitue l'alphabet.

Exemples :

- « Les visites respectueuses qu'il **a rendues** chez nous **ont fait** quelques effets dans mon âme. » (*L'Avare*, p 81) (1)
- « Sa tête chauve **était tombée** sur sa poitrine. » (*Les Misérables*, p 81) (2)
- « La suprême injure **avait emporté** le cousin Lacina du village. » (*Les soleils des indépendances*, p 81) (3)

La langue écrite fait intervenir les signes orthographiques qui sont : les accents, le tréma, la cédille, l'apostrophe et les traits d'union. Elle se caractérise par la virtualité du récepteur, l'absence de réponse et donc l'impossibilité d'échange immédiat contrairement à la langue orale qui tient ses fondements de la parole.

2- La langue orale

La langue orale relève de la parole, c'est-à-dire la réalisation phonatoire de la langue écrite. « La langue parlée est donc la façon de s'exprimer oralement, celle qui est utile par le sujet parlant. »¹⁹² Elle ne se manifeste que dans l'élocution des individus. Chacun la réalise comme il peut et à sa façon.

La maîtrise de la langue orale n'exclue pas de facto la maîtrise de celle écrite. A la pratique, il appert que des personnes, faisant un usage courant et correct du français à l'oral, éprouvent des difficultés dès qu'elles se mettent à écrire ou qu'on leur enseigne les principes gouvernant la langue écrite. Il serait nécessaire de combler l'écart qui existe entre ces deux niveaux d'usage de la langue française par la création d'une harmonie. Or, communiquer en français, ce n'est pas seulement construire ou

¹⁹² Aurélien SAUVAGEOT, op.cit., p.10.

comprendre des phrases isolées, c'est exécuter des actes du langage comme affirmer, informer, promettre, etc., dont les réalisations et l'enchaînement dans le discours ne relèvent pas de la seule initiative individuelle, mais aussi et surtout des conventions.

Par ailleurs, la langue orale est la réalisation phonatoire de la langue écrite en ce sens qu'avant d'être écrite, elle était d'abord parlée. Fort de ce qui précède, il importe maintenant de déterminer la particularité de chacune des langues.

3- La différence existant entre l'oral et l'écrit

La différence qui existe entre l'oral et l'écrit se situe à trois niveaux :

- le lexique ;
- la syntaxe ;
- l'accord concernant le genre et le nombre.

Dans l'analyse, le dernier point mentionné sera l'objet d'une attention dans les exemples suivants :

Exemples

- « L'enfant est **arrivé**. » (inédit) (1)
- « La fille est **arrivée**. » (inédit) (2)
- « L'enfant est **arrivé** / Les enfants sont **arrivés** » (inédit) (3)

Les mots en gras sont des participes passés du verbe infinitif arriver. Les différents participes passés ont une variante dans l'écriture. Dans la prononciation, nous n'en trouvons aucune. La variabilité est pour la plupart du temps confiée à un indicateur placé près du mot. Il peut s'agir d'un pronom ou d'un déterminant ou le fait d'une liaison. Nombreux sont les accords de la grammaire traditionnelle qui ne correspondent à rien à la prononciation et se présentent aux apprenants comme une ascèse bien artificielle.

Dans le cadre de l'étude, il s'agira de dégager la différence entre le fonctionnement oral du participe et son fonctionnement à l'écrit.

4- Le fonctionnement oral du participe

Il est souvent très difficile de noter une différence dans le fonctionnement oral au niveau du genre comme au niveau du nombre des participes. Phonologiquement, les mots se transcrivent de la même manière même si de façon évidente, deux genres s'opposent, ici.

Observons ce cas à partir de ces exemples.

Exemples :

- « La fille est **arrivée**. » (inédit) (1)
- « Le garçon est **arrivé**. » (inédit) (2)
- « Les enfants sont **arrivés**. » (inédit) (3)

Tous les participes passés de ces exemples sont : **arrivé, arrivée, arrivés**. Ainsi, phonologiquement, la terminaison de ces participes passés s'écrit [é] quelle que soit la marque du genre ou du nombre. Le son [é] est ce que l'on a entendu à partir de ces participes passés. Il est identique. Il n'y a, ici, aucune marque orale qui atteste que l'on a utilisé la marque du genre féminin ou la marque du nombre pluriel. Il faut noter une uniformité au niveau de la langue parlée. Le participe passé, dans la langue orale, ne présente aucune difficulté dans le cadre des règles d'accord. Il présente une identité phonatoire.

Il apparaît que, dans le fonctionnement oral, le participe traduit une uniformité concernant les règles d'accord. En principe, il n'y a aucune ambiguïté, mais une analyse permet de dire que l'identité phonatoire est absente. Qu'est-il du fonctionnement du participe à l'écrit ?

5- Le fonctionnement écrit du participe

Le participe, dans son fonctionnement à l'écrit, n'est pas frappé d'une invariabilité comme à l'oral. A l'écrit, pour faire l'accord du participe, il faut observer certains principes qui concourent à la variabilité. Il s'agit de la marque du

genre, du nombre et aussi de la position du complément d'objet direct. Ainsi donc, le participe se présente comme suit :

- **au niveau du genre ;**
féminin.....**participe + (e)**
- **au niveau du nombre ;**
pluriel **participe + (s), (es).**

Observons ces cas à partir des exemples.

Exemples :

- « La fille est **arrivée**. » (inédit) (1)
- « Les enfants sont **arrivés**. » (inédit) (2)

Les participes passés, dans ces exemples, sont : **arrivée / arrivés**. Ils se différencient par leurs terminaisons, bien que, phonologiquement, le son [é] est toujours présent.

Dans l'exemple (1), le participe passé (arrivée) est frappé par la marque du genre, ici, le féminin. La marque du féminin est due à la marque du substantif (fille). Cette marque se caractérise par la lettre **e** au participe passé. Ce qui donne : arrivé + **e**..... arrivée.

La présence de la lettre **e** à la fin du participe passé montre qu'il y a accord en genre du participe passé.

Dans l'exemple (2), le participe passé (**arrivés**) est marquée par la marque du nombre, ici, le pluriel. La marque du pluriel se traduit par la présence du substantif (les enfants). Il faut ajouter que la marque du pluriel est la lettre **s** ajoutée au participe passé. Ce qui donne : arrivé + **s**..... arrivés.

La présence de la lettre **s** à la fin du participe passé montre qu'il y a accord en nombre du participe passé.

En définitive, il est à noter que le fonctionnement du participe, à l'écrit, dépend du genre et du nombre. Il est variable à partir de ces deux éléments grammaticaux.

La différence entre l'oral et l'écrit réside au niveau des règles d'accord. A l'oral, le participe est invariable. A l'écrit, il est variable et cette variabilité est

fonction du genre et du nombre. Vu la confusion que présente l'oral et l'écrit dans le langage, il est nécessaire de rechercher une harmonisation de ce procédé.

III- L'HARMONIE DU PARTICIPE DE L'ORAL ET DE L'ECRIT : UNE ACCESSIBILITE DE LA LANGUE FRANCAISE

Les différentes analyses ont identifié la difficulté de l'emploi du participe de l'oral à l'écrit. Il réside dans ses accords qui sont centrés sur la marque du pluriel comme celle du genre. La problématique se fonde alors sur les règles d'accord. La difficulté qui se pose au regard des exceptions qui sous-tendent les règles d'accord du participe est de savoir à quel moment s'opère l'accord. D'où la nécessité d'une harmonisation de la langue.

1- Une harmonie du langage

Le souci des usagers de la langue française est qu'il n'y ait pas d'écart entre l'oral et l'écrit. Pour cela, il faudrait œuvrer pour une nouvelle qualité du français. Gabriel de Broglie quant à lui affirme qu'il faut

« œuvrer pour la qualité du français, c'est tout à la fois enrichir le vocabulaire, rapprocher la pratique du français oral de celle de l'écrit, maintenir l'armature que constitue l'ordre direct, la syntaxe indestructible, la richesse des verbes. C'est aussi respecter la ponctuation, la typologie, observer la prononciation. »¹⁹³

Or la difficulté d'une recherche de la qualité du français réside dans les règles d'accord du participe. Ses règles, d'une subtilité byzantine, nécessitent tout un raisonnement que l'on n'a pas le temps de faire en parlant. Elle ne peut s'appliquer d'instinct et donc mériterait de figurer en bonne place dans le jardin des supplices. Il est difficile pour tout apprenant de mettre en branle toutes les règles du participe au moment où il parle. C'est vraiment une épreuve et l'on félicite tous ceux qui

¹⁹³ Gabriel De BROGLIE, op.cit., p.112.

réussissent à cet examen délicat. Cette délicatesse s'inscrit dans la simultanéité de l'exerce.

Exemples :

- « Les enfants **ont ramassé** des mangues **tombées** » (inédit) (1)
- « Les travaux **sont achevés** en si peu de temps » (inédit) (2)
- « Les résultats **connus**, les élèves se congratulent » (inédit) (3)

Dans (1), le participe passé est " tombées". A l'oral comme à l'écrit, la terminaison est [é]. Or ce son, à l'écrit, est suivi d'autres éléments grammaticaux tels que le genre et le nombre.

Dans (2), le participe passé (fini) a une terminaison [i]. Ce son est le même à l'écrit comme à l'oral. Comme dans le précédent, la lettre (**s**) s'impose à l'écrit pour marquer le pluriel.

Dans (3), le participe passé (connus) a une finalité en [**u**] identique à l'oral comme à l'écrit. L'écrit se différencie de l'oral par l'oral par la lettre (s).

Au demeurant, les terminaisons observées ne présentent, à l'oral, aucune difficulté dans son emploi. Par contre, à l'écrit, cela nécessite une connaissance en grammaire. Or, une langue est écrite et / ou parlée. Cependant, l'écrit l'emporte sur l'oral.

Il faut réfléchir au même moment où l'on s'exprime. Au moment précis, l'on fait l'effort d'éviter des agrammaticalités qui pouvaient choquer l'auditoire et encore ternir son image, son honneur et voire son autorité. Que recherche-t-on ? Aujourd'hui, il faut une règle qui soit simple et facilement applicable. C'est le souhait de tous ceux qui font office du français comme moyen de communication. Pour mieux montrer la portée et la justesse de l'assouplissement des règles d'emploi du participe, il faut observer son usage dans la langue anglaise.

2- L'accessibilité de l'usage du participe : le cas de la langue anglaise

A l'observation, l'anglais est devenu une langue universelle qui surplombe le français. Elle sert d'outil de communication entre les peuples dans leurs différents commerces. Quant à la langue française, elle a connu un net recul. Elle est devenue ce que le grec était pour l'empire romain. Par contre :

« L'anglais est devenu le latin du monde moderne, moins en tant que langue de culture, au niveau référentiaire, qu'en tant que langue véhiculaire. »¹⁹⁴

L'expansion fulgurante de l'anglais réside en partie dans l'usage du participe passé. En effet, dans la langue anglaise, la formation du participe passé se forme avec l'auxiliaire **have** pour former le présent perfect et le past perfect :

Exemples :

- « He **had arrived** » (il était arrivé) (1)
- « He **has tried** to learn » (il a essayé d'apprendre) (2)

Avec **be**, il forme la voix passive

Exemple :

- « she **was admired** » (Elle est admirée)

Ces exemples montrent bien la spécificité de l'usage de l'auxiliaire dans la langue anglaise. L'auxiliaire " have " est employé pour le présent perfect et le past perfect. L'auxiliaire " be " quant à lui, est utilisé pour la voix passive. Il n'y a plus de confusion dans l'emploi du participe. Ce qui favorise une accessibilité de l'anglais. Or en français, un même participe peut s'employer pour les deux auxiliaires. Ce qui pose un problème au niveau de la sémantique.

Exemples :

- « Les animaux **sont passés** par là. » (inédit) (1)
- Les élèves **ont passé** leurs examens. » (inédit) (2)

¹⁹⁴ Henri GOBARD, op.cit, p.72.

Le participe passé (**passé**) s'emploie soit avec avoir, soit avec être. Il admet divers sens. C'est au locuteur d'en faire un bon usage.

Cette éviction de la langue française au rang d'universalité linguistique dans le monde, est due à la rigidité de sa syntaxe et de sa grammaire. Elle n'offre guère d'ouverture, ni de possibilité à la flexibilité de son idiome. Le mode participe, malgré des arrêts relatifs à sa simplification, demeure complexe dans son usage. Selon René GeorGIN

« ce qui rend plus difficile l'application de ces règles, c'est que dans la majorité des verbes, où le participe se termine par une voyelle, et où, par la suite, le féminin se prononce comme le masculin, l'oreille n'est d'aucun secours. En tout cas, il est moins choquant d'omettre un accord régulier que d'en faire un lorsque le participe doit rester invariable. »¹⁹⁵

L'acuité de la complexité des règles du participe transcende l'usage ordinaire pour secouer toute l'institution qui énonce les principes du bon usage. L'accord du participe demeure en effet un nœud avec de multiples bouts tant elle divise la prestigieuse Académie. C'est cet état de fait que révèle Pierre Guiraud :

« qu'avons-nous à faire d'une forme sur laquelle l'Académie, la Sorbonne et la littérature n'arrivent pas à se mettre d'accord ? »¹⁹⁶

La discorde concernant les règles d'accord du participe a deux sources. D'abord, elle provient du fait que le participe, dans son emploi, constitue une référence de la langue française. Il est alors une preuve d'érudition. Ensuite, l'autre source est la multiplicité des règles de son emploi qui égare, en bien des points, les esprits les plus avisés.

En somme, ces traits du participe, dans la grammaire française valent leur pesant, en demeurant au cœur du charme et de subtilité de la langue française. Cela détermine les uns et les autres à céder ou à ne pas céder sur l'assouplissement des règles d'usage du participe.

¹⁹⁵ René GEORGIN, op.cit., p.159.

¹⁹⁶ Pierre GUIRAUD, op.cit., p.122.

Le participe joue un rôle important dans toute la grammaire française. Il est essentiel dans le langage écrit comme dans le langage oral. « Il urge donc que les linguistes fassent du français « une langue adaptée aux besoins de tous les usagers. »¹⁹⁷

Le français doit être vivant et communicatif. L'Académie française, gardienne née du patrimoine intellectuel des Français, doit veiller à ce que cette langue évolue avec tout ce qu'elle comporte et à tous les niveaux. Il serait dommage que cette langue prestigieuse, au passé glorieux, subisse le même sort que la langue latine. Pour demeurer dynamique, il faut que le français épouse les phénomènes linguistiques qui se présentent à lui. Donc une réforme de la norme du français surtout une réforme du participe ne serait-elle pas envisageable ?

IV- FAUT- IL ENVISAGER DES NOUVELLES REGLES D'ACCORD DU PARTICIPE PASSE ?

Cette question mérite une réponse objective. Elle doit donner lieu à de nouvelles propositions au sujet des nouveaux emplois du participe. L'idée serait soit d'uniformiser les règles, soit de les supprimer une fois pour toute. Cela s'impose à l'usage du participe comme à la langue française toute entière. Sa survie en dépend. Car toute

« langue ne peut avoir de chance de durée et à fortiori de rayonner que si elle apparaît au regard de ses propres locuteurs et d'abord des nouvelles générations comme apte à exprimer le monde du XX^{ème} siècle, à en accompagner l'évolution, davantage à contribuer à cette évolution. »¹⁹⁸

Toute langue pour être dynamique doit s'adapter à son temps et à la société dans laquelle elle se déploie. En revanche, il apparaît que la langue française par son attachement aux principes surannés est fortement déterminée comme le participe aux règles d'accord de l'Académie.

¹⁹⁷ Claude DESINET, Hordé TRISTAN: *La langue française au 20^e siècle* ; Paris ; Bordas ; p.86.

¹⁹⁸ Jean Marc LEGER, op.cit., p.169.

1- Le français sous l'emprise des règles d'accord : le cas du participe passé

La langue française souffre dans son usage et ce concernant les règles d'accord du participe. Béchade avait conclu qu' « il est l'élément fondamental du bon usage de la langue française. »¹⁹⁹ Les multiples règles d'accord qui la déterminent, constituent une difficulté, un frein au dynamisme du français. Quel est cet idiome qui pour son usage amène le locuteur à mettre en branle toutes les règles de la grammaire ? Prenons pour exemple le cas de l'accord des verbes pronominaux :

« l'accord des participes est particulièrement délicat et demande tout un exercice de réflexion, toute une gymnastique grammaticale. Il convient d'abord de distinguer ceux qui ne se conjuguent qu'à la forme pronominale et où l'accord du participe se fait avec le sujet (...) Dans les autres verbes pronominaux, ceux qui ne le sont pas toujours (accidentellement pronominaux) et qui ont le sens réfléchi ou réciproque, il faut procéder à une prudente et patiente analyse. Si le deuxième pronom a une valeur de complément d'objet direct, le participe s'accorde avec lui, comme si le verbe était conjugué avec avoir (...) Si, au contraire, le deuxième pronom est un complément de valeur indirecte (équivalent d'un datif latin), le participe reste invariable... »²⁰⁰

Exemples :

- « Les oiseaux **se sont envolés** dans les airs. » (inédit) (1)
- « Elle **s'est jetée** sur la voiture. » (inédit) (2)
- « Les fêtes **se sont succédé** jusqu'au lendemain. » (inédit) (3)

Dans (1), le participe passé (s'envolés) est un verbe pronominal proprement dit. La règle stipule que le participe passé des verbes pronominaux proprement dits, c'est-à-dire ceux qui n'existent que sous la forme pronominale, s'accorde en genre et en nombre avec le sujet du verbe. Ainsi, le participe passé du verbe s'envoler s'accorde en genre et en nombre avec le sujet (les oiseaux). Donc s'envolé +(s)....**s'envolés**.

Dans (2), le participe passé (se jetée) est intransitif pronominal. Ainsi, pour l'accord du participe de ces verbes, il est indispensable de se rappeler que l'auxiliaire être est mis généralement pour l'auxiliaire avoir. Par conséquent, ces verbes sont traités

¹⁹⁹ Hervé BECHADE, op-cit, p.194.

²⁰⁰ René GEORGIN, op.cit., p.157.

comme s'ils sont conjugués avec l'auxiliaire avoir. Le participe passé s'accorde en genre et en nombre avec le pronom (me, te se, nous, vous) si celui-ci admet un complément d'objet direct. Dans ce cas, la question posée est : elle a jeté qui ? La réponse attendue est elle (**se**). Le pronom (**se**) est c.o.d. Il y a donc accord du participe : se jeté + (**e**).....**se jetée**.

Dans (3), suivant le même procédé que (2), il résulte que le participe passé des verbes qui ne peuvent avoir de c.o.d reste invariable. Le participe passé (succédé) reste invariable. La conclusion de ces exemples montre que les verbes pronominaux varient.

Voici une difficulté parmi tant d'autres qui caractérisent les accords du participe, véritable frein à l'apprentissage de la langue française

« elle est difficile à bien connaître et à bien employer, mais c'est ce qui lui donne sa finesse et sa souplesse, sans nuire pourtant à sa clarté de tout temps reconnue. »²⁰¹

Les règles d'accord proviennent du participe, voire de la grammaire en général. La grammaire en tant que « l'art d'exprimer ses pensées par la parole ou par l'écriture d'une manière conformes aux règles établies par le bon usage. »²⁰² C'est une vérité banale que l'on ne peut écrire ou parler correctement une langue si l'on en ignore la grammaire. C'est donc une nécessité d'apprendre la grammaire française et en connaître les règles de fonctionnement. Cependant, le véritable problème des accords se situe au niveau du phénomène du genre et du nombre qui constituent une véritable difficulté dans la langue française car « il est impossible d'identifier le genre grammatical (masculin / féminin) et le genre logique (mâle / femelle). »²⁰³

2- La marque du genre et du nombre dans l'accord du Participe

La recherche du genre et du nombre dans l'accord du participe est un frein à la compréhension d'un énoncé. L'on est souvent embarrassé s'il faille faire l'accord

²⁰¹ René GEORGIN, op.cit. p.423.

²⁰² Nelly FLAUX: *La grammaire*, collection Que sais-je ? Paris ; PUF. 1993, p.58.

²⁰³ Pierre GUIRAUD, op.cit., p.43.

ou ne pas le faire. Cette hésitation traduit l'insuffisance générée par la méconnaissance des règles grammaticales.

Exemples :

- « Ces oranges, la voisine les **a achetées** au marché. » (inédit) (1)
- « Les enfants **sont venus** du village. » (inédit) (2)

Dans (1), le participe passé est accordé du fait de la position du c.o.d placé avant le participe. Le pronom complément (les), substitut du nom (oranges) est placé avant le participe passé (achetées). Ainsi, il prend la marque du genre et du nombre du c.o.d qui est féminin / pluriel : acheté + **é** + **s**....**achetées**.

Dans (2), le participe passé s'accorde avec le sujet. C'est la règle générale d'accord lorsqu'il s'agit de l'auxiliaire être. Le participe passé (venus) prend la marque du nombre du sujet (les enfants). Ainsi, le participe passé (venus) s'accorde avec le sujet (les enfants) : venu + **s**....**venus**.

Le problème ne se poserait pas si l'uniformité concernant le genre et le nombre dans l'accord du participe était réglée. A ce sujet, il est souhaitable pour réduire les difficultés que l'accord du participe se limite seulement au sujet. Ainsi donc, l'accord se fera avec le sujet du verbe comme c'est le cas avec l'auxiliaire **être** où le participe s'accorde en genre et en nombre avec le sujet de la phrase. Cette uniformisation de la règle amènera tous les usagers de la langue française à fixer une seule règle et aussi réduire toutes les autres règles qui lui sont relatives. Il ne sera plus question de chercher à savoir l'emplacement du complément d'objet direct, c'est-à-dire s'il est placé avant ou après le verbe auxiliaire. Toute cette gymnastique nous sera donc épargnée. Cet adoucissement des règles participera à apaiser nos inquiétudes sur l'emploi sans équivoque du participe.

3- Le participe, pour un usage sans équivoque

L'objectif principal de cette étude est d'amener tout usager à s'exprimer sans inquiétude et sans complexité, à s'extérioriser et pouvoir faire usage du français sans réticence.

En effet, il est sans ignorer que les règles sont pour la langue et pour la grammaire un frein. Pour ce faire, au lieu que l'usage commande la règle, au contraire, la règle se dresse contre l'usage. C'est ce qui amène Meigret à dire qu'« il n'y a point d'autres règles que l'usage »²⁰⁴

La multiplicité des règles d'accord du participe empêche la langue d'avoir une courbe exponentielle. Tantôt l'accord est favorable, tantôt l'accord ne l'est pas. C'est une confusion à tout égard et même aux yeux de ceux qui en sont les garants et les usagers réguliers de la langue.

Nos exposés précédents ont permis de voir l'invariabilité du participe à certains points. Aussi, il s'est avéré que les règles d'accord du participe passé conjugué avec l'auxiliaire **avoir** s'est renforcée, précisée même compliquée. Le ministre français de l'Instruction avait souhaité l'invariabilité du participe passé **laissé** suivi d'un infinitif.

Exemples :

- « Ces voyageurs **se sont laissé** entendre malgré eux. » (inédit) (1)
- « La famille de cette femme l'**a laissé** interner. » (inédit) (2)

Le participe passé (laissé) ne s'accorde pas. Il respecte la règle de l'invariabilité du participe (laissé) suivi d'un infinitif.

Ce qui serait intéressant, ce serait l'invariabilité à tous les niveaux. C'est vraiment dommage que nous puissions abandonner les autres participes. Or tous présentent les mêmes difficultés. Au regard des règles générales d'accord sur le participe surtout concernant la particularité de l'auxiliaire avoir qui connaît un nombre indéterminé de cas particuliers. Alors pourquoi ne pas procéder à une révision générale de cette règle pour en avoir une seule qui ferait l'objet d'un

²⁰⁴ MEIGRET cité par Ferdinand BRUNOT: *Histoire de la langue française, Des origines à nos jours*, tome 1, Paris, Armand Colin, 1966 ; p.144.

consensus ? Ce serait un nouveau souffle pour la grammaire française et pour la langue française. L'on n'aura plus à s'inquiéter des contradictions à l'intérieur des règles. La langue française serait plus souple et usuelle. Elle évolue et la grammaire doit aussi évoluer avec les phénomènes du temps. Elle ne doit en aucun moment constituer un frein à l'expansion de la langue française. Dès lors pour un emploi aisé du participe, les usagers font toujours des requêtes, comme celles traduites par le ministre français de l'instruction en 1901.

4- La requête des usagers pour un dynamisme du français

Tous les usagers s'accordent à reconnaître que le participe est une entrave au dynamisme de la langue française. Par ailleurs, ses multiples règles d'accord sont complexes. Mêmes les natifs de la langue en font le constat.

Que faut-il retenir pour ceux qui l'ont comme langue d'emprunt ? « Si le violon vient à grincer, c'est celui qui en joue à qui en incombe la faute. »²⁰⁵ Tous utilisent le français pour communiquer, pour échanger, pour exprimer leurs sentiments. Il est important de donner une clarté à cet élément grammatical afin d'être plus accessible et plus pratique. Le français a dépassé les frontières de la France et s'est exporté dans certains pays dits francophones où d'autres langues existaient au préalable. Par la colonisation, ces pays ont pour langue officielle le français. Il faudrait que les programmes de l'enseignement soient adaptés à l'environnement, aux réalités socioculturelles des pays colonisés.

« Il faut libérer l'enseignement du français du carcan d'une norme académique étrangère qui continue de sévir en fournissant un modèle caractérisé par l'étroitesse et la pauvreté de son répertoire, sans aucun lien avec la pratique sociale des locuteurs. »²⁰⁶

Ainsi, envisager de nouvelles règles d'accord s'avère nécessaire pour la langue française du fait de son évolution, de son ouverture aux autres et aussi pour sa clarté.

²⁰⁵ Henri GOBARD, op.cit, p.130.

²⁰⁶ Pierre DUMONT, op.cit., p.72.

Cependant, il doit être flexible, accessible tout en se débarrassant de toutes ambiguïtés qui constituent un frein à son expansion. Il est donc souhaitable que la langue française soit souple afin de permettre aux différents usagers de mieux communiquer et de mieux se comprendre.

En définitive, il faut retenir que cette partie se résume en deux chapitres. Le chapitre 1 a permis de mettre en exergue les réelles difficultés du français du fait de la rigidité des règles d'accord du participe. En effet, le participe est considéré comme une marque d'érudition. En tant que tel, il joue un rôle très important, voire prépondérant dans le rayonnement de la langue française. A cet effet, un mauvais emploi du participe met en mal l'usage de la langue française. Les règles d'accord qui le régissent sont un apport indispensable dans la clarté linguistique. C'est vraiment la véritable clé du bon usage du français. Cette marque d'érudition est liée à la syntaxe.

La syntaxe est une norme de clarté linguistique. Elle se caractérise par l'agencement des mots dans un énoncé. Elle se présente comme un instrument, une identité de la langue française. Ainsi, la notion du bon usage en français est une alliance de la syntaxe et du participe. Cette alliance est une marque de perfection et de richesse de la langue. Cependant, au regard de la profusion des règles qui régissent le bon fonctionnement ou le bon usage du français, il convient de noter que le participe est un frein au dynamisme et à l'évolution de la langue française. L'élément primordial est, en à point douter, les nombreuses règles d'accord du participe. En réalité, l'hégémonie du français n'est pas un fait du hasard.

La langue française s'est donné les moyens pour la création d'une institution à savoir l'Académie française. Cette haute juridiction linguistique, l'unique dans le monde littéraire, joue le rôle de censeur pour le respect des règles fixées. Elle est la référence dans le champ linguistique afin de protéger et pérenniser les acquis de la langue française.

Dans la perspective de son hégémonie, il faut prendre en compte le rôle des Intellectuels et des linguistes. Ces Penseurs sont les dépositaires du bon usage. Aussi, sont-ils les porte-voix de la bonne pratique du participe. Ils incarnent l'image du bon

usage du français dans la société. Ces hommes de lettres deviennent les censeurs officiels pour le maintien et le respect de la norme. Malgré tous les éléments qui favorisent sa domination dans le concert linguistique, force est de reconnaître la décadence et le recul du français dans le monde. Il est en difficulté dans sa pratique. C'est le cas dans les pays francophones.

Dans ces pays, la langue française est considérée comme une langue étrangère pour les usagers. La difficulté se situe d'abord dans la lourdeur de la syntaxe, ensuite au niveau des langues vernaculaires et enfin au niveau de l'argot. Sans oublier l'émergence des idiomes anglais dans l'usage du français. Autant de difficultés qui sont à la base du déclin de la langue. Ce déclin est dû en grande partie à la souplesse et aux différentes facilités qu'offre l'anglais. Cette langue concurrence donc fortement le français. On parle aussi de l'invasion des mots d'emprunt issus des langues maternelles. Telle la polysémie et toutes les autres difficultés liées aux règles d'accord du participe.

Par ailleurs, il faut noter que la langue française demeure pour tout usager la langue d'élite et de référence d'où la recherche d'une langue simple. Elle se traduit par l'universalité du français, de sa dynamisation et une uniformité des idiomes. Une autre difficulté observée dans l'apprentissage du français est la créolisation. Ce phénomène linguistique constitue un poids à l'expansion du français. Toutes les difficultés énumérées ne doivent en aucun cas constituer un blocage dans l'apprentissage de la langue. Il faudrait, pour cela, redynamiser le français, trouver des voix et moyens pour le rendre meilleur et accessible aux usagers. D'où quelques propositions sur de nouveaux emplois du participe.

Dans ce chapitre, il s'est aussi agi de la flexibilité de la pédagogie à l'égard du participe c'est-à-dire rechercher les moyens possibles pouvant faciliter l'accessibilité de l'usage du participe. Parlant de la pédagogie, il s'est agi de présenter les différentes méthodes d'apprentissage : la méthode dogmative et la méthode active. Dans le système éducatif ivoirien, deux pédagogies constituent des canaux propices pour un bon apprentissage : la pédagogie par objectif (p.p.o) et la formation par

compétence (f.p.c). Lesquelles méthodes sont présentées comme les mieux adaptées pour revaloriser l'enseignement du français et une meilleure pratique du participe.

A cet effet, la solution qui semble s'imposer pour éviter le phénomène du principe et de la supériorité du participe est la règle du compromis. Un compromis qui permettrait une ouverture à l'assouplissement de la syntaxe, et une évolution du français. Cette concession sera un moyen de redynamiser la langue française. Cependant, l'Académie qui devrait jouer son rôle de régulateur et de censeur devient un obstacle de par sa passivité et son inertie. Pour cela, elle est souvent l'objet de controverse et subit les critiques des hommes de lettres. Ainsi donc la recherche d'une harmonisation et du compromis donneraient de nouvelles perspectives aux usagers de la langue française, une langue concurrencée par les langues dites impérialistes. Chacune des langues voulant imposer son hégémonie. C'est pourquoi, la langue française doit sortir de son autisme de langue de pureté et structurée pour un usage sans équivoque tout en s'adaptant à tous les phénomènes du temps.

CONCLUSION GENERALE

Que retenir de cette étude concernant le mode participe ? Il convient de noter que le participe est un mode impersonnel présentant deux formes à savoir le participe présent et le participe passé.

Les formes du participe tirent leurs origines de l'époque latine. A cette époque, le participe possède trois formes qui sont le participe présent caractérisé par la désinence ~**ns**, le participe parfait passif par ~**tus** ou ~**sus** et le participe futur par la terminaison ~**turus**. A l'époque de l'ancien français, ce mode se caractérise par deux formes à savoir le participe présent ~**antem** et le participe passé ~**tum**. Ces deux formes, à l'époque classique, demeurent mais se débarrassent de leurs désinences d'alors : ~**antem** devient ~**ant** pour le participe présent et ~**tum** en ~**é**, ~**i**, ~**u**, ~**t**, et ~**us** pour le participe passé.

L'emploi du participe, à l'époque latine, est lié à sa fonction. Il peut être absolu ou apposé. Tout le long de la période de l'ancien français, le participe peut être un adjectif ou un substantif, dans le cas du participe présent. Il admet les fonctions d'un substantif. Dans le cas du participe passé, il s'emploie comme un adjectif ou comme un verbe. A l'époque classique, le participe s'emploie comme un adjectif ou comme un verbe, au temps présent. Ces emplois sont liés à leurs fonctions. Comme adjectif, il peut être épithète, attribut ou apposé. Comme verbe, il est complément d'objet, complément circonstanciel ou complément d'agent dans le passif. Au temps passé, ce mode se caractérise par deux formes: la forme simple et la forme composée. Le participe passé, dans sa forme simple, s'emploie comme un adjectif et remplit les mêmes fonctions que celui-ci. Dans sa forme composée, il a un emploi verbal et admet les fonctions liées à celui-ci.

L'on a observé le mode participe dans *L'Avare*, *Les Misérables* et *Les Soleils des indépendances* à partir des formes et des structures. Le participe présent, à l'observation, fait apparaître les usages suivants :

- dans *L'Avare*, le participe présent précédé d'une virgule est l'emploi le plus prépondérant ;
- dans *Les Misérables*, le participe présent coordonné prédomine ;

- dans *Les Soleils des indépendances*, le participe présent lié au nom se pose comme la structure la plus usuelle. De cette observation, on peut affirmer qu'il y'a une évolution dans l'usage du participe.

S'agissant du participe passé de forme simple, il faut noter:

- dans *L'Avare*, le participe passé lié au nom est dominant ;
- dans *Les Misérables*, le participe passé lié au nom prédomine ;
- dans *Les Soleils des indépendances*, le participe passé lié au nom prédomine. Il en découle que l'emploi du participe passé de forme simple demeure constant. Quant au participe passé de forme composée, les résultats de l'analyse donnent :

- dans *L'Avare*, le participe passé lié directement à l'auxiliaire est prépondérant ;

- dans *Les Misérables*, le participe passé est lié directement à l'auxiliaire ;

- dans *Les Soleils des indépendances*, le participe passé est lié directement à l'auxiliaire. On note à partir de ces résultats que l'emploi du participe passé de forme composée est constant.

Par ailleurs, contrairement au participe présent, l'emploi du participe passé de forme simple et l'emploi du participe passé de forme composée demeurent constant. Il faut observer que le participe présent a évolué depuis le XVII^{ème} siècle jusqu' à nos jours. Le participe passé, quant à lui, demeure constant depuis le siècle de Molière. Car la structure de sa morphologie n'évolue pas.

Ce faisant, il faut observer que l'étude du participe est liée aux règles d'accord de celui-ci. Elles exposent aussi la multiplicité des opérations pour son accord qui rend pesant l'emploi du participe pour le locuteur.

L'énoncé des règles générales d'accord du participe passé et certains cas particuliers montrent les difficultés qu'elles posent pour la clarté et le dynamisme de la langue française. Les différentes analyses ont montré de nombreuses contradictions à l'intérieur des règles fixées. Selon l'histoire de la grammaire française, la règle du

participe fut formulée pour la première fois au début du XVI^{ième} siècle sous l'influence de François 1^{er}. Celui-ci demande à Clément Marot qui la formule sous la forme d'une Epître. Dès lors, elle a été appliquée vaille que vaille malgré sa complexité. Toutefois, le long de son évolution, elle a donné lieu à d'interminables débats relatifs à son accord. Depuis des siècles, les prescripteurs de la norme n'arrivent pas à s'accorder afin de trouver une formule qui permettrait la flexibilité dans ses emplois. L'on est unanime, concernant la difficulté de l'emploi et de la maîtrise du participe passé. Pour éviter toute équivoque, le Ministre français de l'Instruction d'alors, avait souhaité l'invariabilité du participe passé avec **avoir** :

« le point le plus discuté est l'accord du participe passé avec avoir. Dans un 1^{er} arrêté (juillet 1900), Georges Leygues avait admis qu'il reste invariable dans tous les cas où on prescrit aujourd'hui de le faire accorder avec le complément. L'Académie française refusa. La seule chose que l'on obtint fut que lorsque le participe passé est suivi soit d'un infinitif, soit d'un participe présent ou passé, on toléra qu'il reste invariable. »²⁰⁷ Voici ainsi formulées les instructions du Ministre français concernant l'arrêté : « les principes directeurs de cet arrêté étaient fondés sur la tolérance essentiellement dans les examens. Il conviendra dans les examens, de ne pas compter comme fautes graves celles qui ne prouvent rien contre l'intelligence et le véritable savoir des candidats, mais qui prouvent seulement l'ignorance de quelque finesse ou quelque subtilité grammaticale. »²⁰⁸

La volonté du Ministre français Georges Leygues est d'amoindrir la peine des usagers face à l'accord du participe passé. Son intention n'est pas de rabaisser le niveau de la langue française. En effet, une langue ne doit pas être un code mécanique et rigide. Bien au contraire, elle doit être accessible, simple, facile à manipuler.

Dans l'histoire de la langue française, le participe est l'une des marques de l'érudition. Il est d'un apport indispensable à la clarté. Car, « bien parler et surtout bien parler le français, c'est aussi et surtout connaître et maîtriser les règles qui régissent les phénomènes

²⁰⁷ Nina CATCH, *L'Orthographe*, collection Que sais-je ? Paris, 1976, p.80.

²⁰⁸ Nina CATCH, op-cit, p79.

d'accord du participe passé. »²⁰⁹ Cependant, il peut constituer une entrave au dynamisme de sa syntaxe. Le mode participe demeure l'une des complexités dans l'usage de la langue française. Cela dénote de son mode de concaténation qui détermine la règle pour son accord. Sa syntaxe est, en effet, le nœud de sa difficulté à l'image de l'usage de la syntaxe de la langue française. Du mode d'articulation du participe ou d'un quelconque mot provient la stabilité de la langue française. Elle étudie en effet les relations entre les mots dans la phrase. C'est un moyen de décomposition de la phrase en mots et un moyen de composition des mots en phrases. La syntaxe du français constitue une lourdeur dans l'apprentissage de la langue. Elle est très rigide et immuable. Tout en constituant la solidité du français, elle en est aussi une source de difficulté. C'est à travers tous ses artifices que se déroule la pensée. A cet effet, André Martinet disait qu' « une langue est tout un ensemble, le support de la pensée, une façon d'ordonner sa représentation du monde et un instrument de communication qui permet aux gens de s'entendre. »²¹⁰ En tant que moyen de communication et d'échange pour être efficiente, elle doit quitter sa fonction de langue aux normes figées et contrôlées institutionnellement par l'Académie pour épouser les contours de l'évolution des communautés qui la pratiquent. Depuis quelques siècles, son évolution s'est considérablement amoindrie sous l'influence stabilisatrice de l'écrit imprimé et de l'émergence d'une langue officielle strictement régulière. De nos jours, cette langue est à la recherche du prestige perdu quand bien même « elle possède le plus beau patrimoine littéraire de tous les temps »²¹¹.

La langue de Molière présente des signes d'essoufflement. Cela est inhérent aux normes établies sous le censeur Vaugelas qui exige le bon usage. Le XVII^{ième} siècle est le fondement de tous les traits du français. La prononciation dans son ensemble, la morphologie du verbe, du nom, du pronom, la construction de la proposition simple et de la phrase complexe, le vocabulaire fondamental en dehors des usages techniques ont été fixés durant la période classique. Vaugelas demeure

²⁰⁹ Hervé BECHADE, op.cit, p.188.

²¹⁰ Henriette WALTER, op.cit. p.11.

²¹¹ Gabriel De BROGLIE, op.cit., p.58.

l'un des éminents législateurs de cette langue. Dans la préface de son œuvre sur la langue utile, il se défend de légiférer en matière d'usage. Il se présente comme un simple témoin qui enregistre des « arrêts » pris indépendamment de lui :

« Mon dessein n'est pas de former notre langue, ni d'abolir des mots, ni d'en faire, mais de montrer le bon usage de ceux qui sont faits, et s'il est douteux et inconnu de l'éclaircir et de le faire connaître. »²¹²

Pour lui, « il y a un maître des langues, qui est le roi et le tyran ; c'est l'usage. »²¹³ L'usage, une fois adopté, n'admet pas qu'on s'y dérobe, car un mauvais mot est capable de faire plus de tort qu'un mauvais raisonnement.

L'Académie française est le maître, et en même temps le juge du langage et des productions littéraires. Elle censure et valide les normes. Aussi, s'oppose-t-elle aux écrits et aux agrammaticalités langagières tout en veillant à l'application du bon usage. Cette institution est contrariée car elle n'assure pas totalement le rôle de censeurs. Elle est souvent contournée par les usagers de la langue. Cela provient du fait que « les procédés de travail en honneur de l'Académie ne répondent plus du tout aux exigences de notre temps. »²¹⁴ Cette situation entraîne le déclin de la langue française, face à l'émergence des langues impérialistes.

L'étude a montré que la langue anglaise est devenue la langue véhiculaire universelle. Son usage offre à tout apprenant une simplicité de compréhension et d'emploi. Elle évince la langue française. Selon les observations des linguistes, l'anglais est une langue beaucoup plus pratique du fait de la flexibilité de sa syntaxe. Ce qui est contraire au français. Elle ne peut pas prétendre être une langue rayonnante quand son usage renferme des difficultés. Les garants de celle-ci refusent de faire des concessions afin de permettre son accessibilité à tous les usagers. « La langue française doit évoluer pour maintenir sa beauté, c'est-à-dire sa pureté originelle »²¹⁵ disait Rémy de Gourmont. Cette obstination à garder sa pureté est l'une

²¹² Nelly FLAUX, op.cit., p.11.

²¹³ Antoine ADAM, Georges LEMENIER, Sir Edouard MAROT, op.cit. p.178.

²¹⁴ Aurélien SAUVAGEOT, op.cit., p.229.

²¹⁵ Rémy GOURMONT cité par Charles BRUNEAU, op.cit., p.267.

des raisons de son déclin face à la langue anglaise. Il est fastidieux de s'accrocher à la norme et au bon usage et prétendre dominer le monde linguistique. « Que la langue française ne cesse d'être elle-même que si elle renonçait à des qualités essentielles de clarté, de netteté et de précisions. »²¹⁶.

Répondre à la préoccupation de ses usagers consisterait à la recherche d'une langue simplifiée dans son usage. Elle doit quitter son piédestal de langue rigide et s'adapter aux phénomènes du temps.

Les reflexes langiers du XVII^{ème} siècle sont révolus. Le temps n'est plus à la noblesse et à la préciosité. En effet, le XXI^{ème} siècle apparaît comme celui de la vitesse et de la haute technologie. Dès qu'une connaissance naît, elle est assez vieille pour être dépassée. Les auteurs contemporains ont trouvé dès lors un terrain débarrassé des contraintes du classicisme et des emphases du romantisme. Dès lors, l'on note un fort niveau de rapprochement entre la langue écrite et la langue parlée.

Il faut signaler que la langue française est parlée dans d'autres pays. Sous ces cieux, le français demeure la langue de communication, d'enseignement et de promotion sociale. En Afrique, l'on parle du français d'Afrique. C'est un outil de fusion des cultures. Elle participe à mettre en place la civilisation de l'universel tant clamée par Senghor. Ce français tient compte des réalités africaines. Il s'agit de

« conserver le français comme langue unique d'enseignement, mais l'enseigner en tenant compte de sa situation par rapport aux langues et à la société africaine (...) la renaissance des réalités sociologiques africaines. »²¹⁷

Le français d'Afrique se réduit à un français simplifié, chargé d'emprunts aux langues africaines et qui est celui des locutions qui pratiquent un bilinguisme d'opportunité. En Côte d'Ivoire, l'on fait usage du français populaire ivoirien (F.P.I.). Son emploi intensif a contribué à fixer, dans une certaine mesure, sa phonologie, sa grammaire, son lexique, sa norme locale accessible à tous. Il permet aux personnes

²¹⁶ Rémy GOURMONT cité par Charles BRUNEAU, op.cit., p.362.

²¹⁷ Pierre DUMONT, op.cit., p.14.

non instruites de s'exprimer et à ceux qui y sont allés mais qui ne comprennent pas leur dialecte, de se faire comprendre. Il favorise un début d'unification linguistique.

Le français d'Afrique se substitue progressivement au français de France. Il s'installe partout en Afrique une norme sociale qui est celle de la complexation.

Les conservateurs du bon usage s'inquiètent de la détérioration du français voire de sa disparition à l'avenir. A cet effet, Desinet et Tristan observent que :

« une langue de culture et de vieille civilisation comme la nôtre qui a derrière elle un passé glorieux de chef d'œuvre littéraire, se doit de lutter contre l'invasion de la barbarie, contre le flot des incorrections, des déformations, des contresens qui finiraient par submerger. »²¹⁸

La visée de l'étude n'est pas une distinction des fondements du français ou une violation des normes ou encore une dégradation de la langue française, mais de permettre à la langue française d'être beaucoup plus libérale, accessible tout en épousant les réalités linguistiques des pays francophones. Pour cela, le français doit cesser d'être la langue d'une élite intellectuelle, sociale, économique. Il doit accueillir réellement la culture de l'autre sans opérer une intégration de type assimilationniste. Marcel Cohen est de cet avis. Pour ce linguiste

« il faut comprendre les usagers de la langue française qui ne sont plus, aujourd'hui les mêmes qu'au XVII^{ème} siècle, que l'idiome est utilisé sur l'ensemble du territoire et dans de nombreux pays d'outre mer. L'unification linguistique (...) exige que l'on fasse du français une langue adaptée aux besoins de tous les usagers. »²¹⁹

Pour accéder véritablement au rang d'une langue de développement, le français doit permettre à ses locuteurs de préserver l'originalité de leur visée sur le monde et leur donner aussi le pouvoir de maintenir et de traduire leur sens, de la différence et de la diversité.

Les difficultés dans l'usage du français résident dans le genre grammatical, en particulier les règles d'accord du participe. Le participe est en même temps une

²¹⁸Claude DESINET, Hordé TRISTAN, op.cit., p.83.

²¹⁹Marcel COHEN cité par Claude DESINET, Hordé TRISTAN, op.cit., p.86.

marque d'érudition mais aussi une entrave au dynamisme de la langue française. Le désir de cette étude est de redynamiser cette langue en cherchant des moyens qui facilitent l'emploi du participe. Dans cette quête, il faudrait noter la flexibilité d'une pédagogie efficace qui doit absolument définir des objectifs précis et accessibles à la pratique du participe. Il faut souhaiter une harmonisation de l'écrit et de l'oral. Cela permettrait une accessibilité de la langue française. Dans la pratique, elle ne s'écrit pas comme l'on parle. La langue écrite, contrairement à la langue orale, a un code conventionnel, structuré, et qui répond à certains critères. La langue parlée ou orale, en revanche, ne se manifeste que dans l'élocution des individus. Chacun la réalise comme il peut et à sa façon. L'un des problèmes les plus délicats du français parlé réside dans la détermination du genre grammatical.

Tous ces éléments évoqués sont des solutions ou encore des propositions dans le but d'un usage plus aisé du participe qui contrarie l'évolution de la langue française. Il faut donc redéfinir les emplois concernant les règles d'accord du participe. Il est préférable que la règle soit unique et uniforme à tous, quelles que soient les circonstances. Que l'accord se fasse seulement avec le sujet. A l'application de cette règle, il n'y aurait plus d'inquiétudes dans son usage. L'intention de l'étude n'est pas de s'opposer aux conservateurs ou encore d'observer toutes les règles d'accord relatives au participe. Elle est une proposition pour donner un souffle nouveau à la langue française qui est en son déclin. Cette préoccupation comme en témoigne Claude Desinet est le nœud dont le dénouement dépend du futur de la langue française :

« Les défenseurs du bon usage s'appuie sur un parler qui marque un niveau social et qu'il perfectionne artificiellement pour en faire un modèle sain et combat tout ce qui s'en écarte. Tout autre est le point de vue des dirigistes qui acceptent l'hétérogénéité des usages : pour eux, le projet est de faciliter la communication. Les dirigistes proprement dits trouvent pour indispensable de contrôler les changements ou même

d'en provoquer, tandis que d'autres affirment qu'il faut aller dans le sens de l'évolution. »²²⁰

²²⁰ Claude DESINET, Hordé TRISTAN, op.cit., p.78.

BIBLIOGRAPHIE

I- CORPUS

KOUROUMA (Ahmadou) : *Les Soleils des indépendances*, Paris, Editions du Seuil, 1970 ; 210pages.

MOLIERE : *L'Avare*, Paris, Hachette, 1976, 11^e édition ; 146pages.

HUGO (Victor) : *Les Misérables*, Paris, Flammarion, 1999, 18^e édition; 450pages.

II- QUELQUES OUVRAGES DES AUTEURS DU CORPUS

✓ Molière :

Les Précieuses ridicules, Paris, Classiques, 1994, 138pages.

Médecin malgré lui, Paris, Classiques, 1994, 129pages.

Dom Juan, Paris, Classiques, 1994, 161pages.

✓ Hugo Victor :

Notre Dame de Paris, Paris, Gallimard, 1974, 706pages.

Les Orientales, Paris, Gallimard, 2004, 386pages.

Les Châtiments, Paris, Gallimard, 2004, 418pages.

✓ Kourouma Ahmadou :

Monnè, outrages et défis, Paris, Seuil, 1990, 212pages.

En attendant le vote des bêtes sauvages, Paris, Seuil, 1998, 368pages.

Allah n'est pas obligé, Paris, Seuil, 2000, 242pages.

III- OUVRAGES DE THEORIES ET DE CRITIQUES LITTERAIRES

AMOSSY (Ruth) : *Pragmatique et analyse des textes*, Tel Aviv, Presses de L'université de Tel Aviv, Département de français, 2002
300 pages.

BAKHTINE (Mikhaïl Mikhaïlovitch) : *Esthétique et théorie du roman*, Paris, Gallimard, 1978, 490 pages.

BARTHES (Roland) : *Essais critiques*, Paris, Éditions du Seuil, 1981,
275 pages.

BARTHES (Roland) : *Le Plaisir du texte*, Paris, Seuil, 1982a, 94 pages.

BONFANTE (Larissa) : CHADWICK (John) et al.- *La naissance des écritures*, Paris, Seuil, 1994, 509 Pages.

BREMOND (Claude) : *Logique du récit*, Paris, Seuil, 1973, 354 Pages.

BRES (Jacques) : *Le Récit oral*, Montpellier, Praxiling /Université Paul Valéry, 1994, 494pages.

CHEVRIER (Jacques) : *Littérature nègre*, Paris, Armand Colin, 1984,
272 pages.

CLAVREUIL (Gérard) et ROUCH (Alain) : *Littératures nationales d'écriture française*, Paris, Bordas, 1986, 516 pages.

FURET (Yves), PELTANT (Sara), RICHAUDEAU (Françoise), SAIDAH (Jean-Pierre) : *Savoir parler, savoir écrire*, Paris, Retz-C.E.P.L. 1979, 421 pages.

LA HAYE (Yves De) : *Journalisme, mode d'emploi, des manières d'écrire l'actualité*, Paris, La Pensée Sauvage et (E.L.L.U.G.) Les Editions littéraires et linguistiques et l'Université de Grenoble 3, 1985, 216 Pages.

RICOEUR (Paul) : *Temps et récit*, tome 1, Paris, Éditions du Seuil, 1983,
406 pages.

RICOEUR (Paul) : *Temps et récit II*, Paris, Seuil, 1984, 240 pages.

SAINVILLE (Léonard) : *Anthologie de la littérature négro africaine II*, Paris, Saint Lambert Imprimeur, 1971, 643 pages.

IV-OUVRAGES DE GRAMMAIRE ET DE LINGUISTIQUE

- ADAM (Jean-Michel) & GOLDENSTEIN(Jean-Pierre) : *Linguistique et discours littéraire, théorie et pratique des textes*, Paris, Librairie Larousse, 1976, 352 pages.
- ADAMCZEWSKI (Henri) ; Delmas (Claude).- *Grammaire linguistique de l'anglais* Armand Colin, 1982, 361 pages.
- ANDRE (Jouette) : *L'Essentiel de la Grammaire*, Paris, Maxi-livre, 2002, 284 pages.
- ANSCOMBRE (Jean-Claude) et DUCROT (Oswald) : *L'Argumentation dans la langue*, Bruxelles, Pierre Mardaga, 1983, 184 pages.
- ARRIVE (Michel), GADET (Françoise) et GALMICHE (Michel) : *La Grammaire d'aujourd'hui : guide alphabétique de linguistique française*, Paris, Flammarion, 1986, 724 pages
- ARRIVÉ (Michel), CHEVALIER (Jean-Claude), BLANCHE-BENVENISTE (Claire), PEYTARD (Jean) : *Grammaire du français contemporain*, Paris, Larousse, 1998 ; 494pages.
- ATLANI (Françoise), DANON-BOILEAU (Laurent) et GRESILLON (Almuth) : *La Langue au ras du texte*, Paris, Presses Universitaires de France, 1984, 203pages.
- BACCUS (Nathalie), *Orthographe française*, Paris, E JL, 2003 ; 98p.
- BAGUETTE (Arthur), FRANKARD (Robert) : *Comprendre et enseigner la grammaire nouvelle*, Paris, Scodel, 1975 ; 106pages.
- BAKHTINE (Mikhaïl Mikhaïlovitch) : *Esthétique de la création verbale*. Paris, Gallimard, 1984, 400 pages.
- BARTHES (Roland) : *Le Bruissement de la langue*, Paris, Seuil, 1992, 439 pages.
- BARTHES (Roland) : *Le Degré zéro de l'écriture*, Paris, Seuil, 1972, 190 pages

- BAUCHE (Henri) : *Le Langage populaire, grammaire, syntaxe et du dictionnaire du français tel qu'on le parle dans le peuple de Paris*, Paris, Payot, 1946, 231 pages.
- BAYLON (Christian), FABRE (Paul) : *Grammaire systématique de la langue française*, Paris, Fernand Nathan, 1978 ; 313pages.
- BAYLON (Christian) et FABRE (Paul) : *Grammaire systématique de la langue française : avec des travaux pratiques d'application et leurs corrigés*, Paris, Nathan, 1981, 288Pages.
- BAYLON (Christian) et FABRE (Paul) : *Initiation à la Linguistique*, Paris, Nathan, 1990, 235 pages.
- BECHADE (Hervé-D) : *Syntaxe du français moderne et contemporain*, Paris, P.U.F, 5ème édition, 1993, 334 pages.
- BECHADE (Hervé): *Grammaire française*, Paris, PUF, 1994 ; 314pages.
- BENVENISTE (Emile) : *Problèmes de linguistique générale I*, Paris, Gallimard, 1966, 359 pages.
- BENVENISTE (Emile) : *Problèmes de linguistique générale II*, Paris, Gallimard, 1974, 283 pages.
- BENVENISTE (Emile), CHOMSKY (Noam), JAKOBSON (Roman) "et al." : *Problème de langage*, Paris, Gallimard, COP, 1996, 217pages.
- BENTOLILA (Alain) : *Grammaire alphabétique*, Paris, Nathan, 2007 ; 388pages.
- BERARD (Evelyne) et LAVENNE (Christian) : *Grammaire utile du Français*, Paris HATIER, 1991, 320 Pages.
- BERRENDONNER (Alain) : *Éléments de pragmatique linguistique*, Paris, Minuit, 1981, 247 pages.
- BESSE (Henri) PORQUIER (Rémy) : *Grammaires et didactique des*

langues, Paris, Hatier/Didier, 1991,
287 Pages.

BESSON (Marie Joseph), GENOUD (Sœur Marie Rose), LIPP (Bernard),
NUSSBAUM (Roger) : *Maîtrise du français*, Paris, Fernand Nathan, 1979 ;
541pages.

BLANCHE-BENVENISTE (Claire) et JEANJEAN(Colette).- *Le Français
parlé*, Paris, Didier érudition, 1987,
263 pages.

BLANCHE-BENVENISTE (Claire) et al : *Le Français parlé, Études
grammaticales*, Paris, CNRS
Éditions, 1990, 292 pages.

BLANCPAIN (Marc), REBOULLET (André) : *Une Langue, le français
aujourd'hui dans le monde*,
Paris, Hachette, 1976 ; 330
pages.

BONNARD (Henri) : *Grammaire française à l'usage de tous*, Paris,
Magnard, 1997, 272 Pages

BORQUET (Simon) : *Introduction à la lecture de Saussure*, Paris, Payot &
Rivages, 1997, 402 Pages.

BOURDIEU, (Pierre) : *Ce que parler veut dire - L'Economie des échanges
linguistiques*, Fayard, Paris, 1982, 244 pages.

BROGLIE (Gabriel De) : *Le Français, pour qu'il vive*, Paris, Gallimard,
1986 ; 286pages.

BRONCKART (Jean-Paul) : *Théories du langage, une introduction
critique*, Bruxelles, Pierre Mardaga, 1986,
363 pages.

BRUNOT (Ferdinand) : *La Pensée et la langue : "méthodes, principes et
plan d'une théorie nouvelle du langage appliqué au*

français 3^e édition, Paris, Masson et Cie, 1965,
983pages.

BRUNOT (Ferdinand) et BRUNEAU(Charles) : *Précis de la grammaire
historique de La langue française*, Paris, Masson et
CIE, 1969, 591pages.

CALVET (Louis-Jean) : *Sociolinguistique*, Paris, Presses universitaires de
France, 1993,127 pages.

CATACH (Nina) : *L'Orthographe*, collection Que sais-je ?, Paris PUF,
1978 ; 130pages.

CATACH (Nina), GRUAZ (Claude) & DUPREZ (Daniel) :
*L'Orthographe française, traité théorique et
pratique*, Paris, Nathan, 1986,334 pages.

CELLARD (Jacques) : *La Vie du langage* (Chroniques 1971-1975), Paris,
Le Robert, 1979, 300 Pages.

CERVONI, (Jean) : *L'Enonciation*, Presses universitaires de France, coll
linguistique nouvelle, 1987, 128 pages.

CHAILLET (Jean) : *Etudes de grammaire et de style*, Paris, Bordas, Tome
premier, 1969, 417 pages.

CHAMPION (Jacques) : *Les Langues Africaines et la francophonie*, Paris, Moulon,
1974 ; 349p.

CHARAUDEAU (Patrick) : *Langage et discours. Éléments de
sémiolinguistique* (Théorie et pratique), Paris,
Hachette, 1983, 175 pages.

CHARAUDEAU (Patrick) : *Grammaire du sens et de l'expression*, Paris,
Hachette, 1992, 927 pages.

CHISS (Jean-Louis), FILLIOLET (Jacques) : *Etudes de Linguistique
Appliquée, Enseignement du français langue
maternelle : la pédagogie de l'écrit*, Paris,
Didier Erudition, 1981, 129 pages.

CHISS (Jean-Louis), FILLIOLET (Jacques), MAINGUENEAU (Dominique) :
Introduction à la Linguistique française, Paris, Hachette,
Tome I, 2001, 160 pages.

CHOMSKY (Noam) : *Structure syntaxique*, Paris, Seuil., 1959, 141 pages.

CHOMSKY (Noam) : *Structure syntaxique*, Paris, Seuil, (collection ordre,
Nathan), 1968, 140 pages.

CHOMSKY (Noam) : *Le Langage et la pensée*, Paris, Payot, Petite
bibliothèque, 1970, 145 pages.

CHOMSKY (Noam) : *Aspects de la théorie syntaxique*, Paris, Seuil, 1971,
284 pages.

COMBETTES (Bernard) et TOMASSONE (Roberte) : *Le Texte
informatif: aspects Linguistiques*, Paris,
Éditions Universitaires, 1988, 140 pages.

COUTE (Bernard) et KARABETIAN (Stéphane) : *Grammaire Retz*, Paris,
Retz, 1992, 292 pages.

CULIOLI (Antoine) : *Pour une linguistique de l'énonciation Opérations et
représentations*, Tome I, Paris, Ophrys, 1990,
225 pages.

CULIOLI (Antoine) : *Pour une linguistique de l'Énonciation–
Formalisation et opérations et repérages* (Tome 2),
Paris, Ophrys 1999a, 183 pages.

CULIOLI, (Antoine) : *Pour une linguistique de l'Énonciation - Domaine
notionnel* (Tome 3), Paris, Ophrys, 1999b, 192 pages.

DANON-BOILEAU (Laurent) : *Énonciation et référence*, Paris, Ophrys,
1987, 70 pages.

DAUZAT (Albert) : *Grammaire raisonnée de la langue française*,
Lyon/Paris, IAC, coll. Les Langues du monde, série
Grammaire, philologie, littérature : volume I, 1947,
482 pages.

- DE SAUSSURE (Ferdinand) : *Cours de linguistique générale*, Paris, Payot, 1967, 331 pages.
- DELAS (Daniel) & FILLIOLET (Jacques).- *Linguistique et poétique*, Paris, Librairie Larousse, 1973, 206 pages.
- DELAVEAU (Annie).-*Syntaxe : La Phrase et la subordination*, Armand Colin / VUEF, 2001, 194 pages.
- DELOFFRE (Frédéric) : *La Phrase française*, Paris, SEDES, 7ème édition, 1986, 148 pages.
- DELOFFRE (Frédéric), HELLEGOUARC'H (Jacqueline) : *Eléments de linguistique française*, Paris, CDU et EDES, 1998 ; 224pages.
- DENIS (Delphine) et SANCIER-CHATEAU (Annie) : *Grammaire du français*, Paris, Le Livre de poche, 1994, 541 pages.
- DRILLON (Jacques) : *Traité de la ponctuation française*, Editions Gallimard, 1991, 423pages.
- DUBOIS (Jean), JOUANNON (Georges) et LAGANE (René) : *Grammaire française*, Paris, Librairie Larousse, 1961, 176 pages.
- DUBOIS (Jean) : *Grammaire structurale du français : la phrase et les transformations*, Paris, Larousse, Collection « langue et langage », 1969, 192 pages.
- DUBOIS (Jean) et DUBOIS-CHARLIER (Françoise) : *Eléments de Linguistique française : syntaxe*, Paris, Larousse, Collection langue et langage, 1970, 296 pages.
- DUBOIS (Jean) et LAGANE (René) : *La Nouvelle Grammaire du français*, Paris, Larousse, 1997, 271 pages.
- DUBOIS-CHARLIER (Françoise) : *Comment s'initier à la linguistique ?*, édition revue et corrigée, Paris, Larousse, 332 pages.

- DUBOIS-CHARLIER (Françoise) : *Les Transformations de phrases*, Paris, Larousse, 1974, 64 pages.
- DUCROT (Oswald) : *Dire et ne pas dire. Principes de sémantique linguistique*, Paris, Hermann, 1972, 283 pages.
- DUCROT (Oswald) : *Le Dire et le dit*, Minuit, coll. Propositions, 1984, 239 pages.
- DUTERTRE (Roger) : *L'Analyse grammaticale et logique par l'exemple*, Paris, Editions Roudil S.A., 1984, 220 pages.
- DUMONT (Pierre) : *L'Afrique Noire peut-elle encore parler français ?* Paris, L'Harmattan, 1986 ; 168pages.
- DUMONT (Pierre) : *Le Français, langue africaine*, Paris, L'Harmattan, 1990 ; 178pages.
- ÉLUERD (Roland) : *La Pragmatique linguistique*, Nathan, coll. université, 1985, 222 pages.
- ÉLUERD (Roland) : *Pour aborder la linguistique - Initiation-recyclage*, Paris, Éditions ESF, coll. sciences de l'éducation, 1997, 157 pages.
- FERNANDEZ-VEST (Jocelyne) : *Les Particules énonciatives*, Paris, Presses Universitaires de France, 1994, 296 pages.
- FISHMAN (Joshua) : *Sociolinguistique*, Paris, Nathan, 1971, 160 pages.
- FLAUX (Nelly) : *La Grammaire*, collection Que sais-je ? Paris, PUF, 1993, 130pages.
- FRANCKEL (Jean-Jacques) et LEBAUD (Daniel) : *Les Figures du sujet. À propos des verbes de perception, sentiment, connaissance*, Paris, Ophrys, 1990, 239pages.
- FRONTIER (Alain) : *La Grammaire du français*, collection Sujet, Paris, Belin, 1977 ; 737pages.

- FRANCOIS (Frédéric) : *L'Enseignement et la diversité des grammaires.-*
Paris, Hachette, 1974, 220 pages.
- FUCHS (Catherine) : *La Paraphrase*, Paris, Presses Universitaires de
France, 1982, 184 pages.
- FUCHS (Catherine) : *Introduction à l'analyse linguistique*, Paris, Armand Colin,
1997 ; 162pages.
- FUCHS (Catherine), LE GOFFIC (Pierre) : *Initiation aux problèmes des
Linguistiques Contemporaines*,
Paris, Classiques Hachette,
1975, 128 pages.
- FUCHS (Catherine), LE GOFFIC (Pierre) : *Les Linguistiques
contemporaines*, Paris, Hachette, 1992, 152 pages.
- GALICHET (Georges) : *Physiologie de la langue française*, Paris, P.U.F,
1961, 137 pages.
- GALICHET (Georges), CHATELAIN (Louis) et GALICHET (René)
: *Grammaire française expliquée*, Paris, Editions
Charles-Lavauzelle et Cie, 1969, 479 pages.
- GALICHET (Georges) : *Grammaire expliquée de la langue française*,
Paris, Editions Armand Colin et Bourrellier, 1973,
198 pages.
- GALICHET (Georges), GALICHET (René) : *Grammaire Structurale et
entraînement à l'expression*, Paris, Editions Lavauzelle, 1974 ; 294pages.
- GASSAMA (Makhily) : *La Langue d'Ahmadou Kourouma ou le français sous le
soleil d'Afrique*, Paris, Karthala et ACCT, 1995, 123pages.
- GARDES-TAMINE (Joëlle) : *La Grammaire 1, phonologie, morphologie,
lexicologie*, Paris, Armand Colin, 1988,
152 pages.
- GARDES-TAMINE (Joëlle) : *La Grammaire 2. La syntaxe*, Paris, Armand
Colin, 1998, 192 pages.

- GARDES-TAMINE (Joëlle) : *Pour une grammaire de l'écrit*, Paris, Belin, 2004, 240 pages.
- GARY-PRIEUR (Marie-Joëlle) : *De la Grammaire à la linguistique. L'étude de la phrase*, Armand Colin, 2ème édition, 1985, 166 pages.
- GENOUVRIER (Emile) et PEYTARD (Jean) : *Linguistique et Enseignement du français*, Paris, Larousse, 1970, 288 pages.
- GEORGIN (René) : *Guide de la langue française*, Paris, Editions André Bonne, 1958, 450pages.
- GEORGIN (René) : *Guide de langue française*, Paris, Editions André Bonne, 1973, 431 pages.
- GERMAIN (Claude) ; LEBLANC (Raymond) : *Introduction à la linguistique générale, fasc.1 La phonétique*, Les Presses de l'Université de Montréal, 1981, 104 pages.
- GERMAIN (Claude) ; LEBLANC (Raymond) : *Introduction à la linguistique générale, fasc.2 La phonologie*, Les Presses de l'Université de Montréal, 1981, 108 pages.
- GERMAIN (Claude) ; LEBLANC (Raymond) : *Introduction à la linguistique générale, fasc.3 La morphologie*, Les Presses de l'Université de Montréal, 1981, 98 pages.
- GERMAIN (Claude) ; LEBLANC (Raymond) : *Introduction à la linguistique générale, fasc.4 La syntaxe*, Les Presses de l'Université de Montréal, 1982, 127 pages.
- GERMAIN (Claude) ; LEBLANC (Raymond) : *Introduction à la linguistique générale, fasc.5 La sémantique*, Les Presses de l'Université de Montréal, 1982, 124 pages.
- GILDER (Alfred) : *Et si l'on parlait français*, Paris, Le Cherche Midi Editeur, 1993 ; 240pages.
- GIRARD (Denis) : *Linguistique appliquée et didactique des langues*, Paris, Armand Colin-Longman, 1973, 168 pages.

- GOBARD (Henri) : *L'Aliénation linguistique, Analyse tétraglossique*, Paris, Flammarion, 1976, 304pages.
- GODARD (Danielle) : *La Syntaxe des relatives en français*, Paris, CNRS, 1992, 327 pages.
- GOUGENHEIM (Georges) : *Etudes de grammaire et de vocabulaire français*, Paris, Editions Auguste Picard, 1970, 434 pages.
- GOURDEAU (Gabrielle) : *Analyse du discours narratif*, Paris, Magnard, 1993, 130pages.
- GREIMAS (Algirdas Julien) : *Sémantique structurale. Recherche de méthode*, Paris, Larousse, 1966, 262 pages.
- GREVISSE (Maurice), *Problèmes de langues*, Paris, PUF, 1962 ; 362p.
- GREVISSE (Maurice) : *Le Français correcte, Guide pratique*, Paris, Editions Duculot , 1982 , 452pages.
- GREVISSE (Maurice) et GOOSSE (André) : *Nouvelle Grammaire française*, Paris, Duculot, 2^{ème} édition revue, 1989, 377 pages.
- GREVISSE (Maurice) : *Le Bon Usage*, 14^{ème} édition, Paris, Duculot, 1993 ; 1762pages.
- GREVISSE (Maurice) : *Précis de grammaire française*, Paris, Duculot, 1995, 324pages.
- GREVISSE (Maurice) : *Le Petit Grevisse, grammaire française*, Bruxelles, De Boeck, 2005, 308pages.
- GROSS (Maurice) : *Grammaire Transformationnelle du français, syntaxe du verbe*, Paris, Larousse, 1968 ; 181p.
- GROSS (Maurice) : *Méthodes en syntaxe*, Paris, Hermann, 1975, 415 pages.

GUELPA (Patrick) : *Introduction à l'analyse linguistique*, Paris, Armand Colin, 1998, 268pages.

GUIRAUD (Pierre) : *Problèmes et méthodes de la statistique linguistique*, Dordrecht, Reidel, 1960, 145 pages.

GUIRAUD (Pierre) : *La Grammaire*, Paris, P.U.F, 3ème édition, 1974, 128 pages.

GUIRAUD (Pierre) : *La Grammaire*, collection Que sais-je ? Paris, 1978, 130pages.

GUIRAUD (Pierre) : *La Syntaxe du français*, Paris, P.U.F, 6ème édition, 1980, 131 pages.

GUILLAUME(Gustave) : *Principes de linguistique théorique*, recueil de textes inédits publié sous la direction de R. Valin, Presses de l'Université Laval, Québec et Éditions Klincksieck, Paris, 1973, 279 pages.

HAGEGE(Claude) : *La Grammaire générative réflexions critiques*, Presses universitaires de France, coll. le linguiste, 1976, 244 pages.

HAGEGE (Claude) : *Le Français et les siècles*, Paris, Editions Odile Jacob, 1987, 271pages.

HAGEGE (Claude) : *Halte à la mort des langues*, Paris, Editions Odile Jacob, 2000, 404pages.

HJELMSLEV (Louis), *Le Langage*, Paris, Editions de minuit, 1966 ; 208p.

HUOT (Hélène) : *La Grammaire française entre comparatisme et structuralisme 1870-1960*, Paris, Armand Colin, 1991, 311 pages.

JACOB (André) : *Genèse de la pensée linguistique*, Paris, Armand Colin, 1973, 335 pages.

- JAKOBSON Roman : *Essais de linguistique générale, les fondations du langage*, Paris, Minuit, 1963, 260 pages.
- KERBRAT-ORECCHIONI(Catherine) : *L'énonciation de la subjectivité dans le langage*, Paris, Librairie Armand Colin, 1980, 290 pages.
- KERBRAT-ORECCHIONI (Catherine) : *L'Implicite*, Paris, Librairie Armand Colin, 1986, 404 pages.
- KOUASSI (Germain) : *Le phénomène de l'appropriation linguistique et Esthétique en littérature africaine de langue Française. Le cas des écrivains ivoiriens : Dadié, Kourouma et Adiaffi*, Paris, Editions Publibook, 2007, 520 pages.
- KRISTEVA, (Julia) : *Le Langage, cet inconnu*, le Seuil, coll. Point, 1981,334 pages.
- LAGANE (René) : *Difficultés grammaticales*, Paris, Larousse, 1995, 160 pages.
- LAMBERT (Jean) : *Maîtriser la grammaire et l'orthographe, Jeux et leçons de style*, Paris, Ellipses, 1998, 93pages.
- LE BIDOIS (Georges) et LE BIDOIS (Robert) : *Syntaxe du français moderne. Ses fondements historiques et psychologiques*, Paris, Editions Auguste Picard, Tome I, 1967, 558 pages.
- LECLERC (Jacques) : *Qu'est-ce que la langue ?*, Laval, Mondia, 1989, 460 pages.
- LE GALLIOT (Jean) : *Description générative et transformationnelle de la langue française*, Paris, Fernand Nathan, 1975, 240 pages.
- LEGER (Jean Marc) : *La Francophonie, grand dessein, grande ambiguïté*, Québec, Editions Hurtubise, HMH, 1987, 248pages.

- LEPSCHY (Giulio) : *La Linguistique structurale*, Paris, Payot, 1968, 241 Pages.
- LUCCI (Vincent), NAZE (Yves) : *Enseigner ou supprimer l'orthographe*, Paris, Cedic, 1979, 162pages.
- LYONS (John) : *Linguistique générale, introduction à la linguistique théorique*, Paris, Librairie Larousse, « collection langue et langage », 1970, 385 pages.
- MAINGUENEAU (Dominique) : *Initiation aux méthodes de l'analyse du discours*, Paris, Hachette, 1976, 191 pages.
- MAINGUENEAU (Dominique) : *Éléments de linguistique pour le texte littéraire*, Paris, Bordas, 1986, 158 pages.
- MAINGUENEAU Dominique : *Nouvelles tendances en analyse du discours*, Paris, Hachette, 1987, 143 pages.
- MAINGUENEAU (Dominique) : *Pragmatique pour le texte littéraire*, Paris, Dunod, 1991a, 188 pages.
- MAINGUENEAU(Dominique) : *L'Analyse du discours: introduction aux lectures de L'archive*, Paris, Hachette, 1991b, 268 pages.
- MAINGUENEAU (Dominique) : *Précis de grammaire*, Paris, Duculot, 1991, 258 pages.
- MAINGUENEAU (Dominique) : *L'Enonciation en linguistique française, embrayeurs, temps, discours rapporté*, Paris, Hachette, 1994, 156 pages.
- MAINGUENEAU (Dominique), GILES (Philippe) : *Exercices de linguistique pour le texte Littéraire*, Paris, Dunod, 1997, 150 Pages.
- MAINGUENEAU (Dominique) : *Syntaxe du Français*, Paris, Hachette, 1999, 160 pages.
- MAINGUENEAU (Dominique) : *Pragmatique pour le discours littéraire*, Paris, Nathan Université, coll. Lettres Sup, 2001, 186 pages.

- MAINGUENEAU (Dominique) : *Linguistique pour le texte littéraire*, Paris, Nathan, 4^e édition, 2003, 246 pages.
- MALMBERG (Bertil) : *Analyse du langage au XX^{ème} siècle, Théories et méthodes*, Paris, Presses Universitaires de France, 1983, 349 pages.
- MARCHAND (Frank), FABRE (Claudine), SCHUTTE (Annette) et LEEMAN (Danielle) : *Comment apprendre la grammaire ?*, Paris, Librairie Larousse, niveau 1 et niveau 3, 1973 et 1974, 65 et 63 pages.
- MARCHAND (Frank)"et al." : *Manuel de linguistique appliquée* (les analyses de langue), Paris, 3^e éd. Delagrave, 1979, 160 pages.
- MAREZ (Christian De), DESMARCHELIER (Francis), GONIFEI (Daniel) : *L'Orthographe*, Paris, 1998, 180pages.
- MARTINET (André) : *Le Langage*, Paris, Gallimard, coll. La Pléiade, 1968, 1525 pages.
- MARTINET (André) : *Linguistique, Guide Alphabétique*, Paris, Editions Denoël, 1969 ; 490pages.
- MARTINET (André) : *Syntaxe générale*, Paris, Armand Colin, 1985, 266 pages.
- MARTINET (André) : *Eléments de linguistique générale*, Paris, Armand Colin, 1996, 222 Pages.
- MILNER (Jean-Claude) : *De la syntaxe à l'interprétation. Quantités, insultes, exclamations*, Paris, Éditions du Seuil, 1978, 408 pages.
- MOESCHLER, (Jacques) et AUCHLIN (Antoine) : *Introduction à la linguistique contemporaine*, Paris, Armand Colin, 1997, 192 pages.

- MOESCHLER(Jacques) et AUCHLIN(Antoine) : *Introduction à la linguistique Contemporaine* Paris, Armand Colin, 2^e Edition, 2006, 192 Pages.
- MOULIN (Michel) : *Approche énonciative et narratologique dans les textes*, Paris, OPHRYS, 2005, 143Pages.
- MOUNIN (Georges) : *Saussure ou le structuraliste sans le savoir*, Paris, Editions Seghers, 1968, 198pages.
- MOUNIN (Georges) : *Clefs pour la Linguistique*, Paris, Seghers, édition revue et corrigée, 1971, 166 pages.
- MÜLLER (Charles) : *Initiation aux méthodes de la statistique linguistique*, Paris, Honoré Champion Éditeur, 1992, 185 pages.
- MULLER (Claude) : *La Subordination en français. Le schéma corrélatif*, Paris, Armand Colin, 1996, 255 pages.
- NIQUE (Christian) : *Initiation méthodique à la grammaire générative*, Paris Armand Colin, 1974, 716 Pages.
- PERRET (Michèle) : *L'Enonciation en grammaire du texte*, Paris, Paris, NATHAN, 1994, 128 Pages.
- PETIOT (Geneviève) : *Grammaire et Linguistique*, Paris, Armand Colin, 2000, 176pages.
- PEYTARD (Jean), GENOUVRIER (Emile) : *Linguistique et Enseignement du français*, Paris, 1970, 290pages.
- PINCHON (Jacqueline) : *Morphosyntaxe du français : étude de cas*, Paris, Hachette, 1986, 301 pages.
- PLOOG (Katja) : *Le Français à Abidjan, pour une approche syntaxique du nom standard*, Paris, CNRD Editions, 2002, 330pages.
- POPIN (Jacques) : *Précis de Grammaire fonctionnelle du français*, Paris, Nathan, 1993, 130pages.

POTTIER (Bernard) : *Linguistique générale, Théorie et description*, Paris, Klincksieck, 1974, 338 pages.

RÉCANATI (François) : *La Transparence de l'énonciation: pour introduire à la pragmatique*, Paris, Seuil, 1979, 214 pages.

RAT (Maurice) : *Grammaire Française pour tous*, Paris, Editions Garnier Frères, 1980, 406 pages.

RIEGEL (Martin), PELLAT (Jean- Christophe), RIOUL (René) : *Grammaire méthodique du Français*, Presses Universitaires de France, 1994, 651 pages.

ROBILLARD (Didier De), BENIAMINO (Michel) et BAVOUX (Claudine) : *Le Français dans l'espace francophone, Description linguistique et sociolinguistique de la francophonie*, Paris, Honoré Champion Éditeur, tome 1, 1993, 534 pages.

ROUGERIE (Alain) : *L'Etude pratique de la langue française*, Paris, Dunod, 1960, 538pages.

RUWET (Nicolas) : *Introduction à la Grammaire générative*, Paris, Librairie Plon, 1970, 452 pages.

SAUSSURE (Ferdinand De) : *Cours de linguistique générale*, Paris; Payot, 1991, 544pages.

SAUVAGEOT (Aurélien) : *Français écrit, Français parlé*, Paris, Larousse, 1962, 240pages.

SCHAFF (Adam) : *Langage et connaissance*, Le Seuil, coll. Point, 1964, 327pages.

SCHOTT-BOURGET (Véronique) : *Approches de la linguistique*, Paris, Nathan Université, 1994, 128 pages.

SEARLE (John) : *Les Actes du langage: essai de philosophie du langage*, Paris, Herman, 1972, 261 pages.

- SEGUIN (Jean Pierre) : *L'Invention de la phrase au XVIII^e siècle : contribution à l'histoire du sentiment linguistique français*, Paris, Editions peeters 1993, 480 pages.
- SENSINE (Henri) : *l'Emploi des temps en français*, Paris, Editions Roudil SA, 1981, 175 pages.
- SOUCHE (Alain) : *La Grammaire nouvelle et le français*, Paris, Fernand Nathan Editeur, 1958, 402pages.
- SOUCHE (Alain), GRUNENWALD (Jean) : *Grammaire française*, Paris, Nathan, 1962, 388pages.
- SOUTET (Olivier) : *La Syntaxe du français*, Paris, P.U.F, « Collection Que sais-je ? », 1998, 128 pages.
- SUMPF (Joseph) : *Introduction à la stylistique du français*, Paris, Larousse, 1971, 188 Pages.
- TESNIÈRE (Lucien).-*Éléments de Syntaxe structurale*, Paris, Klincksieck, 1959, 670 pages.
- TIETCHEU-TCHOCOUALI (Jean Claude) et DUCLAUX (Louis Timbal) : *Grammaire et Difficultés de la langue française*, Paris, Edition Philippe AUZOU, 2002, 286 pages.
- TOMASSONE (Roberte) : *Pour Enseigner la grammaire*, Paris, Delagrave, 2002, 321 pages.
- TOMASSONE (Roberte) : *Pour Enseigner la grammaire*, Paris, Delagrave, 2002, 318pages.
- TZVETAN (Todorov) : *Les Genres du discours*, Paris, Armand Colin, 1996, 222 Pages.
- VAUGELAS (Claude Favre) : *Remarques sur la langue française*, Paris, Larousse, 1975, 178 pages.
- . WAGNER (Robert Léon) : *La Grammaire française*, Paris, CDU et Sedes, 1973, 191pages.

- WAGNER (Robert Léon), PINCHON (Jacqueline) : *Grammaire du français moderne*, Paris, Hachette, 1991, 688 pages.
- WAGNER (Robert Léon), PINCHON (Jacqueline) : *Grammaire du français classique et moderne*, Paris, Hachette, 1991 ; 690p.
- WAGNER (Robert Léon) : *La Grammaire moderne voies d'approche-attitudes des grammairiens*, Paris, Société d'Édition d'Enseignement Supérieur, 1973, 185 pages.
- WALTER (Henriette) : *Le Français d'ici, de là, de là-bas*, Paris, Jean Claude Lattès, 1998, 482pages.
- WART BURG (Walter Von), et ZUMTHOR (Paul) : *Précis de Syntaxe*, Bern, A. Francke, 2^{ème} édition, 1945, 400 pages.
- WEINRICH (Harald) : *La Grammaire textuelle du français*, Paris, Didier / Hatier, 1989, 672 pages.
- YAGUELLO (Marina) : *Alice au pays du langage, Pour comprendre la linguistique*, Édition du Seuil, 1981, 208 pages.
- YAGUELLO (Marina) : *Catalogue des idées reçues sur la langue*, Paris, Édition du Seuil, 1988, 157 pages.

V- OUVRAGES DE STYLISTIQUE ET DE RHETORIQUE

- ADAM (Jean-Michel) : *Le Style dans la langue : une reconception de la stylistique*, Lausanne, Delachaux et Niestlé, 1997, 223 pages.
- BACRY (Patrick) : *Les Figures de style*, Paris, Editions Belin, 1992, 336 pages.
- BETH (Axelle), MARPEAU (Elsa) : *Figures de style*, Paris, Flammarion, 2005, 95 pages.
- BONNARD (Henri) : *Procédés annexes d'expression : stylistique, rhétorique, poétique*, Paris, 1995, 286 pages.
- CRESSOT (Marcel) : *Le Style et ses techniques*, Paris P.U.F. 10^{ème} édition, 1^{er} trimestre 1980, 350 pages.

FONTANIER (Pierre) : *Les Figures du discours*, Paris, Flammarion, 1970, 502 pages.

FROMILHAGUE (Catherine) et SANCIER-CHATEAU (Anne) : *Introduction à l'analyse stylistique*, Paris, Nathan / VUEF, 2002, 271 pages.

GENETTE (Gérard) : *Figures I*, Paris, Seuil, 1966, 272 pages.

GENETTE (Gérard) : *Figures II*, Paris, Seuil, 1969, 320 pages.

GENETTE (Gérard) : *Figures III*, Paris, Éditions du Seuil, 1972, 225 pages.

GUIRAUD (Pierre), KUENTS (Pierre) : *La Stylistique*, Paris, Klincksieck, 1975, 327 pages.

GREIMAS (Algirdas Julien) : *Essais de sémiotique poétique*, Paris, Larousse, 1972, 239 pages.

KARL (Cogard) : *Introduction à la stylistique*, Paris, Flammarion, 2001, 347 pages.

MOLINIE (Georges) : *Eléments de stylistique française*, Paris, P.U.F, 1986, 213 pages.

MOLINIE (Georges) : *La Stylistique*, Paris, P.U.F, 1997, 202 pages.

MOLINIE (Georges), VIALA (Alain) : *Approches de la Réception*, Paris, P.U.F, 1993, 306 pages.

SPITZER (Léo) : *Etude de style*, Paris, Gallimard, 1970, 534 pages.

SUHAMY (Henri) : *Les Figures de style*, Paris, PUF, collection Que sais-je ? 1981, 127 pages.

TODOROV (Tzvetan). : *Poétique de la prose suivie de nouvelles recherches sur le récit*, Paris, Editions Seuil, 1978, 101 pages.

VI- REVUES SCIENTIFIQUES

- ADAM (Jean-Michel) : « *Le Style dans la langue et dans les textes* », *Langue française*, n° 135, 2002, p. 71-94.
- APOSTEL (Léo) : "*Syntaxe, sémantique et pragmatique*", PIAGET, J. (dir.), *Logique et connaissance scientifique*, Encyclopédie de la Pléiade, ed. 1973, pp 290-311.
par Manuel Lopez Munoz, Sophie Marnette et Laurence Rosier. Paris, L'Harmattan, 2004.
- AUTHIER-REVUZ (Jacqueline) : *Deux choses pour une autre ; trajets de non- coïncidence*, in « Répétition, Altération, Reformulation ». p. 37-61, In *Annales Littéraires de l'Université de Besançon*, n°701, Presses Universitaires Franc-Comtoise, 2000.
- AUTHIER (Jacqueline) et MEUNIER (André) : «*Exercices de grammaire Et discours rapporté*», *Langue française*, n° 33, 1977, pp. 41-67.
- AUTHIER (Jacqueline) : *Parler avec des signes de ponctuation », ou de la typographie à renonciation*», *DRLAV*, n° 21, 1979, pp. 76-87.
- BANFIELD (Ann) : «*Le Style narratif et la grammaire des discours direct et indirect*», *Change* 16/17, 1973, pp. 190-226.
- BANFIELD (Ann) : «*Où l'épistémologie et la grammaire rencontrent l'histoire littéraire: le développement de la pensée représentée*», *Langue française*, n° 44, 1979, pp. 9-26.
- CHAROLLES (Michel) : «*Exercices sur les verbes de communication*», *Pratiques*, n° 9, 1976, pp. 83-107.
- CHEONG (Kye-Seop) : «*Les Guillemets marqueurs de reformulation modulée*», *Modèles linguistiques*, vol. 19, 1988, pp.71-81.
- CULIOLI (Antoine) : «*Comment tenter de construire un modèle logique adéquat à la description des langues naturelles*», *Modèles logiques et niveaux d'analyse linguistique*, Centre d'Analyse Syntaxique de l'Université de Metz, 1976, pp. 35-46.

- CULIOLI (Antoine) : « *Valeurs modales et opérations énonciatives* », *Le français moderne*, n° 4, 1978, pp. 300-317.
- CULIOLI (Antoine) et DESCLES (Jean-Pierre) : « *Traitement formel des langues naturelles* », *Mathématiques et sciences humaines*, n° 77, 1982.
- DUBOIS (Jean) : « *Énoncé et énonciation* », *Langages* 13, 1969, pp. 100-110.
- DUCROT (Oswald) : « *Pré-supposés et sous-entendus* », *Langue française*, n° 4, 1969, pp. 30-43.
- DEULOFEU (Henri José) : « *Les Énoncés à constituant lexical détaché* », *Recherches sur le français parlé*, n° 2, 1979, p. 75-109.
- ESQUENAZI (Jean-Pierre) : « *Pour une théorie pragmatique de l'interprétation* », *Cahiers scientifiques de l'université d'Artois*, n° 9 1999, p. 9-21.
- FONAGY (Ivan) : « *La Structure sémantique des guillemets* », *Traverses*, n° 43 février, 1987, pp. 99-101.
- FORGET (Danielle) : « *Des Paroles qui n'en sont pas. Conséquences argumentatives et narratives* », *Études littéraires. Analyses et débats*, vol 25, nos 1-2, (été-automne), 1992, pp. 137-146.
- FUCHS (Catherine) : « *Les Problématiques énonciatives: esquisse d'une présentation historique et critique* », *DRLAV*, n° 25, 1981, pp. 35-60.
- FUCHS (Catherine) : « *Le Sujet dans la théorie énonciative de Culioli: Quelques repères* », *DRLAV*, n° 30, 1984, pp. 45-53.
- FONAGY (Jacques) : « *Structure sémantique des signes de ponctuation* », *Bulletin de la société de linguistique de Paris*, n° 75, 1980, pp. 95-129.
- FRADIN (Bernard) : « *Approche des constructions à détachement. La reprise interne* », *Langue française*, n° 78, 1988, pp. 26-56.
- FRANÇOIS Frédéric : « *La Description linguistique* », *Le Langage* 1968, p. 171-282.

GARDES-TAMINE(Joëlle) :«*Phrase, proposition énoncé* », *L'information grammaticale*, n° 98, 2003, pp. 23-27.

LAURENDEAU(Paul) : "*Moment de l'énonciation, temps de l'énoncé et ordre de procès*", *Variation sur la référence verbale*, Cahiers Chronos no 3, 1997, pp. 177 - 198.

LAURENDEAU (Paul) : "*Théorie des opérations énonciatives et représentations : la référentiation*", *Linguistique et représentation(s)*, Cahiers de proxématique no 31, 1998, pp. 91 - 114.

PALLAUD (Berthille) : « *L'Enonciation en tant que déictisation et modélisation* », *Langages*, n° 70, 1983, p. 83-97.

RIFFATERRE (Michael) : « *Vers la définition linguistique du style* », *Word*, n° 17, 1961, p. 318-344.

SIMONIN (Jenny): «*De la nécessité de distinguer énonciateur et locuteur dans une théorie énonciative*», *DRLAV*, n° 30, 1984, pp. 55-62.

SIMONIN(Jenny) : «*Les Repérages énonciatifs dans les textes de presse*», *La langue au ras dutexte*, Lille, Presses Universitaire de Lille, 1984, pp. 133-203.

VII- OUVRAGES METHODOLOGIQUES

AGBROFFI (Diamoi Joachim) : *Comment faire un mémoire et une thèse*, n°5 vol 1, Université de Bouaké Côte d'Ivoire, Laboratoire de Pédagogie Appliquée et de Republications Juin, 1999, 67 pages.

BILGER (Mireille) : *Corpus, méthodologie et application linguistique*, Paris/Perpignan, Honoré Champion/Presses Universitaires de Perpignan, 2000, 380 pages.

- BESSE (Henri) : *Méthodes et pratiques des manuels de langue*, Paris, CREDIF, 1985, 183 pages.
- BEAUD (Michel) : *L'Art de la thèse, comment préparer et rédiger une thèse de doctorat, un mémoire de DEA ou de maîtrise ou tout autre travail universitaire*, Paris, La Découverte, 1994, 175 pages.
- CAMUS (Bruno) : *Rapports de stage et mémoires*, Paris, les Editions d'organisation, 1989, 80 pages.
- DREYFUS (Simone) : *La Thèse et le mémoire de doctorat*, Paris, Cujas, 1983, 340 pages.
- DREYFUS (Simone) et NICOLAS-VULLIERME (Laurence) : *La thèse de doctorat et le mémoire, Etude méthodologique (Sciences juridiques et politique) 3^e Edition*, Paris, CUJAS, 2000, 487 Pages.
- DARTOIS (Claude) : *Améliorez donc votre méthode de travail*, Paris, Editions d'organisation, 1978, 151 pages.
- FESTINGER (Léon) et KATZ (Daniel) : *Les Méthodes de recherche dans les sciences sociales*, tome 1, Paris, Presses Universitaires de France, 1974, 756 pages.
- FRAGNIERE (Jean-Pierre) : *Comment réussir un mémoire, comment préparer une thèse, comment rédiger un rapport*, Paris, Dunod, 1986, 140 pages.
- LEBART (Ludovic) et SALEM (André) : *Analyse statistique des données textuelles Questions ouvertes et lexicométrie*, Paris, Dunod, 1988, 209 pages.
- N'DA (Pierre) : *Méthodologie et guide pratique du mémoire de recherche et de la thèse de Doctorat*, Paris l'HARMATTAN, 2007, 242 Pages.
- PENOT (Jacques) : *Le Guide de la thèse*, Paris, Erasme, 1989, 120 pages.
- PLOT (Bernadette) : *Ecrire une thèse ou un mémoire en sciences humaines*, Paris, Champion, 1986, 150 pages.

ROUVEYRAN (Jean-Claude) : *Mémoires et thèses. L'art et les méthodes*,
Maisonnette et Larose, 1989, 200 pages.

MUCCHIELLI (Roger) : *L'Analyse de contenu des documents et des
communications*, 5^{ème} édition, Paris, Editions
ESF- Entreprise Moderne d'Édition, 1984,
133 pages.

PATILLON (Michel) : *Précis d'analyse littéraire, les structures de la
fiction*, tome 1, Paris, Fernand Nathan, 1974,
141 pages.

VIII- OUVRAGES GENERAUX SUR L'HISTOIRE DE LA LANGUE ET DE LA LITTERATURE FRANÇAISE

ADAM (Antoine) : *Littérature, l'âge classique 1624-1660*, Paris, Arthaud, 1968,
376pages.

ADAM (Antoine), LERMENIER (Georges), MAROT (Sir Edouard) : *Littérature
française*, tome 1, Paris, Larousse, 1967, 404pages.

ADAM (Antoine), LERMENIER (Georges), MAROT (Sir Edouard) : *Littérature
française, des origines à la fin du XVII^e siècle*, tome 1, Paris, Larousse,
1967, 405pages.

BRUNEAU (Charles) : *Petite Histoire de la langue française, De la Révolution à nos
jours*, tome 1, 2^{ème} édition, Paris, Armand Colin, 1961 ; 372pages.

BRUNEAU (Charles) : *Petite Histoire de la langue française, De la Révolution à nos
jours*, Paris, Armand Colin, 1970, 410pages.

BRUNOT (Ferdinand) : *Histoire de la langue française, Des origines à nos jours*,
tome 1, Paris, Armand Colin, 1966, 602pages.

BRUNOT (Ferdinand) : *Histoire de la langue française, Des origines à nos
jours, le XVI^e siècle*, tome 2 Paris, Armand Colin, 1967, 512pages.

- BRUNOT (Ferdinand) : *Histoire de la langue française, la formation de la langue classique 1600-1660*, tome 3, Paris, Armand Colin, 1967, 422pages.
- CASTEX (Georges), BECKER (Graham) : ***Histoire de la langue française***, Paris, Hachette, 1974, 978pages.
- COHEN (Marcel) : *Histoire d'une langue : le français*, Paris, Editions sociales, 1972, 513pages.
- DARCUS (Xavier), TARTAYE (Bernard) : *Le XVII^e siècle en littérature*, Paris, Hachette, 1987, 402pages.
- DESINET (Claude), TRISTAN (Hordé) : *La Langue française au XX^e siècle*, Paris, Bordas, 1976, 258pages.
- FISHMAN (Joshua) : *Sociolinguistique*, Paris, Fernand Nathan, 1971, 160pages.
- JUVEVILLE (Petit De) : *Histoire de la langue et de la culture française, le XVI^e siècle*, tome 3, Paris, Armand Colin, 1924, 870pages.
- LEMAÎTRE (Henri) : *La Littérature française, du Moyen-Âge à l'âge baroque*, tome 1, Paris, Bordas Laffont, 1971 ; 644pages.
- MARCHELLO-NIZIA (Christine) : *L'Evolution du français*, Paris, Armand Colin, 1995, 213pages.
- MOUSNIER (Roland) : *Les XVI^e et XVII^e siècle, la grande mutation intellectuelle de l'humanité, l'avènement de la science moderne et l'expansion de l'Europe*, tome 4, Paris, PUF, 1965, 690pages.
- PIOCHE (Jacqueline), MARCHELLO-NIZIA (Christine) : *Histoire de la langue française*, Paris, Nathan, 1989, 399pages.
- RUTILEN (Merrit) : *L'Origine des langues*, Paris, Belin, 1997, 270pages.

IX- OUVRAGES DE DIDACTIQUE

COCULA (Bernard), PEYROUTET (Claude) : *Didactique de l'expression, de la théorie à la pratique*, Paris, Delagrave, 1989, 320pages.

GIORDAN (André) : *Apprendre*, Paris, Belin, 1998, 258pages.

GOGUELIN (Pierre) : *La Formation continue des adultes*, Paris, PUF, 1975 ,191pages.

LEGRAND (Louis) : *L'enseignement du français à l'école élémentaire, problèmes et perspectives*, 2^{ème} édition, Neuchâtel, Delachaux et Niestlé S.A., 1966, 154pages.

IPAM, *Guide pratique du maître*, Paris, EDICEF, 1993 ; 676p.

X- DICTIONNAIRES

1- Dictionnaires Généraux

GIRODET (Jean) : *Grand Dictionnaire de la langue française*, Paris, Bordas, 1976, en 3 Volumes

GRAND LAROUSSE de La Langue Française, Tome 1, Paris, Librairie Larousse, 1971, 736 Pages.

LITTRE (Emile) : *Dictionnaire de la langue française*, Paris, Encyclopaedia universalis, 2007, Tome1 à 6, 7359 pages.

LITTRE (Emile) : *Le Nouveau Littré*, Paris, Editions Garnier, 2006, 1971 pages.

PRUVOST-BEAURIN (Jean-Marie) : *Dictionnaire actuel de la langue française*, Paris, Flammarion, 1985, 1276 pages.

QUILLET (Aristide) : *Dictionnaire Quillet de la Langue française*, Paris, Edition Quillet, 1975, en 4 tomes

ROBERT (Paul) : *Le Grand Robert de la langue française*, Paris, le Robert, 1985, volume en 9 tomes.

Dictionnaire Hachette encyclopédique illustré, Paris, Hachette, 1999, 2102 pages.

Grand Larousse de la langue française, Paris, Larousse, 1976, en 7 volumes

2- Dictionnaires spécialisés

ARRIVE (Michel), GADET(Françoise) et GALMICHE (Michel)
: *Grammaire d'aujourd'hui, Guide alphabétique de linguistique française*, Paris, Flammarion, coll Dictionnaires, 1993, 719 pages.

ASHRAF (Mahtab), MIANNAY (Denis) : *Dictionnaire des expressions idiomatiques*, Paris, Librairie générale Française, 1995, 414 pages.

BARETTE (Thérèse), ENO (Belinga) et CHAUVEAU (Jacqueline)
: *Bibliographie des Auteurs Africains de langue Française*, 4^{ème} Edition, Paris, Fernand Nathan, 1979, 246 pages.

BEUAMARCHAIS (Jean-Pierre De), COUTY (Daniel) REY (Alain)
: *Dictionnaire des littératures de langue Française*, Paris, Bordas, 1994, 2159 pages.

BOË (Jean –louis) et TUBACH (Jean-Pierre) : *Dictionnaire phonétique du Français parlé*, Paris, Editions ELLUG, 1992, 192 pages.

BOULANGER (Jean-Claude) : *Bibliographie linguistique de la néologie 1960-1980, Etudes Linguistiques*, Editeur officiel du Québec, 1981, 291 pages.

BOUSSINOT (Roger) : *Dictionnaire des synonymes analogies, antonymes*, Paris, Bordas, 2005, 930 Pages.

CHARAUDEAU (Patrick) et MAINGUENEAU (Dominique)
: *Dictionnaire d'analyse du Discours*, Paris, Seuil, 2002, 666 pages.

COSTE (Daniel) et GALISSON (Robert) : *Dictionnaire de Didactique des langues*, Paris, Hachette, 1976, 616 pages.

COURTES (Joseph) et ALGIRDAS (Julien Greimas) : *Sémiotique : dictionnaire raisonné de la théorie du langage*, Paris Hachette Supérieur, coll. Hachette université Linguistique, édition de 1993, 454 pages.

DE BEUAMARCHAIS (Jean-Pierre), COUTY (Daniel), REY (Alain) : *Dictionnaire des littératures de langue Française*, Paris, Bordas, 1987, 766 pages.

DICTIONNAIRE de l'Académie Française, 9e Edition Tome 1, 834, Pages.

DUBOIS (Jean) et DUBOIS-Charlier (Françoise) : *Dictionnaire du Français langue étrangère*, niveau 2, Paris, Larousse, 1987, 911 pages.

DUBOIS (Jean) et DUBOIS-Charlier (Françoise) : *Dictionnaire du Français langue étrangère*, niveau 1, Paris, Larousse, 1979, 1088 pages.

DUBOIS (Jean), GIACOMO (Mathée), GUESPIN, Christiane (Louis) MARCELLESI, MARCELLESI (Jean Baptiste) et MEVEL (Jean-Pierre) : *Dictionnaire de linguistique*, Paris, Larousse, 1973, 516 pages.

DUBOIS (Jean), GIACOMO (Mathée), GUESPIN (Louis) : *Dictionnaire de linguistique*, Paris, Larousse, 1973, 516 pages.

DUCROT (Oswald) et TODOROV (Tzvetan) : *Dictionnaire encyclopédique des sciences du langage*, Paris, Editions du Seuil, 1972, 470 pages.

DUCROT (Oswald) et TZVETAN (Todorov) : *Dictionnaire encyclopédique des sciences du Langage*, Paris, Éditions du Seuil, coll. Points, édition de 1979, 470 pages.

DUCROT (Oswald) & SCHAEFFER (Jean-Marie) : *Nouveau Dictionnaire encyclopédique des sciences du langage*, Paris, Seuil, 1995, 821 pages.

ENCKELL (Pierre) et REZEAU (Pierre) : *Dictionnaire des onomatopées*, Paris, Presses Universitaires de France, 2003, 583 pages.

GARDES-TAMINE (Joëlle) et HUBERT (Marie Claude) : *Dictionnaire de critique littéraire*, Tunis, Armand Colin/ Masson, 1996, 341 pages.

GIRODET (Jean) : *Dictionnaire des pièges et difficultés de la langue française*, Paris, Bordas, 2004, 896 Pages.

GREIMAS (Algirdas Julien) et COURTES (Joseph) : *Dictionnaire sémantique de la théorie du Langage*, Paris, Hachette, 1979, 424 pages.

HANSE (Joseph) : *Nouveau dictionnaire des difficultés du français moderne*, Éditions du. Renouveau Pédagogique. Paris/Gembloux, Duculot, 1983, 1014 pages.

LE ROBERT : *Dictionnaire Alphabétique et Analogique de la langue française* Paris, Société Nouveau Littré 1966, 1077 Pages.

LE ROBERT : *Dictionnaire des synonymes, nuances et contraires*, Paris, Dictionnaire Le Robert-SEJER, 2005, 1247 Pages.

PICOCHÉ (Jacqueline) : *Dictionnaire étymologique du français*, Paris, Dictionnaire Le Robert, 2002, 623 Pages.

PHÉLIZON (Jean-François) : *Vocabulaire de la linguistique*, Paris, Editions Roudil, 1971, 281 pages.

YOUNES (Georges) : *Dictionnaire grammatical*, Allier (Belgique), Marabout, 1985, 474 pages.

TABLE DES MATIERES

DEDICACE.....	III
REMERCIEMENT	IV
SOMMAIRE.....	V.
INTRODUCTION	6
 PREMIERE PARTIE : GENERALITES SUR LE PARTICIPE	 14
CHAPITRE I : APPROCHE HISTORIQUE DU MODE PARTICIPE	16
I- LE PARTICIPE : ORIGINE LATINE	16
1- La langue latine	16
2- Caractéristique du participe à l'époque latine	17
2.1- Le participe présent	19
2.2- Le participe futur	20
2.3- Le participe parfait passif	20
II- LE PARTICIPE : EMPRUNT DE L'ANCIEN FRANÇAIS	21
1- L'ancien français	22
2- Caractéristique du participe à l'époque de l'ancien français	22
2.1- Le participe présent	22
2.2- Le participe passé	23
2.2.1- Les formes faibles	23
2.2.2- Les formes fortes	25
III- LE PARTICIPE ET LA CRISTALLISATION CLASSIQUE	27
1- La cristallisation classique	28
2- Le français moderne ou classique	30
3- Caractéristique du participe à l'époque de la cristallisation classique	31
3.1- Le participe présent	31
3.2- Le participe passé	31
IV- EMPLOI DU PARTICIPE	32
1- Emploi du participe à l'époque latine	33
1.1- Le participe absolu, ou encore participe de l'ablatif	33
1.2- Le participe opposé	33
2- Emploi du participe en ancien français	33
3- Emploi du participe à l'époque classique	34
3.1- Emploi du participe présent comme adjectif	34

3.1.1- Le participe présent au sens actif	35
3.1.2- Le participe présent au sens passif	35
3.1.3- Le participe présent ni actif ni passif	35
3.2- Emploi du participe présent comme verbe	36
3.3-Emploi du participe passé.....	37
3.3.1-Emploi du participe passé de forme simple.....	37
3.3.2-Emploi du participe passé de forme composée.....	37
3.3.2.1-Le sens actif du participe passé de forme composée.....	38
3.3.2.1.1- Le sens actif du participe passé avec l’auxiliaire avoir.....	38
3.3.2.1.2-Le sens actif du participe passé avec l’auxiliaire être.....	39
3.3.2.2-Le sens passif du participe passé de forme composée.....	39
V- FONCTION DU PARTICIPE DE L'EPOQUE LATINE AU	
FRANCAIS CLASSIQUE.....	41
1- La fonction du participe à l'époque latine.....	41
1.1- Les fonctions du participe absolu ou ablatif absolu	41
1.2- Le participe apposé	42
2- La fonction du participe à l'époque de l'ancien français	44
2.1- La fonction du participe présent à l'époque de l'ancien français.....	44
2.2- La fonction du participe passé à l'époque de l'ancien français	45
3- La fonction du participe à l'époque classique.....	45
3.1- La fonction du participe présent à l'époque classique	45
3.1.1- Fonction du participe présent de forme adjectivale	46
3.1.1.1- Le participe présent épithète	46
3.1.1.2- Le participe présent attribut	46
3.1.1.3- Le participe présent complément d'objet direct.....	47
3.1.1.4- Le participe présent apposé	47
3.1.2- Fonction du participe présent à forme verbale	48
3.1.2.1- Participe présent complément du verbe	48
3.1.2.1.1- Le complément d'objet	48
3.1.2.1.1.1- Le participe présent complément d'objet direct.....	49
3.1.2.1.1.2- Le participe présent complément d'objet indirect.....	49
3.1.2.1.1.3- Le participe présent complément circonstanciel	50
3.1.2.1.1.3.1- Les nuances temporelles du participe présent verbal	51
3.1.2.1.1.3.2- Le participe présent circonstanciel de temps	51
3.1.2.1.1.3.3- Le participe présent circonstanciel de cause	51
3.1.2.1.1.3.4- Le participe présent circonstanciel de condition	51

3.1.2.1.1.3.5- Le participe présent circonstanciel de concession ou d'opposition.....	52
3.1.3- Les fonctions du participe passé à l'époque classique	52
3.1.3.1- Fonction du participe passé de forme simple	52
3.1.3.1.1- Le participe passé épithète	53
3.1.3.1.2- Le participe passé attribut	53
3.1.3.1.3- Le participe passé apposé	53
3.1.3.1.4- Le participe passé subordonnée relative	54
3.1.3.1.5- Le participe passé subordonnée circonstancielle	55
3.1.3.1.5.1- Le participe passé subordonnée circonstancielle de cause.....	55
3.1.3.1.5.2- Le participe passé subordonnée circonstancielle de condition	55
3.1.3.1.5.3- Le participe passé subordonnée d'opposition ou de concession	55
3.1.3.2- Fonction du participe passé de forme composée.....	56
3.1.3.2.1- Le participe passé composé circonstanciel de temps	56
3.1.3.2.2- Le participe passé composé circonstanciel de cause	57
3.1.3.2.3- Le participe passé composé circonstanciel de condition, de supposition	57
 CHAPITRE II : DEFINITION ET CLASSIFICATION DU MODE PARTICIPE .	60
I- APPROCHE DEFINITIONNELLE DU MODE PARTICIPE	60
1- Définition préclassique.....	60
2- Définition du participe à l'époque classique	64
3- Définition moderne ou post moderne du participe.....	64
II- CLASSIFICATION OU APPROCHE TYPOLOGIQUE DU MODE PARTICIPE	65
1- Classification du mode participe selon la temporalité.	66
1.1- Le participe présent	67
1.1.1- Substitution du participe présent par un participe passé de forme simple	67
1.1.2- Substitution du participe présent par un groupe nominal.....	67
1.1.3- Substitution du participe présent par un verbe infinitif.....	68
1.1.4- Substitution du participe présent par un verbe à mode personnel.....	69
1.1.5- Les particularités du participe présent.....	70
1.1.6- L'apport sémantique du participe présent	70
1.1.6.1- Le participe présent complément d'objet direct.....	71
1.1.6.2- Le participe présent complément d'objet indirect	72
1.1.6.3- La modification du participe présent par certains adverbes	72
1.1.6.4- La postposition de l'adverbe à l'égard du participe présent	72

1.2- Le participe passé	73
1.2.1- Le participe passé de forme simple	73
1.2.1.1- L'indépendance du participe passé	73
1.2.1.2- L'indépendance du participe passé associé à une préposition ou d'un adverbe	74
1.2.1.3- Cas déterminatif du participe passé.....	74
1.2.1.4- Le participe passé associé à un adverbe ou une préposition	74
1.2.1.5- Le participe passé en fonction adjectivale	75
1.2.2- Le participe passé de forme composée.....	75
1.2.2.1- Valeur temporelle du participe passé avec avoir.....	76
1.2.2.2- Valeur temporelle du participe passé avec être	76
1.2.2.2.1- Verbes excluant la construction passive	76
1.2.2.2.2- Verbes admettant la construction passive	76
1.2.3- Le participe passé des formes surcomposées	77
1.2.3.1- Valeur temporelle de la construction passive.....	77
1.2.3.2- Valeur temporelle dans la construction active	77
2- La classification du participe selon la terminologie.....	78
2.1- Le participe présent à la forme verbale	79
2.1.1- Le participe présent à la voix active	79
2.1.2- Les verbes du 1 ^{er} groupe	79
2.1.3- Les verbes du 2 ^{ème} groupe	80
2.1.4- Les verbes du 3 ^{ème} groupe	80
2.2- Le participe présent à la voix passive	81
3- Le participe passé.....	82
3.1- Le participe passé de forme simple	82
3.1.1- La forme du participe passé des verbes du 1 ^{er} groupe	82
3.1.2- La forme du participe passé des verbes du 2 ^{ème} groupe	83
3.1.3- La forme du participe passé des verbes du 3 ^{ème} groupe	85
3.2- Cas particuliers de bénir, fleurir, haïr.....	85
3.2.1- Le participe passé de bénir	85
3.2.1.1- La forme du participe passé bénit	85
3.2.1.2- La forme du participe passé béni	86
3.2.2- Le participe passé du verbe fleurir	87
3.2.2.1- La forme du participe passé de fleurir au sens propre	87
3.2.2.2- La forme du participe passé de fleurir au sens figuré	88
3.3- Le participe passé du verbe haïr.....	88
4- Le participe passé de forme composée.....	89

4.1- Le participe passé à la voix active.....	90
4.1.1- Le participe passé avec les verbes du 1 ^{er} groupe.....	90
4.1.2- Le participe passé avec les verbes du 2 ^{ème} groupe	90
4.1.3- Le participe passé avec les verbes du 3 ^{ème} groupe	91
4.1.4- Cas particuliers du verbe maudire et du verbe naître	92
4.1.4.1- Le cas du verbe maudire	92
4.1.4.2- Le cas du verbe naître	92
4.2- Le participe passé à la voix passive	92

CHAPITRE III : LES CONTRADICTIONS A L'INTERIEUR DES REGLES FIXEES DU

PARTICIPE	94
I- LES REGLES GENERALES D'ACCORD	95
1- Le participe passé employé sans auxiliaire	96
2- Le participe passé des verbes conjugués avec l'auxiliaire être	96
2.1- Variabilité du participe passé conjugué avec l'auxiliaire être.....	96
2.2- Invariabilité du participe passé conjugué avec l'auxiliaire être	97
3- Le participe passé des verbes conjugués avec l'auxiliaire avoir.....	98
3.1- Invariabilité du participe passé conjugué avec l'auxiliaire avoir.....	98
3.2- Variabilité du participe passé conjugué avec l'auxiliaire avoir	99
II- LES CAS PARTICULIERS DE L'ACCORD DU PARTICIPE PASSE	100
1- Les participes passés attendu, compris, non compris.	100
1.1- Invariabilité du participe passé des formules figées.....	100
1.2- Variabilité du participe passé à formules figées	101
2- Le participe passé étant donné	101
2.1- Invariabilité du participe passé étant donné	102
2.2- Variabilité du participe passé étant donné	102
3- Les participes passés ci-annexé, ci-joint, ci-inclus	102
3.1- Invariabilité des participes passés ci-annexé, ci-joint.	103
3.2- Variabilité des participes passés ci-inclus, ci-joint	103
4- Les participes passés coûté, valu, pesé.	103
4.1- Invariabilité des participes passés coûté, valu, pesé	104
4.2- Variabilité des participes passés coûté, valu, pesé.....	104
5- Le participe passé des verbes impersonnels.....	104
6- Les participes passés dit, dû, cru, pu, su,	105
7- Le participe passé suivi d'un attribut objet	105
8- Le participe passé précédé de « le, l' »	106

9- Le participe passé placé entre deux « que »	106
9.1- Invariabilité du participe passé placé entre deux « que ».....	106
9.2- Variabilité du participe passé placé entre deux « que »	107
10- Le participe passé précédé d'un collectif.....	107
11- Le participe passé après « un (e) des, un (e) de... que ».....	108
12- Le participe passé précédé de ou / ni	109
13- Le participe passé suivi d'un infinitif.....	110
13.1- Invariabilité du participe passé suivi d'un infinitif	110
13.2- Variabilité du participe passé suivi d'un infinitif.....	110
14- Le participe passé « fait » suivi d'un infinitif	111
15- Le participe passé « laissé » suivi d'un infinitif.....	111
16- Le participe passé précédé de « en »	111
17- Le participe passé des verbes impersonnels.....	112
18- Le participe passé des verbes pronominaux	112
18.1- Le cas du verbe s'arroger	113
18.1.1-variabilité du participe passé s'arrogé.....	113
18.1.2- Invariabilité du participe passé s'arrogé	114
18.2- Les verbes transitifs et intransitifs.....	114
18.2.1- Variabilité des participes passés des verbes transitifs et intransitifs.....	115
18.2.2- Invariabilité des participes passés des verbes transitifs et intransitifs ..	115
19- Les participes passés des verbes pronominaux non réfléchis	116
20- Le participe passé des verbes pronominaux passifs.....	116
21- Le participe passé d'un verbe pronominal suivi d'un infinitif.....	116

DEUXIEME PARTIE : MANIFESTATIONS DU PARTICIPE DANS LES ŒUVRES :

***L'AVARE, LES MISERABLES ET LES SOLEILS DES INDEPENDANCES* 122**

CHAPITRE I : LES OCCURRENCES DU PARTICIPE DANS

LES ŒUVRES	124
I- LE PARTICIPE PRESENT	124
1- Le participe présent est lié au nom.....	124
1.1- Le participe présent lié au nom propre.....	124
1.2- Le participe présent devant un nom commun	125
2- L'apposition du participe présent	126
2.1- La virgule liée à un nom.....	127

2.2- La virgule liée à une proposition.....	128
3- La coordination du participe présent.....	129
3.1- Le coordonnant reliant deux participes présents.....	130
3.2- Le participe présent lié directement au coordonnant	131
3.3- Le participe présent lié indirectement au coordonnant	132
4- La juxtaposition du participe présent	134
5- Le participe présent en début de phrase	136
II- LE PARTICIPE PASSE	138
1- Le participe passé de forme simple.....	138
1.1- Le participe passé employé seul.....	138
1.2- Le détachement du participe passé.....	139
1.2.1- Le participe passé au début ou à la fin de la phrase	139
1.2.2- Le participe passé intercalé	140
1.3- Le participe passé lié au nom	141
1.4- L'apposition du participe passé.....	143
1.4.1- L'apposition du participe passé par une virgule	143
1.4.2- L'apposition du participe passé par un adverbe	144
1.5- La juxtaposition du participe passé	146
1.6- La coordination du participe passé.....	146
2- Le participe passé de forme composée.....	149
2.1- Le participe passé lié directement à l'auxiliaire.....	151
2.1.1- Le participe passé lié à l'auxiliaire être.....	152
2.1.2- Le participe passé lié directement à l'auxiliaire avoir.....	153
2.2- Le participe passé lié indirectement à l'auxiliaire.....	154
2.2.1- Le participe passé lié indirectement à l'auxiliaire être.....	154
2.2.2- Le participe passé lié indirectement à l'auxiliaire avoir	155
CHAPITRE II : L'HEGEMONIE DANS LES USAGES DU PARTICIPE	157
I- LE PARTICIPE PRESENT	157
1- Représentation graphique.....	157
1.1- Analyse.....	158
1.2- Interprétation	159
II- LE PARTICIPE PASSE	162
1- Le participe passé de forme simple.....	162
1.1- Représentation graphique.....	162
1.2- Analyse.....	163

1.3- Interprétation	164
2- Le participe passé de forme composée.....	166
2.1- Représentation graphique.....	166
2.2- Analyse.....	167
2.3- Interprétation	167

CHAPITRE III : LA PARTICULARITE DES USAGES DU PARTICIPE SELON LES AUTEURS

AUTEURS	171
I- LE PARTICIPE ET LE STYLE DE MOLIERE	171
1- Le participe présent selon Molière	171
2- Le participe passé selon Molière	173
II- LE PARTICIPE ET LE GENIE DE VICTOR HUGO	176
1- Le participe présent selon Victor Hugo	176
2- Le participe passé selon Victor Hugo	179
III- LE PARTICIPE ET « LE FRANÇAIS A PART » D'AHMADOU KOUROUMA	184
1- Kourouma et le participe présent devant un nom.....	184
2- Kourouma et le participe passé	186

TROISIEME PARTIE : DE L'HOMOGENEITE AFFICHEE OU FIXEE A L'HETEROGENEITE DANS L'USAGE DU PARTICIPE

CHAPITRE I : A LA RECHERCHE D'UN PRESTIGE PERDU : LA PART DU PARTICIPE

.....	191
I- LE PARTICIPE, MARQUE D'ERUDITION	191
1- Syntaxe et participe	194
1.1- La syntaxe comme norme de clarté linguistique	194
1.1.1- La syntaxe, une appropriation de la clarté	195
1.1.2- La syntaxe, un instrument du bon usage	196
1.1.3- La syntaxe, une identité de la langue	197
1.2- Le participe : un apport indispensable à la clarté linguistique	199
1.2.1- Le participe, une prédominance dans la langue française	199
1.2.2- Le participe, effet du bon usage	200
2- La syntaxe et le participe : deux notions du bon usage en français	201
2.1- La syntaxe et le participe, une marque de perfection du français	202
2.2- La syntaxe et le participe, une combinaison pour le bon usage	204
II- LE PARTICIPE, UN FREIN AU DYNAMISME DE LA LANGUE FRANCAISE	206
1- La langue française en difficulté	206

1.1- Difficulté du français : cas des pays francophones	207
1.2- Le participe face aux langues vernaculaires.....	208
1.3- Le participe face à l'argot	210
1.4- L'idiome anglais dans l'usage du participe.....	213
2- L'hégémonie de la langue française.....	215
2.1- Une langue d'érudition par l'usage du participe	216
2.1.1- La clarté du français par le participe	217
2.1.2- Le respect des règles fixées dans l'usage du français	220
2.2- Le rôle de l'Académie française	222
2.2.1- L'Académie française : un censeur pour le respect de la norme.....	222
2.2.2- L'Académie française : une référence dans le champ linguistique.....	226
2.3- Le rôle des Intellectuels et des Linguistes.....	226
2.3.1- Les dépositaires du bon usage	226
2.3.2- Les Intellectuels et la pratique du participe.....	228
2.3.3- Les Intellectuels face à la société dans l'usage du participe	229
3- L'hégémonie de la langue anglaise	230
3.1- La syntaxe française, un frein à son expansion.....	234
3.2- Une invasion des mots d'emprunt dans l'emploi du participe.....	235
3.3- La polysémie des mots : une cause du déclin	236
3.4- La difficulté des règles d'accord : le cas du participe	238
4- Le participe et créolisation	241
4.1- La créolisation dans l'usage du participe	242
4.2- Le créole, un frein à l'extension du français ?	243

CHAPITRE II : PROPOSITION SUR DE NOUVEAUX EMPLOIS DU PARTICIPE 247

I- LA FLEXIBILITE DE LA PEDAGOGIE A L'EGARD DU PARTICIPE ..	247
1- La pédagogie dans ses méthodes.....	248
1.1- Les différentes méthodes pédagogiques.....	249
1.1.1- La méthode dogmatique	251
1.1.2- La méthode active	251
1.2- Les méthodes pédagogiques dans le système éducatif ivoirien	252
1.2.1- La pédagogie par objectif (PPO).....	253
1.2.2- La formation par compétence (FPC).....	257
2- De la condescendance à la concession au niveau du participe.....	262
2.1- Une ouverture aux autres langues vernaculaires pour l'emploi du participe.....	263

2.2- Assouplissement de la syntaxe : le cas du participe.....	264
2.3- Une éventuelle évolution du français par l'assouplissement de l'emploi du participe	265
II- DE L'ORAL A L'ECRIT : LA RECHERCHE D'UNE	
HARMONISATION DU PARTICIPE.....	267
1- La langue écrite	268
2- La langue orale	268
3- La différence existant entre l'oral et l'écrit	269
4- Le fonctionnement oral du participe	270
5- Le fonctionnement écrit du participe	270
III- L'HARMONIE DU PARTICIPE DE L'ORAL ET DE L'ECRIT : UNE	
ACCESSIBILITE DE LA LANGUE FRANCAISE.....	272
1- Une harmonie du langage.....	272
2- L'accessibilité de l'usage du participe : le cas de la langue anglaise.....	274
IV- FAUT- IL ENVISAGER DES NOUVELLES REGLES D'ACCORD DU	
PARTICIPE PASSE ?	276
1- Le français sous l'emprise des règles d'accord : le cas du participe passé ...	277
2- La marque du genre et du nombre dans l'accord du participe	278
3- Le participe, pour un usage sans équivoque.....	280
4- La requête des usagers pour un dynamisme du français	281
CONCLUSION	285
BIBLIOGRAPHIE	293
TABLE DES MATIERES	326